BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LYON

LYON

A-H. STORCK, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

78, Rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON et Cie, ÉDITEURS, 120, boulevard Saint-Germain

RENTRÉE SOLENNELLE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LYON

Le mercredi 3 novembre 1897.

La séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres de l'Université de Lyon a eu lieu, le mercredi 3 novembre 1897, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence de M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université.

A deux heures précises, M. le Recteur, M. le Dr Gayet, professeur à la Faculté de médecine, vice-président du Conseil, M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, M. Depéret, doyen de la Faculté des sciences, M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres, M. Lépine, assesseur du doyen de la Faculté de médecine, M. Ennemond Morel, membre de la Société des Amis de l'Université,

MM. Mabire, Flurer, Barbier, Gérard, Regnaud et Hannequin, membres du Conseil de l'Université, sont entrés en séance.

Avec eux ont pris place sur l'estrade MM. les Professeurs et Agrégés des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, tous en grand costume officiel ; M. Bianconi, inspecteur d'Académie en résidence à Lyon ; M. Poirier, proviseur, et une députation de MM. les Professeurs du Lycée Ampère.

Dans l'hémicycle, aux places d'honneur, étaient assis M. le général de division Zédé, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée; M. Maillard, premier président de la Cour d'appel; M. Rivaud, préfet du Rhône ; M. le Dr Gailleton, maire de Lyon ; M. Coste-Labaume, président du Conseil général du Rhône ; M. le général Leroy, commandant la 51e brigade d'infanterie ; M. le général de Geffrier, adjoint au commandant supérieur de la défense de Lyon; M. le général Peloux, chef d'état-major du 14e corps d'armée; M. Moras, procureur général près la Cour d'appel ; M. l'intendant Boué, directeur du service de l'intendance du 14e corps d'armée ; M. le médecin inspecteur Kelsch,

directeur de l'École du service de santé militaire ; M. Marty, secrétaire général de la Préfecture du Rhône ; M. Jean, président du Tribunal de première instance ; M. Roullet, procureur de la République près ce Tribunal ; M. Puyroche, président du Consistoire de l'Église réformée ; M. le grand rabbin Lévy ; M. Vindry, président du Tribunal de commerce ; M. Auguste Isaac, vice-président de la Chambre de commerce ; M. Sabran, président du Conseil général d'administration des hospices civils ; M. le colonel Desloy, commandant la 14e légion de gendarmerie ; M. le colonel Vieillard, directeur du génie ; M. Petit, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; M. Lagrange, vice-président du Conseil général du Rhône ; MM. Oberkampff et Cambefort, vice-présidents de la Société des Amis de l'Université ; M. le médecin principal Pierrot, sous-directeur de l'École du service de santé militaire ; M. Hirsch, architecte des Facultés, etc., etc.

Le reste de l'hémicycle et les gradins de l'amphithéâtre étaient occupés par des membres du Conseil général du Rhône et du Conseil municipal de Lyon, par des magistrats de la Cour d'appel et du Tribu-

nal de première instance, par des membres de la Chambre de commerce et du Conseil général d'administration des Hospices, par les représentants de la presse, par les familles des lauréats, et par un grand nombre de dames.

Les étudiants des quatre Facultés de l'Université avaient pris place, dans les tribunes, autour du drapeau de leur Association générale.

M. le Recteur, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. Flurer, professeur à la Faculté de droit, chargé de prononcer le discours de rentrée.

M. Flurer, qui avait choisi comme sujet :

LA FONDATION DE ROUVILLE
ET LES HOSPICES DE LYON

s'est exprimé en ces termes.

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Les Hospices de Lyon possèdent un patrimoine immense dont l'importance augmente chaque jour par des fondations nouvelles. C'est un mouvement dont on ne peut que s'applaudir. Faire le bien est un art diffi-

cile, dans lequel, avec les meilleures intentions, on ne réussit pas toujours, et c'est agir avec sagesse que de choisir, pour ministre de ses libéralités, un corps qui peut mettre au service de la bienfaisance une organisation savante et une expérience plusieurs fois séculaire.

La fortune des Hospices va donc grandissant, moins cependant que les devoirs dont elle assure l'accomplissement, et il n'est pas à craindre qu'ils soient, de sitôt, embarrassés de l'excès de leur prospérité.

Et, cependant, on voit quelquefois le Conseil d'administration refuser des donations qui lui sont offertes. Ces refus ne procèdent pas d'un mépris des richesses, qui n'est ni dans ses intentions ni dans ses devoirs ; ils ne lui sont dictés que par le souci des intérêts dont il a la charge et par une prévoyance que les événements ont souvent justifiée.

Il est rare qu'un donateur gratifie les Hospices en leur laissant le soin de décider comment les valeurs qu'il donne seront affectées au soutien des pauvres et des malades ; d'ordinaire, il règle dans les moindres détails et pour les lointains de l'avenir le plus reculé l'emploi de sa libéralité.

Cette tendance n'est qu'une des formes de l'instinct de la conservation ; nous croyons mourir moins complètement et nous séparer moins complètement des biens que la mort nous force à laisser, lorsque notre volonté nous survit pour en régler le sort ; et puis, bien souvent, la fondation n'est dans la pensée de son auteur qu'une bouée de sauvetage destinée à faire surnager son nom sur ce que Lamartine appelle

« l'océan des âges », et le souvenir du donateur est d'autant plus étroitement lié aux biens qu'il a donnés, que ceux-ci sont frappés d'une affectation qui les distingue de tous les autres.

La prévoyance du donateur est nécessairement limitée, car il statue pour des situations présentes dont les nécessités l'ont frappé ; la fondation, cependant, est perpétuelle. Son exécution va se poursuivre pendant des siècles et, très souvent, des charges, qui paraissaient d'abord supportables ou légères, deviennent à la longue, d'année en année, plus intolérables et plus onéreuses.

Chaque fois que le Conseil d'administration a à délibérer sur l'acceptation d'un legs ou d'une donation, il se trouve donc en présence d'un calcul de probabilités délicat : « Comment dans l'avenir le progrès du temps pourra-t-il modifier les charges qui nous sont imposées? » De faibles erreurs, dans une appréciation pareille, peuvent entraîner à la longue des conséquences ruineuses ; on comprend que, dans bien des cas, un refus pur et simple soit la meilleure manière de servir les intérêts des Hospices : le privilège de commettre des fautes dont les suites sont éternelles est un grand motif de circonspection.

La fondation de Rouville, dont je veux en peu de mots dire l'histoire, offre un exemple frappant des inconvénients de certaines libéralités.

C'est aux registres de l'Hôtel-Dieu que j'ai emprunté ce que j'en sais. Nos administrations ont la réputation de défendre leurs archives avec férocité, et je m'étais

fait d'avance un mérite des résistances que j'aurais à vaincre. Cette satisfaction a été refusée à mon amour-propre, et M. le Président du Conseil d'administration m'a communiqué tous les documents dont j'avais besoin, avec une bonne grâce vraiment hospitalière. Qu'il me soit permis de l'en remercier encore publiquement ici.

I

Guillaume de Rouville, né vers 1518, avait exercé à Lyon la profession d'imprimeur et de libraire. Son commerce était important : il l'avait étendu jusqu'en Italie et en Espagne : il y avait gagné de l'argent et de la considération. A plusieurs reprises il fut élevé à la dignité d'échevin, une fois à celle de premier échevin; l'exercice de cette magistrature l'avait fait entrer dans le Conseil d'administration des Hospices, car les échevins étaient, comme on disait, « Recteurs nés de l'Hôtel-Dieu », et ce fut de là, sans doute, que lui vint l'idée de choisir les Hospices pour ministres de ses dernières volontés.

Il mourut en odeur de bonhomie au mois de juin 1589, laissant un très volumineux testament daté de 1586. Les conditions de sa fondation y sont expliquées avec un tel luxe de détails qu'il me faudrait un grand quart d'heure pour lire cette seule partie du document. Mieux vaut donc la résumer le plus brièvement possible.

De Rouville charge sa fille aînée Drivonne de remettre de cinq ans en cinq ans les revenus de sa maison de la rue Mercière, « où pend l'enseigne de l'Ange, aux « plus pauvres enfants d'elle et de ses successeurs, ses « neveux ou nièces, ou aux enfants de leurs succes- « seurs, en s'aydant de l'advis des deux plus notables « parents et alliés dudict parentage. »

Pour que les descendants puissent bénéficier de la fondation, il faut que leur pauvreté « ne soit provenue « de mauvais mesnage ou mauvaise vie, ains d'infor- « tune ou de quelque disgraace »,... « qu'ils soient « bons chrétiens et vivans selon les ordonnances de « l'Église, et qu'ils prennent le nom du testateur. »

Pour les frais de l'administration et de l'entretien de la maison, Drivonne gardera pour elle vingt écus d'or sol. ou les revenus produits par les sommes à distribuer pendant les cinq ans d'intervalle qui séparent les répartitions.

Après sa fille, le testateur prie « MM. les Recteurs « de l'Hostel-Dieu du pont du Rosne qui seront pour « lors et à l'advenir de prendre ladicte charge, soing et « administration de la maison » aux mêmes conditions.

S'ils ne le veulent, la parenté administrera elle-même la fondation par deux de ses membres qu'elle élira.

Et, « parce qu'il n'y a parentage ou lignée, tant « grande soit-elle, qui ne prenne fin à succession de « temps,... ledict testateur veut et ordonne que ladicte « maison de l'Ange soit et advienne en ce cas audict « Hostel-Dieu du pont du Rosne. »

La pensée du testateur est très claire; les moyens par lesquels il compte en assurer la réalisation, très pratiques. Voulant protéger ses descendants jusqu'après sa mort, il établit entre eux, et à perpétuité, une véritable société de secours mutuels, rentée par la maison de la rue Mercière, dont les produits seront, tous les cinq ans, remis aux plus pauvres d'entre eux. Et, afin d'assurer la perpétuité de sa fondation, il la confie à un organe qui paraît devoir durer éternellement, autant que la pauvreté et la maladie, le Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, il fallait intéresser les Hospices à l'acceptation de la fonction qui leur était offerte et qui était, par elle-même, étrangère à leur mission : l'immeuble de la rue Mercière leur appartiendra, libre de toute charge, après l'extinction de la descendance.

On voit que, dans tout cela, les intérêts des Hospices sont le moindre souci du testateur ; il a voulu, non les gratifier, mais s'en servir !

Aujourd'hui encore, le Conseil d'administration procède, tous les cinq ans, à une répartition des revenus de la maison de la rue Mercière, et il n'est pas présumable que ces fonctions cessent de longtemps. Les volontés de G. de Rouville ont donc reçu pleine satisfaction, mais ce n'a été qu'après de longues vicissitudes; la fondation devait, auparavant, contribuer au bonheur de gens auxquels le testateur n'avait probablement pas songé : les hommes de loi.

II

Au décès de G. de Rouville, les Hospices avaient, sans hésitation, accepté ses dispositions ; il ne pouvait, d'ailleurs, être question de les appliquer avant un certain nombre d'années, car la fortune du testateur venait de se partager entre ses descendants, et il n'y en avait point qui fussent dans la misère.

Mais, pendant cet intervalle, la réflexion était venue : répartir des secours est une tâche ingrate, où l'on ne réussit guère qu'à faire des mécontents ; en 1603 intervient, entre la famille et les Hospices, une transaction aux termes de laquelle ceux-ci renoncent, moyennant une rente annuelle de cent livres, aux droits éventuels que le testament leur attribuait sur la maison de la rue Mercière.

Les Hospices se trouvaient ainsi désintéressés de l'exécution de la fondation, et c'était à la famille à pourvoir à l'observation des volontés du testateur ; il ne paraît pas qu'elle s'en soit souciée.

Cependant le temps fait son œuvre, la descendance se multiplie, ses membres se dispersent et deviennent plus ou moins étrangers les uns aux autres, les inégalités de fortune s'accusent : de répartition de secours, il n'est pas question. En 1697, un peu plus d'un siècle après la mort de G. de Rouville, la maison est indivise entre une dizaine de personnes, qui s'en partagent les revenus avec la plus paisible philosophie, très per-

suadées qu'il n'y a point dans la famille de pauvres qui puissent y prétendre.

A ce moment, une dame de Rouville demande l'exécution du testament en alléguant sa pauvreté : c'est la phase héroïque qui s'ouvre, on va plaider sans interruption pendant plus de cent ans. En 1712, un arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la demande de Mme de Rouville, annule la transaction de 1603, par laquelle les Hospices avaient cru se débarrasser de la fondation, et tous les actes qui l'avaient suivie. Dès lors, les Hospices sont bien forcés de reprendre la gestion de la maison; mais, désireux de réduire au *minimum* l'embarras que leur cause la fondation, ils se bornent à en être les intendants; ils administrent la maison, en touchent les revenus, et les mettent à la disposition de la famille sans s'ingérer dans les répartitions.

Chacune de ces répartitions donne lieu à des procès, qui recommencent tous les cinq ans, avant même que ceux qui étaient nés de la distribution précédente n'aient pu être jugés. Pour figurer à l'assemblée de famille qui désigne les notables chargés d'attribuer les fonds, on doit prouver sa descendance, ce qui est souvent difficile à une époque où la tenue des actes de l'état civil est très irrégulière; puis il faut, pour bénéficier de la répartition, justifier de ses besoins, établir qu'ils ne proviennent pas « de mauvaise vie et de mauvais mesnage », démontrer qu'on est de conduite irréprochable; et on devine à quelles récriminations charitables la vérification de ces conditions pouvait donner lieu.

On peut se faire une idée des tracas et des dépenses qu'occasionnaient ces procès, qui se reproduisaient tous les cinq ans, avec la régularité d'un phénomène astronomique, si l'on réfléchit à la complication et à la lenteur légendaires des procédures dans notre ancien droit, et à la difficulté des communications ; car c'était devant le Parlement de Paris que l'on plaidait, et c'est à Paris que devaient se rendre les plaideurs soucieux de surveiller leur procès, et de « solliciter », comme il était alors d'usage de le faire.

Jusqu'en 1789, les revenus de la maison « où pend l'enseigne de l'Ange » servent principalement à alimenter ces disputes. Pendant la période révolutionnaire, le silence se fait ; mais, dès que le calme renaît, les destinées de la fondation de Rouville reprennent leur cours normal, c'est-à-dire qu'on recommence à plaider. Au moins, maintenant, on plaide sur place, devant la Cour de Lyon, ce qui est une grande consolation. Les décisions judiciaires se suivent ainsi jusqu'à ce qu'un décret, du 11 janvier 1808, vienne clore cette période de longue et stérile agitation.

Il me faut dire, en quelques mots, à quelle occasion ce décret est rendu, et quelles modifications il imprime à la situation antérieure.

III

Les Recteurs de l'Hôtel-Dieu avaient cru simplifier leur tâche, en se bornant au rôle d'intendants de la fondation et en s'abstenant de prendre part aux répar-

titions dont le testament leur confiait le soin. Cette modification aux conditions primitives était d'une régularité contestable, mais elle avait été consacrée par plusieurs décisions de justice, notamment par un arrêt solennel du Parlement de Paris, de 1763, qui avait, en même temps, fixé, jusqu'à sa date, la généalogie de la famille.

Au contact de la réalité, les Recteurs de l'Hôtel-Dieu durent reconnaître qu'ils s'étaient trompés, et qu'ils s'étaient placés dans la situation la plus ingrate et la plus fausse : administrateurs et héritiers présomptifs de la fondation, ils étaient nécessairement impliqués dans les procès que suscitaient les répartitions ; et, en abdiquant toute influence sur ces répartitions elles-mêmes, ils s'étaient d'avance ôté les moyens d'empêcher les contestations auxquelles ils étaient mêlés malgré eux.

Aussi, pendant ces longues disputes, leur attitude est-elle toujours la même : c'est le même cri de détresse qu'on retrouve à chaque page des registres de l'Hôtel-Dieu ; c'est la même doléance qui est à chaque occasion reproduite devant les corps judiciaires : « Qu'on nous délivre de la fondation de Rouville. » A quoi le Parlement de Paris et la Cour de Lyon répondent implacablement : « Puisque les Hospices ont accepté la fonda-« tion, ils sont liés à jamais ; ils peuvent au besoin en « répudier les avantages, mais les charges, non pas ! »

En 1806, convaincus de l'inutilité de cette attitude de donataire révolté, les Hospices se résignent : « Les « charges imposées par le testateur, dit le registre

« des délibérations, s'éteignent avec le temps ; les « Hospices qui représentent les pauvres ne meurent « point. »

Mais, en attendant, il fallait chercher autre part une amélioration nécessaire. Il était permis de croire que, si les Hospices avaient conservé le droit de procéder eux-mêmes aux répartitions, les difficultés auraient été moins fréquentes ; leurs décisions auraient été plus facilement acceptées que celles de parents dont le désintéressement et l'impartialité pouvaient être justement soupçonnés. Il s'agissait donc de rendre aux Hospices le droit de faire les répartitions dont ils s'étaient imprudemment dessaisis et dont l'arrêt de 1763 avait consacré l'abandon. La Cour de Lyon, dans un arrêt du 22 floréal an XII, avait déclaré ne pas pouvoir revenir sur la décision du Parlement, quelque contestable qu'en fût le mérite. Ce fut là l'œuvre du décret de 1808.

A partir de ce moment, la fondation de Rouville disparaît du rôle des Tribunaux ; c'est le Conseil d'administration qui répartit les secours, avec l'assistance de deux parents qu'il choisit lui-même, et ses décisions sont acceptées sans protestation judiciaire.

S'il doit administrer presque gratuitement les biens de la fondation, vérifier tous les cinq ans la généalogie et les dossiers des postulants, au moins n'a-t-il plus de procès à soutenir.

Sa récompense sera un jour, à l'extinction de la famille, de conserver libre de toutes charges la maison de la rue Mercière. Car « les familles s'éteignent avec

le temps et les Hospices ne meurent point », dit la délibération de 1806.

Il faut voir quelles sont les espérances qui peuvent se fonder sur cette éventualité.

IV

Qu'une famille puisse aisément s'éteindre pendant les premières générations, cela est de toute évidence : les risques qui menacent toute existence humaine se trouvent concentrés sur un petit nombre de têtes, et il peut suffire de la disparition de deux ou trois individualités pour amener l'anéantissement de la race.

Mais, lorsqu'il y a eu quelques générations nombreuses, lorsque chaque branche a jeté autour d'elle quelques ramifications, la famille se multiplie dans des proportions invraisemblables, son anéantissement devient absolument problématique : elle oppose aux chances d'extinction une résistance énergique, non seulement par le nombre, mais aussi par la différence des conditions sociales de ses membres. Placés dans des milieux différents, puisant à chaque génération une vitalité nouvelle dans des alliances avec des familles étrangères, les différentes branches ne peuvent disparaître toutes, et, quelque ravages que subisse la collectivité, il en subsistera toujours un nombre suffisant pour assurer la perpétuité de la famille par une multiplication nouvelle.

C'est un phénomène dont on se rend très peu

compte dans le cours de la vie ordinaire, où la recherche des degrés de parenté éloignés est rare. Cette recherche a généralement pour mobile un intérêt de succession ; mais nos lois limitent la vocation successorale au douzième degré, soit à peu près six générations. Au delà, l'intérêt n'existe plus. Cette limite, déjà, est très reculée; même au delà du huitième degré, une parenté est rarement établie; car, pour en rechercher les preuves, il faut avoir conscience et de l'existence de cette parenté et de l'intérêt qui s'y rattache.

Dans la fondation de Rouville, on ne rencontre aucun de ces obstacles. La fondation s'adresse à tous les descendants à l'infini, sans limitation de degré, et les preuves de la parenté sont là, à la disposition de tous les intéressés. La composition de la famille a été une première fois fixée en 1763 par l'arrêt du Parlement de Paris; en 1810 on n'était pas si loin de ce premier travail, pour qu'il fût difficile au Conseil d'administration des Hospices de le remettre au courant ; et, depuis, les tableaux généalogiques ont été soigneusement remis à jour et complétés à chaque répartition quinquennale.

Enfin, l'existence même de la fondation est une cause de persistance de la famille, à ce point qu'il semble que de Rouville ait voulu, non seulement secourir sa postérité, mais la multiplier : dans la partie pauvre de la famille, la fondation est la ressource espérée des jours de détresse, la perspective d'en bénéficier est une dot que les enfants apportent en mariage. Car les sommes distribuées sont importantes

et il y a tel bénéficiaire qui, en trois répartitions, a réussi à toucher près de 30,000 francs.

Aussi, dans la parenté pauvre, les mariages sont précoces et féconds : les registres de l'Hôtel-Dieu accusent ce phénomène par un détail curieux. Tandis que les membres plus fortunés de la famille, qui assistent le Conseil d'administration dans la répartition, descendent de de Rouville au huitième et au neuvième degré, ceux qui reçoivent les secours sont déjà au douzième ou au quatorzième degré. La multiplication a donc été plus rapide de ce côté, en raison même de la fondation, qui porte en elle les causes de sa propre permanence.

A la répartition de 1890, la dernière que nous ayons pu connaître, le nombre des demandes était de soixante-cinq, en progression notable sur les années précédentes. Ce chiffre permet d'évaluer à plusieurs centaines le nombre des descendants actuellement vivants.

On voit que les charges imposées par le testateur ne diminuent pas, bien au contraire. Le Conseil d'administration doit se résigner, pendant des siècles encore, à une tâche qui devient d'année en année plus lourde, par l'augmentation incessante du nombre des demandes qui lui sont présentées et des dossiers déposés à l'appui, dont il doit faire la vérification.

V

A un dernier point de vue qu'il me reste à signaler, la fondation de Rouville mérite d'attirer l'attention.

On a souvent tenté de suivre, à travers quelques générations, l'histoire d'une famille, de rechercher comment les circonstances et le milieu ambiant pouvaient modifier les fatalités héréditaires.

C'est une très grande difficulté que de trouver des faits susceptibles d'une telle étude ; faute de pouvoir recourir à la méthode expérimentale, il faut chercher des faits qui présentent autant que possible les conditions de certitude et de précision qu'on demande à l'expérience scientifique. Autrement l'observateur introduit nécessairement dans le problème un élément étranger à la question, celui de sa propre personnalité, de ses opinions, en un mot, ce que les astronomes appellent l'équation personnelle. Jusqu'à présent, ce sont les familles souveraines qui ont été choisies pour types d'études de ce genre (1), car ce sont à peu près les seules dont on puisse suivre la généalogie pendant une longue série de générations. Ce choix comporte cependant certaines critiques ; d'une part, et malgré des apparences contraires, ce sont peut-être ces familles dont l'histoire véritable est la plus difficile à connaître ; car, si les documents officiels pèchent par l'excès d'un respect nécessaire, les pamphlets, les histoires anecdotiques et les mémoires secrets tombent dans un travers opposé.

Puis, les conditions exceptionnelles dans lesquelles ces familles sont placées ne permettent pas de tirer de leur histoire des conclusions générales.

(1) Wiedemeinster, Ireland, Jacoby.

Le roman s'est aussi emparé de la question et tout le monde connaît les vingt volumes dans lesquels un littérateur contemporain a écrit l'histoire d'une famille sous le second Empire. Quelle que soit la valeur littéraire d'une pareille tentative, sa valeur scientifique est nulle ; comment essayer de déduire des lois de faits imaginaires (1) ?

Il me semble qu'on trouverait dans la fondation de Rouville les éléments d'une étude de ce genre. Depuis 1518, date de la naissance de G. de Rouville, nous possédons la généalogie complète de ses descendants, riches ou pauvres. Cette généalogie est accompagnée d'indications biographiques consignées dans les dossiers et les rapports qui servent de base aux répartitions ; on peut croire que ces renseignements serrent la vérité de très près, puisqu'ils subissent le contrôle de la Commission administrative.

Enfin, la situation de cette famille se rapproche autant que possible des conditions normales, dont elle n'est que faiblement éloignée par l'existence même de la fondation.

VI

De Rouville se trouve donc avoir créé par son testament les éléments d'une étude sociologique intéressante : là est le mérite de sa fondation, et, à notre avis, c'est le seul. Nous avouons n'éprouver qu'une admi-

(1) Ém. Zola, *le Roman expérimental.*

ration très tempérée pour des dispositions de ce genre. Car enfin, à qui la fondation de Rouville est-elle véritablement utile ?

Ne parlons pas des Hospices...

A la famille ? Mais ce n'est là qu'un intérêt privé, et la destination des fondations n'est pas de desservir des intérêts de ce genre.

C'est d'ailleurs une prétention ridicule que de vouloir exempter à perpétuité sa descendance des risques communs à l'humanité tout entière, et l'événement l'a bien prouvé ! Quelle que soit en effet l'importance des sommes que les Hospices distribuent tous les cinq ans, elles seront de plus en plus insignifiantes, en comparaison du nombre croissant des descendants pauvres, en comparaison surtout des espérances qu'elles font naître et des convoitises qu'elles excitent (1).

De Rouville a voulu mettre ses descendants à l'abri de la pauvreté ? A quoi a-t-il abouti ? On peut caractériser exactement l'effet de la fondation en disant que, à sa naissance, chaque enfant de la famille de Rouville trouve un billet de loterie dans son berceau. C'est tout.

On ne dira pas non plus que la fondation a contribué à fortifier entre les descendants du testateur les sentiments d'affection et de solidarité ; car les registres de l'Hôtel-Dieu sont là pour attester qu'un des pro-

(1) On pourrait écrire une étude particulière sur la façon dont les individus étrangers à la descendance de Rouville ont réussi parfois à s'introduire dans la généalogie et à bénéficier des répartitions. Voir le Rapport sur la répartition de 1890.

cédés le plus volontiers pratiqués par les candidats pour faire valoir leurs titres consiste à aller chez les administrateurs dire du mal les uns des autres.

De Rouville a fait peu de chose pour sa postérité et rien pour le bien public : il n'est pas à désirer que son exemple trouve beaucoup d'imitateurs.

Après le discours de M. Flurer, M. Gabriel Compayré, Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Nos belles fêtes d'inauguration d'il y a un an ont eu un mauvais lendemain, puisque mon regretté prédécesseur, M. Charles, ne leur a survécu que de quelques semaines. Il n'avait pu y assister : mais, de loin, il en avait recueilli les échos avec une satisfaction intime, et la consécration solennelle d'une œuvre dont il avait été l'un des principaux ouvriers a certainement jeté quelques lueurs de joie dans l'ombre de ses derniers jours. L'hommage que méritait sa mémoire lui a déjà été rendu avec une sincérité éloquente, notamment par un de ceux qui ont été les témoins et les collaborateurs de sa longue administration de dix-sept ans, par M. le doyen Caillemer. Personne ici, — son successeur moins que tout autre, — n'oubliera ce que nous lui devons.

A deux reprises, les circonstances m'ont appelé à prendre exemple sur lui, tout en m'apprenant combien il était difficile de le remplacer. La première fois, — il y a plus de trente ans de cela, — c'était à Paris, dans la chaire de philosophie qu'il occupait avec tant d'éclat au lycée Louis-le-Grand : bien novice encore, faisant comme normalien et apprenti professeur un stage de quelques jours dans une classe d'où j'étais sorti trois ans auparavant, avec quelle appréhension, je m'en souviens, j'essayai de continuer, pendant deux ou trois semaines, le brillant enseignement de M. Charles !... A Lyon, Messieurs, pour la seconde fois, j'aurai à m'inspirer de ses traditions ; et, comme vous tous, je garderai pieusement le souvenir de cet administrateur éminent, qui fut, avant tout, l'homme du devoir, du devoir accompli avec simplicité, et qui, pour l'accomplir, se défendant pied à pied contre les tristesses d'une vie douloureuse, contre l'envahissement d'un mal physique implacable, a eu souvent besoin de faire appel à toutes les forces d'une âme stoïque.

La naissance et les progrès de l'Université lyonnaise sont si intimement liés au nom de M. Charles, que le directeur de l'Enseignement primaire, M. Bayet, dans le dernier adieu qu'il a adressé sur sa tombe à votre ancien Recteur, n'a pu louer l'un sans célébrer l'autre : « L'Université de Lyon, disait M. Bayet, est aujourd'hui la plus puissante des Universités de province, par la solidarité de ses Facultés et de ses professeurs, par le nombre de ses étudiants, par l'installation de ses services, et surtout par la foi qu'elle a dans son rôle. »

Ce témoignage élogieux d'un de ses anciens professeurs, l'Université de Lyon s'attache à le justifier chaque jour davantage. Sans doute, la force d'une institution d'enseignement ne se mesure pas seulement au nombre des élèves qui la fréquentent. Une Université vaut surtout par la quantité et la qualité des enseignements qu'elle distribue, par l'intensité des efforts qu'elle sait obtenir des candidats aux diplômes, par le rayonnement des travaux et des découvertes de ses professeurs. Nous avons pourtant bien quelque raison de nous réjouir de la progression rapide et constante de votre clientèle : d'abord parce qu'elle est désormais pour l'Université une source de richesses, qui rendra possibles de nouveaux progrès ; mais aussi parce qu'elle atteste le bon renom et le prestige des maîtres distingués qui, en vingt ans, ont vu plus que doubler le nombre de leurs élèves.

Sur la quotité de ce nombre, par rapport aux autres Universités françaises, il est vrai que les statisticiens discutent encore. La rivalité bien connue, qui se réveille entre Lyon et Marseille à chaque nouveau recensement, pourrait bien se produire sous une autre forme, au point de vue de la population scolaire, entre Lyon et Bordeaux. Si l'on en croyait la *Minerva,* parmi les 159 Universités que dénombre dans l'univers entier cet annuaire accrédité du monde savant, Lyon ne viendrait qu'au 27^e rang, immédiatement après Bordeaux. Et l'autorité de la *Minerva* est si grande que le classement qu'elle établit est accepté comme un oracle : il l'est... surtout à Bordeaux, où un professeur d'histoire,

qui se pique cependant d'exactitude, M. Camille Jullian, n'hésitait pas à affirmer récemment que Bordeaux est, après Paris, « l'Université de France la plus peuplée ». Il n'y aurait point de mal à cela ; mais, pour rendre hommage à la vérité, force nous est cependant de réclamer pour Lyon la primauté numérique. Je sais bien qu'il est malaisé de se reconnaître au milieu des divers procédés de comptabilité scolaire en usage dans les Facultés. M. Ferdinand Lot, qui vient de publier, dans la *Revue politique et parlementaire*, un essai de statistique des étudiants français, est bien près d'avouer qu'il y a là un problème insoluble, où la science d'un M. Levasseur lui-même aurait de la peine à se débrouiller. Certaines Facultés, qu'il nomme, n'ont pas toujours calculé leurs effectifs avec la même réserve que Lyon ; elles ont majoré leurs chiffres en y comprenant des catégories d'étudiants qui, comme nos élèves de l'enseignement primaire (nous en aurons cette année plus de 60 à Lyon), ne devraient pas entrer en ligne de compte. Ailleurs, comme dans les théâtres dont le personnel est restreint et où les mêmes figurants défilent plusieurs fois de suite sur la scène, il y a des doubles emplois : un seul étudiant est compté deux fois, parce qu'il suit les cours de deux Facultés. Bref, la question est compliquée. Mais M. F. Lot, après avoir épluché tous les documents sur la matière, n'en conclut pas moins qu'en 1894-1895 vous l'emportiez sur Bordeaux, avec 148 étudiants de plus ; en 1895-1896, avec 243 de plus ; et nous avons tout lieu de croire qu'en 1896-1897 la proportion s'est encore accrue en votre faveur.

Il y a d'ailleurs un moyen commode et sûr de vérifier les statistiques exactes, de contrôler les statistiques fantaisistes : c'est de faire le compte des sommes que les étudiants versent dans le trésor des Universités. Un négociant, qui, le soir, fait sa caisse, ne sait peut-être pas combien de personnes sont passées dans la journée par son magasin ; mais il sait exactement ce qu'il y a dans sa caisse. De même chaque Université connaîtra au juste son avoir ; et, sous ce rapport, en 1897, comme en 1890, Lyon, dont les revenus, il y a sept ans, d'après les dernières constatations officielles, dépassaient sensiblement ceux des Universités les plus favorisées, Lyon ne craint aucune comparaison.

Mais qu'importe après tout de compter quelques étudiants de plus ou de moins ! Ce qui, au contraire, est essentiel, c'est qu'une Université mérite d'en avoir beaucoup, en faisant tout son devoir d'Université. Et, pour cela, il est d'abord indispensable qu'elle dispose, au point de vue matériel, de tous les avantages d'un aménagement large et complet. Pour que de bons ouvriers fassent de bonne besogne, il n'est pas indifférent que l'atelier, que l'usine où ils travaillent soient commodément et amplement installés. A cette foule d'étudiants qui suit les cours, qui manipule dans les salles de travaux pratiques, il faut de l'espace et de la place. A ces professeurs qui poursuivent de délicates recherches, il faut des cabinets de travail, des laboratoires convenablement aménagés. En cela, déjà, et quoique nous ne puissions pas rivaliser avec certaines Universités fastueuses de l'étranger, nous n'avons pas trop à nous plaindre.

Le temps est loin où le grand Pasteur, signalant aux pouvoirs publics du second Empire l'état de détresse des Facultés françaises, faisait allusion à un professeur de la Faculté des sciences de Lyon, M. Bineau, un chimiste d'un vrai talent, dont il disait « que sa santé avait été compromise, sa vie abrégée, pour avoir travaillé dans un laboratoire qui n'était qu'une cave obscure et malsaine ». Nos professeurs de chimie n'ont plus à craindre pour l'avenir de pareilles misères : nous inaugurerons pour eux, dans un an, l'Institut de chimie, le bel atelier de travail que, sur un terrain donné par la Ville, l'Université leur édifie, en partie avec ses propres ressources, en partie avec les subventions de l'État et du Conseil général du Rhône, et aussi, nous y comptons, avec le concours des industriels de la région, qui ne voudront pas se montrer moins généreux que ne l'ont été ceux de Nancy pour des établissements analogues : ils nous aideront certainement à assurer le développement d'une science pour laquelle une ville industrielle comme Lyon ne doit pas souffrir qu'on la dépasse.

Il n'y a pas de bornes au progrès de la science, qui n'a jamais dit son dernier mot : il n'y en a pas non plus à ses exigences et à ses ambitions. Et, quoique l'Université de Lyon recouvre déjà de ses édifices une surfaces de 34,348 mètres carrés (1), nous rêvons déjà de nouveaux agrandissements. Votre Institut de chimie

(1) Cette superficie se décompose ainsi : Facultés de médecine et des sciences, 28,009 mètres carrés ; Falcultés de droit et des lettres, 3,580 : Institut de chimie, 3,768 ; total : 34,348.

n'est pas achevé, ni surtout payé, et vous songez pourtant à jeter les fondements d'un Institut de physique. Cette création nécessaire viendra certainement à son heure; mais, en attendant, vous emploierez les ressources de vos premiers budgets à améliorer ce qui existe, et à seconder ainsi les efforts de cette légion de 180 ou 190 professeurs, agrégés, maîtres de conférences, chefs de travaux, chefs de clinique, préparateurs, qui se partagent ici, chacun à son rang, l'enseignement de l'universalité des connaissances humaines.

Quelques-uns regrettent, non sans raison, que le service des examens les détourne trop souvent de leur fonction essentielle; et les Allemands, quand ils nous critiquent, disent volontiers que le professeur de Faculté français enseigne peu et examine beaucoup. Le fait est que le nombre des diplômes que vous distribuez est énorme ; en 1896-1897, vous avez fait 7 docteurs en droit, 150 docteurs en médecine dont 6 à Beyrouth, 4 docteurs ès sciences, 36 pharmaciens de 1re classe et 7 de seconde, 37 licenciés en droit, 17 licenciés ès sciences, 20 licenciés ès lettres, 329 bacheliers de l'enseignement classique et moderne, sans compter les 109 diplômes du certificat P. C. N., ceux de l'École de chimie industrielle, du certificat des études historiques, les capacitaires, les herboristes, les sages-femmes, et enfin, je n'aurai garde de l'oublier, car il est un des derniers représentants d'une espèce qui va disparaître, 1 officier de santé... Et, si je faisais le compte, non seulement des épreuves qui ont abouti à la conquête des diplômes ou des certificats, mais de

toutes celles encore qui, par la faute des candidats, n'ont pas eu un résultat heureux, j'arriverais à ce total formidable de 4,883 examens pour une seule année (1).

Il y aurait de quoi être écrasé sous la masse de corrections de copies ou d'interrogations orales que représente un pareil chiffre ; et il n'y a point d'ailleurs à espérer que l'avenir apporte sur ce point un adoucissement sensible à votre tâche : la plupart de ces examens en effet sont la sanction naturelle et nécessaire de vos enseignements. Seule la corvée du baccalauréat de l'enseignement secondaire pourrait vous être épargnée, et nous appelons de tous nos vœux la loi libératrice qui déchargera les Facultés des sciences et des lettres d'une partie au moins de ce fardeau. Mais, quelque lourdes que soient vos fonctions professionnelles, vous ne vous y laissez pas absorber tout entiers.

Vous n'êtes pas seulement des savants qui enseignent ou qui examinent, vous êtes aussi des savants qui cherchent et qui découvrent, qui écrivent et qui ont des lecteurs. C'est un paradoxe que les Américains ont soutenu et que nous ne leur emprunterons pas, que le meilleur professeur d'Université serait celui qui, ne faisant pas de cours ou n'en faisant que par accident, s'enfermerait dans son laboratoire, pour consacrer toutes ses forces et tout son temps à des recherches originales. Non, mais l'idéal est assurément de faire les

(1) Ce total de 4,883 examens se décompose ainsi : Faculté de droit, 468 ; Faculté de médecine, 2,342 ; Faculté des sciences, 561 ; Faculté des lettres, 1,512.

deux choses à la fois : dans des leçons solides ou brillantes, communiquer la science acquise, et, par des travaux personnels, faire avancer la science nouvelle. De quelle jeune renommée la petite Université de Wurtzbourg ne brille-t-elle pas, depuis qu'un de ses professeurs a découvert les rayons Rœntgen? Les Universités, sans cesser d'être des écoles professionnelles, doivent être de plus en plus des foyers de science agissante et inventive ; et les subventions extraordinaires de l'État n'ont pas été perdues, qui, grâce à un député de la Loire, M. Audiffred, sont venues, dans le cours de l'année dernière, encourager et aider les travaux de quelques-uns de vos maîtres. C'est en continuant à se distinguer par la fécondité de ses productions littéraires et scientifiques que l'Université de Lyon se maintiendra au rang qu'elle a su conquérir. Vos *Annales* s'enrichissent sans cesse de publications importantes. Dans les revues des journaux, dans les comptes-rendus des sociétés savantes et des académies, il est à chaque instant question de vos communications et de vos œuvres. Certes, vous travaillez avec désintéressement pour la science, et vous ne pensez pas qu'il y ait de meilleure récompense que celle d'avoir ajouté une vérité de plus au patrimoine des connaissances humaines. Mais vous ne faites pas fi pourtant des récompenses de l'Institut. Je sais bien que quelques-uns d'entre vous ne ménagent pas leurs critiques à cette grande fondation de la Révolution française : mais l'Institut pourtant compte ici plus de correspondants et surtout plus de lauréats que

d'adversaires. Et vous me permettrez de rappeler que, depuis deux ans, l'Académie des sciences a décerné un prix Jecker à M. le maître de conférences Bouveault, le prix Lallemand à M. le professeur Dubois, qui n'en est pas à sa première couronne ; l'Académie des sciences morales a accordé une mention très honorable à M. le professeur Hannequin ; l'Académie française un prix Marcelin-Guérin à M. le professeur Texte, un prix Sorbier-Arnould à M. le professeur Legouis ; enfin, l'Académie de médecine a attribué un prix Meynot à M. l'agrégé Collet, et une mention honorable à MM. Toy et Taty, chefs de la clinique des maladies mentales.

Il y a Université et Université, Messieurs. Il ne faut assurément en dédaigner aucune. Qu'est-ce pourtant que la petite Université italienne de Ferrare, classée cent cinquante-neuvième et dernière dans le catalogue de la *Minerva*, avec 20 professeurs et 79 élèves, à côté de l'Université de Paris, la première du monde, où un état-major de près de 200 professeurs, — le double de Lyon environ, — réunissent autour de leurs chaires 10,000 étudiants, — presque cinq fois autant que Lyon? Sans prétendre à une si haute fortune, l'Université lyonnaise, qui a foi dans son avenir parce qu'elle a conscience de son présent, compte bien grandir encore. Il ne servirait de rien qu'elle eût enfin obtenu le beau titre d'Université, avec des libertés relatives et le libre usage de ressources assez considérables, si elle ne profitait pas du régime nouveau pour beaucoup oser et beaucoup entreprendre. Quoi-

qu'elle possède déjà l'essentiel, il lui reste encore des lacunes à combler, si elle veut, ce qui sera la double condition de sa prospérité, d'une part ne rien négliger dans le vaste domaine de ce qui doit être enseigné, d'autre part adapter son œuvre au caractère, au génie propre de la cité et de la région où elle a son siège.

Les lacunes qui subsistent encore dans vos cadres d'enseignement, je n'y insisterai pas. Nous en reparlerons l'année prochaine, quand elles auront été comblées pour la plupart, grâce aux disponibilités de votre premier budget. Je rappellerai seulement que, même sans sortir de France, on trouverait dans diverses Facultés provinciales des enseignements qui nous manquent : Bordeaux, par exemple, a ses chaires de science sociale, de législation et d'économie rurales, son cours d'électricité industrielle ; Nancy, sa clinique des maladies nerveuses ; Caen, son cours sur l'histoire de la coutume normande ; Rennes, son laboratoire de psycho-physiologie...

Un point où l'on vous a devancés surtout, c'est l'organisation des enseignements relatifs à l'histoire locale. A Aix, à Caen, à Nancy, à Toulouse, on étudie les langues, les monuments, l'art et l'industrie de la région. A Bordeaux, la municipalité a fondé deux chaires : une pour l'histoire de Bordeaux et du sud-ouest de la France, une autre pour les langues et les littératures des mêmes provinces. Comment n'aspirerions-nous pas à remplir le même devoir envers Lyon et le pays lyonnais, alors surtout qu'aucun coin de la France ne présente, pour ainsi dire, plus

d'histoire et moins d'historiens ; et qu'avec son long passé, les incidents mouvementés de son existence politique, le développement continu de ses métiers et de sa richesse économique, avec la physionomie particulière de ses habitants dont la psychologie obscure et délicate n'est pas encore faite, avec son parler original dont témoigne le *Littré de la Grand'-Côte*, Lyon offre aux chercheurs le plus beau champ d'observation qui puisse tenter la curiosité historique et montrer la puissance de notre grande et vieille patrie ?

C'est par des fondations de ce genre, et par d'autres analogues, que notre Université remplira une de ses fonctions, qui est de se rattacher de plus en plus intimement au sol où elle est née. Les Universités ne doivent pas être calquées toutes sur un même type. Quand elles ont satisfait aux conditions communes de tout établissement d'enseignement supérieur, elles doivent, comme le disait Jules Ferry, s'appliquer à « exprimer les idées propres à chaque partie de la France ». C'est bien ainsi qu'on l'entend ailleurs : par exemple, notre voisine l'Université de Grenoble fait valoir qu'elle a dans les montagnes qui l'entourent un riche domaine d'explorations naturalistes, et que les Alpes, — ce sont les expressions dont on s'est servi, — constituent à son École de médecine et à sa Faculté des sciences « une gigantesque annexe ». De même, l'Université de Clermont s'ingénie à démontrer qu'elle peut avoir son caractère original, en étudiant la géologie du centre de la France, et en devenant, pour ainsi dire,

l'Université du massif central. A défaut de montagnes, Lyon, Messieurs, a bien quelques particularités intéressantes qui pourraient déterminer dans les enseignements de son Université un courant d'études spéciales, appropriées au terroir. Les industries multiples qui font sa richesse demandent qu'on les aide, qu'on leur fournisse des techniciens qu'elles ne soient plus obligées d'aller chercher en Allemagne, ou en Suisse, ou à Paris. D'autre part, l'extension du commerce lyonnais, qui circule à travers le monde, pourrait nous inciter à développer nos enseignements de langues vivantes. Pourquoi, à côté de notre conférence d'égyptologie, n'aurions-nous pas un cours de langue russe? Et ce n'est pas au moment où la mission lyonnaise revient glorieusement de sa fructueuse expédition en Chine que pourrait être contestée l'utilité d'un cours de chinois. N'oublions pas, — car les initiatives locales doivent nous servir de guides, — qu'en 1879 M. Guimet avait organisé avec succès à Lyon un cours de japonais, qui d'emblée réunissait un assez grand nombre d'élèves (1).

La loi nouvelle, Messieurs, a ouvert la porte à toutes les hardiesses. Nous répondrons à la pensée de ceux qui l'ont préparée et votée, en recherchant toutes les innovations utiles, toutes les créations que peut inspirer l'esprit moderne. Il n'y a guère en Amérique d'Université qui n'ait son école de génie civil et aussi, comme on dit là-bas, de génie électrique. Pourquoi ne songerions-nous pas à développer, en nous associant à

(1) Soixante élèves se présentèrent : on en garda dix-huit.

son œuvre, les germes féconds de l'École centrale lyonnaise ? En Amérique encore, les études artistiques font partie du domaine des Universités ; et, à l'Université Columbia de New-York, on peut devenir docteur en philosophie avec un travail d'architecture. Pourquoi n'accueillerions-nous pas avec sympathie l'idée chère à Gaspard André, et que nous recommandait, à la dernière distribution des prix de l'École nationale des beaux-arts, M. l'architecte Bellemain : l'idée de constituer, à côté de nos quatre Facultés traditionnelles, une Faculté d'architecture, ou même une Faculté des beaux-arts ?

Ce sont peut-être des utopies, Messieurs : le vingtième siècle en décidera. Mais ce qui n'est point contestable, c'est que les Universités ne répondront vraiment à leur destination que si elles élargissent les cadres de leurs programmes d'enseignement, si elles en assouplissent les règles un peu trop rigides. Une des dispositions les plus importantes de votre charte constitutive est celle qui vous autorise et vous convie à établir un nouveau diplôme de doctorat, dont vous règlerez vous-mêmes les conditions, un doctorat d'Université, qui ne conférerait pas, comme le doctorat d'État, le privilège d'enseigner ou d'exercer en France, mais qui faciliterait aux étrangers l'accès des études françaises. Sous la réserve expresse que les droits et les intérêts de nos étudiants nationaux n'en seront pas lésés, nous ne saurions faire trop accueillante l'hospitalité que nous offrons aux étudiants du dehors. En 1896-1897, l'Université lyonnaise ne comptait que

89 étrangers. Sans vouloir ressembler aux Universités du moyen âge qui étaient comme des hôtelleries cosmopolites, nous devons en désirer un plus grand nombre, surtout pour la Faculté des lettres qui n'en a aucun (1).

La Suisse, l'Allemagne nous distancent singulièrement sous ce rapport. La seule Université de Lausanne, en vingt ans, a vu passer 8,000 étudiants étrangers. Chaque année, plus de 500 jeunes gens, venus d'Amérique, sautent, pour ainsi dire, par-dessus la France pour aller étudier dans les Universités allemandes, non qu'ils y soient attirés par une affinité particulière de tempérament moral, encore moins par la similitude des mœurs politiques ; mais tout simplement parce qu'ils peuvent y obtenir et en rapporter dans leur pays, au bout de deux ou trois ans, un diplôme qui constate officiellement et sanctionne leurs études. Et c'est au retour de ces voyages universitaires dans l'Europe allemande, qu'ils écrivent dans les journaux des États-Unis des articles, comme nous avons le chagrin d'en lire fréquemment, sur la primauté intellectuelle, sur l'hégémonie de l'Allemagne savante au XIX^e siècle. Peut-être ne penseraient-ils pas tout à fait de même s'ils avaient été initiés à la science française ! Essayons donc de leur rapprendre le chemin de la France : nous n'aurons pour cela qu'à mettre à profit les indications qui nous sont fournies par les Américains eux-mêmes. A la récente séance publique annuelle de l'Institut, dans le discours où il rendait compte de sa visite à

(1) Le chiffre de 89 se décompose ainsi : Faculté de droit, 5 ; Faculté de médecine, 64 ; Faculté des sciences, 20 ; Faculté des lettres, 0.

l'Université de Chicago, M. Henri Moissan rappelait que le président de cette Université, M. Harper, lui avait dit en propres termes : « Pourquoi ne modifiez-vous pas votre doctorat? Nous vous enverrions nos bons élèves. Vous savez que nos jeunes gens ont l'esprit pratique : ils n'iront chez vous que s'ils peuvent en revenir docteurs, et il leur est impossible de passer tout d'abord votre baccalauréat et votre licence... »

Messieurs, il n'y a pas de meilleur moyen de travailler pour son pays que d'accroître le rayonnement de sa pensée. Les Américains ne s'y trompent pas, eux qui envoient tous les ans au Japon des jurys de professeurs dont le rôle est de procéder à des examens et, en même temps, de faire pour leur patrie la meilleure des propagandes. Les produits suivent les idées ; la clientèle commerciale emboîte le pas à la clientèle intellectuelle. Aussi ne serons-nous pas seuls à nous féliciter qu'en ce moment même trois professeurs de votre Faculté de médecine, M. le doyen Lortet, MM. les professeurs Ollier et Soulier, soient associés pour la troisième ou quatrième fois aux travaux de la Faculté française de Beyrouth ; et que, pendant les vacances, vous ayez été représentés avec honneur au douzième Congrès international de médecine, à Moscou, par M. le professeur Pierret ; au Congrès international de législation du travail, à Bruxelles, par M. le professeur Pic ; au Congrès international de géologie, à Saint-Pétersbourg, par M. le doyen Depéret, M. le professeur Offret et M. le préparateur Roman ; au Congrès des orientalistes, à Paris, par M. le professeur Regnaud.

Et enfin, Messieurs, nous avons eu la bonne fortune, au mois de juillet, à défaut d'universitaires, — empêchés qu'ils étaient par leurs obligations professionnelles, — qu'un membre de la Société des Amis de l'Université, un volontaire obligeant, M. Ennemond Morel, a accepté la mission d'être votre mandataire au meeting franco-écossais d'Édimbourg. J'aurais plaisir à dire avec quelle distinction il a rempli un mandat dont il s'était chargé avec tant de bonne grâce ; mais, puisqu'il a bien voulu nous rendre compte lui-même de son voyage, et que je vais lui donner la parole, vous n'aurez pas à apprendre de moi que votre ambassade auprès des Universités d'Écosse ne pouvait être remise en meilleures mains.

Messieurs les Étudiants,

En reconstituant les Universités françaises, le législateur a surtout travaillé pour vous : car tout ce qui sert à fortifier l'enseignement vous profite à vous-mêmes. Mais il a manifesté d'une façon spéciale sa sollicitude pour vos intérêts, en inscrivant expressément dans la loi que les ressources mises à la disposition des Universités devraient, entre autres affectations, recevoir celle d'être employées en partie pour des « œuvres utiles aux étudiants ». Le législateur n'a pas dit lesquelles ; il a laissé au Conseil de l'Université le soin de les définir et de les chercher : nous les chercherons.

C'est à vous aussi qu'a songé, en instituant quatre

prix biennaux de 1,000 francs, à décerner aux meilleurs mémoires sur des sujets proposés par chacune des quatre Facultés, le donateur généreux dont je ne suis plus obligé cette fois de taire le nom, M. Augustin Falcouz, que nous ne cesserons de remercier pour sa belle libéralité, même quand elle lui aura suscité des émules.

Tous ces soins dont vous êtes l'objet, j'ai plaisir à constater que vous vous en montrez dignes ; j'ai plaisir surtout à le dire publiquement, devant vos maîtres qui ratifieront mes paroles, devant cette nombreuse et imposante assemblée où vous ne comptez que des amis. L'an dernier, lors de l'inauguration de l'Université, vous avez fait preuve d'un sage esprit d'ordre et de discipline, qui a été remarqué ; qui l'a été d'autant plus que votre exemple n'a pas été partout suivi. Mais vous avez aussi, par l'organe d'un des vôtres, exprimé de hautes pensées et de généreux sentiments.

Vous persévérerez dans cette voie, afin de mériter de plus en plus à l'Université de Lyon les sympathies et les faveurs de tous ceux qui s'intéressent à ses destinées ; notamment celles de la Société des Amis de l'Université, qui sait bien que son œuvre n'est point finie, tant s'en faut, — elle ne le sera jamais, — et que nous remercions pour l'avenir comme pour le passé : car ce qu'elle a fait nous garantit ce qu'elle fera : — celles aussi de l'Administration des Hospices, qui vient de nous en donner une nouvelle marque, en étendant généreusement le service de la clinique des enfants malades, lequel, au lieu de quarante lits,

compte depuis le 1er novembre soixante-sept lits et douze berceaux, presque le double ; — celles enfin de la Chambre de commerce, du Conseil général du Rhône, du Conseil municipal de Lyon, notre grand bienfaiteur.

Sympathies précieuses, qui montrent dans quel esprit de solidarité les pouvoirs locaux s'unissent à l'Université lyonnaise. Mais, vous aussi, jeunes gens, vous saurez de plus en plus vous solidariser entre vous, vous solidariser avec vos maîtres, afin de former un faisceau compact de forces studieuses, une sorte de syndicat de science où les uns apportent toute leur expérience pour enseigner, les autres, toute leur ardeur pour apprendre. Les sociologues d'aujourd'hui prétendent que, dans une association quelconque, — une corporation, une patrie, — de la communauté des aspirations, de l'union des efforts, on voit dériver et surgir comme une puissance nouvelle, supérieure aux éléments qui constituent l'association.

Et, en effet, quand un régiment passe, le drapeau au vent, nous nous disons qu'il y a là quelque chose de plus que le total brut des forces individuelles que représentent les unités dont il se compose : il y a comme une âme collective qui flotte au-dessus des individus et qui, le jour venu, les entraînerait à la victoire. De même, Messieurs, dans une Université de professeurs et d'étudiants, qui veut être autre chose qu'un monde fermé, replié sur lui-même, d'études spéciales ou professionnelles, qui s'ouvre aux influences du dehors, aux souffles de la pensée moderne, qui, enfin, travaille pour tous afin de mériter d'être aidée par tous,

il est impossible qu'il ne se dégage pas une âme générale, une sorte de conscience commune, qui, par un large appel à la vie intellectuelle et morale, conduise tous ceux qu'elle dirige à la vérité pour la pensée, à l'honneur et à la dignité pour la vie.

A la suite du discours de M. le Recteur, M. Ennemond Morel, membre de la Société des Amis de l'Université de Lyon, qui a bien voulu représenter cette Université au meeting franco-écossais tenu à Édimbourg au mois de juillet 1897, a rendu compte de sa mission.

M. Ennemond Morel s'est exprimé ainsi qu'il suit :

Mesdames, Messieurs,

Seul, mon titre modeste de trésorier de la Société des Amis de l'Université m'a valu l'honneur de représenter l'Université de Lyon au meeting d'Édimbourg, et je suis tellement pénétré de ma propre indignité qu'en prenant aujourd'hui la parole devant les membres éminents des Facultés et devant vous tous, Messieurs, je ne puis m'empêcher de penser au Gros Jean de La Fontaine, qui voulait en remontrer à son curé.

Ce que j'ai à vous dire n'est pas en rapport, je le

crains, avec la majesté du lieu et la solennité de la circonstance; c'est un simple reportage, une sorte de compte rendu cinématographique d'un meeting très spécial, qui, de l'aveu de tous ceux qui y ont pris part, a été un modèle du genre.

Vous savez, Messieurs, mieux peut-être que je ne le savais moi-même quand vous m'avez envoyé à Édimbourg, ce qu'est l'Association Franco-Écossaise.

Elle est née, il y a deux ans à peine, du désir qu'avaient, dans les deux pays, certains esprits cultivés de retrouver et de conserver l'empreinte laissée par cinq siècles d'alliance active entre la France et l'Écosse. Cette idée eut la bonne fortune de trouver des fées à son berceau. En France, Jules Simon d'abord, Casimir-Périer depuis, furent présidents de la branche française de l'Association, pendant que la branche écossaise avait, dans Lord Reay, un président qui mettait au service de l'association naissante non seulement le prestige de sa personnalité, mais une connaissance parfaite des deux langues et des deux pays, le don et l'habitude de l'organisation et un dévouement qui n'avait d'égal que son tact et sa courtoisie.

Les deux branches françaises et écossaises ont une organisation absolument personnelle ; elles n'ont en commun que leur but et des réunions alternées en France et en Écosse. En 1896, le premier meeting eut lieu à Paris, à la Sorbonne, où les membres écossais furent reçus par M. Gréard, de l'Académie française, et par l'élite de nos professeurs. Le meeting de juillet

dernier à Édimbourg était le premier meeting en Écosse.

La délégation française était, si je puis m'exprimer ainsi, une tranche d'humanité; elle comprenait un peu de tout : des membres de l'Institut, des professeurs distingués, plusieurs dames, des étudiants, des amateurs; elle avait, à sa tête, le comte de Franqueville, membre de l'Institut, remplaçant Casimir Périer.

Cette délégation un peu bigarrée, qui ressemblait plus à un corps de volontaires qu'à une troupe d'armée régulière, n'arrivait pas non plus avec un sentiment bien net de sa mission : on était venu pour répondre à une invitation sympathique; Édimbourg aussi n'avait pas été sans exercer quelque fascination comme but et décor d'une semaine de vacances. Mais, si la plupart de nos compatriotes ne savaient pas bien en quoi consisterait le meeting, nos amis écossais le savaient et, dès l'arrivée, notre compagnie d'éclaireurs fut encadrée dans une organisation bien étudiée, et conduite, avec méthode, au travers d'une semaine très remplie, où se mêla, chaque jour, l'utile à l'agréable.

Tous les délégués français, au nombre de plus de cinquante, avaient reçu, à l'avance, des invitations en vertu desquelles ils devenaient les hôtes de notables habitants d'Édimbourg pendant toute la durée du meeting; cette hospitalité était offerte avec tant de cordialité qu'il n'eût pas été possible de s'y soustraire. Le programme qu'on nous distribua, dès notre arrivée, était net et remplissait exactement toutes les journées, de 9 h. 1/2 du matin à minuit, avec indication, heure

par heure, de tout ce que nous avions à faire; on y avait joint des cartes d'entrée gratuites à toutes les cérémonies, aux musées, aux bibliothèques, et des permis de circulation pour les excursions en chemin de fer.

On a, en Écosse, en Angleterre aussi, du reste, l'habitude de mettre toute fondation, toute entreprise, tout groupement dans un but d'intérêt général quelconque, sous un patronage illustre, en même temps que sous la direction de spécialistes compétents ; c'est ainsi que l'Association Franco-Écossaise a constitué son comité avec un président qui est Lord Reay, ancien gouverneur de Bombay, etc., etc., et qu'elle compte parmi ses vices-présidents : le duc de Fife, gendre du prince de Galles ; le marquis de Lothian, membre du Conseil privé de la reine; lord Balfour de Burleigh, secrétaire d'État pour l'Écosse; le marquis de Tweedale, etc., etc. On conçoit aisément ce qu'un pareil patronage peut ajouter de lustre et d'intérêt à des groupements de la nature de celui de l'Association Franco-Écossaise.

Le lieu de rendez-vous, pour nos séances, était le beau bâtiment qu'on appelle l'Union de l'Université d'Édimbourg. C'est une sorte de cercle d'étudiants puissamment organisé sous le patronage de l'Université et avec le concours d'amis de l'Université ; je déposerai sur le bureau les statuts de cette société qui est devenue une sorte de représentation officielle du corps des étudiants et dont l'organisation comporte un comité chargé de se mettre en rapport avec les Universités étrangères. Cette petite brochure intéressera certainement l'Association de nos étudiants.

C'est dans la salle monumentale des conférences de cette Union, décorée, pour la circonstance, de drapeaux tricolores et de plantes vertes, que, chaque matin, de 9 h. 1/2 à midi, nous avions des conférences alternées de professeurs écossais et français.

Le premier jour, nous y fûmes introduits, en rangs, et présentés officiellement à Lord Reay, qui, montant ensuite sur l'estrade, nous fit, en un excellent français, un discours d'ouverture, rempli d'idées, plein d'originalité et marqué au coin d'un véritable libéralisme, du libéralisme des convictions et des principes, exempt des formules creuses qui le remplacent, hélas! si souvent.

Avec l'aisance d'un homme qui est sûr de lui, Lord Reay n'hésita pas à déclarer que l'alliance de quatre siècles entre la France et l'Écosse n'avait pas eu une origine désintéressée : son point de départ et son but étaient l'hostilité commune contre l'Angleterre.

Cette hostilité historique était, depuis longtemps, éteinte et remplacée par une union indissoluble et féconde entre l'Écosse et l'Angleterre, mais le souvenir des longs rapports avec la France n'était pas évanoui et il était digne de la fidélité écossaise de les maintenir et de les cultiver. L'Écossais, nous a dit Lord Reay, avec beaucoup de justesse, a toujours conservé son caractère indépendant et démocratique, il donne son respect à qui en est digne, on ne le trompe pas aisément, il rejette tout ce qui n'a pas de base solide et il aspire constamment vers les idées élevées, vers la supériorité et vers le progrès : la vraie démo-

cratie, dit Lord Reay, exclut l'égalité, mais elle permet aux hommes supérieurs de se faire jour, quel que soit leur point de départ.

Les différences fondamentales d'idées et de caractère entre le Français et l'Écossais, ajoutait Lord Reay, font précisément que nous aurons beaucoup à nous dire : il ne faut jamais perdre l'occasion d'élargir son horizon, de donner de l'élasticité à son esprit, et les opinions se rouillent si on ne les expose pas au cliquetis des opinions contraires.

L'idée de Lord Reay est que l'éducation devrait surtout développer l'originalité de chaque esprit au lieu d'arriver à les couler tous dans un même moule, comme le font l'organisation actuelle et la pratique des examens. L'originalité n'exclut pas la discipline : si on refoule l'originalité, on affaiblit le caractère, et, avec lui, le sentiment de la responsabilité, c'est-à-dire qu'on va droit à l'encontre du but de l'éducation.

Le temps ne me permet pas de continuer ces citations : elles suffisent pour vous indiquer le caractère du discours et de l'orateur, discours original, fantaisiste même, remarquablement exempt de banalités et de lieux communs.

La journée du mardi inaugura le cours rempli des travaux et des plaisirs du meeting.

La première conférence fut faite, en un français d'une grande pureté, par le professeur Kirkpatrick de l'Université d'Édimbourg. Le sujet était : la Constitution française, qu'il considère comme un chef-d'œuvre et dont le mécanisme est infiniment supérieur à celui

des constitutions allemande, américaine ou anglaise. Il y avait, dans cette conférence, très étudiée et très substantielle, un souffle marqué de libéralisme, non sans quelques-unes des illusions qu'engendre, d'ordinaire, le recul des lieux ou du temps.

M. Boutroux, professeur à la Faculté des lettres de Paris, fit ensuite une conférence élevée sur l'influence de la philosophie écossaise en France. Le professeur Ritchie, de l'Université de Saint-Andrews, traita des origines des Universités au moyen âge, et il nous apprit qu'au XVI^e^ siècle on avait l'habitude, aussitôt l'élection du recteur proclamée, de se précipiter sur lui et d'arracher ses vêtements, dont il devait racheter ensuite les morceaux, aux étudiants, au poids de l'argent. En 1552, un édit prohiba de réclamer au recteur le prix de ses habits, mais on avait soin d'ajouter : « Nous ne nous inscrivons pas contre l'usage de mettre ses vêtements en pièces, nous défendons seulement de lui en revendre les morceaux. » Ceci nous fut cité comme un exemple de la modération de l'esprit de réforme dans les Universités, au moyen âge.

Chacune de ces conférences était suivie d'une discussion ouverte, sous la direction de Lord Reay, dont la haute silhouette et le sourire fin, et un peu énigmatique, n'ont cessé de planer sur nos réunions les plus diverses, dont il était l'âme, comme son aimable et élégant secrétaire, M. A.-A. Gordon, en était le nerf.

A une heure, nous eûmes notre premier banquet de deux cents couverts, offert par le Lord Provost et la municipalité d'Édimbourg. Là, nous fîmes connaissance

avec les repas en musique, avec l'entrée imprévue, à chaque service, du joueur de cornemuse en costume écossais, jupon court, poignard à la jarretière, qui fait le tour des tables, au pas accéléré, en jouant des marches militaires : nous fîmes connaissance avec les toasts successifs solennellement annoncés par un huissier ; enfin nous fîmes connaissance avec le Lord Provost, sir Andrew M'Donald, qui présidait le banquet, avec son collier d'or au cou, et que nous rencontrâmes, ensuite, au cours de toutes nos réceptions.

Sir Andrew Mac Donald était, m'a-t-on dit, un simple marchand d'Édimbourg, doué de beaucoup d'énergie et d'ambition : il fut élu, par degrés, jusqu'à la charge de Lord Provost qui combine, pour la ville d'Édimbourg, les fonctions de maire et celles de préfet : il a apporté, dans ce poste, ses qualités d'initiative et de vigueur, et aussi la rondeur de caractère qui lui avait valu sa popularité : le gouvernement de la reine a reconnu sa valeur en lui conférant la dignité de chevalier et il est devenu, récemment, sir Andrew Mac Donald, comme le grand fabricant de meubles de Londres est devenu sir Blundell Maple. Ce rajeunissement continu des classes titrées par l'appel d'hommes nouveaux, pris dans tous les milieux, est un grand élément de solidité pour un pays monarchique ; il empêche, ou gêne, du moins, la constitution des partis de mécontents, en donnant aux ambitions individuelles une issue légitime.

Du lunch, nous allâmes au Palais (Parliament house) où nous fûmes reçus par le Doyen et la Faculté des

Avocats, en robes et en perruques : la perruque poudrée nous déroute beaucoup et j'avais peine à reconnaître le professeur Kirkpatrick et quelques autres figures que je ne connaissais, jusque-là, qu'avec ce que la nature leur avait donné ou enlevé de cheveux : la perruque vous change d'autant plus qu'on met de la fantaisie dans son port ; les uns la portent en avant, les autres en arrière, ou même un peu sur l'oreille ; on ne respecte pas l'illusion qu'elle est destinée à donner. Quoi qu'il en soit, le collège des Avocats est un lieu des plus intéressants : il contient une des plus belles bibliothèques de la Grande Bretagne, et une des rares où chaque ouvrage nouveau doive être déposé, comme à notre Bibliothèque nationale. Les avocats poudrés se multiplièrent pour nous montrer les manuscrits et les éditions rares (parmi lesquelles je me bornerai à vous citer un exemplaire de la première Bible imprimée par Gutenberg et Faust).

Ce soir-là, la ville d'Édimbourg donnait un bal en notre honneur, bal très officiel, dans lequel nous fûmes introduits, en rangs, précédés par des hallebardiers en costumes des siècles passés : le Lord Provost nous recevait, en uniforme écarlate de Lord Lieutenant avec son collier d'or et revêtu d'un long manteau d'hermine, comme celui des Rois de Carreau : il avait, à ses côtés, le porte-glaive et le porte-masse en grand costume et toute la municipalité d'Édimbourg en uniformes écarlates. La présence, parmi les invités, d'uniformes variés, comme la superbe tenue du soir des archers de la Reine, comme le costume original

des officiers des régiments de Highlanders aux jambes nues, donnait de la couleur à cette réunion. On dansait beaucoup : même les hommes qui se considéreraient comme trop mûrs chez nous, même les généraux, dansaient avec une souplesse qui indique l'habitude continuée des exercices du corps. Nos professeurs étaient stupéfaits de voir ces hommes posés danser toutes les danses, jusqu'au Scotch Reel, sorte de bourrée nationale qui implique une gymnastique violente.

Les conférences du mercredi furent faites : par M. Serolea, professeur de littérature française à l'Université d'Édimbourg, sur l'étude de la littérature française dans les Universités britanniques ; il signala les qualités de clarté, d'ordonnance, de goût, le style élégant des littérateurs français. Son éloge fut, sur ce point, immédiatement confirmé par la charmante conférence de M. Croiset, membre de l'Institut, sur le récent mouvement vers l'hellénisme en France.

Sous une forme aussi simple qu'élégante, les idées et les images de M. Croiset s'enchaînaient, lumineuses, dans un ordre parfait ; telle la belle ordonnance d'une colonnade grecque, telles les théories de jeunes filles sur les frises du Parthénon ; des conférences de ce genre ne peuvent être résumées en quelques lignes sans que leur charme soit brisé ; j'aime mieux vous rappeler une image de M. Croiset, qui vous expliquera son sujet : la petite statuette de Tanagra, si fine, d'un art si subtil et si parisien, ne représente-t-elle pas le point de contact entre les élégances raffinées de la civilisation grecque et les tendances du goût et de

l'art contemporain? Et cette affinité artistique, à vingt siècles de distance, n'explique-t-elle pas la vogue immédiate que rencontrèrent ces petits groupes de terre-cuite antiques? Malheureusement, M. Croiset a parlé en français, et des conférences d'une essence aussi délicate ne se traduisent et ne se résument pas, elles ne se comprennent pas non plus à demi-mot : une partie de l'auditoire, seule, aura pu l'apprécier à sa valeur.

Nous eûmes ensuite une conférence scientifique sur Pasteur, par le professeur Crum Brown, de l'Université d'Édimbourg, et une dissertation très ingénieuse sur Horace et Virgile, par le professeur Ramsay, de l'Université d'Aberdeen.

A une heure, l'Université d'Édimbourg nous offrait, dans la salle du Sénat, décorée aux couleurs de France, un déjeuner que présida le marquis de Lothian : avec l'ordre qui caractérisait tous nos mouvements, chaque convive fut « amatelotté » à un convive écossais qui le conduisit à table; comme toujours, les toasts, réglés comme tout le reste, furent nombreux : le professeur Kirkpatrick nous divertit beaucoup en nous citant une infinité de locutions écossaises qui ne sont autre chose que des mots français travestis par l'accent du pays. De même, on trouve autour d'Édimbourg des lieux nommés : Montpellier, Beaulieu, Plaisance, Saint-Germain, Petite-France, etc.

La suite du programme de ce jour mentionnait : « Tir des Archers de la Reine ». J'aurais omis ce numéro pour vous, s'il eût été, ce que je m'imaginais

moi-même, un tir à la carabine plus ou moins banal. Mais, notre surprise fut grande, quand, arrivés sur la pelouse d'Holyrood, analogue à celle des champs de course, nous vîmes poindre, au fond de la plaine, la compagnie des archers, musique en tête, et armés d'arcs et de carquois, comme les anciens archers du moyen âge. Le tir était un tir à l'arc, à grande distance. Cette pittoresque compagnie d'archers de la reine est un corps des plus selects, qui se recrute lui-même, comme le font les membres d'un cercle : ce sont les gardes du corps de la reine en Écosse ; elle a pour capitaine le marquis de Lothian.

Ce soir-là, les archers reçurent à dîner, dans le palais historique d'Holyrood, l'élite de notre délégation, et, plus tard, nous retrouvâmes tous nos hôtes écossais à une soirée donnée, en l'honneur de Lord Reay, par mesdemoiselles Stephenson. Ces demoiselles Stephenson sont des personnes mûres, riches, actives, intellectuelles, qui prennent un intérêt direct aux questions d'enseignement, d'écoles, à certaines revendications féminines ; l'une d'elles est, seule de son sexe, membre du Conseil supérieur des écoles d'Édimbourg. Leur invitation figurait sur les premiers embryons de programme du meeting; nous nous étions demandé à quel titre ces demoiselles nous invitaient. En fait, elles ont personnifié, pour nous, une classe de la société, j'allais presque dire un sexe très spécial à la Grande-Bretagne : la classe des « spinsters », terme moins irrévérencieux que notre mot « vieilles filles ». Dans ce pays d'Angleterre, où, par une bizarrerie inexpliquée, les

naissances de filles dépassent beaucoup celles des garçons (il y a un million deux cent mille femmes de plus que d'hommes dans les trente-neuf millions d'habitants du Royaume-Uni), où, de plus, l'émigration des jeunes hommes vers les colonies accroît encore ce manque d'équilibre entre les deux sexes dans la mère patrie, où, enfin, la religion protestante ne donne pas à la femme le refuge du cloître, les vieilles filles constituent une quantité qui, depuis longtemps, a cessé d'être une quantité négligeable : elles forment un groupement, une classe nouvelle, active, influente, envahissante presque, qu'un écrivain contemporain a appelé le troisième sexe. Leur champ d'action principal est toujours le terrain des œuvres de bienfaisance et de moralisation ; mais, pendant les périodes électorales, elles commencent maintenant à jouer un rôle considérable, et leur nombre va en croissant rapidement dans les administrations, dans le commerce où elles se montrent des auxiliaires efficaces, comme aussi dans les arts et les sciences. Mesdemoiselles Stephenson occupent le plus haut rang dans cette armée féminine qui évolue sur le même terrain que l'homme et qui lui cause parfois une vague inquiétude. Elles habitent, dans un quartier élégant, une maison qui donne, par derrière, sur une coupure, profonde et boisée, qui fend la ville à cet endroit, comme un coup de sabre ; rien n'est pittoresque comme cet horizon de verdure qui apparaît, dès l'entrée, par une large baie, au fond du salon. Une autre bizarrerie était la faculté de jouir de cette vue à dix heures du soir, grâce à ces longs cré-

puscules des latitudes septentrionales qui nous permettaient, chaque jour, de lire sans lumière jusqu'à dix heures et demie.

Les conférences du jeudi furent inaugurées par M. Duclaux, l'éminent directeur de l'Institut Pasteur. M. Duclaux a horreur de ce qu'il appelle le cabotinage de la science : c'est un travailleur, un savant, un penseur, modeste d'allure, indifférent à l'effet qu'il produit, cherchant à s'éclipser, mais la valeur de l'homme ressort malgré lui : sa conférence fut claire, complète, intéressante même pour les profanes et marquée par ces éclairs d'imagination particulièrement distinctifs dans un milieu d'hommes du Nord : c'est ainsi que, nous parlant de l'ardeur avec laquelle Pasteur, son maître, poursuivait la vérité quand il se croyait près de la saisir, sacrifiant tout dans sa course, ne voyant plus que sa lueur, il le compara à Michel-Ange faisant jaillir, à grands coups de ciseau, les éclats de marbre au moment où il sentait sa statue se dégager du bloc.

M. Brander Hatt fit ensuite un historique fort intéressant du collège des Écossais, à Paris, ce collège, fondé en 1326, pour des Écossais, en plein Paris, et qui y subsista jusqu'en 1793. Le travail de M. Brander Hatt, très serré, était basé sur l'étude de la riche collection de manuscrits du collège, collection d'un grand intérêt historique et malheureusement partiellement détruite dans la tourmente de la Révolution française.

Ensuite M. Mackay, sheriff de Fife et Kinross, nous entretint des rapports historiques entre le Parlement de Paris et les cours et tribunaux d'Écosse.

Enfin, la dernière des conférences fut faite par le Dr Rowand Anderson sur l'influence de la France sur l'architecture en Écosse.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, la question des rapports franco-écossais fut traitée sous ses aspects les plus divers. J'éprouve le vif regret d'être obligé, faute de temps, d'écourter ces comptes rendus, car chacune de ces conférences mériterait une étude.

A l'issue de cette séance, un train nous conduisit à Newbattle Abbey, où le marquis de Lothian avait aimablement invité une partie de la délégation française et de nombreux hôtes écossais. Le marquis de Lothian, lord Ralph Kerr son frère, lord Jedburgh et lord Elphinstone ses fils, étaient venus à notre rencontre jusqu'à l'entrée du parc princier de Newbattle, parc de gazon vert émeraude, parsemé d'arbres séculaires et de grandes masses d'ombrage, avec des parties de vieux jardins dessinés à la française ; le déjeuner, par petites tables, était servi dans les cryptes ogivales et restaurées de l'ancienne abbaye sur laquelle se greffa le présent château ; malgré le grand soleil de midi, il y faisait une fraîcheur délicieuse, et les membres de la famille de Lothian, répartis à diverses tables, firent leurs honneurs avec cette courtoisie simple et charmante, caractéristique, à la fois, de la naissance et de l'éducation. Le comte de Franqueville fut particulièrement heureux dans son toast ce jour-là, en rappelant que la marquise douairière de Lothian avait été, en 1870, une Providence pour les réfugiés français auxquels elle avait ouvert son hôtel à Londres. Le marquis fut ému par

ces souvenirs et nous montra, plus tard, un vase de Sèvres que la France lui avait envoyé en mémoire du bien fait par sa mère aux réfugiés. Le château contient plusieurs tableaux de maîtres et des objets précieux d'ancienne orfévrerie : là, comme partout, on trouve des traces de l'alliance française ; c'est ainsi que l'un des vieux portraits portait cette inscription : « Charlotte de la Trémouille, reine de Man, comtesse de Derby, etc. »

Le même soir, la Section Écossaise nous convia, au nombre de près de deux cents, à un banquet magnifique dans un décor unique. Dans le vieux château qui domine Édimbourg, on avait ouvert la grande salle des rois d'Écosse où l'on n'avait pas banqueté depuis le couronnement de Charles Ier, le 15 juillet 1637, c'est-à-dire depuis trois siècles.

Cette salle, éblouissante de lumière, dans laquelle nous n'étions parvenus qu'après avoir franchi les ponts-levis et poternes, après avoir gravi d'étroits escaliers dans l'épaisseur des murs, cette salle avec sa haute charpente sculptée d'où pendaient de vieux étendards et des bannières trouées sur les champs de bataille, avec sa décoration d'anciennes armures et d'armes étranges, était comme une évocation du moyen âge.

La couleur locale était à son comble quand, à chaque service, les bagpipers du 1er régiment du Royal Scots, qui est en garnison au château, accomplissaient leur marche militaire autour des tables en jouant de la cornemuse : ces colosses en jupon court, avec un costume dont la richesse rappelait celui des timbaliers

d'autrefois, n'étaient pas déplacés dans ce cadre historique.

Les toasts nombreux et intéressants de Lord Reay, du comte de Franqueville, du marquis de Lothian, de M. Duclaux, de sir Frédéric Pollock, du lord Provost, furent suivis d'une exécution de l'ancienne danse du sabre, dansée au milieu de la salle, par le Pipe Major du régiment Écossais. Comme nous étions loin de Lyon, et même de notre siècle, ce soir-là!

Édimbourg est un centre très actif d'enseignement : ainsi, parmi celles des manifestations de cette activité que nous avons pu saisir au vol, je citerai le meeting d'été annuel qui réunit les étudiants de tous pays désireux de passer un mois de vacances instructives : des cours, dont le programme est imprimé d'avance, sont faits pour eux ; des excursions en commun sont organisées ; des logements leur sont préparés dans les habitations universitaires où ils trouvent une pension confortable pour 25 shillings par semaine et où les dames même ont des appartements réservés pour elles.

Un autre trait est la libéralité traditionnelle, presque historique, des citoyens. En 1624, le joaillier de Jacques VI, Georges Heriot, créait et dotait, par son testament, le Heriot's hospital, où, suivant les termes de ce testament, « seraient nourris, habillés et élevés les enfants des bourgeois pauvres d'Édimbourg ». Cet hôpital a encore, à l'heure qu'il est, 375,000 francs de revenus.

Non loin de là, est le « George Watson's hospital » créé par un legs de 300.000 francs de G. Watson, ancien

employé de la Banque d'Écosse en 1723, « pour l'entretien et l'éducation des enfants des négociants ruinés d'Édimbourg ».

James Donaldson, imprimeur, léguait, en 1830, 5,250,000 francs pour élever un hopital où seraient instruits et nourris trois cents enfants pauvres.

Pendant la même année, Sir William Fettes, Lord Provost d'Édimbourg, léguait une somme qui, grossie des intérêts, s'élève aujourd'hui à 7,500,000 francs, pour fonder le splendide « Fettes College », où l'on élève les enfants des familles appartenant à la classe supérieure de la société, mais tombées dans la gêne par quelque infortune imméritée.

Je m'arrête sans avoir épuisé cette liste.

Encore aujourd'hui la ville reçoit fréquemment des sommes considérables pour les œuvres d'intérêt public les plus variées : c'est ainsi que le Lord Provost me disait avoir reçu tout récemment 500 000 francs, d'un riche brasseur, pour la construction d'une salle de concerts.

Les deux dernières journées de notre semaine devaient être consacrées à des excursions.

Vendredi, nous allâmes au Loch Leven, joli lac, au milieu duquel, sur une île verte, se dressent les ruines grises d'un vieux château où fut emprisonnée Marie Stuart.

Un train spécial nous amena sur les bords du lac, où nous attendait une flotille de barques, qui partirent ensemble, comme un vol de cygnes, chargées non pas seulement de professeurs et de délégués plus ou moins

prosaïques, mais aussi de nombreux invités venus, avec nous, d'Édimbourg et parmi lesquels le sexe aimable était largement représenté: le temps était radieux, et M. Burns Begg, qui, si je ne me trompe, est un historien lui-même, nous retraça, sur les ruines mêmes du vieux château, l'histoire de la captivité et de la fuite de Marie Stuart.

Notre principale étape était Stirling, où le Provost et la municipalité vinrent à notre rencontre, à la gare, précédés par le « Town officer » en uniforme écarlate du temps de Marie de Guise, et nous conduisirent, au travers de la ville, au lieu du déjeuner donné en notre honneur. La présence de nombreux invités de Stirling variait un peu le personnel de nos banquets précédents et donnait à celui-ci une couleur plus provinciale. Les toasts réglementaires eurent lieu, et, malgré l'aversion que j'ai à vous parler de moi, je dois vous mentionner que l'on avait tenu à faire honneur à l'Université de Lyon en désignant votre délégué pour répondre au toast du Provost.

Après le lunch, hôtes et invités se rendirent au château historique de Stirling, dont le colonel Sunderland, ainsi que les officiers de la garnison, nous firent très galamment les honneurs. Comme le disait Lord Reay, le château de Stirling a été le Windsor de l'Écosse: il a été fréquemment le séjour de la cour, un peu nomade, de ses rois: Marie Stuart y a passé une partie de son enfance et s'y est mariée: ces souvenirs peuplent encore ce vieux château fort, qui domine, à pic, les vallées environnantes et qui est aussi pittoresque

au dedans, avec sa garnison de Highlanders aux jambes nues, qu'il l'est, de loin, quand sa masse sombre se dresse au-dessus de la ville.

Nous rentrâmes tard à Édimbourg; mais, le même soir, nous retrouvions tous nos compagnons d'excursion à la soirée à laquelle le Lord Justice General nous avait fait l'honneur de nous inviter. Les magistrats sont généralement, en tous pays, des gens aimables et de bonne compagnie; dans le Royaume-Uni, ils sont, en outre, largement rétribués: c'est ainsi que le Lord Justice reçoit, m'a-t-on dit, cinq mille livres sterling de traitement. C'est sans doute ce qui explique la grande tenue de sa maison, la correction de la livrée, en habit blanc à la française et culottes courtes, l'élégance du buffet et des salons; mais, ce qui l'emportait sur tout cela, c'était la courtoisie du maître et de la maîtresse de la maison et le bon ton de la réunion.

Le samedi matin, nous arrivions de bonne heure, au nombre de quatre-vingts environ, invités et invitées, dans la vieille ville universitaire de Saint-Andrews, sur une falaise, au bord de la mer du Nord.

Saint-Andrews a deux spécialités: sa vieille Université fondée en 1413 et le célèbre jeu de « golf » qui l'entoure de toutes parts par ses « links ». Je me permets de vous citer le « golf », non pas parce que c'est un jeu à la mode devant lequel pâlit le tennis, mais parce que cela m'a fait l'effet d'une institution nationale écossaise. Ce matin-là même, le juge Steel, bailli d'Édimbourg, dont j'étais l'hôte, était parti, lui-même, pour toute la journée, avec ses collègues de la munici-

palité, pour rejoindre un club municipal de golf, que les édiles d'Édimbourg fréquentent périodiquement.

A Saint-Andrews, nous étions les hôtes de l'Université. Le Principal Donaldson et plusieurs professeurs vinrent nous prendre à la gare pour nous guider à travers les antiquités de la ville et nous les expliquer. La plus remarquable est la cathédrale, malheureusement en ruines, de Saint-Régulus, où furent mariés Jacques V d'Écosse et Marie de Guise. A côté de Saint-Régulus est un monastère en ruines qu'on est en train de restaurer à grands frais et avec beaucoup de conscience. Qui fait les frais de cette restitution historique ? Le recteur de l'Université. Il est vrai que ce recteur est le marquis de Bute, un des plus riches parmi les grands propriétaires d'Écosse, qui, probablement, tient à ne pas exercer sa charge à titre purement honorifique.

Le déjeuner que nous offrit l'Université fut suivi d'un toast charmant du Principal Donaldson, où nous retrouvâmes toujours cette même idée libérale que la variété des opinions, dans une société, était féconde, pourvu qu'elle eût toujours pour base la bonne foi et la recherche du beau et du bien. M. Paul Meyer, ancien président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France, fit, à ce toast, une réponse pleine d'esprit et d'originalité.

A l'issue du repas, eut lieu l'intéressante cérémonie au cours de laquelle l'Université de Saint-Andrews conféra quatre grades de docteur : c'est un privilège des Universités écossaises de conférer ainsi des grades de doctorat *honoris causa*, à titre de distinction hono-

rifique : celle de Saint-Andrews a même le droit de conférer, de la même manière, des grades de docteur en médecine, privilège qui pourrait engendrer les plus graves abus si ce droit n'était pas en des mains aussi sages.

Quoi qu'il en soit, ce cérémonial d'investiture a beaucoup de couleur et d'intérêt : dans la grande salle de la bibliothèque, devant un public nombreux, sur lequel se détachaient les étudiants et étudiantes en robe rouge, une estrade était dressée sur laquelle prirent place les dignitaires de l'Université, Lord Reay, ancien recteur de Saint-Andrews, et les nouveaux docteurs revêtus de leurs robes. Devant le Principal Donaldson qui présidait, étaient placées, sur une table, les trois masses d'armes de l'Université, pièces curieuses de vieille orfévrerie, dont deux sont de travail français. L'investiture du doctorat consiste en un petit discours du Principal, relatant les titres du nouveau docteur, et dans l'imposition, sur sa tête, de la toque de docteur.

Le premier candidat était une jeune femme, Miss Sellers, professeur et linguiste distinguée, qui était, paraît-il, la première femme qui eût reçu le grade de docteur à l'Université de Saint-Andrews. Elle était fort émue, debout, devant ce nombreux public, écoutant son éloge fait par le Principal Donaldson, qui posa gravement ensuite la toque doctorale sur son chignon.

Les trois autres docteurs furent :

Le comte de Franqueville, membre de l'Institut, qui a si dignement rempli son rôle de président de la Sec-

tion française, M. Alfred Croiset, membre de l'Institut, et M. Paul Melon, secrétaire général de la Section française, sur qui avait porté la plus grande partie du fardeau de l'organisation de l'Association en France.

C'est à cette même cérémonie, la plus officielle de celles auxquelles nous ayons assisté, que fut présentée l'adresse que l'Université de Lyon m'avait confiée. Avec son tact et sa délicatesse habituels, Lord Reay avait tenu à donner le plus d'éclat possible à cette présentation. A cet effet, il avait fait placer votre délégué à ses côtés sur l'estrade, seul « civil » au milieu du haut personnel de l'Université. L'adresse a donc été présentée en séance solennelle et reçue, de la manière la plus courtoise, par le Principal Donaldson qui présidait et qui m'a chargé publiquement, dans les termes les plus aimables, de remercier l'Université de Lyon.

Pendant que nous sommes à Saint-Andrews, je voudrais vous dire quelques mots de la constitution des Universités d'Écosse :

La direction de chaque Université est entre les mains de trois corps différents:

Le Sénat académique;

La Cour de l'Université ;

Le Conseil général.

Le Sénat académique correspond au Conseil général de nos Universités. Il comprend les professeurs de Faculté sous la présidence du Principal. Il est chargé de régler l'enseignement et la discipline de l'Université.

La Cour de l'Université se compose de quatorze membres nommés: un tiers par le Sénat académique ; un tiers par le Conseil général de l'Université; et le dernier tiers par le recteur et la municipalité de la Ville. Cette Cour gère les biens de l'Université, nomme les titulaires des chaires, définit leurs attributions, exerce une sorte de juridiction sur les maîtres et même sur le Principal, et joue le rôle de Cour d'appel vis-à-vis du Sénat académique. Elle se réunit, une fois par mois, sous la présidence du recteur, qui est élu, pour trois ans, par les étudiants.

Le Conseil général est une sorte de Parlement qui se réunit deux fois l'an et dont l'institution remonte au moyen âge. Il est composé des membres de la Cour de l'Université, des professeurs et de tous les étudiants inscrits depuis quatre semestres; c'est donc une assemblée des plus nombreuses; le Conseil général de l'Université d'Édimbourg compte, d'après un article de M. Bonet Maury, auquel j'emprunte ces données, plus de 7,800 membres inscrits.

Ce Conseil général élit le chancelier, dignité à vie qui est généralement conférée à un personnage d'un rang élevé ; tel le duc de Richmond de Gordon, qui est chancelier de l'Université d'Aberdeen; tels M. J. Balfour, actuellement ministre, qui est chancelier de l'Université d'Édimbourg, et le duc d'Argyll, qui est chancelier de Saint-Andrews; ces chanceliers sont surtout des personnages décoratifs ; dans la pratique, ils délèguent leurs pouvoirs à un vice-chancelier, qui est toujours le Principal de l'Université, nommé par la

Couronne ; le Principal, cumulant les fonctions de vice-chancelier, est donc le chef réel et visible de chaque Université ; c'est lui qui confère les grades pour le chancelier absent.

Enfin, le Conseil général élit le député au Parlement et nomme quatre assesseurs au Conseil de l'Université.

Ceci m'amène à vous signaler ce privilège des Universités d'Écosse d'élire collectivement deux députés pour représenter directement leurs intérêts au Parlement.

Les Universités d'Écosse reçoivent de l'État :

Édimbourg....	£. 25.900	=	Fr.	640.000.
Glascow.......	— 20.800	=	—	520.000.
Aberdeen	— 14.400	=	—	360.000
Saint-Andrews.	— 10.800	=	—	270.000

Parmi les particularités qui m'ont frappé, je vous signalerai encore qu'Édimbourg a une Faculté de musique qui délivre des grades de bachelier et de docteur.

Dans l'après-midi, un garden-party nous fut offert dans la charmante villa qu'habitent le Principal et Madame Donaldson, sur une haute falaise, au bord de la mer.

Le Principal Donaldson est un vieil universitaire qui finit sa longue carrière dans la ville calme et curieuse de Saint-Andrews, sorte d'Aix-en-Provence de l'Écosse. Derrière l'ancienne Université et les ruines monumentales de Saint-Régulus et du vieux château, la demeure du Principal s'élève, entourée d'un élégant jardin, en plein Nord, dominant, de haut, la mer grise

et les côtes dentelées du comté de Fife, exposée aux vents rudes et aux embruns des grandes vagues qui viennent du nord. Chez nous, l'âge, souvent, cherche le soleil; là, il affronte la lutte contre le climat rigide et il lui résiste : quelle différence, pour la fin d'une vie, entre ce cadre grandiose, âpre et sévère, et les villes blanches, endormies, comme des bacchantes au soleil, sur notre littoral méditerranéen !

Pendant que je voyais se grouper sur ce gazon, court et touffu comme du velours, les hôtes aimables qui nous enveloppaient pour ainsi dire de leur hospitalité depuis le commencement de ces huit jours de fêtes, je pensais que la dernière de ces journées était arrivée, que ce décor si agréable, au milieu duquel nous avions pris si aisément l'habitude de nous mouvoir, allait s'évanouir, et ces vers de Ronsard, parlant, je crois, de Marie Stuart, me revenaient vaguement à l'esprit :

> Tout ce qui est de beau ne dure pas longtemps,
> Les roses et les lys ne vivent qu'un instant.

Après le discours de M. Ennemond Morel, les Doyens des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres ont successivement, sur l'invitation de M. le Recteur, proclamé les noms des étudiants qui ont obtenu des prix dans les con-

cours ou qui se sont signalés par leurs succès dans les examens.

A l'appel de leurs noms, les lauréats des concours sont venus recevoir leurs médailles des mains de M. le Recteur.

La séance a été levée à quatre heures.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 1er juillet 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. le Recteur communique au Conseil une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative aux dispositions à prendre pour préparer la participation de l'Université de Lyon à l'Exposition universelle de 1900. Il fait observer, à ce propos, que le Comité départemental du Rhône, organisé en vue de cette Exposition, comprend une section de l'enseignement présidée par le Recteur, avec une sous-section qui a pour président M. Caillemer et dont font partie plusieurs membres du Conseil. Dans ces conditions, il n'y aura sans doute pas lieu, pour l'assemblée universitaire, de s'occuper de l'Exposition, cette tâche devant être remplie par le Comité départemental. — Approuvé.

M. le Doyen Caillemer donne lecture de l'adresse qu'il a été chargé de rédiger pour le meeting d'Édimbourg. Le Conseil approuve ce document et remercie l'auteur.

Le Conseil vote à l'unanimité la création, demandée par le Conseil de la Faculté de médecine, d'une nouvelle place d'agrégé (section de médecine), dont le traitement sera pris sur les fonds de l'Université à partir du 1er novembre 1897.

Une discussion s'engage sur une autre demande du Conseil de la Faculté de médecine tendant à ce que le concours d'agrégation, en ce qui concerne cette Faculté, ait lieu désormais à Lyon. La proposition, combattue par MM. Lépine et Flurer et soutenue par MM. Lortet et Gayet, est finalement adoptée par 8 voix contre 4 et 1 bulletin blanc.

L'ordre du jour appelle le projet d'emprunt relatif à l'achèvement

du laboratoire maritime de Tamaris, annexe de la Faculté des sciences.

M. le Doyen Depéret expose l'état de la question qui ne lui paraît pas encore suffisamment éclaircie.

M. Gérard dit qu'il votera toutes les dépenses justifiées.

Le Conseil remet l'affaire à sa prochaine séance.

Les propositions des Facultés pour le renouvellement des cours et conférences sont approuvées.

M. le Recteur donne lecture du rapport de M. Coville concernant le mode de publication des Annales de l'Université.

Le Conseil décide qu'il traitera avec un imprimeur lyonnais, et il nomme une Commission chargée d'étudier la question du choix à faire.

M. Flurer est désigné pour prononcer le discours de rentrée.

Le Conseil fixe au 21 juillet sa prochaine séance.

Séance du 21 juillet 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. le Recteur fait les communications suivantes :

A l'occasion du 14 juillet, les palmes d'officier d'Académie ou de l'Instruction publique ont été conférées à neuf professeurs ou maîtres de l'Université. M. le Recteur en témoigne sa satisfaction qui est partagée par le Conseil.

Le Conseil de l'Université de Caen a émis un vœu au sujet des correspondants de l'Institut de France, en s'inspirant de celui qui a été récemment formulé par le Conseil de l'Université de Lyon. M. le Recteur a reçu le texte de ce vœu, et il en donne lecture.

M. le Ministre a autorisé la création d'une nouvelle place d'agrégé de pathologie interne et de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, sous la réserve expresse que le traitement de cet agrégé sera pris sur les fonds de l'Université. La nouvelle place a été ajoutée à celles qui ont été mises au concours pour l'hiver prochain.

Le Conseil entend avec un intérêt particulier lecture d'une lettre de M. Ennemond Morel, qui s'est rendu au meeting d'Édimbourg pour remplir la mission qui lui avait été confiée, et y a reçu le meilleur accueil.

A propos des projets de décrets, qui ont été votés récemment par le

Conseil supérieur de l'Instruction publique, M. le Recteur donne connaissance à l'Assemblée de l'exposé des motifs présenté par M. le directeur de l'Enseignement supérieur et il cite les parties les plus importantes de ce document.

L'ordre du jour appelle le projet d'achèvement du laboratoire de Tamaris.

M. le Doyen Depéret fait un exposé détaillé de la question au point de vue financier. La dépense s'élèvera à 42,000 francs, y compris les honoraires de l'architecte. M. Depéret demande au Conseil, en insistant sur l'urgence, d'autoriser l'emprunt de cette somme.

M. Lortet, tout en se déclarant favorable à l'achèvement de Tamaris, dont il reconnaît l'utilité, voudrait, d'une manière générale, que le Conseil n'engageât aucune dépense avant d'avoir établi son budget de recettes.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Recteur et presque tous les membres du Conseil, la demande d'ajournement présentée par M. Lortet est repoussée par 9 voix contre 3 et 1 abstention.

Le Conseil adopte ensuite, par 11 voix sur 13 votants, la proposition de M. Depéret tendant à autoriser l'emprunt d'une somme de 42,000 francs nette de tous frais et intérêts.

Sur la proposition de M. Gérard, le Conseil vote l'inscription au procès-verbal de la séance d'une mention portant que les travaux du laboratoire de Tamaris comprendront à la fois des travaux de recherches et d'enseignement.

M. le Doyen Clédat soumet au Conseil une proposition d'emprunt de la somme de 18,000 francs, dont la Faculté des lettres a besoin pour continuer l'installation de son musée archéologique.

M. Lortet renouvelle au sujet de cette demande les observations qu'il a faites pour celle de Tamaris. M. Clédat répond, et, après discussion, le projet d'emprunt est voté par 10 voix sur 12 votants.

Sur une observation de M. Flurer, il est spécifié que toutes les sommes votées au profit de telle ou telle Faculté viendront en déduction de la part qui sera attribuée, sur les ressources de l'Université, à l'établissement bénéficiaire.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la continuation pendant l'année scolaire 1897-1898 des cours libres professés : à la Faculté de médecine, par M. Linossier ; à la Faculté des sciences, par MM. Busquet et Liénard ; à la Faculté des lettres, par M. Morat.

Les rapports de MM. les Doyens sur les dispenses du droit d'inscription pendant l'année scolaire 1896-1897 sont approuvés.

Le Conseil décide, sur la proposition de M. le Recteur, que la publication de l'Annuaire de l'Université (livret de l'étudiant) sera ajournée jusqu'au mois de novembre.

Il renvoie également après les vacances le choix à faire de l'imprimeur des Annales.

Séance du 27 octobre 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

M. le Recteur fait diverses communications au Conseil : — Lettre de M. le Recteur de Bordeaux, annonçant que l'Université de Bordeaux, désignée par celle de Lyon pour organiser le prochain Congrès de l'Enseignement supérieur, en a fixé les séances aux 19, 20 et 21 mai 1898. — Réponse de M. le Ministre au vœu émis par le Conseil de la Faculté de médecine, avec l'appui du Conseil de l'Université, et tendant à ce que le concours d'agrégation des Facultés de médecine, pour la Faculté de Lyon, ait lieu désormais à Lyon : « Un simple changement de siège, dit M. le Ministre, me paraîtrait une mesure insuffisante, et, s'il y a lieu de modifier le statut de l'agrégation de médecine, ce ne peut être qu'en vue d'une réforme complète. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire que cette réforme soit générale. Les conditions du recrutement des agrégés de médecine peuvent très bien varier d'une Université à l'autre. Si la Faculté de médecine de Lyon a à ce sujet des idées personnelles, je serai heureux d'en recevoir communication. » — Circulaire ministérielle portant que les rapports annuels de MM. les Doyens seront désormais présentés au Conseil de l'Université, et que le Conseil académique ne recevra plus communication que des parties de ces rapports que le Recteur jugera devoir l'intéresser.

Passant à son ordre du jour, le Conseil, sur la proposition de M. le Recteur, arrête d'abord le programme de la séance solennelle de rentrée.

Il nomme ensuite une Commission des affaires contentieuses et disciplinaires, dont les pouvoirs auront la même durée que les siens. Sont élus membres de cette Commission : M. le Recteur, MM. Caillemer, Gayet, Depéret et Clédat.

Il répartit de la manière suivante, entre les Facultés, les dispenses facultatives du droit d'inscription pour l'année scolaire 1897-1898 :

Faculté de droit : 18 ; Faculté de médecine : 55 ; Faculté des sciences : 15 ; Faculté des lettres : 4.

Après un échange d'observations, le Conseil remet à sa prochaine séance la question du règlement qui doit fixer, dans chaque Faculté, les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription, ainsi que le temps que les étudiants peuvent valablement passer dans les Universités étrangères et les justifications qu'ils auront à produire à leur retour.

Séance du 4 novembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

M. le Recteur, en ouvrant la séance, exprime les regrets que cause à l'Université de Lyon tout entière la mort de M. le professeur Énou, de la Faculté de droit.

M. Hannequin donne lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier la question de la publication des Annales.

Après un échange de vues, le Conseil décide : 1° que l'Université aura à Lyon un imprimeur qui sera en même temps son éditeur ; 2° que l'éditeur lyonnais aura à s'entendre avec un certain nombre d'éditeurs parisiens correspondant aux diverses spécialités de travaux publiés par l'Université.

Le scrutin est ouvert. Un premier tour donne les résultats suivants : M. Rey, 5 voix; M. Storck, 4 voix; 2 bulletins blancs = 11 votants. Un membre ayant fait observer que la majorité absolue n'est pas obtenue, et personne ne s'y opposant, le Conseil décide de procéder à un second tour de scrutin : 11 votants; M. Storck, 6 voix; M. Rey, 5 voix. En conséquence, M. Storck est désigné comme imprimeur-éditeur des Annales.

Le Conseil fixe de la manière suivante les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription dans les diverses Facultés :

Faculté de droit : du 20 octobre au 3 novembre ; du 2 au 15 janvier; du 1er au 15 mars ; du 1er au 15 mai.

Faculté de médecine : du 15 octobre au 3 novembre ; du 2 au 15 janvier ; du 1er au 15 mars ; du 16 au 31 mai.

Faculté des sciences : du 3 au 15 novembre ; du 2 au 15 janvier ; du 1er au 15 mars ; du 1er au 15 mai.

Faculté des lettres : du 20 octobre au 15 novembre ; du 2 au 15 janvier ; du 16 au 31 mars ; du 1er au 15 juin.

Sur la question du temps que les étudiants de l'Université peuvent valablement passer dans les Universités étrangères, MM. les doyens Depéret et Clédat déclarent que les Facultés des sciences et des lettres n'ont pas de propositions à faire, les étudiants de ces Facultés ne prenant inscription que pendant un an. Conformément aux avis exprimés par MM. Caillemer et Lépine, le Conseil limite à six mois pour les étudiants en droit, à un an pour les étudiants en médecine, la durée du séjour à l'étranger qui peut entrer dans le compte de la scolarité réglementaire. A leur retour, ces étudiants devront justifier des études qu'ils auront faites par une attestation des professeurs dont ils auront suivi les cours.

Le Conseil entend avec un intérêt particulier une communication de M. le professeur Regnaud qui, avec l'autorisation de M. le Recteur, a pris part comme délégué de l'Université au Congrès des Orientalistes. Indépendamment des lectures qui ont été faites aux séances du Congrès par deux membres de l'Université, MM. Morat et Regnaud, un ancien élève de la Faculté des lettres de Lyon, M. Grosset, choisi par les organisateurs comme secrétaire de la section de l'Inde, a présenté le premier volume de *Bhâratiga-Nâtya-Çâstra*, publié par lui avec une préface de M. le professeur Regnaud, et qui fait partie de la collection des *Annales de l'Université de Lyon*.

Dans sa séance du 11 septembre 1897, la section de l'Inde, sur la proposition de M. le professeur Prochel, appuyé par M. Stan Konon, adopte la rédaction du vœu suivant :

« La section des langues et archéologie des pays aryens remercie l'Université de Lyon d'avoir accueilli dans la collection de ses *Annales* la publication du *Bhâratiga-Nâtya-Çâstra,* et exprime le vœu que cette édition, dont l'importance est si grande pour la connaissance du théâtre de l'Inde, puisse être rapidement menée à bonne fin.

« M. le président (lord Reay) profite de l'occasion pour faire ressortir l'importance de l'Université de Lyon et félicite d'une façon générale le gouvernement français de l'extension qu'il donne à l'enseignement supérieur et en particulier à celui des langues orientales. » (Extrait du procès-verbal de la séance du Congrès du 11 septembre 1897.)

Le Conseil, sur les demandes de MM. les doyens Caillemer et Depéret, autorise la continuation de deux cours libres : cours de médecine légale de M. Lacassagne, à la Faculté de droit ; cours de géologie de M. Douxami, à la Faculté des sciences.

Séance du 18 novembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de M. Lortet, en mission à Beyrouth.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Regnaud déclare qu'après la proclamation des résultats du second tour de scrutin sur le choix de l'imprimeur des Annales, des scrupules lui sont venus ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, sur la légitimité de ce vote; il demande s'il n'y aurait pas lieu de considérer comme valables les résultats du premier tour, la majorité absolue y étant acquise, puisqu'il est d'usage dans les Assemblées de ne pas faire entrer les bulletins blancs en ligne de compte pour le calcul de la majorité.

Une longue discussion s'engage sur la question. M. le Recteur fait observer qu'en l'absence d'un règlement spécial, le Conseil n'était nullement lié par l'usage établi dans les Assemblées parlementaires, usage qui n'est pas universel; il exprime l'avis, personne n'ayant protesté au moment où le second tour de scrutin a été ouvert, que le vote est acquis et légitimement acquis. MM. Flurer et Caillemer se prononcent dans le même sens. M. Hannequin, se fondant particulièrement sur ce fait que la règle qui exclut les bulletins blancs du calcul de la majorité est celle du règlement de 1897 sur l'élection des membres du Conseil de l'Université, soutient l'avis contraire. MM. Depéret, Regnaud et Barbier appuient les observations de M. Hannequin.

Finalement, le Conseil décide de mettre aux voix la question de savoir si les votes de la précédente séance doivent être annulés.

Résultats du scrutin :

Votants	12
Pour l'annulation	6 voix
Contre	5 voix
Bulletin blanc	1

Le conseil procède en conséquence à un nouveau vote sur le choix de l'imprimeur des Annales :

Votants	12
M. Rey	7 voix
M. Storck.	4 voix
Bulletin blanc	1

M. Rey est choisi pour imprimeur des Annales.

M. le Recteur annonce la nomination à la Faculté de droit de deux nouveaux agrégés chargés de cours, M. Bouvier, précédemment attaché à la Faculté de Caen, et M. Lameire.

M. le Recteur donne connaissance au Conseil des passages du rapport de la Commission du budget de la Chambre des députés, qui intéressent particulièrement l'enseignement supérieur.

Le Conseil entend lecture des rapports annuels de MM. les Doyens Caillemer, Depéret et Clédat, sur la situation et les travaux des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres pendant l'année scolaire 1896-1897. La lecture du rapport de M. le Doyen de la Faculté de médecine est ajournée jusqu'au retour de M. Lortet.

M. Regnaud, secrétaire du Conseil, est délégué pour rédiger le rapport général annuel, qui doit être adressé à M. le Ministre.

M. Barbier fait savoir que l'aménagement intérieur de l'Institut chimique coûtera 425,920 francs ; l'architecte affirme que ce chiffre ne sera pas dépassé.

Le Conseil donne son approbation à la demande que les chefs de travaux et les préparateurs de la Faculté des Sciences adressent à M. le Ministre en vue d'obtenir qu'il soit établi un tableau de classement analogue à celui des préparateurs des lycées.

Séance du 25 novembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de M. Lortet, en mission à Beyrouth.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'Université pour l'exercice 1898.

M. le Recteur invite le Comité à se rendre compte tout d'abord des ressources et des charges de l'Université. Ses revenus actuels, calculés d'après les recettes de l'exercice 1896, peuvent être évaluées à 192,000 francs. De cette somme, il faut déduire le produit des droits dont le décret du 21 juillet a réglé la destination : droits de bibliothèque, 12,000 fr. environ, qui iront à la bibliothèque de l'Université ; droits de travaux pratiques, 54,000 francs (dont 42,000 pour la Faculté de médecine, 12,000 pour la Faculté des sciences), qui doivent être affectés à ces travaux. Reste 126,000 francs pour subvenir aux frais d'amortissement de l'emprunt et aux dépenses qui pourront

être votées par le Conseil. Le chiffre de l'emprunt s'élèvera à un million, en chiffres ronds, représentant les dépenses suivantes :

Achèvement des travaux de construction et aménagement intérieur de l'Institut chimique	716.000 fr.
Travaux d'appropriation à la Faculté de médecine, après la translation des services de chimie	144.000 »
Travaux de même nature à la Faculté des sciences	100.000 »
Achèvement du laboratoire de Tamaris	42 000 »
Musée archéologique de la Faculté des lettres	18.000 »
Total	1.020.000 fr.

Le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt exigera une somme annuelle de 55,000 francs environ, pour le paiement de laquelle on pourra peut-être faire emploi de l'annuité de 10,000 francs allouée par le Conseil général du Rhône, ce qui réduira à 45,000 francs, pendant trois ou quatre ans, la charge incombant de ce chef à l'Université.

M. le Recteur rappelle que les ressources de l'Université ne pourront, d'après l'article 4 de la loi du 10 juillet 1896, être affectées qu'aux objets suivants : dépenses de laboratoires, bibliothèque et collections ; construction et entretien des bâtiments; création de nouveaux enseignements ; œuvres dans l'intérêt des étudiants. Il invite le Conseil à établir deux catégories de dépenses : dépenses permanentes, dépenses extraordinaires, et il recommande la plus grande circonspection en ce qui concerne les premières.

Sur l'invitation de M. le Recteur, M. le doyen Caillemer expose les besoins de la Faculté de droit : cette Faculté, dont l'enseignement présente un certain nombre de lacunes, avait d'abord demandé 25,000 fr.; mais, tenant compte des charges qui vont peser sur le budget, elle se contenterait jusqu'à nouvel ordre d'une allocation de 15,750 francs, qui serait employée comme il suit :

Établissement d'une bibliothèque d'études	3.000 fr.
Indemnité à deux surveillants, 500 francs chacun	1.000 »
Création de cinq cours nouveaux (droit civil approfondi, droit civil comparé, droit administratif, législation et économie rurale, droit maritime), à 1,000 francs chacun	5.000 »
Cours de médecine légale	1.000 »
Leçons d'épigraphie juridique	500 »
École de notariat, qui débuterait avec trois cours (cours d'enregistrement, cours d'organisation notariale, cours spécial sur les sociétés), à 1,000 francs chacun	3.000 »

Conférences préparatoires à l'agrégation, 1,500 francs, dont moitié serait demandée à la Société des Amis de l'Université, moitié au budget universitaire	750 »
Entretien des bâtiments et du mobilier....	1.500 »
Total........................	15.750 fr.

Sur la proposition de M. le Recteur, la somme de 1,500 francs demandée pour l'entretien des bâtiments est disjointe de ce total, et les 14,250 francs restants sont votés à l'unanimité.

M. l'assesseur Lépine, en l'absence de M. le doyen Lortet, présente les demandes de la Faculté de médecine. Les besoins de cette Faculté sont considérables et d'une urgence extrême. Peu dotée par la municipalité pendant la première période de son existence, elle l'a été moins encore par l'État, qui en 1890 s'est substitué à la Ville. Plusieurs laboratoires sont dépourvus de tout, entre autres, le laboratoire d'hygiène, qui devrait occuper à la Faculté une place importante et qui n'a à sa disposition ni personnel auxiliaire, ni matériel. M. l'assesseur, après avoir indiqué les créations d'emplois que réclament les autres services, recommande à l'attention du Conseil un projet d'organisation présenté par M. le professeur Bard en ce qui concerne l'hygiène, et d'après lequel ce service comprendrait trois sections : section médicale, service de l'hygiène des constructions et travaux, section d'hygiène chimique et industrielle.

Une discussion s'engage au sujet de ce projet d'organisation, que M. Barbier critique comme trop coûteux, et que défendent MM. Gayet et Lépine. Le Conseil vote ensuite les crédits suivants :

Création d'un emploi de chef des travaux (1,500 francs), d'un emploi de préparateur (600 francs) et d'un emploi de garçon (1,200 francs), pour le laboratoire d'hygiène, ensemble......	3.300 fr.
Création d'un emploi de directeur du jardin botanique.... ...	3.000 »
Création de deux emplois de chef de travaux, l'un pour la clinique des maladies mentales, l'autre pour la clinique obstétricale, à 1,000 francs chacun............................	2.000 »
Création d'un emploi de chef de travaux de physiologie.......	1.500 »
— — de préparateur de clinique chirurgicale..	600 »
— — — de thérapeutique	600 »
— de deux emplois de garçon pour le service général....	2.400 »
— d'un emploi de garçon attaché au laboratoire de pathologie générale et de thérapeutique	1.200 »
Ce qui, avec le traitement déjà voté d'un nouvel agrégé........	3.000 »
porte à.....	17.600 fr.

les sommes allouées à la Faculté de médecine pour les dépenses du personnel.

Le Conseil remet à huitaine la suite de la discussion.

Séance du 2 décembre 1897

PRÉSIDENCE DE M. LE RECTEUR

Tous les membres du Conseil sont présents, sauf M. Lortet.

Le Conseil décide qu'à l'occasion du nouvel an, les cours et autres exercices de l'Université vaqueront à partir du 24 décembre au soir et reprendront le matin du 3 janvier.

Conformément à l'avis exprimé par la Faculté des lettres, il autorise M. J. Grosset, licencié ès lettres, à faire dans cette Faculté un cours libre de langue et littérature sanscrites.

M. le Recteur annonce au Conseil que M. Delorière, percepteur des droits universitaires pour les Facultés de droit et de médecine, est chargé de la perception de ces droits pour les deux autres Facultés.

M. le Recteur fait connaître, d'après une lettre de M. Mangini, le chiffre approximatif des acomptes qui seront demandés en 1898 par la Société des logements économiques sur le montant des frais de construction de l'Institut chimique, ainsi que les époques des paiements. Il établit que l'encaisse actuelle de l'Université est suffisante pour faire face à ces échéances pendant les six premiers mois de l'exercice; on pourra donc reculer jusqu'en juillet la réalisation de l'emprunt et remettre à 1899 le paiement de la première annuité d'amortissement. Mais tout en constatant avec satisfaction que l'Université disposera en 1898 d'une somme importante pour les dépenses extraordinaires, M. le Recteur croit devoir insister de nouveau sur la nécessité de n'engager qu'avec prudence les dépenses ayant un caractère permanent.

M. l'assesseur Lépine, reprenant l'exposé des demandes de la Faculté de médecine, exprime le vœu qu'aux 17,600 fr. déjà votés pour dépenses de personnel, le Conseil ajoute une somme de 1,900 fr. pour un cours d'otologie, soit 1,500 fr. pour le professeur, 400 fr. pour un aide de clinique, ce qui portera à 19,500 fr. l'ensemble de ces dépenses. Adopté.

M. le Recteur s'associe aux regrets exprimés par M. Lépine sur l'impossibilité d'accorder davantage au projet d'organisation du service d'hygiène.

En ce qui concerne le matériel, M. Lépine demande 4,000 fr. pour l'entretien des bâtiments, 8,000 fr. pour les collections scientifiques, 13,000 fr. pour les frais de cours, plus un crédit extraordinaire de 30,000 fr. pour achat d'instruments ou d'appareils.

Après un échange d'observations, la première et la dernière de ces sommes sont réservées pour une décision ultérieure ; les deux autres (8,000 et 13,000) sont votées à l'unanimité.

M. le doyen Depéret expose les demandes de la Faculté des sciences dont le total primitif s'élevait à 43,370 fr., dont 27,400 fr. pour le personnel. Cette dernière partie peut à l'extrême rigueur être réduite à 16,800 selon le détail suivant :

Complément de traitement du maître de conférences de chimie appliquée	2.500
Création de trois emplois de maître de conférences de physique, de géologie et de physiologie ; traitements complémentaires, un à 1.600 ; deux à 1.900, ensemble	5.400
Indemnité pour les cours d'électricité industrielle	1 000
Création de deux cours de mathématiques spéciales, à 1.000 fr. chacun	2.000
Création d'un emploi de chef des travaux (1.800 fr.) et d'un emploi de préparateur de minéralogie (1.500 fr.)	3.300
Création d'un emploi de préparateur de géologie	1.400
— — de garçon de laboratoire pour Tamaris	1.200
Total	16.800

Ce chiffre de dépenses est adopté à l'unanimité.

M. le doyen Clédat présente la liste des demandes de la Faculté des lettres, liste qui a subi d'importantes réductions. La Faculté ajournant la création d'un cours d'histoire des religions, s'en tient aux articles suivants :

Complément de traitement affecté aux chaires de littératures modernes comparées et de langue et littérature anglaise, 1.000 fr. pour chacun	2.000
Rétribution de deux conférences supplémentaires de philosophie, 1.000 fr. pour chacune	2.000
Indemnité pour une conférence supplémentaire d'anglais	1.000
Création d'un emploi de chargé de cours d'histoire de l'art	4.500
A reporter	9.500

Report...............	9.500
Conférences auxiliaires de littérature et de philologie ; 1.500 fr. dont moitié sera demandée à la Société des Amis de l'Université......	750
Indemnité pour une conférence semestrielle de diplomatique.....	500
Crédit pour les collections du musée archéologique............	1.000
Crédit pour l'Institut de géographie..........................	1.000
Crédit pour les bibliothèques d'élèves........................	1.500
Total................	14.250

Adopté à l'unanimité.

L'ensemble des allocations (14,250 fr. pour la Faculté de droit, 40,500 fr. pour la Faculté de médecine, 16,800 pour la Faculté des sciences, 14,250 pour la Faculté des lettres) s'élève au chiffre de 85,800 fr. auquel il y aura lieu d'ajouter environ 2,000 fr. pour des services généraux de l'Université, plus un crédit à déterminer pour l'entretien des bâtiments et du mobilier.

Il est entendu que les créations d'emplois ci-dessus énumérées ne seront définitives et que les nominations de titulaires ne pourront être faites qu'après l'approbation du budget par M. le ministre, les votes du Conseil restant surbordonnés à la décision qui fixera le montant des ressources universitaires, y compris la subvention de l'État.

NÉCROLOGIE

M. Louis ÉNOU

Le 3 novembre, le jour même où elle reprenait solennellement ses travaux, l'Université de Lyon faisait, en la personne de M. Louis Énou, une perte cruelle. C'est pour la seconde fois, depuis sa création, que la Faculté de droit est mise en deuil par le décès de l'un des siens ; et cette fois comme la première, la mort n'a pas attendu pour frapper sa victime que le temps la lui désignât : M. Énou n'avait que quarante-neuf ans.

Depuis longtemps déjà, sa santé était ébranlée ; mais notre trop courageux collegue ne consentait pas à prendre le repos qui lui eût été si nécessaire. Malgré tout, il persévérait, avec une stoïque énergie, dans le travail obstiné dont il s'était fait une loi. Nous le vîmes, jusqu'au mois de juillet, continuer de partager entre l'école et le palais des forces qui allaient s'affaiblissant, et que, par un héroïque effort de sa volonté, il retrouvait tout entières, dans sa chaire comme à la barre. Dans cette lutte, douloureusement inégale, il devait enfin succomber. Peu de jours après la dernière leçon où il faisait à ses élèves de touchants adieux, il tombait pour ne plus se relever. En quatre mois la mort accomplit son œuvre.

Cette fin prématurée de l'homme de talent et de cœur que l'estime universelle entourait a causé d'unanimes regrets ; mais nulle part les regrets n'ont pu être plus émus, ni l'affliction plus profonde, que dans cette Faculté de droit, à laquelle M. Énou était si étroitement attaché, et où depuis vingt-deux ans, au milieu de collègues qui tous étaient pour lui des amis, il enseignait avec tant de distinction et d'autorité.

Il y fut appelé dès 1875, au moment même de sa fondation, pour y être chargé d'un cours de droit administratif. Cette partie de la science juridique est celle qu'il a, depuis, toujours enseignée.

Avec quel succès, personne ne l'ignore, et les nombreuses générations d'étudiants qui se sont succédé autour de sa chaire en ont hautement témoigné. Tous ont à l'envi célébré la maîtrise de cet enseignement à la fois très élevé et très pratique, la clarté de ce cours si méthodique où les points fondamentaux se détachaient avec un relief saisissant, la merveilleuse netteté que le maître apportait à l'exposé des théories les plus ardues, l'accent si personnel et si vibrant de sa parole naturellement éloquente. Les élèves de M. Énou lui en étaient reconnaissants; ils avaient pour lui, non seulement la plus respectueuse déférence, mais une réelle affection, et nous avons tous eu bien souvent l'occasion d'en constater les marques sincères.

C'est le rare mérite du professeur que nous tenions d'abord à rappeler. Mais comment ne pas dire aussi qu'en dehors de la Faculté, et sans rien négliger de ses devoirs professionnels, M. Énou sut conquérir dans notre ville une haute situation, dont l'honneur rejaillissait sur l'Université elle-même ?

Tout le monde sait quelle place considérable il se fit au barreau de Lyon. Il eut les qualités de l'avocat, comme celles du professeur, au plus haut degré. Par l'art consommé avec lequel il savait élucider une affaire, par la force et la solidité de son argumentation, par le charme d'une parole toujours ample et grave, qui portait avec elle la conviction, il rivalisa avec les plus éloquents maîtres du barreau. Tous, confrères et magistrats, avaient pour lui une profonde estime, et ce qu'ils appréciaient infiniment, ce n'était pas seulement son savoir juridique et son talent oratoire, c'était aussi cette droiture, cette loyauté de caractère, par laquelle il répondait absolument à l'antique définition de l'orateur, *vir bonus dicendi peritus*.

Il n'est pas surprenant que le parti républicain, qui connaissait les fermes convictions de M. Énou, ait cherché à diriger sur le terrain électoral un homme d'une valeur aussi éprouvée; mais on put constater bientôt que, si M. Énou était aussi bien qualifié qu'il est possible de l'être pour s'occuper des affaires publiques, aucune ambition personnelle, même la plus légitime, ne l'y portait. Après avoir pendant quatre ans participé comme conseiller municipal, comme

adjoint, comme rapporteur de commissions importantes, à l'administration des affaires de la cité, il donna sa démission. Dans cette nature droite et fière, il y avait des délicatesses qui ne s'accommodaient guère des luttes politiques, et que froissaient trop vivement les excès de polémique dont les partis sont coutumiers. Voilà sans doute pourquoi, malgré les mérites universellement appréciés qui le désignaient avec tant de force au choix de ses concitoyens, il ne fit que traverser la vie publique, sans s'y arrêter.

Du moins lui fut-il donné de se dévouer utilement, loin des agitations de la politique, à deux œuvres qu'il était heureux de servir, celle de l'assistance publique et celle de l'instruction populaire. Administrateur des hospices civils de Lyon, président du Conseil d'administration d'un orphelinat « la Providence Denuzière », président du patronage scolaire du deuxième arrondissement, il déploya, dans l'intérêt de notre grande administration hospitalière et des œuvres philanthropiques dont il était l'âme, une activité et un zèle d'autant plus méritoires qu'il avait des occupations plus nombreuses et plus absorbantes.

Ainsi partageait-il entre ses élèves, ses clients et les institutions bienfaisantes auxquelles il se vouait généreusement, sa laborieuse existence. Elle eût été parfaitement heureuse, grâce aux êtres chers qui en faisaient pour lui tout le prix, si déjà la maladie, qui devait prématurément l'emporter, n'eût été là, menaçante.

L'impitoyable mal a tout brisé. Énou n'est plus. Il ne nous reste de lui que le souvenir d'une vie toute remplie par le travail, toute inspirée par le sentiment du devoir, et rehaussée par les plus beaux dons de l'esprit et de la parole. Ce souvenir, du moins, ne périra pas parmi nous. Nous le cultiverons pieusement. L'Université de Lyon le gardera comme un honneur et comme un exemple.

Les funérailles de M. Énou ont eu lieu à Lyon, le 6 novembre 1897, à neuf heures du matin, au milieu d'une très nombreuse assistance.

En avant du cortège, marchaient les orphelins de la Providence Denuzière, les frères et sœurs des hospices civils de Lyon, les vieillards de l'hospice de la Charité.

Les coins du drap étaient tenus par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit; Me Dubreuil, avocat, ancien bâtonnier; M. Roullet, procureur de la République ; M. Riboud, administrateur des hospices.

Parmi les couronnes portées derrière le cercueil, nous citerons celles qui avaient été envoyées par la Faculté de droit, par les étudiants en droit, par l'Association des anciens étudiants en droit, par le patronage des écoles du deuxième arrondissement.

M. Tétreau, président de section au Conseil d'État, parent du défunt, conduisait le deuil.

Derrière la famille, venait l'ordre des avocats en robes, conduit par Mᵉ Perrin, bâtonnier; puis le corps universitaire, également en robes, ayant à sa tête M. Compayré, recteur de l'Académie de Lyon, et comprenant tous les membres de la Faculté de droit, avec une délégation des autres Facultés.

Dans la suite qui composait le cortège, se trouvaient M. Rivaud, préfet du Rhône ; de nombreux magistrats de la Cour d'appel et du tribunal, particulièrement M. le premier président et M. le procureur général, M. le président ; une délégation du Conseil d'administration des hospices ; une délégation de l'association générale des étudiants ; une délégation de l'association des anciens étudiants en droit.

La cérémonie religieuse a eu lieu à l'église d'Ainay, et l'inhumation au cimetière de Loyasse, où trois discours ont été prononcés : par M. Compayré, recteur de l'Académie ; par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit ; par M. J. Poncet, avocat, vice-président de l'association des anciens étudiants en droit.

Discours de M. Gabriel Compayré

Recteur de l'Académie de Lyon.

Messieurs,

Au moment même où nous célébrions, dans notre séance annuelle de rentrée, la reprise des travaux de nos Facultés et les mérites de leurs professeurs, la douloureuse nouvelle venait nous surprendre et attrister notre fête : nous apprenions qu'un des nôtres, un des meilleurs, ne répondrait plus, hélas ! à l'appel ; que la mort prématurée de M. Énou nous ravissait un de ceux qui, par le caractère comme par le talent, faisaient le plus d'honneur à l'Université de Lyon.

M. Énou appartenait à la Faculté de droit depuis sa fondation : il y avait été des ouvriers de la première heure, et pendant vingt-deux

ans, chargé de l'enseignement du droit administratif, il avait contribué pour sa bonne part à la force et à l'éclat d'une Faculté qui a su si rapidement établir son crédit et son autorité. D'autres vous diront, avec plus de compétence, quelles étaient les qualités solides et brillantes de ce maître excellent, dont l'enseignement était à la fois substantiel et clair, et qui à un savoir étendu joignait les dons de l'éloquence. Mais ce qu'il m'est bien permis d'affirmer, c'est que la Faculté de droit ne comptait pas de professeur plus dévoué à ses devoirs, plus aimé de ses élèves, plus justement estimé et apprécié par ses collègues et par ses chefs.

De bonne heure, M. Énou s'était associé aux espérances et aux idées de la France nouvelle. Originaire du Poitou, il s'était distingué, dès sa jeunesse, dans son pays natal, par la chaleur de ses convictions : il en avait même souffert, dans les difficultés de ses débuts ; et lorsque je dirigeais le ressort académique de Poitiers, j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'y recueillir les preuves du souvenir vivace qu'y avait laissé son jeune et ardent libéralisme. Fidèle à son drapeau, dans la conscience rassise de son âge mûr, comme dans la fougue de ses années d'adolescence, à Lyon, comme à Poitiers, comme à Pontivy, où il a été quelque temps substitut, il savait faire respecter par tous la sincérité de sa foi politique. Il avait trouvé, d'ailleurs, l'occasion de l'affirmer comme membre du Conseil municipal et adjoint au maire de Lyon, de même qu'il déployait toutes les ressources de sa science des affaires, toute l'activité d'une âme généreuse, comme administrateur des Hospices civils de Lyon, comme délégué cantonal, comme président du Patronage scolaire du deuxième arrondissement : de sorte que nous n'avons pas seulement à déplorer la perte d'un professeur éminent, nous pleurons aussi l'homme et le bon citoyen, toujours prêt à se dépenser pour des œuvres utiles.

Et cependant la faiblesse d'une santé depuis longtemps ébranlée aurait dû lui conseiller de ménager ses forces. Mais le pressentiment de la mort prochaine, s'il a attristé ses derniers jours, ne pouvait ni abattre son courage, ni affaiblir son dévouement. Il triomphait de son mal pour remplir ses devoirs professionnels ; il ne demandait de congé qu'à la dernière limite de ses forces épuisées ; et alors qu'il aurait eu besoin d'un repos absolu, ne pensant qu'aux autres, il remontait dans sa chaire, il revenait au Barreau, où par ses connaissances juridiques, comme par une parole ample, pleine d'autorité, il s'était fait une place considérable ; il persistait à travailler pour ses élèves, pour ses clients, et ne voulant pas s'avouer vaincu par la maladie, il allait de l'avant, avec une imprudence héroïque, honorant la robe de l'avocat comme la toge du professeur.

De telles vies, Messieurs, si noblement employées, et, dans toutes leurs démarches, si invariablement régies par un même principe de fidélité au devoir sous toutes ses formes, de telles vies ne devraient pas avoir de fin ; et quand la dure destinée les abrège avant l'heure, nous nous sentons saisis par un double sentiment, celui d'une recon naissance pieuse pour tout le bien qu'a fait l'homme qui n'est plus, et celui d'un amer regret pour tout le bien qu'il aurait pu faire encore.

La mort de M. Énou est un deuil public, auquel s'associent tous ceux qui l'ont connu, mais elle cause une affliction particulière à ceux dont il a été le collaborateur direct ; et au nom de l'Université de Lyon tout entière, comme en mon nom personnel, au nom aussi de M. le Directeur de l'enseignement supérieur, qui m'a chargé d'être ici son interprète, j'adresse à celui que nous avons perdu l'adieu de notre sincère et intime douleur, à celles qui lui survivent, l'hommage de notre profonde et respectueuse sympathie.

Discours de M. Caillemer

Doyen de la Faculté de Droit

Messieurs,

L'honneur de venir périodiquement, dans ce lieu d'éternel repos, adresser à un collègue, au nom de la Faculté, le suprême adieu, est un triste privilège de mon long décanat. L'exercice en est d'autant plus douloureux qu'il est contraire à toutes les vraisemblances. Ceux qui nous ont quittés étaient tous entrés dans la vie longtemps après moi et devaient naturellement me survivre. Charles Hanoteau, François Charvériat ont été frappés dans tout l'éclat de leur brillante jeunesse ; et si M. Louis Énou a plus longtemps vécu, il meurt, à son tour, dans toute la force de l'âge, bien avant le terme prévu d'une carrière ordinaire.

Né dans une petite ville du Poitou, à Mirebeau, le 24 août 1848, M. Énou n'avait pas encore accompli sa cinquantième année.

De sa laborieuse jeunesse, je n'aurais rien à dire qui ne soit applicable à tous ceux qui m'entourent. Soumis à une forte discipline, régulier dans ses études, il se concilia l'affection et l'estime de ses maîtres dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Lorsque, muni de ses diplômes, il entra dans une vie plus

active, il sut promptement gagner les bonnes grâces de tous ceux qui le virent à l'œuvre. Que de fois, pendant son passage à Lyon, l'éminent magistrat, qui préside actuellement la Cour d'appel de Paris, m'a fait l'éloge du jeune stagiaire qu'il avait vu s'exercer à la plaidoirie devant les juridictions de Poitiers ! Il y a quinze jours à peine, M. Liard, qui, à l'époque où il enseignait la philosophie au Lycée de Poitiers, avait été à même de connaître et de juger M. Énou, m'exprimait les sentiments d'affectueuse sympathie que notre cher mort lui avait inspirés.

Quand il fallut choisir une carrière, M. Énou opta pour l'agrégation des Facultés de droit. Sans crainte de froisser les plus exquises susceptibilités, je rappelle que trois fois il prit part à nos concours et que trois fois il manqua le but poursuivi. Je le dis pour qu'il serve d'exemple à ceux que découragent de premiers insuccès, ou qui rendent les juges responsables de leurs échecs.

J'ai eu sous les yeux des procès-verbaux des concours de 1873 à 1875 ; j'ai recueilli les impressions des maîtres qui statuèrent sur ses épreuves ; j'ai près de moi trois professeurs qui ont lutté contre lui, et je dis hautement, sans craindre la moindre contradiction, que, si le jugement eût été rendu à la suite des leçons, M. Énou eût été chaque fois classé parmi les premiers. Mais il y avait alors toute une série d'épreuves, que l'on a successivement amoindries et supprimées, parce qu'on les a trouvées inutiles, et auxquelles nos contemporains attachaient, au contraire, une grande importance. Je veux parler des argumentations. Chose notable ! Ce jeune docteur, qui devait si rapidement devenir, à la barre des tribunaux, un adversaire redouté, se laissait intimider et battre par des concurrents moins bien armés. Malgré ses défaillances, il fut sur le point de réussir en 1875. Dans le dernier scrutin de ballottage, il n'échoua que faute d'une voix... Qui de nous l'a jamais entendu se plaindre et mettre en doute l'impartialité du Jury ?

Après le troisième échec, l'Inspecteur général qui avait alors la haute direction des Facultés de droit, M. Charles Giraud, lui facilita l'accès d'une autre carrière. Sur ses recommandations, M. Énou fut nommé substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Pontivy. Mais notre savant maître n'oubliait pas les remarquables leçons qu'avait faites devant lui le jeune magistrat, et, le jour où la Faculté de droit de Lyon fut créée, il offrit à M. Énou de l'associer à notre œuvre en lui donnant l'enseignement du droit administratif.

M. Énou accepta, et je ne crois pas qu'il ait regretté sa détermination. Je n'oublierai jamais en quels termes chaleureux M. Charles

Giraud me recommanda ce jeune collaborateur. Jusqu'au jour où sa situation de simple docteur chargé de cours put être transformée en titulariat, lors de chaque visite que je faisais à notre Inspecteur général : « N'oubliez pas, me disait M. Giraud, si je viens à mourir, que j'ai une dette à acquitter envers votre collègue, et veillez à ce que la promesse que je lui ai faite d'une chaire dans la Faculté de Lyon ne soit pas méconnue. » Dès que M. Énou eut atteint l'âge réglementaire, les vœux confiés à ma respectueuse déférence furent exaucés (1).

Ce qu'a été M. Énou comme professeur, tout le monde le sait à Lyon. Chaque année, ses élèves exaltaient devant moi l'ordre méthodique dans lequel il distribuait les matières administratives, la clarté avec laquelle il exposait les théories les plus délicates. Sa parole, sans s'astreindre toujours à une absolue correction, avait une autorité vraiment extraordinaire, tant elle était grave et convaincue, détaillant et soulignant tout ce qu'il jugeait indispensable. Il était aimé de ses disciples, non pas seulement pour la sollicitude qu'il leur témoignait les jours d'épreuve, mais encore pour l'habileté avec laquelle il leur facilitait l'étude des théories les plus arides ou les plus obscures. M. Énou n'a que bien rarement écrit sur l'objet de son enseignement. Je ne connais de lui qu'un mémoire, publié en 1891, sur la suppression des étangs par mesure administrative. Mais, si j'en juge par les rapports de ses meilleurs élèves, quelques parties de son cours, notamment ses vues sur le domaine public en matière mobilière, sur le contentieux administratif, mériteraient d'être vulgarisées.

Bien maître de l'objet de son enseignement, légitimement persuadé qu'il lui serait facile à l'avenir, sans de trop grands efforts, de maintenir à ses leçons le cachet tout à la fois scientifique et pratique qu'il leur avait imprimé, M. Énou se décida à répondre aux appels, qui, de divers côtés, l'invitaient à s'associer à la vie militante. Le 23 avril 1882, à une époque où la ville de Lyon était divisée en trente-six sections électorales, la sixième section, dite des Terreaux, choisit notre collègue pour représentant au Conseil municipal.

Par sa science du droit administratif, par l'honorabilité et la dignité de sa vie, par l'autorité de sa parole, il se concilia rapidement les

(1) Voici, en quelques mots, le *curriculum vitæ* de notre collègue :
M. Énou, Louis-Marcellin, docteur de la Faculté de droit de Poitiers, substitut à Pontivy (Morbihan) en 1875 ; chargé du cours de droit administratif à la Faculté de droit de Lyon, 5 novembre 1875 : professeur de droit administratif à la même Faculté, 5 août 1879 ; officier d'Académie, 14 juillet 1883 ; officier de l'Instruction publique, 4 mai 1889.

sympathies de ses nouveaux collègues, et, lorsque, en vertu de la loi du 5 avril 1884, le nombre des conseillers municipaux fut porté de trente-six à cinquante-quatre, et que l'élection eut lieu au scrutin de liste par arrondissement, il fut élu, le 4 mai 1884, dans le deuxième arrondissement, par un nombre de voix si considérable, qu'il fut inscrit au second rang sur la liste générale des conseillers, bien avant ceux que nous étions alors habitués à regarder comme les favoris du suffrage universel.

L'estime du Conseil se révéla par des signes qui n'avaient rien d'équivoque. M. Énou fut désigné pour les tâches les plus délicates. Nous n'en citerons qu'une seule : notre collègue fut nommé président d'une très importante Commission, chargée d'améliorer le service des eaux dans notre ville.

Le service des eaux ! question qui semblait alors très urgente et qui n'est pas encore complètement résolue ! M. Énou se consacra de tout cœur à l'étude des projets soumis à la Commission, étude laborieuse, hérissée de difficultés, qu'une Commission technique, adjointe à la Commission municipale, n'arrivait pas à supprimer.

Le temps n'était pas éloigné où tout homme public, mêlé de près ou de loin aux grandes affaires financières, allait être suspecté de trafiquer de ses influences. M. Énou, à divers indices, soupçonna le danger. Sa délicatesse, son honorabilité suffiraient-elles pour le protéger contre les calomnies? Il n'hésita pas un seul instant, et, le 12 mars 1886, il adressa à M. le Préfet du Rhône sa démission de conseiller municipal.

Toutes les démarches faites en vue du retrait de cette démission restèrent infructueuses. Un vieux soldat, aussi intègre que brave, qui consacrait aux affaires lyonnaises les derniers jours d'une vie qui ne fut pas sans gloire, M. le commandant Dubois, avait été, l'un des premiers, conquis par la droiture de M. Énou. Il vint me demander d'user de mon influence pour obtenir qu'un professeur si distingué continuât à donner aux affaires de Lyon une collaboration dont l'Université pouvait tirer elle-même profit. Mes instances ne furent pas plus heureuses que celles des conseillers municipaux.

Ces quatre années de participation aux affaires publiques n'avaient pas laissé à M. Énou de très bons souvenirs, et ce ne fut pas sans surprise que nous le vîmes, longtemps plus tard, aux élections législatives de 1893, accepter une candidature à la députation. La lutte fut loin d'être aussi courtoise qu'il l'avait espéré, et un ballottage ayant rendu nécessaire un deuxième scrutin, M. Énou s'empressa de se désister.

Dans un monde beaucoup plus calme, où tous, consacrés à l'assis-

tance des malheureux, vivent dans la plus parfaite harmonie, M. Énou put goûter des satisfactions que la vie publique ne procure que bien rarement. Fidèle à de vieilles traditions, M. le Président du Conseil général d'administration des Hospices ne prendra pas ici la parole ; mais, suivant l'usage, il a déjà, aujourd'hui même, réuni ses collègues pour dire, avec l'autorité qui s'attache à ses jugements, l'estime dont le Conseil honorait notre cher défunt et les regrets que lui cause sa mort prématurée.

Dans les relations ordinaires de la vie, M. Énou était d'une douceur vraiment exceptionnelle, affectueux avec simplicité, reconnaissant des moindres témoignages de bienveillance, bon et charitable pour les personnes, tolérant pour les opinions. Je ne crois pas que, pendant les vingt-deux ans qu'il a passés dans la Faculté, il ait adressé à un collègue un seul mot qu'il pût regretter.

Jugez par là de ce qu'il était pour les êtres aimés auxquels la meilleure part de sa vie était réservée. Deux jours seulement nous séparent de l'anniversaire d'une fête de famille, à laquelle il voulut bien m'associer, et dont je n'évoque pas aujourd'hui la mémoire sans une vive émotion. Puisse le souvenir de beaucoup de jours heureux, dont le nombre fait envie à d'autres isolés, rendre moins amères les larmes qui, chaque année, seront versées à pareille époque !

Depuis longtemps déjà, la santé de M. Énou était visiblement altérée. Son énergie contre la souffrance, son ardeur au travail nous faisaient quelquefois illusion. Mais l'affection vigilante dont il était entouré n'a jamais perdu de vue le danger, et, tout en s'efforçant de la retarder, nous prédisait, à courte échéance, l'inévitable séparation. M. Énou lui-même ne se dissimulait pas la gravité de son état. En quittant ses élèves au mois de juillet dernier, il leur parla comme s'il eût eu la certitude qu'il faisait sa dernière leçon.

Et, en effet, une maladie sans guérison possible s'est déclarée presque aussitôt. La mort a, il est vrai, bien lentement accompli son œuvre, puisque M. Énou n'a rendu le dernier soupir que quatre mois plus tard, par une triste coïncidence, à l'heure précise où nous reprenions nos travaux.

Tous unis dans une même pensée, nous vous adressons, mon cher Collègue, les adieux de la Faculté, de cette famille universitaire à laquelle vous étiez si étroitement uni. Nous ne vous verrons plus à votre place accoutumée ; mais votre nom restera en honneur parmi nous, parce qu'il sera synonyme de dévouement à nos fonctions, et qu'il nous rappellera que notre vie, comme la vôtre, ne doit être inspirée que par la passion du devoir.

Discours de M. Poncet

Avocat à la Cour d'appel, au nom de l'Association des Anciens Étudiants de la Faculté de droit

Messieurs,

Aux éloges et aux regrets si mérités dont l'hommage était dû à cette tombe, l'Association des Anciens Étudiants en droit a tenu à joindre l'expression émue des souvenirs que nous laisse un maître vénéré. Ceux qui, dans l'exercice de leur profession, mettent chaque jour à profit le lumineux enseignement qu'ils ont reçu jadis garderont certainement la mémoire du professeur qui le leur a donné. Ils garderont surtout une reconnaissance profonde à l'homme loyal qui se faisait avec tant de bienveillance le guide amical et prudent de ceux qui, au début de leur carrière, la veille encore étudiants, sentaient leurs pas hésiter et cherchaient, dans l'incertitude de leur voie, un rassurant appui. Énou ne le refusa jamais : ennemi des inutiles flatteries, il savait pourtant ne pas décourager les jeunes qui venaient à lui. Conservant dans la pratique de chaque jour l'intérêt affectueux qu'il prodiguait à ses élèves du haut de sa chaire magistrale, il ne brisait point au jour de l'examen final et du départ de l'école ces liens sympathiques entre l'élève et le maître, qu'il avait tant contribué à établir, et il donnait de grand cœur à ses confrères du stage le conseil utile qu'accompagnait toujours le salutaire encouragement. Sévère pour leurs plaidoiries, mais paternel pour leurs illusions, il mettait un tact infini à leur signaler leurs erreurs, leurs oublis, leurs fautes de tactique sur le champ de bataille de la procédure, et son art s'appliquait à conseiller sans froisser, à désapprouver sans chagriner. Si sa haute compétence attachait une singulière autorité à ses avis, la façon dont il les donnait lui valait toujours la gratitude sincère de ses jeunes consultants. Quelle récompense, en revanche, était pour nous tous, à l'issue d'une plaidoirie longuement préparée, un mot d'éloge venu d'Énou, d'autant plus apprécié qu'il était plus rare et qu'on avait quelque raison de le croire mérité. Aux heures douloureuses où la séparation vient serrer le cœur, l'esprit trouve une consolation à graver en traits ineffaçables les souvenirs des services passés ; notre mémoire sera fidèle, et, devant cette tombe ouverte trop tôt, lorsque notre tristesse dit ; Adieu, notre reconnaissance murmure tout bas ; Merci,

M. HENRY MICHEL

La nouvelle du décès de M. Henry Michel, professeur de droit administratif à l'Université de Paris, a causé à ses anciens collègues de Lyon une douloureuse surprise, que nous nous reprocherions de ne pas exprimer ici. Tous ceux d'entre nous qui ont connu M. Michel avaient conçu pour lui trop d'estime et d'affection pour ne pas s'associer aujourd'hui au deuil de la Faculté de droit de Paris, et ils déplorent amèrement le décès prématuré du savant et dévoué professeur, du sympathique collègue, qui vient de succomber, le 25 novembre, à l'âge de cinquante-deux ans.

Henry Michel a appartenu à la Faculté de droit de Lyon pendant trois années, les trois premières de sa fondation. Lorsqu'il y fut envoyé, en 1875, comme chargé d'un cours de droit romain, il venait de subir très brillamment les épreuves du concours d'agrégation, et, pendant le trop court séjour qu'il fit parmi nous, on put apprécier les éminentes qualités qui l'avaient fait placer par ses juges au premier rang. Il produisait sur tous l'impression d'un esprit robuste, doué d'une résistance au travail peu commune, et unissant au savoir le plus étendu une singulière vigueur de raisonnement. Également apte aux recherches de l'érudition et aux spéculations juridiques, il dirigea d'abord ses travaux du côté de l'épigraphie à laquelle l'avaient initié les leçons de Léon Renier, et c'est à Lyon qu'il prépara les premiers éléments d'études épigraphiques sur le droit de cité romaine, dont un volume seulement devait paraître plus tard, en 1885.

Dès 1878, il fut appelé à Paris, et y fut chargé tour à tour des enseignements les plus variés : droit civil, droit commercial, droit industriel, droit romain, droit administratif. C'est à cette dernière branche de la science juridique qu'il finit par se consacrer entièrement, et la chaire de droit administratif lui fut confiée en 1887. Il avait entrepris sur les matières administratives des travaux de longue haleine que la mort est venue, hélas! interrompre. Il laisse une intéressante étude sur les créances et les dettes de l'État; mais le traité des forêts, qu'il destinait au *Répertoire de droit administratif*, n'est achevé qu'en partie.

(1) M. Michel (Nicolas-Henri), né à Saint-Dié (Vosges), le 16 novembre 1845, docteur de la Faculté de Droit de Paris, agrégé des Facultés de Droit (15 juin 1875), attaché à la Faculté de Dijon (22 juillet 1875), transféré à Lyon et chargé du premier cours de droit romain (29 octobre 1875), transféré à Paris (27 juin 1878), professeur de droit administratif (10 février 1887).

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté de droit. — M. Émile Bouvier, agrégé, a passé de la Faculté de Caen, où il enseignait l'histoire du droit, à la Faculté de Lyon, où il a été chargé, par arrêté du 26 octobre 1897, d'un cours de droit administratif (licence). Les anciens maîtres et les anciens condisciples que M. Bouvier a retrouvés à la Faculté de Lyon se sont félicités de son retour parmi nous.

M. Lameire, agrégé de droit public, a été chargé, à la Faculté de Lyon, d'un cours d'histoire du droit public et d'un cours de droit administratif (doctorat) par arrêté du 10 novembre 1897.

M. Josserand, docteur en droit de l'Université de Lyon, a été chargé d'un cours de droit romain à la Faculté de droit d'Alger. M. Josserand avait été l'année dernière chargé à Lyon d'un cours d'histoire du droit public et d'un cours de droit administratif ; la spécialisation des agrégations de droit, qui a été inaugurée cette année même, n'a pas permis qu'il conservât un enseignement de droit public, après avoir porté son choix sur l'agrégation de droit privé. Nous souhaitons qu'il se produise bientôt pour notre sympathique collègue une occasion favorable de reprendre place au milieu de nous.

Faculté de médecine. — M. Weill, agrégé, a été chargé de la clinique des maladies des enfants, pour une période de dix ans, à partir du 1er novembre 1897, par arrêté du 13 juillet 1897.

Par arrêté du même jour, ont été renouvelés dans leurs fonctions de chargés de cours M. Beauvisage, agrégé (botanique), et M. Pollosson (Auguste), agrégé (accouchements).

Faculté des sciences. — M. Vessiot a été nommé professeur de mathématiques pures, par décret du 25 juillet 1897.

M. Gonnessiat a été chargé du cours complémentaire d'astronomie par arrêté du 30 juillet 1897.

M. Sauvageau a été nommé, à titre définitif, maître de conférences de botanique par arrêté du 30 juillet 1897.

Par arrêté du même jour, ont été renouvelés dans leurs fonctions de maîtres de conférences pour l'année 1897-1898, M. Autonne (mathéma-

tiques), M. Cartan (mathématiques), M. Bouveault (chimie générale), M. Couturier (chimie appliquée), M. Caullery (zoologie), M. Houllevigne (physique).

Faculté des lettres. — M. Moret, agrégé d'histoire, a été nommé, par arrêté du 30 juillet 1897, maître de conférences d'égyptologie, en remplacement de M. Loret, dont la nomination, comme directeur des musées et des fouilles en Égypte, a déjà été annoncée par le *Bulletin*. M. Moret avait étudié l'égyptologie sous la savante direction du maître à qui il succède aujourd'hui ; la Faculté des lettres a été heureuse d'accueillir en lui un de ses anciens et plus distingués élèves.

Distinctions honorifiques. — M. Raymond Tripier, professeur à la Faculté de médecine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par décret du 12 juillet 1897.

MM. Hugounenq et Beauvisage, professeurs à la Faculté de médecine, M. Flamme, professeur à la Faculté des sciences, M. Chantre, sous-directeur du muséum, ont été nommés officiers de l'Instruction publique, par arrêté du 13 juillet 1897.

M. Souchon, professeur à la Faculté de droit, MM. Pollosson (Auguste) et Devic, professeur à la Faculté de médecine, MM. Chifflot et Rousset, chefs de travaux à la Faculté des sciences, ont été nommés officiers d'Académie, par arrêté du 13 juillet 1897.

M. Ulrich, commis au secrétariat de la Faculté de médecine, a été nommé officier d'Académie, par arrêté du 13 juillet 1897.

Conseil supérieur de l'enseignement technique. — M. Émile Cohendy, professeur à la Faculté de droit et président de la commission administrative de l'École La Martinière, a été nommé par un arrêté de juillet 1897 membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.

Élection au Conseil supérieur de l'instruction publique. — Les professeurs agrégés et chargés de cours des Facultés de droit sont convoqués, le jeudi 27 janvier 1898, à l'effet d'élire un délégué au Conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Drumel, décédé. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le 10 février suivant.

BIBLIOGRAPHIE

La Savoie, par JACQUES PELETIER, du Mans. Réimpression textuelle de l'édition de 1572. Moutiers en Tarentaise, librairie Ducloz, 1897, 179 pages.

Le poème descriptif de Peletier, *la Savoie*, avait déjà été réimprimé en 1856, dans le tome premier des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*. M. Ducloz vient d'en donner une édition nouvelle, qui ne sera pas la dernière, espérons-le.

L'œuvre du vieux poète aurait eu besoin de quelques notes ; et les deux éditeurs, M. Joseph Dessaix en 1856, et M. Charles Pagès dans le volume qui vient de paraître, se sont contentés d'écrire des introductions qui ne sont point faites pour satisfaire des esprits exigeants. M. Pagès n'a pas utilisé quelques données recueillies par M. François Mugnier, le savant magistrat de Chambéry, qui, dans sa belle étude sur Claude de Buttet, s'est arrêté pendant quelques pages à parler de Peletier, à propos d'un sonnet que lui a adressé l'auteur de l'*Amalthée*.

Il faudra que le futur commentateur de Peletier soit l'ami de quelques hommes versés dans les sciences, et même, — ce qui est infiniment plus rare, — dans l'histoire des sciences. Notre poète était doublé d'un physicien, qui avait les idées de son temps, peu connues dans le nôtre ; doublé encore d'un astrologue : c'est avec des points de repère astrologiques qu'il date quelques événements qu'il raconte. On va en voir un exemple.

Le lecteur prendra une idée du style et de la manière de Peletier, en lisant la description qu'il fait d'une inondation qui eut lieu à Lyon au mois de décembre 1570.

Le Soleil fut en l'Archer, au neuvième (1),
Et fut la Lune en la Vierge, au sezième,

(1) Les astrologues divisaient en je ne sais combien de parts — trente, je crois — l'espace de chacun des signes du zodiaque ; et pour chaque moment qu'ils considéraient, ils notaient la place que chacune des sept anciennes planètes se trouvait occuper dans cette série de compartiments.

Phénon (*Saturne*) l'entrée au Scorpion tenant,
Et Juppiter les douze parts prenant
De l'Eschanson; le Dieu qui fait combattre (*Mars*)
Les sept du Bouc; Vénus les vintequatre ;
Et commençoit en arrière marcher
Mercure, ayant les treze de l'Archer,
Lorsque le ciel se couvrant de ses nues,
Se déborda en pluyes continues. . . . .
Les fleuves, lors, la force méprisèrent
De l'art humein, et leurs haus pons brisèrent.
L'Arve bruyant les trois siens abattit,
Et de roideur le Rône combatit
Tant, qu'il le fit par victoire contraire
Et inaudite, en contremont retraire :
Dont les moulins, forcez de ce retour,
Firent virer leur roue à contretour (1).
Le Rône ondeus, sur le pas de la Cluse,
Fit choir le roc, et s'en fit une écluse,
Quand son passage à soi-mesme il s'osta,
Et contremont par les chams reflota. . . . .
Or à la fin, ces ondes, qui n'ont pu
Soufrir arrest, leur obstacle ont rompu :
Dont le débort, impiteus et énorme,
Perdant de fleuve et de cours toute forme,
Mit en effray les vilages et bours,
Nayant au loin leurs terres et labours.
Ainsi s'en vint l'épouventable Rône
A la cité où conflue la Sône,
Qui le repos des habitans surprint,
Et si à coup tant de païs comprint,
Que la fureur à la Cluse arrestée
Sembloit qu'exprès eût été apprestée
Pour apporter le spectacle à Lyon
Du grand débort que vit Deucalion.
Chacun, fuyant des rues les rivières,
Gagnoit le haut de la Côte, ou Fourvières.
Pitié partout ; et vouloir secourir
N'étoit sinon se hâter de mourir.
La fureur croît ; les maisons se font pleines ;
Tout n'est qu'un Rône au large par les pleines,
Mais encor plus par le fausbourg voisin,
Des grans marchez resort et magazin.

(1) On trouve, dans le registre du Conseil de Genève, la date de ce phénomène : dimanche 3 décembre 1570.

Furent raviz de ces ondes hideuses
Pères, enfans et les mères piteuses :
Qui, sur les ais des planchers abouché,
Qui, sur le dos d'une poutre affourché ;
Qui empongnoit un arbre en quelque sorte :
Mais l'arbre, et tout, l'eau furieuse emporte.
Deus fois sous mer le soleil descendit,
Deus autres fois le jour il leur rendit,
Pendant que tout étoit partout à nage,
Hommes, bétail, et maisons, et ménage ;
Et sur la fin, les bouviers et les beuz,
Tous effondrez dans les marais bourbeus ;
Et ne restoit des vilages et granges
Que les monceaus, entassez dans les fanges.
Des prés herbus, et des beaus chams à blé,
N'apparoissoit qu'un terrage assablé.

Dans les pages suivantes, Peletier continue à parler de toutes les intempéries qui se succédèrent en ces années ; entre autres d'un *nouveau débort pluvieus :*

Et à Lyon, qui ses foires exploite,
Tout de nouveau fut troublée l'emploite ;
Et les marchans, jà tant endommagez,
De mal sur mal se trouvèrent chargez.

Je ne sais si je m'abuse ; mais ce morceau ne me semble pas sans mérite ; il y a quelques vers bien frappés, et le tableau que dessine Peletier est assez pittoresque.

Eugène Ritter.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

COURS MUNICIPAL D'HISTOIRE DE LYON

LEÇON D'OUVERTURE

LYON EN 1789

par M. Sébastien CHARLÉTY

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'intention d'étudier avec vous, cette année, l'histoire de la Révolution française à Lyon depuis la convocation des États généraux jusqu'à l'insurrection du 29 mai 1793. Pendant cette période, l'histoire de Lyon est, dans ses traits principaux, analogue à l'histoire générale de la Révolution: les crises du pouvoir, les mouvements de l'opinion, la formation, la grandeur et la décadence des partis politiques sont à peu près simultanés à Lyon et à Paris. En mai 1793, au contraire, tandis que l'émeute parisienne détruit le parti girondin de la Convention, l'émeute lyonnaise renverse la municipalité montagnarde. À ce moment précis, l'histoire révolutionnaire de la capitale se sépare nettement de celle de la seconde ville de France.

Sans exposer le détail de la méthode que nous suivrons dans ce travail, et que vous verrez de reste, je ne crois pourtant pas inutile de préciser en quelques mots la façon dont je le comprends.

La Révolution française ne laisse personne indifférent. Elle excite les passions presque au même degré que la politique contemporaine.

Les partis actuels y cherchent souvent des éléments de polémique et des arguments. Il est à peine besoin de vous dire, je pense, que nous ne les imiterons pas. L'impartialité n'est pas ici un mérite ; elle est un devoir strict. J'ajoute que ce devoir ne coûte rien à ceux qui éprouvent (et je n'ai aucun embarras à dire que je suis de ceux-là) une ardente sympathie pour le libéralisme qui est au fond de toutes les grandes œuvres révolutionnaires. Nous ne serons donc, en étudiant les luttes des royalistes, des girondins et des montagnards, ni montagnard, ni girondin, ni royaliste ; de même que, si notre projet était d'exposer le différend entre César et Pompée, nous ne sentirions pas pour cela, je pense, le besoin d'être pompéien ou césarien. Certes, il est parfaitement légitime qu'un historien, qui est, après tout, un homme, ait des sympathies ou des haines ; mais, ce qui l'est moins, c'est qu'il les laisse voir ; et ce qui ne l'est pas du tout, c'est qu'il leur subordonne, volontairement ou non, ses recherches. Il arrive alors, que, du point de vue, peu intéressant pour d'autres que pour lui-même, de ses préférences personnelles, il prétend juger tout le monde, c'est-à-dire flétrir ses adversaires et exalter ses amis. Cette méthode procède de la conviction, avouée ou secrète, que l'historien est un juge, et l'histoire un tribunal. Je n'en crois rien. On a révisé si souvent les « arrêts de l'histoire », qu'il est, en vérité, bien temps qu'elle n'en rende plus.

Aussi, quand nous aurons réussi, d'abord à ordonner les matériaux contemporains, puis à élucider la petite partie de vérité qu'on peut atteindre au sujet des hommes et des choses, enfin à rendre intelligibles la suite et le caractère des événements, nous aurons, ce me semble, assez fait.

Enfin, et pour en finir avec ces réflexions, je tiens à dire tout de suite qu'il nous faudra (cela est de toute nécessité, car notre temps est mesuré) sacrifier beaucoup de détails, nous en tenir à l'essentiel. Ces sacrifices sont souvent pénibles. On aimerait à s'attarder, à suivre pas à pas le peuple de France dans ses joies et ses douleurs, ses abattements et ses espérances, ses colères et ses bontés. Nous nous résignerons en songeant que, quelles que soient les lacunes nécessaires dans l'exposition d'une pareille histoire, quelle que soit même l'insuffisance de celui qui entreprend de la faire, il est impossible qu'elle ne garde pas, même refroidie et résumée, quelque chose de la vie intense qui l'anima.

Nous parlerons, aujourd'hui, de l'état de Lyon à la veille de la Révolution. Après une brève esquisse de sa physionomie extérieure,

nous étudierons ses institutions ; puis, nous tâcherons de discerner, à côté de ces institutions, la nature et la valeur des forces qu'elle peut mettre en jeu dans le conflit qui se prépare (1).

I

En 1789, la ville de Lyon laisse, hors de ses limites, des faubourgs qu'elle a depuis annexés : Serin, la Croix-Rousse, qui, au dela du boulevard actuel qui a été fait sur l'emplacement des murs appartient au Franc-Lyonnais ; la Guillotière qui n'est guère que la Grand'rue flanquée de quelques maisons d'aspect misérable, et Vaise, qui s'est développé autour des routes du Bourbonnais et de la Bourgogne (2). Perrache et les Brotteaux ne sont pas encore bâtis ; il y a quelques arbres à Perrache ; aux Brotteaux des marécages, coupés de petits jardins avec des guinguettes.

La ville qui tient entre les coteaux de la Saône et le Rhône, le plateau de la Croix-Rousse et les Remparts d'Ainay (3) est divisée en deux quartiers par la Saône ; sur la rive droite, c'est, comme on dit alors, « le côté de Fourvière », sur la rive gauche, « le côté de Saint-Nizier. »

La colline de Fourvière qui tombe en pente raide sur la Saône ne laisse entre elle et le fleuve qu'une mince bande de terrain plat. Du rocher de Pierre-Scize que domine une forteresse, et au pied duquel se trouve une des portes de la ville, jusqu'à l'église Saint-Paul, une rue unique borde la Saône ; les maisons sont d'un côté adossées au

(1) Ce travail étant la reproduction d'une leçon orale, on ne s'étonnera point que, désireux de lui conserver ce caractère, nous n'ayons cité ni les sources manuscrites ou imprimées des Archives, ni les travaux antérieurs, histoires générales (celles de Clerjon ou Montfalcon) ou monographies (celles de M. Bleton ou de M. Wahl, par exemple), que nous avons utilisés. On remarquera d'ailleurs qu'un appareil critique, pour être complet, dans une étude où l'on a essayé de grouper des faits nombreux et pour la plupart connus, serait nécessairement très encombrant, souvent inutile, et peut-être déplacé dans ce *Bulletin*.

(2) Il faut noter que ces faubourgs, bien que situés hors les murs, ont été définitivement, en 1772, après de nombreuses contestations, assujettis à payer uniformément les droits d'octroi dus à la ville.

(3) On commence à les démolir depuis que les travaux de Perrache sont commencés.

roc, et, de l'autre, plongent dans l'eau. De Saint-Paul, qui est proche de la loge du Change, à Saint-Jean, plusieurs rues étroites s'entrecroisent. Elles ont peu changé d'aspect; les vieux hôtels qui les ornaient ont encore, malgré les mutilations et les dégradations, quelque intérêt artistique. La cathédrale Saint-Jean est voisine du palais de Justice, dit palais de Roanne, ancienne demeure des comtes de Roanne. Puis, on arrive à Saint-Georges et au pont d'Ainay près duquel aboutit le rempart. Pour gravir la colline, il faut prendre les montées très rapides de Saint-Barthélemy ou du Gourguillon; deux paliers les interrompent un moment, celui de Saint-Just et celui de Montauban. Tout le long, de hauts murs enferment des couvents d'hommes et de femmes.

Cinq ponts (les ponts de Serin, de Saint-Vincent, de Pierre, de l'Archevêché et d'Ainay) relient le côté de Fourvière au côté de Saint-Nizier. Les quais presque ininterrompus bordent la rive gauche de la Saône et la rive droite du Rhône. Ils sont reliés par des rues étroites, sombres, mouvementées et commerçantes. Leurs noms subsistent encore pour la plupart (rue Griffon, rue Puits-Gaillot, rue Pizay, rue Neuve, rue Tupin, rue Grenette, rue Mercière, rue Saint-Dominique, etc.).

Le centre de ce «côté», c'est à peu près l'église Saint-Nizier; au nord, c'est la place des Terreaux avec l'hôtel de ville, l'abbaye des dames de Saint-Pierre, la Grande-Boucherie, le couvent des Carmes; au sud, Bellecour dont les jardins et les fontaines symétriquement disposés encadrent la statue de Louis XIV; la statue d'alors est l'œuvre du sculpteur Desjardins, et les motifs qui en décorent le piédestal, le Rhône et la Saône (aujourd'hui transportés dans le vestibule de l'hôtel de ville) sont des Coustou. Au delà des Terreaux, des côtes rapides montent au plateau de la Croix-Rousse; au delà de Bellecour, la Charité qui borde le Rhône, l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay et l'arsenal qui bordent la Saône sont réunis par ces rues rectilignes et calmes, rues à hôtels (rue Sala, rue Boissac, rue Saint-Joseph, etc.), « le faubourg Saint-Germain » lyonnais (1).

La ville est mal éclairée, mal pavée, mal aérée. Mais ces défauts sont communs à la plupart des villes de l'Europe. Aussi choquent-ils fort peu les voyageurs qui visitent Lyon. Presque tous l'admirent: « J'ai visité bien des villes, écrit en 1792 le Prussien Reichardt, en Italie, en France et en Allemagne. Eh bien, Lyon me paraît certaine-

(1) Deux pont relient les deux rives du Rhône, le vieux pont de la Guillotière, et le récent pont Morand construit en 1774.

ment la plus belle : ses quais, sa vaste place Louis XIV, son vieil hôtel de ville et une foule de grands édifices donnent à l'intérieur de la cité un aspect imposant ; quant à sa situation, elle est incomparable.»

II

Dans cette ville, vivent des institutions d'origine et de nature très diverses. A la veille de la Révolution, anciennes ou récentes, ces institutions sont toutes debout. Les unes sont mutilées, les autres intactes, mais aucune n'a entièrement disparu. Les traces laissées par toutes les époques de la vie politique de Lyon sont encore visibles. Ni l'évolution régulière, ni les secousses violentes n'y ont opéré de suppressions radicales. Le passé féodal s'est prolongé dans le présent monarchique. Ils subsistent côte à côte. Lyon est le siège d'un archevêché entouré d'un clergé riche et puissant ; Lyon est ville municipale ; Lyon a des institutions royales ; c'est le chef-lieu d'une sénéchaussée, d'une généralité, d'un gouvernement royal et d'une intendance.

1° De son ancienne souveraineté temporelle sur la ville, l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, n'a conservé que le droit de justice sur le quartier de Pierre-Scize. Il est encore seigneur d'Oullins et de Ternand. Ses revenus sont évalués à 50,000 livres. Son diocèse compte 708 paroisses. Il a autour de lui un chapitre qui exerçait jadis la souveraineté de concert avec lui. Un titre est le reste le plus précieux de l'ancienne puissance des chanoines de l'église cathédrale Saint-Jean : ils sont comtes de Lyon ; le roi est inscrit en tête de leur liste comme premier chanoine ; les comtes de Lyon doivent justifier de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle (1). Ils exercent la juridiction séculière (haute, moyenne et basse justice) dans le cloître de leur église, dans les quartiers de Serin et de l'Observance. Hors la ville, ils possèdent trente-trois terres ou seigneuries, et droit de justice sur cinquante-deux paroisses.

Le chapitre de Saint-Jean passe en dignité, mais point en pouvoir réel les chanoines barons de Saint-Just. Ils ont la « justice du glaive » sur toute personne de leur église, et la juridiction séculière sur les paroisses de Saint-Just, Saint-Irénée et le territoire de Fourvière.

(1) Ils ont l'habitude, tant ils ont conscience de leur dignité, de ne s'agenouiller qu'à moitié pendant l'élévation.

L'abbé d'Ainay et son chapitre noble exercent la haute, moyenne et basse justice dans le cloître d'Ainay, et hors les murs sur le faubourg de Vaise.

D'autres chapitres, de Saint-Paul et de Saint-Nizier, ont de gros revenus, mais n'exercent aucune juridiction.

Lyon compte 18 communautés d'hommes (15 régulières, 3 séculières), 16 communautés régulières de femmes, et 14 confréries ou maisons de pénitentes. On estime qu'un tiers des immeubles de la ville appartient au clergé.

Le clergé a l'influence matérielle que donne la richesse; son influence morale est indiscutée ; mais son pouvoir politique est très faible. Il a perdu en autorité tout ce que les institutions municipales et les institutions royales ont gagné.

2° Lyon a trois institutions municipales caractéristiques : le Consulat, les hospices, le tribunal de la Conservation.

Nous n'avons point à faire l'histoire du consulat. Il nous suffit de savoir ce qu'est devenu en 1789 l'organe représentatif de la bourgeoisie lyonnaise. Il est alors constitué conformément au règlement de 1764. Le prévôt des marchands et les quatre échevins, assistés de trois personnages, le procureur, le secrétaire et le trésorier qui ont seulement voix consultative, forment le Consulat proprement dit, l'administration permanente de la ville. Dans certains cas, le Consulat peut s'adjoindre douze conseillers de ville, qui, réunis à lui, forment le Corps de Ville. Enfin, quand au Corps de Ville on réunit les dix-neuf notables, on a l'assemblée générale de la Commune qui se réunit une fois par an. Comment sont recrutés les membres de l'assemblée générale, du corps de ville ou du consulat ? Représentent-ils l'universalité des citoyens, la majorité ou seulement un petit nombre ? Voici le mécanisme des élections. Une assemblée de députés (un pour le chapitre de Lyon, un pour le clergé, un pour la noblesse, un pour la cour des monnaies et sénéchaussée, un pour chaque juridiction, un pour chaque communauté d'avocats, notaires, procureurs, marchands, arts et métiers) convoquée chaque année dans les premiers jours de décembre, nomme pour une année sous la présidence du prévôt des marchands le corps des notables, soit : deux officiers de la cour des monnaies et sénéchaussée, un membre du chapitre de Lyon, un du clergé, un de la noblesse, un trésorier de France, un élu, un avocat, un notaire, un procureur, cinq commerçants, quatre membres des communautés arts et métiers y ayant exercé une charge. Les notables doivent avoir dix ans de domicile, être âgés de trente-cinq ans au moins ; ils sont rééligibles.

Les notables nomment pour six ans les douze conseillers de ville, « en sorte qu'il y en ait deux qui sortent du corps de ville, dont un pourra être remplacé par celui des trésoriers des hôpitaux qui aura achevé le temps de son administration, et l'autre sera élu de préférence parmi les membres de la Conservation ». De plus, il doit toujours y avoir quatre anciens échevins parmi les douze conseillers. Enfin, les notables nomment les quatre échevins pour quatre ans; ils sont renouvelables par moitié tous les deux ans, et doivent être pris parmi les conseillers de ville. Le prévôt est nommé pour six ans par le roi qui le choisit sur une liste de trois candidats dressée par les notables.

Il est facile, malgré la complication apparente de ce mécanisme, de discerner la préoccupation de ceux qui l'ont créé. L'édit de 1764 limite avec tant de soin les catégories dans lesquelles sont choisis les notables, les conseillers et les échevins, évite si bien les changements de personnel en faisant, des anciens conseillers des échevins, et des anciens échevins des conseillers, que la part des éléments nouveaux (deux conseillers, dont le choix est d'ailleurs indiqué par l'édit) est insignifiante. Les notables élus par un suffrage indirect représentent en majorité des corps aristocratiques permanents qui se renouvellent peu. Enfin, notables, conseillers, échevins, aucun d'eux n'a intérêt à introduire dans le mécanisme des hommes nouveaux. Il n'est pas besoin d'en dire davantage. L'autorité municipale appartient à quelques familles qui s'en partagent à l'amiable, sous l'autorité du roi qui en désigne le chef, les diverses attributions.

Parmi les attributions du Consulat, deux sont essentielles et donnent la mesure de son pouvoir. Il a, d'une part, la garde et la police de la ville, d'autre part, la juridiction des arts et métiers.

Lyon n'a pas de garnison royale. Si l'on excepte les deux brigades casernées rue Tramassac, qui forment, sous les ordres d'un prévôt général, la compagnie générale de la Maréchaussée, et les soixante hommes de la compagnie franche détachée du régiment du Lyonnais, toute la force armée est municipale et dépend du Consulat. Le prévôt des marchands est commandant pour le roi. A ce titre, il dispose de la Compagnie du Guet, de la Compagnie des Arquebusiers, et de la Milice. La Compagnie du Guet (31 cavaliers et 100 fantassins) établie par un édit de 1565, commandée par un chevalier-capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, fait des rondes pendant la nuit. La Compagnie des Arquebusiers (200 hommes) créée par un édit de 1555, commandée par le capitaine de la ville, garde le Consulat et l'Hôtel de Ville. La Milice (environ 5,000 hommes) est formée des maîtres-

ouvriers inscrits dans les corporations. Elle se divise en 28 Compagnies ou pennonages qui correspondent aux 28 quartiers de la ville. Chaque compagnie est sous les ordres d'un capitaine pennon. La compagnie de la place Confort est Compagnie-Colonelle, et son chef est appelé capitaine-colonel. La milice occupe quelques postes de police dans la ville, et garde les portes. Tous les officiers de ces divers corps sont à la nomination du Consulat.

La juridiction des arts et métiers confère au Consulat un pouvoir économique et social. Sauf dans quatre métiers (apothicaires, chirurgiens, orfèvres, serruriers), constitués en jurandes fermées, le travail est libre à Lyon. Les corps de métiers ont un règlement, une discipline, des statuts ; mais approuvés par le Consulat dont le souci principal est d'en écarter toute mesure restrictive de la liberté du travail ; car cette liberté est constamment menacée, soit par les métiers dont l'intérêt est de limiter la concurrence, soit par le roi qui, pour des raisons fiscales, est toujours disposé à vendre aux corporations les privilèges qu'elles désirent. Malgré les tentatives fréquentes qui tendaient à diminuer ou à annuler son rôle, le Consulat est encore en 1789 en possession de la juridiction des arts et métiers. L'édit de 1777 qui a supprimé les corps de métiers, et les a remplacés par 41 communautés, a maintenu son droit. Il a à peu près les attributions d'un Conseil de prud'hommes, jugeant toutes les contestations relatives au travail. Elles seraient médiocrement importantes dans un régime de liberté légale ; mais, dans un régime où la liberté est un privilège sans cesse attaqué, où la liberté se dégage péniblement d'une foule de réglementations minutieuses, ces attributions ont plus de valeur et de portée. La puissance économique de la ville et le sort des travailleurs dépendent, dans une certaine mesure, de leur maintien ou de leur décadence.

Le Tribunal de la Conservation ressemble assez exactement à notre tribunal de commerce. Il fut fondé par Louis XI en 1462 pour juger les conflits commerciaux survenant pendant les foires de Lyon. Le pouvoir de nommer un juge conservateur fut, en 1464, donné par le roi aux échevins. François 1er avait en 1530 révoqué cette concession ; en 1655, le Consulat la racheta au roi. Le tribunal, en 1789, se compose d'un juge, un lieutenant, un procureur du roi, deux avocats du roi. Le prévôt des marchands, s'il est gradué, est président de la Conservation. Par cette institution qui dépend étroitement de lui, le Consulat ajoute encore à l'autorité que, dans l'ordre économique, lui confère déjà la juridiction des arts et métiers.

Le service de l'assistance publique est assuré par une administra-

tion municipale indépendante. Les recteurs de l'Aumône générale (Charité) et de l'Hôtel-Dieu se recrutent eux-mêmes par voie de cooptation. Mais ils sont tous d'anciens ou de futurs échevins. Recteurs aux Hospices, échevins à l'Hôtel de Ville appartiennent au même personnel. Les recteurs administrent des biens immenses, un revenu de 1,500,000 livres en moyenne ; une partie de ce revenu, 560,000 livres, est fournie par l'octroi de la ville. Il est d'usage que les recteurs, à leur entrée en charge, fassent un don d'argent aux Hospices ; le recteur-trésorier fait l'avance, sans intérêt, des sommes dues, et son successeur les lui rembourse. Les pauvres et les malades profitent ainsi, sans charges nouvelles, d'un capital supérieur à leur capital réel. En 1789, l'Hôtel-Dieu a pu recevoir 15,000 malades, la Charité a hospitalisé 9,000 enfants trouvés ou vieillards infirmes. La richesse de ces hôpitaux, le dévouement de leurs administrateurs ont, à Lyon et au dehors, une réputation ancienne et méritée.

Hospices, Conservation, Consulat, voilà les trois institutions municipales essentielles. Elles appartiennent à un petit nombre de personnes qui, chargées des intérêts communs des habitants, ne représentent pourtant en aucune façon la majorité des habitants, à peine une faible minorité. Il n'est point exagéré de voir en elles une sorte d'oligarchie bourgeoise très restreinte, souvent héréditaire, et très fermée. Après le haut clergé et à côté de lui, les « familles consulaires » constituent un pouvoir de nature aussi aristocratique et de valeur pratique supérieure.

3° Depuis que le roi de France a réuni la ville à son domaine (1312) jusqu'à 1789, il n'a cessé d'y installer des fonctionnaires de tout ordre, principalement des officiers de justice et de finances. Nous ne voulons citer que ceux dont le rôle est important.

Nous n'avons point à faire l'histoire de la sénéchaussée de Lyon. Créée par Philippe-le-Bel en 1313, réunie au Présidial en 1562, elle a peu à peu absorbé (sauf en ce qui concerne Pierre-Scize) les pouvoirs judiciaires de l'archevêque. Son chef le sénéchal n'est plus en 1789, et depuis longtemps, qu'un chef honoraire ; le premier magistrat du tribunal, c'est le lieutenant-général ; il est entouré des conseillers et des gens du roi. Autour de la sénéchaussée gravitent tous les hommes de loi, avocats, procureurs, huissiers, corporations nombreuses et puissantes. La sénéchaussée de Lyon a des attributions semblables à celles des autres sénéchaussées. Elle relève directement du Parlement de Paris. A côté d'elle, un grand nombre d'autres tribunaux ont été créés. Chaque ville est devenue sous l'ancien régime un centre de juridictions ordinaires ou spéciales. Lyon a la cour des

monnaies, la douane de Lyon et Valence, les eaux et forêts, les gabelles du Lyonnais, le grenier à sel de Lyon, la maîtrise des ports et passages. Tous ces tribunaux sont royaux : mais les fonctionnaires qui y représentent le roi sont devenus indépendants du roi ; ils ont acheté leur charge et ont acquis le droit de la léguer en héritage. Voici donc une première catégorie d'officiers du roi, les juges, qui ont réussi à former, eux aussi, une aristocratie héréditaire.

Les officiers de finance en ont fait autant. Lyon est le chef-lieu d'une généralité de cinq élections (Lyon, Saint-Étienne, Villefranche, Montbrison, Roanne). Le Bureau des finances est une compagnie chargée de la direction et juridiction du domaine de la Couronne ; dans la ville il a la juridiction et direction de la grande et petite voirie. Il contrôle tous les receveurs de deniers royaux. Vingt et un trésoriers de France, deux avocats du roi, un procurenr du roi, trois greffiers en chef, un chevalier d'honneur, quatre présidents, et enfin un premier président suffisent à cette besogne. Ils sont tous propriétaires de leurs offices, comme leurs collègues de la sénéchaussée.

Lyon est aussi la capitale d'un gouvernement royal qui comprend le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais. Ce gouvernement, lui aussi, est devenu une fonction héréditaire. Il appartient, au XVII^e et au XVIII^e siècles à la famille de Villeroy. Mais le gouverneur n'habite presque jamais Lyon. On l'a pourvu d'un lieutenant qui ne réside pas davantage.

Ainsi, parmi les fonctionnaires royaux, l'un, le gouverneur, est négligeable, les autres, officiers de justice et de finances, ont réussi à former des corps aristocratiques indépendants.

Il semble donc qu'à Lyon toute la besogne administrative et judiciaire est faite par des aristocraties constituées, ecclésiastiques, municipales ou royales, et que, en conséquence, ces aristocraties se partageant la souveraineté, possèdent la réalité du pouvoir. Elles en ont, à coup sûr, la majesté. Il faut les voir, solennelles et superbes, dans le cortège d'une cérémonie d'apparat. Une gravure coloriée qui représente l'entrée du roi Louis XIII à Lyon, en 1624, nous permet d'admirer leurs costumes, leur fière tournure, et le bel ordre de leur déambulation. Les moines, récollets, capucins, minimes, observantins, augustins, carmes, ouvrent la marche ; puis, les membres des paroisses ; le lieutenant du roi, le lieutenant de la ville, le sergent-major ; les uniformes étincelants, tous différents, de chaque personnage précédé de son capitaine-pennon, le prévôt et les archers, le maître des ports et ses vingt et un gardes, les gendarmes, la noblesse du gouvernement conduite par le gouverneur. La « nation » italienne

conduite par son consul, un Florentin flanqué d'un Gênois et d'un Lucquois, et la nation germanique (Allemands et Suisses) les suivent. La compagnie du guet précède les élus. Voici venir, en robe longue de damas noir et en bonnet carré, M. le Juge-gardien de la Conservation, seul, en tête de tous ses officiers. Les huissiers à cheval de la Sénéchaussée et du Bureau des finances annoncent la venue des conseillers en robe rouge et bonnet carré, montés sur des mules, et des trésoriers de France en toque et manteau de velours, montés sur des chevaux. Les arquebusiers aux buffleteries rehaussées d'argent précèdent les enfants de la ville et les bourgeois à cheval, les ex-consuls, les échevins et M. le Prévôt des marchands, vêtu de la robe violette et à cheval. Immédiatement après lui, monté sur un cheval blanc, le bâton d'ébène en main, précédé de ses Suisses, entouré de ses gardes, suivi de la Reine en litière, arrive le Roi. L'archevêque et les chanoines comtes de Lyon ne figurent pas dans le cortège ; ils l'attendent à l'entrée de la cathédrale.

Tout ce qui compte à Lyon à titre individuel ou collectif est là, magnifique. Otez de ce cortège le gouverneur, il donne l'impression d'une république aristocratique recevant un étranger de distinction. Et pourtant le roi est le maître ; sa volonté est souveraine ; nul ne songe à le nier. Mais comment peut-il faire exécuter ses ordres, comment peut-il même les transmettre dans cette ville où il n'a pas un soldat à lui, où les administrateurs sont des magistrats élus, où les juges sont propriétaires de leurs charges, dans cette ville dont toutes les franchises sont longuement stipulées sur des parchemins scellés de son sceau ?

Il a cherché un moyen, et il l'a trouvé. Il veut que sa volonté ne soit pas seulement respectée, mais obéie ; il veut que son pouvoir soit réel et non pas vague, il veut qu'on fasse mieux que vénérer sa personne, mais qu'on se soumette à ses ordres, sans retard et sans remontrance. Il faut donc que, comme les ministres qui les écrivent, les agents qui les portent soient des serviteurs non seulement fidèles, mais dépendants de lui. Aussi n'exerce-t-il pas son pouvoir par l'intermédiaire des aristocraties anciennes ; elles sont trop compactes, trop résistantes, trop lentes à obéir. Il a trouvé un procédé ingénieux, en les respectant, de les affaiblir, de les énerver assez pour qu'elles ne soient plus gênantes. Et, peu à peu, sans jamais les supprimer, il les a réduites à n'être plus qu'un décor presque inutile. Il a réussi, en leur laissant leurs fonctions, à leur ôter leur pouvoir.

Il a donné ce pouvoir à un agent direct de son Conseil, à l'intendant.

Pendant la Ligue, la ville s'est insurgée ; puis, en 1594, elle s'est soumise. Henri IV y est entré en vainqueur, et il a tout de suite réduit les libertés municipales. Il a supprimé huit échevins sur douze ; il a créé le prévôt des marchands, et malgré un simulacre d'élection, c'est lui qui le désigne et le nomme. Théoriquement, la ville est restée libre; le roi n'y entretient aucune force armée ; le prévôt a les clefs des portes et des chaînes ; mais il les garde pendant le jour, quand portes et chaînes sont ouvertes; le soir, quand elles sont fermées, il remet les clefs au gouverneur.

La ville pendant l'insurrection a fait des dettes. Henri IV, dans sa bienveillance, nomme, pour débrouiller les comptes, un liquidateur. Ainsi, sous cette forme modeste, apparaît à Lyon, pour la première fois, l'agent direct du conseil du roi; quelques années plus tard, en 1617, il porte déjà le nom d'intendant. Mais le titre officiel d'intendant de justice, police et finances, n'existe qu'à partir de 1635. Ne lui demandez pas ses attributions ; il n'en a aucune en propre, et il les a toutes en fait. Aucune, puisque tous les services publics sont assurés par les institutions anciennes ; toutes, puisque sur l'ordre du roi, il intervient où il veut, perçoit la taille s'il le faut, avec ses vingt subdélégués, enlève, s'il lui plaît, un prisonnier à la justice ordinaire (1) comme à la police du consulat, préside, « quand bon lui semble », la sénéchaussée, le consulat, le bureau des finances. Il est commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté. Il reste peu dans le pays, y a peu d'attaches ; il n'achète pas sa charge. Le roi le révoque ou le rappelle, s'il a cessé de plaire ou d'obéir ; car il n'est à son poste que pour que le roi y soit fidèlement et immédiatement obéi.

L'obéissance au roi comporte de multiples devoirs, mais dans la pratique, ils se réduisent à peu près à un devoir essentiel : il faut donner au roi l'argent qu'il demande. Il en demande toujours et de plus en plus, car il en a besoin pour lui, pour son entourage, pour sa politique. Malheureusement, sauf à de rares moments, il n'a jamais su trouver de moyen honnête et sage de s'en procurer. L'immoralité de sa conduite financière ne le cède qu'à sa maladresse. Il a ruiné son peuple, et il s'est ruiné lui-même.

(1) Il a le pouvoir de « faire bonne et briève justice, sans acception, respect ou considération de personne ; de régler tous procès, différends et contestations mûs et à mouvoir entre les particuliers et les corps de ville ;... si besoin est, de suspendre les officiers de leurs charges et offices ;... et, quant aux sujets, qui ne seront officiers, leur faire le procès en dernier ressort... » Ses jugements sont tous exécutoires immédiatement, même en cas d'appel, etc.

Lyon, ville riche, est, plus qu'une autre, l'objet de sa convoitise. Il essaye sur elle, timidement au début, bientôt sans retenue,le premier procédé que son ingéniosité découvre pour augmenter ses ressources ordinaires, c'est la création des offices. Ce procédé a été en grande faveur pendant un siècle, de 1624 à 1725 environ; dans la suite, sans y renoncer tout à fait, on imagina mieux. Son mécanisme est très simple. Quelques exemples suffisent pour le faire comprendre. La municipalité remplit certaines fonctions d'administration ou de police ; elle a des attributions qui constituent ses franchises, ses privilèges, concédés par actes authentiques et perpétuels. Mais le roi, quand il a besoin d'argent, ne tient pas sa parole, et ne fait pas honneur à sa signature. Dès lors, voici ce qui se passe: le consulat perçoit lui-même les revenus patrimoniaux de la ville : le roi crée et met en vente un office de receveur des deniers patrimoniaux. Si l'office trouve un acquéreur (et il en trouvera, car le roi attache à l'office la noblesse et les revenus perçus sur les opérations de l'office) la ville perdra un privilège d'abord, et ensuite les revenus du titulaire de l'office. Le consulat préfere racheter l'office au roi. Il lui en coûte 200,000 livres. Mais le roi ne résiste pas à la tentation de renouveler une opération aussi fructueuse. Au receveur des deniers, déjà racheté, il ajoute des assesseurs; le consulat rachète les assesseurs pour 63,000 livres. La ville a un secrétaire et un procureur qui sont fonctionnaires municipaux ; le roi met en vente leurs charges; la ville paie 80,000 livres. Le rachat d'un lieutenant général de police lui coûte 88,000 livres ; de dix commissaires de police, 44,000 livres; des inspecteurs de bâtiments, 1,040,000 livres; de 40 trésoriers des deniers de la ville, 1,100,000 livres ; du lieutenant de maire, 335,190 livres; de la faculté de nommer les officiers de la milice, 44,000 livres, etc., etc. La ville verse environ 7 millions de livres de ce chef, dans les caisses du roi. Il lui arrive de racheter plusieurs fois des charges que le roi, à court d'imagination, remet en vente. L'office de trente jurés mesureurs de grains, racheté en 1697 et en 1704, n'en fut pas moins mis en ferme en 1753. Il est inutile d'ajouter que le roi ne remboursa pas la ville.

Elle n'est pas seule à être méthodiquement rançonnée. Les corporations ont aussi leurs fonctionnaires, choisis par elles ou par le Consulat. Le roi met en vente leurs offices. Et, comme la ville, les corporations s'épuisent à racheter. Le roi sait que les corporations aiment naturellement les monopoles ; il leur vend privilèges sur privilèges, sans souci de la liberté du travail qui a fait la prospérité de Lyon.

Je ne parle pas d'autres menus moyens. Louis XIV, voulant témoigner son affection à Villeroy, lui donne 900,000 livres à prendre en trois ans sur les revenus de Lyon, qui déjà paye un traitement et un logement à un gouverneur qu'elle ne voit jamais. Je ne parle pas des fraudes vulgaires : les octrois sont presque toujours affermés ; mais le plus fort adjudicataire n'obtient pas nécessairement la ferme. Un nommé Struntz est nommé fermier, par arrêt du Conseil, en 1776, au prix de 2,170,000 livres, de préférence à une Compagnie qui offre 2,320,000 livres. Le Consulat proteste, mais le roi, qui exploite lui-même les fermiers et les oblige à de nombreuses largesses, passe outre à ses réclamations.

A partir de l'année 1709, jusqu'à 1758, le roi ajouta à ses procédés habituels un nouveau procédé plus franc et encore moins compliqué. Il demanda sans détour de l'argent à la ville sous forme de don gratuit. Comme la ville n'a pas d'argent disponible, il l'autorise à l'emprunter. Lyon a pris déjà l'habitude d'emprunter pour racheter les offices ; sa dette s'accroît dès lors très rapidement. Elle use pour le service du roi du crédit qu'elle a à l'étranger, à Berne ou à Gênes. Les sept dons gratuits que le roi a exigés d'elle lui ont coûté 18,257,622 livres. En 1789, capital et intérêts réunis, elle a avancé au roi 62 millions. Elle en doit encore 34.

Comment assurer le service de cette dette ? Le roi, qui a tout prévu, autorise la ville, à mesure qu'il la rançonne, à augmenter ses impôts, ou à la vérité son impôt, car il est presque unique. Les habitants de Lyon sont exemptés des tailles et accessoires. Le Consulat se garde bien de toucher à ce privilège dont il est fier, et dont la suppression eût pu atteindre les riches ; il assurera le service de la dette, non pas en créant des taxes sur les propriétés, mais en augmentant l'octroi.

L'histoire de l'octroi de Lyon, du jour (décembre 1495) où Charles VIII établit 15 deniers de droits par queue de vin, jusqu'à celui (juillet 1790), où le peuple de Lyon se rua aux barrières et les brisa, serait (si c'était ici le lieu de la faire) le résumé le plus vivant, dans la sèche précision de ses dates et de ses chiffres, de l'histoire administrative de Lyon. En 1789, une ânée (93 litres) de vin du Lyonnais paye 11 l. 15 s. 11 d. ; de vin étranger à la généralité, 27 l. 4 s. ; un bœuf, 28 l. ; une vache, 21 l. ; un porc, 4 l. 16 s. 6 d. ; un moule de bois, 5 l. 5 s ; le cent de branches, 7 l. 16 s. 6 d., etc. Aussi, sur un budget de recettes de 2,800,000 livres en moyenne, la ferme de l'octroi rapporte en 1789 2,342,000 livres ; le reste est constitué par le péage de la Saône, la rente de quelques maisons et quelques droits seigneuriaux. Chaque année, ce budget se solde en déficit. L'avance

de la différence est faite par le comptable-receveur de la ville qui en perçoit l'intérêt à 5 p. 100. Il est le créancier perpétuel de la ville.

Rien n'est plus facile à administrer que ce budget. Otez-en les frais de bureau, les traitements fixes, les frais de la milice et du guet qui augmentent lentement et régulièrement (je ne sais pourquoi) chaque année, tout le reste passe au service de la dette constituée (1). Il atteint, en 1789, 1,600,000 livres. La ville ne peut pas construire un pont ou une digue sans emprunter.

Aussi sont-elles vides et pauvres les délibérations du Consulat. Depuis que Lyon n'est plus qu'une carrière que le roi exploite et dévaste, ses défenseurs naturels, ses chefs, semblent l'avoir abandonnée à son destin. Ils n'ont qu'un souci, s'assurer de gros traitements. Dans une ville où le budget de l'enseignement primaire est de 600 livres, le gouverneur qui n'y vient jamais touche 17,000 livres; son lieutenant qui ne réside pas davantage, 9,800 livres; l'avocat général de la ville, 6,000 livres; le comptable, 18,000 livres; le major de la ville, 5,430 livres; les capitaines de la compagnie du guet, et des arquebusiers, chacun 12,000 livres; le prévôt des marchands qui a 22,000 livres de traitement ne fait pas un déplacement qui ne soit payé; il coûte en moyenne 40,000 livres.

En vérité, Lyon n'a à se féliciter ni du roi ni de ses administrateurs. Ceux-ci sont dépensiers et insouciants; le gouvernement détruit de gaieté de cœur toutes les sources de la richesse publique. Il aggrave sans cesse le mal dont sa politique est responsable, et qu'il ne s'est jamais avisé de connaître.

Telles sont les institutions essentielles de Lyon, et tel est, très brièvement résumé, leur fonctionnement. Elles sont nées successivement, à de grands intervalles. Elles forment autant d'assises que le temps a superposées sur notre sol. Voici, d'abord, les plus anciennes, les plus profondes: le clergé féodal, puis la bourgeoisie municipale; puis, les propriétaires d'office, caste de fonctionnaires héréditaires, unique en Europe, créée par le roi pour des raisons fiscales. Au-dessus de ces assises anciennes, voici la classe nouvelle des agents directs

(1) Le capital de la dette flottante, c'est-à-dire de l'avance faite par le comptable est de 1,602,685 livres en 1780; en 1787, il est réduit à 453,285 livres. Le service des intérêts de cette dette n'entre pas dans le compte de la dette constituée. Cette dette flottante représente les excédents de dépenses accumulés.

du pouvoir royal, l'intendant et ses subdélégués. Ceux-ci ont à peu près supplanté dans leurs fonctions les propriétaires d'office; mais on n'a pas pour cela supprimé les offices devenus presque inutiles. On ne supprime pas sous l'ancien régime, on juxtapose. Le terrain n'a jamais été déblayé des institutions superflues. Il ne s'est jamais trouvé un administrateur capable de cet effort. Mais les institutions anciennes qui subsistent avec l'apparence seule de la vie gênent les nouvelles. Le double emploi est la règle. Il y a deux ou trois personnes ou groupes de personnes pour faire la même besogne; d'où il résulte que deux ne la font pas, et que la troisième la fait mal. Ce roi qui a voulu tout savoir, tout diriger, qui a pris la charge de tout, sait moins administrer la France que l'exploiter.

Aussi, cette charge l'écrase; et personne n'est surpris, quand il déclare qu'il ne peut plus la porter. Il dépose alors son bilan ; il s'adresse à ce peuple qu'il a cessé de voir et d'entendre depuis qu'il s'est enfermé à Versailles ; il lui demande du secours. Alors, regardant la nation, il ne trouve devant lui qu'un amas de ruines. Il reconnaît l'insuffisance de la construction monarchique, et il avoue qu'il faut la refaire; d'autre part, il a détruit par un lent travail les groupements historiques des Français. Il s'effraye tout d'abord de s'adresser directement à ces vingt millions d'hommes dont la centralisation monarchique a fait « une poussière humaine, qui, sous l'effort aveugle du vent, peut rouler tout entière en une masse irrésistible et tout emporter ». Il essaye, pour un temps, de 1781 à 1788, de galvaniser, de rajeunir les vieilles institutions presque mortes (assemblées de notables, assemblées provinciales). Dans ce désarroi, les parlements s'agitent et divaguent. C'est la crise finale. Rien n'a réussi des remèdes provisoires que l'on a tentés. Le gouvernement se décide alors à supprimer tous les intermédiaires, à consulter directement la nation. Les États généraux ! c'est le cri universel. Et dans la pensée de tous, ce n'est point la vieille institution féodale qui est ainsi désignée, c'est une véritable assemblée nationale.

La nation, en effet, si délabrée qu'elle soit, la nation seule est la réserve toujours vivante des forces morales et des forces sociales, seules debout, seules réelles, peu ou point représentées dans les institutions, des forces qui peuvent sauver la France, et qui la sauveront.

III

Lyon est une de ces réserves. Sa force vraie, profonde, ce n'est point la légion de fonctionnaires de tout ordre qui l'encombrent, c'est, d'une part, sa bourgeoisie éclairée (1), industrielle et commerçante, c'est, d'autre part, son peuple d'ouvriers.

Lyon est le premier centre industriel du royaume, et un des plus importants de l'Europe. Toutes les industries sont représentées à Lyon (2). Mais une est, entre toutes, célèbre. C'est la *grande fabrique.* En 1788, elle occupe 14,777 métiers de soieries ; son personnel comprend 400 marchands-fabricants, 6,000 maîtres-ouvriers, 52,500 ouvriers et apprentis. Sur 10 à 12,000 balles de soie indigènes ou importées en France, Lyon en travaille 8 à 9,000. La passementerie, le galon, le point d'Espagne, la dentelle d'or, le ruban, le tirage d'or, les crêpes sont d'importantes annexes. Une pareille industrie a enrichi les marchands. Quand la Constituante décréta la contribution patriotique du quart du revenu disponible, on put relever de nombreuses déclarations de 3, 4, 5 et 6,000 livres ; plusieurs atteignirent 10,000 ; l'une, celle de Tholozan de Montfort, 20,000 ; une autre, celle des frères Finguerlin et de leur mère, 30,000 livres. Ces industriels riches sont les vrais maîtres de la ville. Ils tiennent dans leur dépendance économique les deux tiers de la population, toute une armée d'ouvriers.

Ces ouvriers constituent une autre puissance, considérable aussi mais qui s'ignore presque. A plusieurs reprises, ils font entendre des

(1) La bourgeoisie lyonnaise a d'anciennes traditions de culture intellectuelle. Ses écoles sont nombreuses. Je ne cite que les plus connues : l'École de dessin, le collège de chirurgie, l'École vétérinaire (la première créée en Europe), des cours de théologie, un cours de droit. L'enseignement secondaire y est donné par le collège de la Trinité (oratoriens) et le petit collège (séculiers et laïques), par des Écoles libres de « lecture, écriture, arithmétique, langues, belles-lettres ». Les petites écoles Saint-Charles, fondées au XVIIIe siècle par l'abbé Démia, tenues par des séminaristes de Saint-Charles et des religieuses donnent l'enseignement primaire à environ 4,000 élèves. Lyon a enfin une Académie qui s'enorgueillit de compter parmi ses membres Soufflot, l'ingénieur Perrache, le botaniste Gilibert, Montgolfier, Pilâtre des Roziers, et d'avoir reçu en séance solennelle le président des Brosses, Voltaire, Daubenton et Raynal.

(2) La chapellerie, pour ne citer que celle-là, occupe en ville 8,000 ouvriers et autant dans la banlieue.

plaintes, et brusquement, font, dans l'émeute, l'essai d'une force dont ils ont à peine conscience. Au cours du XVIIIe siècle, ce siècle qui agita toutes les questions, la plèbe lyonnaise pose la plus redoutable de toutes, la question du travail.

Deux grèves ont éclaté, en 1744 et en 1786 ; intéressantes toutes deux, moins par les incidents de l'émeute ou de la répression, que par l'esprit qui les anima, et les paroles graves qu'on y prononça.

L'occasion de la grève de 1744 fut le règlement royal de la Fabrique qu'apporta à Lyon l'ingénieur Vaucanson. Il aggravait la dépendance dans laquelle les maîtres marchands tenaient les maîtres ouvriers, en leur interdisant de travailler pour des marchands étrangers, en élevant à 800 livres le droit de 300 livres à payer pour devenir marchand, dont les maîtres ouvriers avaient été jusque-là dispensés, enfin en réduisant à deux sur six le nombre des jurés (auparavant il était de six sur huit) élus par les maîtres ouvriers au bureau de la Fabrique. Les compagnons s'unirent aux maîtres ouvriers pour organiser la résistance. Une assemblée assez paisible fut tenue au Moulin-à-Vent par un millier d'ouvriers, le 4 août ; mais le lendemain, les arquebusiers ayant essayé d'intervenir, il y eut bousculade et arrestations. Une délégation s'en fut rue Boissac chez le prévôt des marchands Claret de la Tourette réclamer la mise en liberté des prisonniers, et l'obtint. Ce succès enhardit les ouvriers qui, le 6 août, au nombre d'environ 2,000, assiégèrent l'hôtel du prévôt, et l'obligèrent de faire proclamer en ville l'abolition du nouveau règlement. Ce résultat acquis, le cortège des manifestants se porta vers le domicile de quelques maîtres marchands qui, ayant fait partie de la commission qui révisa le règlement ancien, étaient considérés comme les inspirateurs du nouveau. Le plus compromis, Montessuy, s'échappa par le toit de sa maison, et partit pour Paris avec Vaucanson qui craignait pour lui-même. Le mouvement gagna les autres corporations. Teinturiers, ouvriers en bas de soie, charpentiers, crocheteurs, obtinrent successivement du prévôt l'abolition des règlements.

L'émeute fut si irrésistible que le conseil du roi confirma les actes du prévôt. Mais le succès des ouvriers fut de courte durée. Le prévôt et le gouvernement n'ont cédé qu'à une force à laquelle ils ne pouvaient rien opposer. Le 25 février 1745, un édit rétablit le règlement de 1744 ; le vicomte de Lautrec l'apporte, à la tête d'une armée. L'édit est publié le 10 mars. Aussitôt, les meneurs sont arrêtés, condamnés à la prison, à l'amende, aux galères ; deux sont pendus. L'ordre règne à Lyon.

En 1786, un incident d'un autre ordre est l'occasion d'une nouvelle

émeute. L'archevêque de Montazet veut exiger le droit de Banvin tombé en désuétude. Les cabaretiers ferment leurs boutiques. L'émotion est vive ; des attroupements se forment. Les ouvriers en soie, les chapeliers, profitent de l'agitation pour formuler leurs revendications; ils se retirent aux Charpennes et demandent une augmentation de salaires (deux sous par aune pour les unis ; trois et quatre sous pour les façonnés). L'archevêque cède aussitôt (7 avril). Mais le prévôt, Tholozan de Montfort, enjoint aux ouvriers de rentrer, interdit les attroupements. On résiste à son ordonnance : la maréchaussée fait feu, tue quelques manifestants (10 août). Deux ouvriers, qui passent le pont Morand malgré les ordres. sont pris et pendus le soir même. Ceux qui essayent de s'enfuir, d'émigrer sont ramenés de force (13 et 14 août). La terreur rétablit l'ordre. Le 13 septembre, une amnistie met en liberté les prévenus.

Tous ces incidents, que je résume brièvement, sont caractéristiques de l'énergie des ouvriers et de l'attitude des pouvoirs publics. Mais cette émeute ne différerait point de tant d'autres, si l'agitation de la surface n'était pas le signe d'un mouvement plus profond. Les ouvriers ont pris conscience de leur valeur sociale ; ils ont une vue nette du but à atteindre. Ils le disent, ils l'écrivent, sans phrases, sans mots inutiles, avec une froide précision. Ils dressent un tableau minutieux des dépenses annuelles d'un ménage d'ouvriers; en regard, le tableau de ses salaires (1). Les dépenses pour six personnes sont évaluées à 2,039 livres ; le salaire moyen sans chômage ne dépasse pas 1,533 livres. « Peut-être dira-t-on que, depuis plusieurs années, si les maîtres-ouvriers s'endettent annuellement de 506 livres, il n'en est aucun qui ne serait détruit. On répond à cela que l'augmentation de toutes choses n'ayant pris son accroissement que peu à peu, les maîtres qui avaient retiré du bien de leurs familles ont été obligés de le sacrifier pour suffire à leurs besoins ; quant à ceux qui en ont été privés, ils ont été forcés de se passer en partie du nécessaire à la vie et à l'entretien ; de contracter des dettes considérables, de recourir aux aumônes, d'abandonner leurs enfants, de surcharger les hôpitaux dans leurs maladies et vieillesse, que si l'on faisait un relevé de ceux qui chargent ces maisons dans tous ces cas, on trouverait certainement que plus des trois quarts sortent de cet état. »

Le remède à cette misère est, disent-ils, dans l'établissement d'un tarif rémunérateur. Les prix doivent cesser d'être débattus de gré à gré.

(1) Ce tableau a été publié par M. Bleton dans son ouvrage sur l'*Ancienne Fabrique de soierie*. Lyon 1896.

« Entre des hommes égaux en moyens et en pouvoirs, qui, pour cette raison, ne peuvent être soumis à la discrétion ni des uns ni des autres, la liberté ne peut que leur être avantageuse. Mais, à l'égard des ouvriers en soie, destitués de tous moyens, dont la subsistance journalière dépend tout entière de leur travail journalier, cette liberté les livre totalement à la merci du fabricant qui peut, sans se nuire, suspendre sa fabrication, et par là, réduire l'ouvrier au salaire qu'il lui plaît de fixer, bien instruit que celui-ci, forcé par la loi supérieure du besoin, sera bientôt obligé de se soumettre à la loi qu'il veut lui imposer. » Que répond-on aujourd'hui à cette remarque que le contrat entre le capitaliste et l'ouvrier est équitable parce qu'il est librement conclu : « Ce contrat n'est libre qu'en apparence. L'ouvrier qui n'a pas pu employer ses bras doit les louer pour le prix qu'on voudra bien lui donner, car il y est forcé par la faim. »

Ferdinand Lassalle ne parle pas avec plus de précision que les tisseurs lyonnais de 1786.

Mais la concurrence oblige à diminuer les salaires. Mieux vaut travailler à bon marché que ne pas travailler du tout. — « Si les manufactures, répondent hardiment les grévistes de 1786, ne peuvent se soutenir qu'en réduisant à rien le prix des façons, il n'est pas de l'intérêt public qu'elles se maintiennent. La Fabrique des étoffes en soie de Lyon deviendrait un vice dans l'État qu'il faudrait extirper, s'il était impossible de la soutenir sans réduire à la plus affreuse misère les ouvriers qu'exige sa main-d'œuvre. » Que veut dire ceci, si ce n'est que l'économie politique doit s'imprégner de moralité? Toute production, tout échange de produits est soumis à des lois naturelles, sans doute; mais, comme tout échange, toute production comportent un effort humain, comme de cet effort dépendent le bonheur et la vie d'un grand nombre d'êtres, ces lois doivent se plier à des exigences morales.

Voilà bien des paroles hardies et nouvelles. Elles sont adressées à l'intendant, au roi. Elles restent sans réponse. A l'émeute succéda le silence, que troubla seulement l'écho d'une naïve complainte :

. . . .

L'excès du vin et la chaleur
Ont seuls causé tout le malheur.
L'insurgent connait sa folie,
Il n'attend plus qu'une amnistie,
Pour retourner à ses foyers,
Sans plus jamais se fourvoyer.

On a remarqué qu'au mois d'août,
Le peuple de Lyon devient fou.
Supplions donc la sainte Vierge
En brûlant devant elle un cierge
Qu'au mois de septembre prochain
Nous ayons tous l'esprit plus sain.

Prions aussi le Tout-Puissant
Que les femmes des fabricants
N'excitent plus par leur parure
Des pauvres ouvriers le murmure,
Et que leur exemple pervers,
Enfin ne les mène aux enfers.

La misère est grande. Après cette échauffourée, survient une mauvaise récolte, en 1788. Et c'est presque la famine. Le blé monte à 60 livres l'ânée (128 kil.); les prix des denrées de première nécessité doublent presque. En 1788, sur 14,777 métiers, 5,441 sont inactifs. Sur 58,500 ouvriers (y compris les maîtres-ouvriers), 20,000 sont en chômage. « Ils ne vivent que de charité, dit Young, et la détresse des basses classes est la plus grande qu'on ait vue. »

« Ces choses doivent avoir leur terme », écrivait d'Argenson dès 1752, à propos de la misère des ouvriers de Lyon. Ces choses-là, et bien d'autres aussi. Le grand ébranlement est proche. Tout le monde l'attend, parce que tout le monde est mécontent. Tout le monde le désire, et personne ne le craint. Le roi lui-même provoque la chute de l'édifice monarchique.

A la première secousse, les institutions disparates, surannées, tomberont, les unes, parce qu'elles sont vermoulues et plus qu'à demi mortes, les autres parce qu'elles ont causé tout le mal. Leur chute est prévue, souhaitée, saluée d'applaudissements unanimes; c'est la première œuvre de la Révolution, facile et rapide. Mais, sur le sol enfin déblayé, restent en présence les forces vivantes, actuelles, profondes; non plus des choses, mais des hommes. Les cadres dans lesquels ils vivaient sont brisés. Ils se groupent au gré de leurs intérêts, plus encore des conceptions de leur esprit, des aspirations de leur cœur. Choc d'intérêts, conflit de doctrines et de sentiments, c'est l'histoire même, longue et dramatique, de la Révolution.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉGYPTE PRIMITIVE

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS D'ÉGYPTOLOGIE

PROFESSÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

Par M. Alexandre Moret

Maître de conférences d'Égyptologie à l'Université de Lyon

Messieurs,

En rouvrant le cours public d'égyptologie, notre premier soin est de rappeler le nom de M. Victor Loret, que la confiance du gouvernement khédivial a enlevé à cette chaire pour le porter à la Direction générale du service des Antiquités en Égypte. Il nous est aisé de dire avec quelle sollicitude dévouée M. Loret prodiguait son temps et sa peine à ses auditeurs et à ses élèves, dont nous avons eu l'honneur de faire partie ; mais nous n'avons pas qualité pour apprécier à leur mérite les fruits de son activité scientifique. Depuis 1886, année où il remplaça ici M. Lefébure, qui avait brillamment inauguré à Lyon le premier cours provincial d'égyptologie, M. Loret a exercé son esprit curieux dans presque tous les domaines de notre science : la grammaire, la philologie, la médecine, la musique, la faune et la flore égyptiennes lui doivent des travaux dont les égyptologues les plus autorisés (1) ont loué la variété originale, l'érudition, l'utilité. Qu'il nous soit permis de souhaiter à M. Loret le même bonheur dans l'exercice de ses hautes fonctions en Égypte, où il représente non seulement la science française, mais encore l'Université de Lyon.

(1) Voir les appréciations de M. Maspero sur les travaux de M. Loret (*Comptes rendus* des séances de l'*Académie des Inscriptions*, 1886, p, 627 ; 1887, p 597 1890, p. 366 ; 1892, p. 139 ; *Revue critique*, 1893, II, p. 167).

*
* *

Les conférences de cette année auront pour objet « l'organisation de la famille en Égypte d'après les textes hiéroglyphiques et les monuments figurés ». Le sujet suppose que l'on a surtout en vue l'Égypte primitive (1) ; en ce pays comme ailleurs la famille a été la première cellule de l'organisme social. Avons-nous sur les origines de la civilisation égyptienne des renseignements assez nombreux, assez complets, assez précis ?

Les monuments utilisables ont été retrouvés en grand nombre : de la III^e à la VI^e dynastie (la belle époque de l'empire memphite), à part quelques bas-reliefs triomphaux laissés par les Pharaons sur le théâtre de leurs expéditions, nous ne possédons guère que des pyramides et des mastabas, c'est-à-dire les tombeaux des rois et des particuliers. Si l'on admet par avance qu'en Égypte, comme en Grèce et à Rome, le culte des ancêtres dans les nécropoles a été le principe constitutif de la famille, nous nous retrouverons au centre même de la vie de famille en pénétrant dans les pyramides et les mastabas.

Les bas-reliefs et les peintures de ces derniers nous donnent la représentation détaillée des rites funèbres et de tous les actes importants de la vie du défunt : sous nos yeux les membres de la famille agissent dans leurs rapports avec les vivants comme avec les morts. Quant aux pyramides royales, elles sont dépourvues de scènes figurées ; mais elles nous donnent, en de longues formules funéraires, la liturgie du culte des ancêtres, le texte des prières qui accompagnaient les rites représentés aux mastabas. Dans cette liturgie, point d'hymnes d'adoration désintéressée aux dieux ; toutes les formules ont un but pratique et aboutissent à une demande de nourriture ou de protection pour le défunt : par conséquent, à cette époque, les prières adressées aux morts, ou les invocations aux dieux en leur faveur, sont presque toute la religion. A côté de ces tableaux et de leurs légendes, un manuscrit, le plus ancien connu, le *papyrus Prisse*, nous décrit la société à l'époque memphite. Dans un autre genre, ce document a le même caractère *familial* que les précédents ; le vieillard Phtahhotpou y prodigue ses conseils « aux enfants des nobles » et leur enseigne quels sont leurs devoirs envers le roi, les grands et

(1) La première période de l'histoire d'Égypte, appelée *période memphite*, du nom de la capitale, comprend les huit premières dynasties et s'étend approximativement de l'an 5000 à l'an 3500 avant Jésus-Christ.

leur propre père. Ainsi, au triple point de vue de l'art, de la religion de la littérature, ce que l'Égypte primitive nous a conservé, ce sont des monuments de la vie de famille.

Mais les documents retrouvés ne sont ni assez complets ni assez précis, en ce sens qu'ils ne nous apprennent rien sur les origines de l'état social dont ils sont les témoins. Bien qu'échelonnés sur plusieurs dynasties et de nombreux siècles, par leur contenu ces monuments sont contemporains : du premier au dernier ils n'offrent d'importante différence ni dans leurs textes ni dans leur décoration. L'Égypte qu'ils nous révèlent est déjà organisée : ses institutions politiques, son art, son industrie sont, en leur genre, parvenus à un grand degré de perfection. En pareil cas, il n'est point aisé de retrouver les origines de la civilisation, ni, pour ce qui nous concerne, les débuts du régime familial. Sans doute, nous dira-t-on, la population apparaît groupée par familles ; mais c'est que nous ne possédons d'elle que les tombeaux, où, comme dans nos caveaux, les parents se réunissent un jour; tout nous prouve que la division rigoureuse de la société par clans était déjà chose du passé. Si les peintures des tombeaux nous montrent les défunts dans leurs attributions de chefs de famille, les inscriptions nous apprennent qu'ils sont fonctionnaires royaux, et les titres dont ils se réclament révèlent une administration d'État au-dessus des familles. La société égyptienne n'en est donc plus au régime du clan; si loin que nous cherchions, l'organisation par familles a déjà été débordée par le pouvoir centralisateur des Pharaons. Aussi l'étude des monuments retrouvés a-t-elle inspiré à l'égyptologue Emmanuel de Rougé non pas un exposé du régime familial en Égypte, mais une histoire des premières dynasties royales (1). De même, les prières gravées dans les pyramides et les mastabas, tout en nous révélant le souci unique du culte des ancêtres, s'adressent néanmoins à des dieux. La religion égyptienne n'en est donc plus à sa forme initiale de rite funéraire : elle connaît déjà des divinités plus lointaines, plus puissantes que les lares du foyer, que les ancêtres divinisés. Enfin, ce que le papyrus Prisse nous décrit, c'est la société, plus que la famille. Concluons que nos documents sont incomplets parce qu'ils témoignent d'une civilisation épanouie plutôt que commençante. L'Égypte antique, telle qu'elle nous est connue, n'est déjà plus l'Égypte primitive.

Faut-il donc renoncer à se faire une idée même approximative de

(1) E. de Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*. Paris 1866.

la première organisation sociale de l'Égypte ? Nous croyons au contraire qu'avec une méthode appropriée aux documents que nous possédons, l'étude du régime familial en Égypte peut être encore fructueuse. Si, dès les premiers monuments, la civilisation nous paraît avancée, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait rien conservé de primitif. Au premier coup d'œil sa masse ne semble point homogène. A côté des produits d'un art déjà raffiné nous retrouvons des outils, des armes, des vêtements à l'aspect insolite, indices d'un premier état barbare de la société : à côté des dogmes naissants, nous notons des traditions religieuses, des conceptions, des usages, qui, n'étant plus en harmonie avec l'ensemble des mœurs, témoignent d'une ancienne culture plus primitive. Il nous sera d'un grand secours de comparer ces débris d'une civilisation à demi barbare avec ce que nous savons de l'état matériel et moral des tribus à demi sauvages qui habitent actuellement l'Asie, l'Afrique et l'Océanie ; nous aurons ainsi un moyen de contrôle dans nos recherches et nos hypothèses. Appliquer cette méthode à l'étude de la première vie de famille en Égypte, ce sera l'objet du cours de cette année ; nous tenterons auparavant d'esquisser le portrait physique et moral des Égyptiens primitifs pour mieux faire comprendre l'importance du rôle de la famille à l'époque la plus reculée de leur existence.

*
* *

Quelle idée aurons-nous de l'aspect physique de la race et du côté matériel de sa civilisation à une époque plus ancienne que celle dont nous avons des monuments ? A coup sûr, le type ethnographique de la période primitive était le même que celui des époques historiques ; il a trop peu varié de la troisième dynastie jusqu'à nos jours (1) parmi les habitants de la vallée du Nil, pour que nous puissions douter qu'il n'était pas tout semblable, aux temps les plus lointains. Parmi les objets matériels, les plus caractéristiques de l'état général d'une civilisation sont les vêtements et les armes : pour les uns et les autres il est aisé de reconnaître les produits de l'industrie archaïque. Dans le costume, à côté des fines étoffes de toile et de lin, on retrouve à l'époque historique le vêtement primitif fait d'une peau de bête, tantôt simple ceinture de cuir à l'usage des gens de basse condi-

(1) Le rapprochement a été fait par des égyptologues comme Mariette et Maspero, par des ethnographes comme le D[r] Hamy. Voir figures et textes dans Maspero, *Histoire des Peuples de l'Orient*, éd. illustrée, t. I, p. 48-49.

tion (1), tantôt peau de tigre ou de panthère, lustrée et apprêtée, à l'usage des grands personnages (2). On s'ornait la tête de coiffes d'étoffe, de couronnes, de casques de guerre ou d'apparat ; mais l'usage avait persisté des perruques noires ou bleues, des barbes postiches (3), dont le but primitif était de donner à la figure humaine l'expression hirsute et terrifiante d'une tête de bête fauve. Des plumes d'autruche en panache, une queue de chacal au bas des reins complétaient le costume archaïque (4) : on en retrouve tous les éléments, conservés à titre traditionnel (5) par les Égyptiens civilisés, chez les peuplades barbares qui habitent actuellement le haut Nil et l'Afrique équatoriale (6). Le tatouage, complément de parure habituel aux sauvages, fut certainement connu des Égyptiens primitifs, et persista à l'époque historique, mais limité au sein ou réduit au fard du visage (7). Les antiques colliers de coquillages, les bracelets et les anneaux de jambe en silex éclaté, figurèrent aussi pendant longtemps à côté des bijoux plus modernes en métal, en porcelaine et verroterie.

De même l'armement perfectionné des épées, poignards, lances, flèches à pointe métallique (8), n'empêcha pas l'usage traditionnel et plus ancien des casse-têtes et fléaux d'armes en bois dur, des crocs en bois courbé, des massues en pierre ronde et blanche emmanchée d'un bâton. D'après le signe hiéroglyphique qui symbolise les idées de violence, l'arme primitive fut même

(1) J'emprunte la plupart des détails sur le costume et l'armement à Maspero *loc. cit.*, p. 53, sqq. Cf. Erman *Aegypten* p. 59 sqq.

(2) Voir la figure donnée p. 55 de l'ouvrage de Maspero. Les nobles qui ont le droit au port de la fourrure sont qualifiés, dans les textes des Mastabas, « grands de la fourrure ».

(3) Habitudes analogues chez les peuples barbares. J. Lubbock, *les Origines de la civilisation* (3e édit.), p. 64, sqq.

(4) La plume d'autruche resta en Égypte l'insigne des soldats ; la queue de chacal fait partie des costumes du roi et de tous les hauts personnages ; le musée de Marseille en possède un spécimen. (Cf. Maspero, *loc. cit.* p. 55, n. 3.)

(5) La peau de panthère devint en Égypte l'insigne distinctif des prêtres ou « officiants » d'un rang élevé.

(6) Les bas-reliefs nous représentent à côté des Égyptiens les nègres du Haut-Nil, vêtus de la peau de bête (reproduction dans Maspero, p. 53). Nègres et Peaux-Rouges usent des plumes sur la tête ; des perruques noires et bleues ont été rapportées d'Abyssinie par l'explorateur Borelli ; l'usage des queues artificielles existe dans les tribus du Haut-Nil. (Maspero, p. 54-55.)

(7) Maspero, *loc. cit.*, p. 54, n. 3-4.

(8) Ateliers d'armes sous la sixième dynastie, où l'on fabrique arcs, flèches, lances à pointes métalliques : Lepsius, *Denkmaeler aus Aegypten*, II, 108.

un simple fémur d'animal solidement empoigné, l' « os de mouton » dont s'arment encore nos rôdeurs de barrière (1). L'armement en bois est celui de tous les peuples sauvages; les Égyptiens semblaient en respecter l'antiquité ; le croc, la massue, le casse-tête étaient chez eux les insignes mêmes du commandement auxquels se distinguaient les rois et les chefs (2). Quant aux armes et outils en pierre éclatée ou polie, en silex bruts ou taillés, ils n'ont cessé d'être en usage (3), concurremment avec les instruments de métal, dans toute l'antiquité égyptienne. Eux aussi devaient donc figurer dans l'armement des Égyptiens primitifs.

Il est plus malaisé de se représenter d'autres détails matériels de leur vie. Cependant les signes hiéroglyphiques de la maison et de la tente nous montrent à n'en pas douter l'enclos primitif de terre séchée au soleil, avec la porte pour seule ouverture, et la cahute de feuillage ou de peau, étayée sur un tronc d'arbre fourchu : un lit bas, analogue à celui des Nubiens, un chevet où poser la tête (4), des poteries grossières, tels étaient les restes gardés par les Égyptiens du mobilier ancien. Aux temps primitifs, le hoyau fait de deux morceaux de bois dur assemblés par une corde rigide, était le seul instrument connu (5) pour trouer la terre noire et faire lever le blé ; les animaux n'étaient guère domestiqués, puisque le rituel du sacrifice nous a gardé le souvenir d'une époque où il fallait prendre au lasso le taureau indompté. Comme dans tous les pays où grains et viandes animales sont rares, l'anthropophagie était alors usuelle : un texte

(1) Maspero, *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, t. XIII, p. 310.

(2) Le signe signifie « commander » ; le signe , « régner ». Ce croc en bois servait encore à l'époque civilisée d'arme aux bergers pour saisir par le cou les bêtes rebelles qui s'éloignaient du troupeau. En égyptien, comme en grec ou en latin, le roi est donc par essence le ποιμὴν λαῶν le « pasteur des peuples ». — Voir une représentation d'un roi armé de ces insignes primitifs, Maspero, *loc, cit.*, p. 60.

(3) Cf. Maspero, *loc. cit.*, p. 49-50. Les peintures de *Beni-Hasan* nous représentent, à la douzième dynastie, la fabrication de bijoux en silex. (Griffith, *Beni-Hasan*, t. III.)

(4) Sur le chevet, cf. Hamy. *Note sur les chevets des anciens Égyptiens et sur les affinités ethniques que manifeste leur emploi* (dans les *Études dédiées à Leemans.)*

(5) La charrue égytienne, faite d'un hoyau plus grand, couché horizontalement, et traîné par des bœufs, est sans doute postérieure au petit hoyau décrit plus haut.— Voir la représentation de l'une et de l'autre, Maspero, *loc. cit.*, p. 67.

religieux que nous citerons plus loin ne laisse aucun doute à cet égard. Les ressources des arts industriels ne faisaient point complètement défaut : on sait qu'à l'époque barbare des ouvriers en métaux existaient en Égypte : à demi sorciers, à demi artisans, ils formaient une corporation puissante dont le souvenir s'est conservé jusque dans l'Égypte civilisée : les prêtres du dieu Horus d'Edfou portaient en effet le titre de « forgerons », héritage lointain des premiers prêtres-artisans (1). Telles sont les traces principales d'un état archaïque de civilisation que l'on peut retrouver dans le costume, les armes, les outils de l'époque civilisée (2).

*
* *

Retrouverons-nous aussi dans l'état intellectuel et moral de l'Égypte historique des traditions venues des temps primitifs ? Encore ici la comparaison avec ce que nous savons des sauvages actuels nous permettra d'arriver à quelque résultat.

Un des sociologues qui ont rassemblé le plus d'observations sur les peuples barbares, Herbert Spencer, résume son opinion sur leur état intellectuel en les déclarant incapables d'abstractions et d'idéees générales. « Le sauvage ne peut parler d'intuition interne qu'en termes empruntés à l'intuition externe » ; dans son langage « rien n'est pris au sens métaphorique, tout au sens littéral » (3). La langue égyptienne primitive aurait pu servir d'argument de choix à l'éminent philosophe pour la démonstration de ce principe.

L'écriture hiéroglyphique, véhicule du langage des premiers Égyptiens comme de beaucoup de peuples barbares (4), a été au début purement idéographique : pour éveiller dans l'esprit la pensée d'un objet,

(1) Dans nombre de peuplades nègres, les ouvriers en métaux et les forgerons forment une caste d'élite, souvent sacerdotale, jouissant de privilèges spéciaux. (MASPERO, *les Forgerons d'Horus. Bibliothèque égyptologique*, t. II. p. 319.)

(2) Dans ce résumé de l'état matériel de la civilisation primitive en Égypte, nous n'avons pas tenu compte des éléments nouveaux fournis par les fouilles de PETRIE à Négadah, d'AMÉLINEAU à Abydos, de DE MORGAN en autres lieux. On ne sait encore si les restes de la population que Petrie a appelée « la nouvelle race trouvée en Égypte » sont ceux d'Égyptiens primitifs ou de tribus libyennes du désert. Cependant Maspero a donné de bonnes preuves en faveur de l'origine non égyptienne de ces populations ; et pour ne point surcharger notre bref exposé, nous avons passé sous silence ces faits nouveaux dont on trouvera un résumé dans un article de Maspero (*Revue critique*, 15 fév. 1897).

(3) *Principes de Sociologie* (2e édit.), t. I, p. 192.

(4) Sur les hiéroglyphes des Peaux-Rouges, cf. LUBBOCK, *loc. cit.*, p, 43 et suiv.

on dessinait l'image de cet objet : est-il possible d'avoir un mode d'expression plus matériel ? On jugera par là de la difficulté qu'eurent les Égyptiens à exprimer des conceptions tant soit peu abstraites (1) ; ou plutôt nous devons nous représenter ces hommes primitifs comme exempts du souci et de penser et de formuler toute abstraction ; et nous les comparerons au sauvage dont H. Spencer dit : « Il ne peut penser une abstraction et son vocabulaire ne peut l'exprimer. » Mais, à mesure que la pensée s'éveilla il fallut trouver des moyens d'expression nouveaux : à côté des signes représentant les choses, on admit des signes n'exprimant que des sons : on put alors écrire tout ce que la bouche prononçait, tout ce qu'entendait l'oreille, les noms des idées comme ceux des objets. L'expression de ces idées resta néanmoins toute matérielle ; qu'on en juge par le sens premier de quelques abstractions. Le groupe [hiéroglyphes] (que les Grecs ont traduit par βουλευτής) éveille les idées de *raisonner*, *délibérer*, *conseiller* ; au propre, il signifie « frotter des choses », comme on frotte deux morceaux de bois pour en tirer du feu, et il emprunte ce sens premier au signe initial qui est un allume-feu (2). Accompagné de la face humaine, ce même signe formera un groupe [hiéroglyphes] « saluer, rendre hommage » : au propre, il doit se traduire « frotter la face » et ceci nous apprend que les Égyptiens, comme beaucoup de sauvages actuels, se saluaient à l'origine par le frottement réciproque du nez ou de la figure (3). L'idée « juger, estimer » sera rendue par une équerre de maçon [hiéroglyphe] avec laquelle on « estime » les angles d'une pierre. La guitare [hiéroglyphe] qui éveille l'idée d'une sensation *agréable* à l'oreille, désignera ce qui est bon et beau ; un oiseau minuscule [hiéroglyphe] évoquant l'idée *désagréable* à la vue de petitesse, symbolisera ce qui est inférieur, méchant et laid. Les idées de durée dans le temps et l'espace

(1) Le signe [hiéroglyphe], représentant un homme portant la main à la bouche, suit (*détermine*) les mots exprimant toute idée de *parole* et de *pensée* ; il s'applique aussi aux mots désignant les opérations matérielles de la bouche, *manger*, *boire*, *cracher* ; à l'origine, il ne devait *déterminer* que ceux-là.

(2) Ce signe représente une tige de bois dur dont l'extrémité supérieure est entourée d'une corde. On enfonçait la tige dans un bloc de même substance et le jeu de la corde développait le frottement, comme le *violon* de nos menuisiers.

(3) On n'a pas encore remarqué que ce frottement du visage est décrit dans un texte de la pyramide du roi *Ounas* (l. 270.)

seront exprimées par les images du soleil et de la terre. L'état moral trahi par l'imprécision de ces termes abstraits semble digne de l'état matériel où nous avons vu les premiers Égyptiens.

*
* *

Cette inaptitude aux conceptions abstraites une fois admise, nous pouvons pousser plus loin l'analyse. Si les Égyptiens de l'époque primitive ne savent exprimer que le côté matériel d'une idée, c'est qu'ils prêtent une vie réelle à tout être, à toute chose, et aux propriétés des choses, aux qualités des êtres, à ce que nos langues rendent par des abstractions. Un tel état d'esprit est constant chez les peuples sauvages ; Herbert Spencer résume ainsi les observations faites à ce sujet : « Les attributs ou propriétés des choses, un sauvage ne peut les reconnaître comme nous les reconnaissons ; ce sont des abstractions que ses facultés ne peuvent saisir pas plus que son langage ne peut les exprimer... De là certaines croyances que l'on retrouve partout chez les sauvages : une propriété spéciale, qu'un objet manifeste, appartient à cet objet, si bien qu'on peut se l'approprier en consommant l'objet ou en s'emparant (1). »

Pour les Égyptiens en effet, il y a une vie latente dans toutes choses animées ou inanimées. Les objets mobiliers, armes, vases, manuscrits, que l'on déposait dans les tombes, étaient souvent brisés : on croyait ainsi les *tuer* (2), les approprier à la compagnie d'un mort. Les animaux, qui figurent comme signes hiéroglyphiques dans les inscriptions des tombeaux, sont souvent décapités ou coupés en deux, pour les mettre hors d'état de nuire : leur image même était vivante. Au témoignage d'Hérodote, le feu passait en Égypte pour être un animal dévorant ; un des noms hiéroglyphiques de la flamme signifie en effet « la mangeuse » (3). Était-on malade ? c'est qu'un esprit hostile combattait notre propre vie (4). Avait-on faim ou soif ? c'est que l'on avait mangé ou bu un je ne sais quoi de vivant qui affamait ou altérait (5). L'on se revêtait d'une peau de panthère ou d'une queue de chacal pour s'attacher la force de l'un, la ruse de l'autre.

(1) *Principes de Sociologie*, t. I, p. 151 (chap. des *Idées primitives)*.

(2) Mêmes traditions chez des sauvages : LUBBOCK, *loc. cit.* p. 32.

(3) HÉRODOTE III, 16 : « Le feu est un animal féroce qui dévore tout ce qu'il saisit, et qui, après s'en être rassasié, meurt lui-même avec ce qu'il a consumé. » Le nom égyptien est *âmit* (S. LÉVI, *Vocab.* I, p. 62).

(4) Cf. MASPERO, *Histoire d'Orient*, I, p. 111 ; LUBBOCK, *loc. cit.* p. 42.

(5) *Pyramide de Téti*, l. 74-75. « C'est l'horreur de Téti que la faim, et il ne la mange pas, c'est l'horreur de Téti que la soif, et il ne l'a pas bue. »

Des traditions et des légendes nous prouvent que la même idée justifiait l'anthropophagie aux yeux des Égyptiens, même à une époque où les nécessités de l'alimentation ne la commandaient plus. On mangea le cœur de ses ennemis pour s'assimiler leur force ; on dévora la chair de ses parents, pour se nourrir de leurs vertus, pour s'abreuver de leur sagesse. La pyramide du roi Ounas (V^e dynastie) nous a conservé la description d'une scène où le défunt est censé se livrer à cette anthropophagie ritualistique. « Le ciel fond en eau, les étoiles se battent, les sagittaires font leurs rondes, les os des mânes tremblent, lorsqu'ils ont vu Ounas se lever comme un dieu qui vit de ses pères et qui s'assimile ses mères... comme un dieu qui mange les hommes et se nourrit des dieux... *Le courbeur de fronts* a lacé les dieux pour Ounas; le *génie à tête sacrée* les a reconnus bons pour Ounas et les a traînés vers lui; le *maître de la bande* les a liés : *Khonsou le dépeceur* leur a fendu la gorge et dépeçé leurs entrailles; *Shosnou* les a dépecés et a fait cuire leurs pièces dans ses chaudrons brûlants. Voici qu'Ounas dévore leurs vertus magiques et mange leurs âmes : les grands sont pour le repas d'Ounas au matin ; les moyens sont pour son rôti ; les petits pour le repas du soir ; les vieux et les vieilles sont pour ses fours !... Ounas a compté les couronnes et les bracelets des dieux ; après avoir pris les cœurs des dieux, il a dévoré la couronne rouge, il a mangé la couronne blanche... Et il prospère, car leurs vertus magiques sont dans son ventre..., et Ounas a mangé la sagesse de tout dieu (1). » Ce texte est, jusqu'à présent, unique dans son genre. Il semble, aux détails d'un pittoresque si fantastique, au ton d'horreur religieuse de tout le morceau, que les Égyptiens eux-mêmes ne se représentaient pas sans épouvante la barbarie des mœurs antiques dont ce témoignage isolé est parvenu jusqu'à nous. Notons qu'Ounas absorbe aussi bien la vertu des objets, comme les couronnes, que des êtres, comme ses pères les dieux ; ainsi tout objet et tout être renferment un esprit vivant dont on peut se rendre maître. Nous pourrons mieux comprendre, ce point une fois établi, les idées religieuses primitives des Égyptiens, auxquelles la vie de famille est directement intéressée.

Quand le monde apparaît comme peuplé d'êtres vivants, l'homme se sent en concurrence vitale avec tout être et toute chose, et leur

(1) Pyramide du roi *Ounas*, l. 496 et suiv. Nous avons supprimé les détails mythologiques inutiles à la scène d'anthropophagie.

prête ses propres sentiments : il les suppose capables de lui profiter ou de lui nuire. Cette idée conduit à l'adoration des « forces de la nature » et à la représentation de ces forces sous les traits physiques et moraux de l'humanité. Un coup d'œil jeté sur le Panthéon de l'Égypte civilisée nous peut convaincre que sa religion dérivait bien de cet anthropomorphisme primitif. Jamais peuple n'adora de dieux plus divers d'origine et d'aspect : les éléments, les astres, les pierres, les arbres, les choses, les animaux et les hommes, tout être pouvait recevoir un culte soit sous sa forme réelle, soit sous une forme humaine, ou bien sous un aspect qui combinait curieusement le corps humain avec les corps d'animaux et les objets les plus divers. Mais l'anthropomorphisme est une religion de peuples déjà civilisés ; il existe chez les barbares des cultes préparatoires à celui-là, principalement celui des fétiches et des totems ; trouverons-nous trace en Égypte de ces religions primitives ?

Les fétichistes prétendent dominer les êtres et les objets par un culte qui les asservit à leurs désirs ; en rapport avec un monde où tout est vivant, ils prennent l'offensive et veulent imposer aux êtres leur volonté en échange d'adorations intéressées. Voici comment un nègre de Guinée décrit à un voyageur les procédés des fétichistes : « Si l'un de nous est résolu à entreprendre quelque chose d'important, la première chose qu'il fasse est de chercher un dieu qui l'aide en son entreprise. Dans ce but il sort et prend pour dieu la première créature qui se présente à lui, un chien, un chat, ou la créature la plus méprisable du monde ; peut-être même un objet inanimé qui se trouve sur son chemin, une pierre, un morceau de bois, ou quoi que ce soit, cela importe peu. Il offre immédiatement une offrande à ce nouveau dieu, lui explique son entreprise et lui fait le vœu solennel que s'il le fait réussir, il l'adorera désormais... Si le contraire arrive, il rejette le nouveau dieu comme un instrument inutile. Nous faisons et défaisons donc journellement nos dieux et sommes par conséquent les inventeurs et les maîtres de ce que nous adorons (1). » Ce culte aussi intéressé que primitif se manifeste surtout, dans la pratique, par l'adoration d'amulettes de forme traditionnelle et par l'usage de procédés magiques tels que l'envoûtement. L'une et l'autre de ces pratiques religieuses sont restées en usage dans l'Égypte civilisée. A toutes les époques les Égyptiens se couvrirent d'amulettes, nœuds magiques 𓎂 (symbole de sauvegarde), croix ansées ☥ (symbole de

(1) Cité par Lubbock, *op. cit.*, p. 327.

vie), insignes divers 𓊽, 𓂀 (symboles de stabilité et de santé), et de quantité de menus objets en métal, en pierreries, en verroterie. Celui qui, vivant ou mort, muni de ces talismans, récitait sur eux la prière convenable et leur rendait ainsi un culte approprié, était sûr de réussir en son entreprise et de posséder la vertu magique que gardait l'amulette (1). A côté de ces fétiches « au porteur », il en existait dont l'influence magique s'extériorisait et pouvait agir à distance, contre d'autres individus, à la volonté du magicien ; d'où l'emploi si connu, en Égypte comme dans tous les pays de culture barbare, des conjurations, philtres, procédés d'envoûtement. De nombreux « papyrus magiques » nous ont conservé les formules de philtres d'amour ou de haine (2) ; quant à l'envoûtement, une pièce officielle de la chancellerie de Ramsès III nous révèle qu'on tenta de tuer le pharaon par le moyen de statuettes de cire soumises à des pratiques de sorcellerie (3). Ces témoignages empruntés à la plus belle époque de la civilisation égyptienne doivent nous édifier sur les conceptions religieuses de la période archaïque. Même quand on eut imaginé les grands dieux distants de l'homme, on les crut soumis aux prières souveraines des fétichistes. Telle formule conservée dans un conte populaire d'époque saïte (4) permettait « de charmer le ciel, la terre, l'enfer, les montagnes et les eaux » ; tel bas-relief de stèle (5) nous représente les dieux, conjurés par un magicien, forcés de combattre pour lui les reptiles où habitent les malins esprits. Il y a donc toujours eu dans la religion égyptienne un fond de fétichisme qu'elle tenait de l'époque primitive.

Au rebours des fétichistes qui imposent leur volonté à des dieux qu'ils créent, les totemistes se placent sous l'influence d'un être en prenant son nom, et en s'assimilant à lui. Beaucoup de peuples sauvages rendent un culte à un être animé ou inanimé, et, s'il s'agit d'un animal, s'intitulent les fils du bison, du loup, de l'ours, croyant ainsi

(1) Le recueil de formules magiques intitulé le « Chapitre de la Boucle » se termine ainsi : « Ce chapitre se dit sur une boucle de cornaline, qu'on met au cou du défunt. Si l'on accomplit cette prescription pour le défunt, si le défunt sait cette prescription, il est un serviteur d'Osiris, les portes de la région infernale lui sont ouvertes. » (Maspero, *Mémoire sur quelques papyrus du Louvre*, p. 9-10.) Cf. des prescriptions analogues au *Todtenbuch*, ch. CI, l. 5-6.

(2) Voir les textes cités par Maspero, *Hist. d'Orient*, I, p. 213.

(3) Devéria, le *Papyrus judiciaire de Turin*, p. 125, sqq. — Sur l'emploi analogue de statuettes de cire par les sauvages, cf. Lubbock, *op. cit.*, p, 326.

(4) *Roman de Satni* (Maspero, *Contes populaires*), p. 184.

(5) Maspero, *Hist. d'Orient*, p. 214.

participer à la force que ceux-ci possèdent ou à la terreur qu'ils inspirent (1). De même ont fait les Égyptiens primitifs : au moment où ils nous apparaissent, leur pays est divisé en Nomes ou provinces dont chacun adore un totem, animal, arbre, objet divers ; on connaît les Nomes des Deux-Éperviers, du Lièvre, de la Gazelle, du Laurier-Rose, du Mont-Serpent, du Sceptre, du Harpon, du Reliquaire, du Mur-Blanc, des Deux-Plumes, etc. Le culte de ces totems, de même que l'usage de leurs figures comme étendards des armées, subsista pendant toute l'antiquité égyptienne. Il ne faut voir dans cette forme du culte qu'une conséquence de la croyance définie plus haut : on peut s'attribuer les propriétés ou qualités d'un être ou d'un objet en s'emparant de cet objet. Ici la prise de possession se borne à celle du nom ; mais c'est bien assez, au dire des peuples sauvages. Pour les Égyptiens, le nom était chose matérielle, une sorte d'organe caché au plus profond de l'être qu'il désignait ; le posséder, c'était connaître le secret de la force de cet être. Les légendes sur les dynasties divines nous content comment la déesse Isis procéda pour usurper la toute-puissance de son époux et maître le dieu Râ ; elle lui arracha son nom en lui ouvrant le côté et en fouillant au profond des entrailles (2). Nulle tradition primitive n'a d'ailleurs laissé plus de traces dans la mythologie égyptienne que celle de la vertu du nom. Quand on imagina le voyage du mort à la recherche des paradis, on crut qu'il ne pouvait triompher des gardiens jaloux de l'autre monde qu'en prononçant leurs noms et en se réclamant de leur propre influence. Pour avoir accès dans la barque solaire, le mort nommait chacune des parties de la barque (3) ; pour triompher des quarante-deux assesseurs d'Osiris au jour du jugement des morts (4), le défunt les interpellait par leur nom ; pour forcer l'entrée du paradis, il devait nommer la porte et les verrous (5) : à peine avait-il dit « je sais ton nom » que le dieu, la barque ou la porte répondaient : « Passe, tu es pur ! ». Le mort, enfin, usurpait hardiment le nom d'un dieu, Osiris, Horus ou d'autres; et il était couvert par l'égide du nom sacré. Sous la cinquième et la sixième dynastie, alors que le Pharaon faisait venir à grands frais du Haut-Nil des nains danseurs appelés *Dangas*, le mort jugeait habile de se présenter aux dieux comme un *Danga* dans l'espoir qu'Osiris le recevrait aussi bien que le roi avait accueilli son

(1) Lubbock, *op. cit.*, p. 257, et suiv.
(2) Voir tout l'épisode dans Maspero, *Hist. d'Orient*, I, p. 162 et suiv.
(3) *Todtenbuch*, ch. XCIX,
(4-5) *Ibid.*, ch. CXXV.

patron (1). Voilà, en pleine époque historique, un exemple daté de cette persistance à croire en la vertu du nom : aussi pouvons-nous attribuer à l'Égypte primitive la pratique générale du totémisme qui dérive de cette croyance.

*
* *

C'est à ces formes primitives de religion que les Égyptiens ont été amenés par leur conception de la vie dans l'univers. Mais si tout vivait pour eux dans le monde des êtres, des choses et de la pensée, ils remarquèrent que toute vie se transforme, que toute chose passe plus ou moins rapidement à un état particulier qu'on appelle la mort. Le jour et la nuit disparaissent tour à tour ; les astres se cachent soit à intervalles réguliers, soit par éclipses soudaines ; les montagnes et les plaines se dégradent et changent d'aspect ; les plantes et les arbres poussent, croissent et dépérissent ; les eaux, les vents s'enflent et diminuent ; les animaux et les hommes naissent, se développent et tombent sans « revenir à eux ». Cette fin de tout, la mort, quelle est-elle ? Pour aucun être primitif la mort n'est une cessation de la vie. Les pénétrantes analyses d'Herbert Spencer (2) pour les tribus sauvages actuelles, de Fustel de Coulanges (3) pour les peuples de l'antiquité classique, aboutissent à la même conclusion : aux premières époques de la civilisation on considère la mort comme une suspension provisoire de la vie ; puis, quand on constate que le défunt « ne revient plus à lui », on croit qu'il a changé d'existence, qu'il est dans un autre monde. Les Égyptiens connaissent eux aussi « l'autre terre » *(ki-to)* ; la vie y est pour eux si semblable à la nôtre qu'ils y prévoient une seconde mort (4).

De même que par la croyance à la vie de toute chose, les Égyptiens étaient devenus adorateurs de fétiches et de totems, de même par leur idée de la survie après la mort, ils furent adorateurs des morts. Du moment que le défunt existe tout en étant distinct des véritables vivants, il devient un de ces êtres extérieurs qui peuvent être nuisibles ou utiles. On l'adora comme un fétiche pour avoir son aide, et comme un totem dont on savait le nom ; plus tard, quand on eut imaginé les dieux surhumains, on crut que le défunt vivait en

(1) Sur cet épisode, cf. Maspero, *Bibliothèque égyptologique*, II, p. 435 et suiv.
(2) *Principes de sociologie*, I, ch. XII.
(3) *La Cité antique*, ch. I.
(4) *Todtenbuch*, ch. XLIV ; « chapitre de ne pas mourir de nouveau. »

leur compagnie et sa divinité s'accrut de la leur. Ajoutons à ces idées religieuses les sentiments d'affection des survivants pour les morts qu'ils avaient connus, et nous comprendrons comment, « par la terreur et par l'amour », naquit ce nouveau culte.

Chez tous les peuples barbares, ce culte comporte les mêmes obligations. Il faut assurer au défunt le plus d'apparence de vitalité réelle ; on ne peut toujours garder le cadavre incorruptible, du moins doit-on empêcher qu'il ne soit détruit : d'où l'obligation de construire d'inviolables tombeaux. On devra donner au mort une nourriture suffisante, des objets mobiliers, des serviteurs (1). Si ces préoccupations se retrouvent dans les rites funèbres de tous les peuples primitifs, nul d'entre eux ne surpassa les Égyptiens pour la conservation des cadavres par la momification, pour la construction de véritables « demeures éternelles », pour le service régulier des offrandes funéraires, pour le don d'objets mobiliers, de serviteurs et de gardiens (2). Les Pyramides, les Mastabas et les Hypogées sont là pour témoigner (3) que le culte rigoureux des ancêtres de l'époque primitive était encore en pleine vigueur à l'époque historique (4).

Mais la conséquence la plus importante de cette croyance à la vie des morts fut l'organisation de la société en familles. Qui se chargerait du culte des morts ? L'habitude primitive d'enterrer les défunts dans leurs propres maisons, les liens d'affection résultant de la vie commune antérieure, firent que les enfants du mort dans la plupart des cas, la femme du défunt, le mari de la morte, ses frères ou ses sœurs, dans d'autres cas, les pères ou mères à l'occasion, se considérèrent comme obligés à ce service envers celui qui leur laissait sa place dans la maison. Ceux qui vivaient journellement ensemble se

(1) H. Spencer, F. de Coulanges, *loc. cit.*

(2) Voir *Todtenbuch*, chap. XLV : « Empêcher la corruption dans la nécropole » ; ch. XLV « Ne pas laisser endommager celui qui est vivant dans la nécropole », etc.

(3) Des papyrus de l'époque ptolémaïque et romaine reproduisent encore les liturgies du culte des morts, trouvées aux pyramides de la VI[e] dynastie.

(4) Cette leçon était imprimée, quand a paru le second volume des *Recherches sur les Origines de l'Égypte*, de M. de Morgan. La découverte d'un tombeau royal archaïque à Négadah a confirmé les résultats acquis par les fouilles antérieures de M. Petrie à Négadah, de M. Amélineau à Abydos. Il y avait en Égypte un mode de sépulture archaïque, où la conservation du cadavre était assurée soit par le dépècement des chairs, soit par l'incinération, qui, l'un et l'autre, supprimaient la décomposition. M. Wiedemann (*op. cit.* 203-228) estime que ce mode de sépulture appartenait à une population libyenne autochtone en Égypte, distincte des Égyptiens proprement dits, qui usaient de la momification.

sentirent liés envers ceux d'entre eux qui mouraient et entre survivants par des devoirs réciproques et d'un caractère religieux. L'adoration des fétiches et des totems peut être individuelle; le culte d'ancêtres communs à plusieurs individus commande l'association : cette première association fut la famille. En Égypte, les plus anciens monuments connus nous montrent, en effet, les parents réunis pour le culte des ancêtres dans les tombeaux.

*
* *

Ce rapide coup d'œil sur l'Égypte primitive nous permet donc de répondre à la question que nous nous posions au début : nous pouvons nous faire une idée de la civilisation égyptienne à une époque antérieure aux monuments retrouvés; nous pouvons nous représenter les premiers Égyptiens dans les conditions d'existence matérielle et morale habituelles aux hommes qui n'ont d'autre organisation sociale que la famille.

Nous nous expliquerons alors pourquoi, au début de la période historique, on ne retrouve en Égypte que des tombeaux, pourquoi toutes les manifestations de la vie y semblent concentrées. Ce n'est point simplement affaire de piété filiale; l'importance extraordinaire du culte des ancêtres nous prouve combien les Égyptiens des premières dynasties sont proches d'une époque antérieure, dont ils avaient gardé tant de traditions, où il n'existait pas d'autres obligations sociales que celles de la vie de famille. Sans doute la civilisation memphite a dépassé ce premier état de culture que nous avons voulu définir. Mais si une organisation sociale nouvelle a débordé le groupement par familles, si les dieux se sont superposés aux cultes primitifs, si le luxe de la vie matérielle a remplacé la simplicité barbare, les traces du passé sont encore visibles ; les armes de pierre et de bois, les fétiches, les totems, le culte des morts ont persisté jusqu'aux derniers siècles. Il ressort de notre examen que l'Égypte des premières dynasties est restée assez primitive pour que la famille y ait gardé grande importance. On croyait fermement alors que « l'humanité se compose de plus de morts que de vivants » ; maintenir les bons rapports entre les uns et les autres, c'était encore la grande affaire de la vie et l'office particulier de la famille dans la société. On voit par là combien notre champ d'études pourra s'étendre et quelles questions d'ordre religieux autant que social nous feront aborder nos recherches sur l'organisation de la famille en Égypte.

Lyon, le 3 décembre 1897.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 23 décembre 1897

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Lépine, Barbier et Flurer.

Prennent également séance : MM. Coste-Labaume, président du Conseil Général du Rhône ; Isaac, vice-président de la Chambre de Commerce de Lyon, remplaçant M. Aynard, président de cette Chambre ; Mangini, président de la Société des Amis de l'Université, et Falcouz, bienfaiteur de l'Université. Ces Messieurs, ainsi que M. le Maire de Lyon, qu'une indisposition a retenu chez lui, ont été invités à cette réunion, conformément à l'art. 29 du décret du 21 juillet 1897, pour assister à la lecture et à la discussion du rapport annuel.

M. le Recteur les remercie, au nom du Conseil, d'avoir bien voulu se rendre à son invitation. Il donne ensuite la parole à M. Regnaud, pour la lecture du rapport.

Après cette lecture, M. le Recteur prie les assistants de présenter les observations qu'elle a pu leur suggérer.

M. Mangini signale un certain nombre de subventions affectées par la Société des Amis de l'Université à des œuvres universitaires et qui pourraient être mentionnées dans le rapport de M. Regnaud à côté des libéralités qui y figurent déjà. — Approuvé.

M. Coste-Labaume exprime le désir d'être renseigné sur l'emploi de la première des cinq annuités de 10,000 francs, votées par le Conseil Général du Rhône, pour la construction de l'Institut Chimique.

M. le Recteur répond par un exposé très détaillé et très complet de la situation financière de l'Université, notamment en ce qui concerne la construction de l'Institut de Chimie et tout ce qui s'y rattache.

A propos de l'Institut Chimique, M. Mangini manifeste la crainte que l'installation n'en puisse être achevée avant les vacances de Pâques de l'année 1899 et il en donne les raisons.

M. le Recteur annonce la prochaine signature d'une convention entre l'Université et la Chambre de Commerce de Lyon, qui investira celle-ci d'un rôle important dans la direction de l'École de Chimie Industrielle.

M. Isaac en exprime sa satisfaction et dit que la Chambre de Commerce tout entière s'en félicitera.

M. le Recteur remercie de nouveau les invités du Conseil qui se retirent après avoir signé le cahier de présence.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 2 décembre, M. le Recteur fait observer que les dépenses votées dans cette séance et dans celle qui l'a précédée, dépenses qui s'élèvent à 90,000 francs environ, ne pourront pas toutes être inscrites au budget ordinaire et qu'il sera nécessaire d'en faire passer une partie au budget extraordinaire, de manière à ce que le premier de ces budgets ne dépasse pas 70,000 francs.

M. le Recteur demande quels sont les cours qu'il convient d'inaugurer dès le commencement de l'année 1898.

M. Caillemer répond qu'à la Faculté de Droit, les professeurs et agrégés désignés pour faire les cours nouveaux, dont le Conseil a voté la création, sont disposés à les commencer immédiatement, sans attendre que la question budgétaire soit définitivement réglée.

M. Clédat estime qu'à la Faculté des Lettres, il faudrait ouvrir sans retard les deux cours complémentaires de philosophie, la conférence d'anglais et peut-être l'une des conférences de philologie.

M. le Recteur invite le Conseil à faire connaître ses intentions au sujet du Congrès d'enseignement supérieur qui doit s'ouvrir à Bordeaux en 1898.

MM. les Doyens Caillemer, Depéret et Clédat font successivement connaître les premières adhésions qu'ils ont recueillies : une à la Faculté de Droit, trois à la Faculté des Sciences, une à la Faculté des Lettres. Ils pensent qu'il serait à propos de reprendre l'examen de certains articles du programme du Congrès de Lyon, notamment l'article premier et celui qui concerne le recrutement des professeurs. — Approuvé.

L'ordre du jour appelle la question du règlement relatif aux dispen-

ses des droits perçus au profit de l'Université, question importante, que M. le Recteur signale tout particulièrement à l'attention du Conseil.

M. Clédat propose de dispenser du droit d'immatriculation un dixième des étudiants assujettis à ce droit. Il émet l'avis que les élèves correspondants doivent être dispensés du droit de bibliothèque.

M. Depéret se rallie à la proposition de M. Clédat, en ce qui concerne la dispense du droit d'immatriculation.

M. le Recteur trouve convenable cette proportion d'un dixième, entre le nombre maximum des dispensés et celui des payants. Il estime toutefois que la décision à prendre peut être ajournée à la prochaine séance. — Approuvé.

Le Conseil accepte le traité proposé par M. Rey pour l'impression des Annales.

M. le Recteur informe le Conseil qu'à partir de l'année 1899, les diverses publications, que la Direction de l'Enseignement Supérieur adressait d'office à la bibliothèque de l'Université cesseraient d'être gratuites. On aura à tenir compte de cette situation nouvelle.

M. le Recteur communique enfin deux circulaires de M. le Ministre, la première relative à l'affichage des décisions du Conseil en matière disciplinaire, la seconde, concernant le prochain Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le mardi 12 avril. Dans celle-ci, M. le Ministre invite les membres du haut enseignement, qui désirent prendre part au Congrès, à se faire inscrire avant la fin de janvier et à indiquer les sujets qu'ils se proposent de traiter.

Le Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Caillemer et Regnaud.

M. le Recteur rappelle que les pouvoirs des membres élus du Conseil expirent en janvier. Il invite MM. les Doyens à convoquer les Assemblées des Facultés, pour procéder, dans le courant de ce mois, à de nouvelles élections.

M. le Doyen Lortet donne lecture de son rapport sur la situation et les travaux de la Faculté de Médecine, pendant l'année scolaire 1896-97.

A la suite de cette lecture, M. le Recteur et les membres du Conseil, délégués des Facultés de Médecine et des Sciences, échangent leurs observations, sur les résultats qu'a donnés l'enseignement organisé dans les Facultés des Sciences, pour la préparation aux études médicales. De l'ensemble des avis exprimés, il résulte que l'enseignement de la chimie organique aurait besoin d'être développé.

Sur la proposition de MM. les Doyens Depéret et Clédat, et après discussion, le Conseil arrête les dispositions suivantes, relatives aux dispenses des droits perçus au profit de l'Université :

« Article premier. — Peuvent être dispensés :

« 1° Du droit d'immatriculation dans chaque Faculté de l'Université, le dixième des étudiants de cette Faculté assujettis à ce droit ;

« 2° Du droit de bibliothèque dans les Facultés des Sciences et des Lettres, les élèves correspondants de ces Facultés.

« Art. II. — Sont dispensés de tous droits (droit d'immatriculation, de bibliothèque, de travaux pratiques et de laboratoire), à la Faculté des sciences, les chefs de travaux, préparateurs et autres auxiliaires attachés à cette Faculté.

« Le droit trimestriel de travaux pratiques fixé, par la décision du Conseil de la Faculté des Sciences en date du 18 décembre 1897, pour les divers certificats d'études supérieures (licence), est réduit au chiffre maximum de 10 fr., pour les membres de l'enseignement secondaire ou primaire, les boursiers et les étudiants en médecine et en pharmacie.

« La même réduction peut, en outre, être accordée à un quart des autres étudiants immatriculés ou inscrits en vue de la licence. »

Ce règlement sera soumis à l'approbation de M. le Ministre.

Le Président du Conseil de l'Université,

Compayré.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. le Recteur donne acte des résultats du scrutin qui a été ouvert dans chaque Faculté, pour le renouvellement du Conseil et à la suite duquel ont été déclarés élus : MM. Mabire, Flurer, Lacassagne, Hugounenq, Barbier, André, Regnaud et Hannequin.

Il souhaite la bienvenue aux membres anciens et nouveaux du Conseil et il adresse un souvenir de regret à ceux qui l'ont quitté.

Le Conseil procède à la nomination de son bureau. M. Depéret est élu vice-président et M. Hugounenq, secrétaire.

Il constitue ensuite ses trois commissions ordinaires.

Sont nommés :

Membres de la commission des affaires contentieuses et disciplinaires : M. le Recteur et MM. les Doyens;

Membres de la commission de la bibliothèque universitaire : MM. Caillemer, Ch. Appleton, Soulier, Florence, Kœhler, Flamme, Waddington et Durand;

Membres de la Commission des *Annales* : MM. Ch. Appleton, Pic, Lépine, Morat, Depéret, Gouy, Coville et Hannequin.

M. Coville reste préposé à la direction du service des *Annales* et M. Barbier à la surveillance des travaux de construction de l'Institut de Chimie.

Sur la proposition de M. le Doyen Clédat, le Conseil décide que les membres de l'enseignement primaire public, qui demanderont l'immatriculation à la Faculté des Lettres, n'auront à payer que le droit d'immatriculation et seront dispensés du droit de bibliothèque.

M. le Recteur annonce que des subsides, pris sur les fonds du pari mutuel, viennent d'être attribués par M. le ministre de l'Instruction Publique aux divers laboratoires, pour être affectés à la recherche des moyens préventifs des maladies virulentes et notamment de la tuberculose, savoir : 8,000 francs au laboratoire de médecine expérimentale et comparée; 3,000 francs au laboratoire de parasitologie et microbes; 3,000 francs au laboratoire de clinique médicale de M. le professeur Lépine; 3,000 francs au laboratoire municipal d'hygiène dirigé par M. Roux, agrégé à la Faculté de Médecine.

M. le Recteur communique une liste d'élèves de l'École de chimie industrielle annexée à la Faculté des Sciences, que M. le Ministre a dispensés du diplôme de bachelier, en vue de la licence ès sciences.

Il soumet au Conseil un projet de règlement, instituant près de ladite École, un Conseil d'administration et réglant ses attributions.

Ce règlement a reçu l'approbation de la Chambre de Commerce. Après un échange d'observations, le Conseil l'adopte à l'unanimité.

M. le Recteur invite MM. les doyens à mettre à l'ordre du jour de leur Faculté la question de l'institution d'un doctorat de l'Université.

Le Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Érection d'un buste de M. Énou. — Une souscription est ouverte, en vue d'élever un buste à notre regretté collègue M. Énou, dans les bâtiments de la Faculté de Droit. Ceux qui voudront bien prendre part à cette souscription sont priés d'envoyer leur adhésion à M. E. Veuillet, avocat, 1, place Saint-Michel.

Conseil de l'Université. — Les Facultés ont procédé à l'élection de délégués au conseil, les pouvoirs des membres élus étant arrivés à expiration. Ont été élus :

Pour la Faculté de Droit : MM. Mabire et Flurer ;

Pour la Faculté de Médecine : MM. Lacassagne et Hugounenq ;

Pour la Faculté des Sciences : MM. Barbier et André ;

Pour la Faculté des Lettres : MM. Regnaud et Hannequin.

Faculté de Droit. — M. Mabire a été nommé assesseur du doyen pour une période de trois ans.

Faculté de Médecine. — M. Lortet a été nommé doyen pour une nouvelle période de trois ans. M. Lacassagne a été nommé assesseur pour le même temps.

Le concours d'agrégation des Facultés de médecine (section de médecine et médecine légale) s'est terminé le 19 février par la nomination, pour la Faculté de Lyon, de MM. les Drs Pic, médecin des hôpitaux, et Paviot. M. le Dr Fraenkel, chef des travaux de clinique ophthalmologique à la Faculté de Lyon est nommé professeur agrégé à la Faculté de médecine de Toulouse.

M. Vialleton, ancien agrégé de la Faculté de Médecine de Lyon, professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Montpellier depuis avril 1895, a été nommé doyen de cette Faculté, le 4 décembre 1897.

Faculté des Sciences. — M. Barbier a été nommé assesseur du doyen pour trois ans.

Nous avons eu le regret de voir s'éloigner M. Bouveault, maître de conférences de Chimie générale, qui a été appelé en la même qualité à la Faculté des sciences de Lille.

M. Hélier, docteur ès sciences, le remplace à Lyon.

M. Dussud a été nommé préparateur de chimie industrielle en remplacement de M. Moriez démissionnaire.

Faculté des Lettres. — M. Regnaud a été nommé assesseur du doyen pour trois ans.

MM. Mariéjol et Jullien, professeurs, ont été promus de la 4me à la 3me classe.

M. Texte, professeur de Littératures modernes comparées, a été chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire, de suppléer M. J. Bédier à l'École normale supérieure. M. Maigron, professeur au lycée de Lyon, a été désigné pour suppléer M. Texte.

BIBLIOGRAPHIE

René Pichon. — *Histoire de la littérature latine*, Hachette, 1897, 1 vol. in-12 de XVIII-986 pages.

L'auteur de ce nouveau livre a eu pour but d'écrire une histoire de la littérature latine qui fut vraiment scientifique, c'est-à-dire à la fois *précise* et *générale*, précise par l'exactitude scrupuleusement contrôlée de tous les détails, — générale par les vues d'ensemble sur l'évolution littéraire ; d'une part appuyée sur les recherches les plus récentes de l'érudition, d'autre part dirigée par les méthodes synthétiques de la critique moderne.

Soucieux de ne rien avancer qu'en connaissance de cause, il s'est astreint à lire tous les textes de la littérature romaine, même les moins classiques et les plus ignorés. Il a complété cette étude par celle des travaux dont ces textes ont été l'objet, de façon que son livre fût au courant des dernières découvertes de la philologie française et étrangère.

Dans la rédaction de l'ouvrage, il a eu en vue une double règle : marquer dans chaque auteur à la fois les traits originaux de sa figure individuelle et ceux qui le rattachent à l'époque, au genre, à l'école dont il fait partie. Pour faire revivre les physionomies personnelles, il a eu largement recours aux citations et aux analyses. Pour grouper les écrivains, il a indiqué, dans des résumés généraux, les caractères essentiels de chaque période et de chaque genre.

Ce livre embrasse toute l'étendue de la littérature romaine, jusqu'au temps de Sidoine Apollinaire et de Boèce. Les écrivains chrétiens, qui ont depuis quelques années suscité de si beaux travaux, sont étudiés aussi complètement que les classiques profanes.

*
* *

La Fatigue et l'Entraînement physique, par le Dr Philippe Tissié, chargé de l'inspection des exercices physiques dans les lycées et collèges de l'Université de Bordeaux, lauréat de l'Académie de Médecine. Précédé d'une lettre préface de M. le professeur Ch. Bouchard, membre de l'Institut. (1 vol. in-12 avec gravures dans le texte ; cart. à l'anglaise, 4 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

M. Tissié expose dans ce livre les recherches qu'il a faites et les observations qu'il a recueillies sur la psycho-dynamie de l'entraînement physique et sur les réactions mentales provoquées par l'entraînement intensif. Dans le cours de ces études, il a été conduit à trouver dans l'émission nerveuse profonde la principale cause pathologique de l'entraînement intensif chez les sujets sains et surtout chez les débiles nerveux, qu'il désigne sous le nom de *fatigués*, considérant la fatigue comme un phénomène neurique qui se manifeste par un abaissement plus ou moins rapide et intense du *potentiel* nerveux de chaque individu.

L'auteur traite successivement de l'entraînement physique, de l'entraînement intensif, de la fatigue chez les débiles nerveux (fatigue d'origine physique, fatigue d'origine psychique, hygiène du fatigué), des méthodes en gymnastique (méthode suédoise, méthode française, méthode psycho-dynamique qu'il a créée et qui repose sur les réactions nerveuses de chaque groupe d'individus), de l'entraînement physique à l'école, de l'hérédité.

La Fatigue et l'Entraînement physique s'adresse aux médecins, aux pédagogues, aux psychologues et aux sociologistes. C'est un livre vécu, qui vient à son heure, et qui met au point de nombreuses questions d'éducation et d'entraînement physique.

*
* *

Manuel d'hygiène athlétique, à l'usage des lycéens et des jeunes gens des associations athlétiques. — Paris, Alcan, 1 vol. in-18.

*
* *

Émile Boutroux. — *Études d'histoire de la philosophie*. Paris, 1898, in-8° (Bibliothèque de philosophie contemporaine, chez Alcan).

« Les systèmes de philosophie sont des pensées vivantes. C'est en cherchant dans le livre le moyen de ressusciter ces pensées en soi qu'on peut espérer de les entendre. »

Ainsi s'exprime M. Boutroux dans la préface de son beau livre. Suivant la façon dont l'ont comprise les différents auteurs, l'histoire de la philosophie a été tour à tour psychologique, sociale, philologique, naturaliste. M. Boutroux estime que son objet propre est moins d'expliquer l'évolution intellectuelle de chaque philosophe en particulier, que d'étudier, en elles-mêmes, les doctrines qu'il a conçues.

C'est dans cet esprit que l'éminent professeur de la Sorbonne étudie successivement : Socrate, fondateur de la science morale ; Aristote ; le philosophe allemand, Jacob Boehme ; Descartes ; le rapport de la morale à la science dans le cartésianisme ; Kant, et enfin l'influence de la philosophie écossaise sur la philosophie française.

Est-il besoin d'ajouter que chacune de ces études est un modèle d'exposition élégante, d'analyse profonde, de critique pénétrante, et que ce volume est entièrement digne de son auteur ?

*
* *

H. Salomon. — *Lectures historiques, Histoire contemporaine*, P. Alcan, 1 vol. in-12

*
* *

Essai sur les conditions et les limites de la certitude logique, par G. Milhaud, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier (1 vol. in-12 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, 2 fr. 50, deuxième édition revue. — Félix Alcan, éditeur).

M. Milhaud, agrégé des sciences mathémathiques, avait présenté ce travail comme thèse, pour le doctorat ès lettres, à la Sorbonne. Il a donc pu, grâce à ses connaissances mathématiques, établir avec une compétence particulière, dans cette étude philosophique, les exemples sur lesquels s'appuie sa discussion.

L'auteur s'est proposé de montrer que la contradiction logique n'autorise aucune affirmation, en dehors des faits particuliers directement observés. Sa méthode repose sur la distinction fondamentale de ce qui est *donné* et de ce qui est *construit* dans les éléments de la pensée.

Après avoir établi directement sa thèse, il la confirme par un appel au témoignage des mathématiques, puis il s'attache à ruiner, par un examen direct, ce que les opinions couramment formulées sur quelques problèmes philosophiques présentent de manifestement contradictoire avec ses conclusions.

*
* *

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne, Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme, par Albert Dauzat, licencié ès lettres ; préface de M. Antoine Thomas, chargé du cours de philologie romane à l'Université de Paris (1 vol. in-8°, fascicule 4 de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 6 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Cette phonétique historique du patois de Vinzelles repose, autant que possible, sur l'étude des mots dont l'étymologie ne soulève aucune diffi-

vulté. L'étude approfondie des patois présente une grande utilité et, depuis cingt ans, elle a fait en France des progrès considérables. L'Auvergne n'avait jusqu'à présent pas fait l'objet d'une étude de ce genre, et la monographie de M. Dauzat montre aux philologues disposés à explorer les patois de cette province, une riche mine à exploiter. A ceux que les études philologiques ne peuvent pas seules intéresser, nous signalerons un appendice terminant le volume et comprenant un recueil de textes patois : chansons, bourrées, prières et dialogues, curieuse révélation de tradition orale, recueillie par l'auteur, parmi les habitants de Vinzelles.

*
* *

Précis d'histoire de l'Europe et en particulier de la France, par M. E. Driault, ancien élève de l'École des hautes études, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée d'Orléans, et M. G. Monod, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale, président de la section historique à l'École des hautes études, directeur de la *Revue historique*.

Troisième classique et quatrième moderne (395-1270), 1 vol. in-12, avec 24 gravures et cartes, 2 francs. Seconde classique et troisième moderne (1270-1610), 1 vol. in-12, avec 51 gravures et cartes, 2 fr. 80. Rhétorique et seconde moderne (1610-1789), 1 vol. in-12, avec 72 gravures et cartes, 2 fr. 80. Philosophie, mathématiques élémentaires, première sciences et lettres (1789-1897), 1 vol. in-12, avec 108 gravures et cartes, 3 fr. 50.

Ces *Précis* n'ont pas la prétention de remplacer les ouvrages plus détaillés et plus complets que les élèves doivent avoir entre les mains, comme livres d'étude et de lecture. Mais les auteurs ont pensé que des livres d'étude courts et clairs, leur permettant de se graver facilement dans l'esprit les choses essentielles, seraient pour eux une aide utile.

A côté d'un cours suivi et complet du professeur, ces *Précis* mettront sous les yeux de l'élève, un résumé, à l'aide duquel il pourra repasser rapidement les faits saillants des leçons qu'il vient d'entendre ; si, au contraire, le professeur se réserve de ne développer lui-même qu'un certain nombre de questions importantes, l'élève trouvera dans ces volumes les autres parties du programme, pour lesquelles les auteurs se sont efforcés de conserver aux grands événements leur couleur et leur vie, en éliminant tous les faits secondaires.

Chaque chapitre est suivi d'indications de lectures et de plans de leçons sur les questions les plus importantes ; celles-ci pourront être traitées à part, soit par les professeurs, soit par les élèves, ou être l'objet de devoirs écrits, pour lesquels les élèves trouveront des matériaux dans les ouvrages dont la lecture est recommandée.

*
* *

Zoologie, l'Homme et les Animaux, par Paul CONSTANTIN, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Michelet. Paris, librairie J.-B. Baillière, 1 vol. in-8, 264 pages et 259 figures, 3 fr. 50.

Ce nouveau cours de zoologie se recommande par plusieurs avantages : par sa rédaction claire et précise, par sa division en leçons, par son impression en deux caractères, par ses figures théoriques entièrement nouvelles.

La rédaction est claire et appropriée aux élèves auxquels le livre est destiné. Il n'y a pas un seul mot qui ne soit expliqué et que ne puisse comprendre un enfant de l'âge de ceux qui suivent les cours de sixième.

L'ouvrage est divisé en 32 leçons ; c'est le nombre dont dispose un professeur auquel les programmes accordent une classe par semaine pour l'enseignement de la zoologie. D'ailleurs, en même temps que cette division par leçons, il en existe une autre, mettant en évidence, au moyen de titres bien visibles, la classification des animaux en embranchements, classes, etc.

Les figures ont été multipliées : les unes au nombre de 200 représentent les principaux animaux. De plus 60 figures environ sont des dessins théoriques exécutés par l'auteur, au simple trait, pour pouvoir être facilement copiés par tout élève, même le plus inexpérimenté. Ces dessins sont la reproduction exacte de ceux que l'auteur trace en classe au tableau noir pour accompagner ses explications.

*
* *

Blaise Pascal, opuscules et pensées, publiées avec une introduction, des notices et des notes, par M. Léon BRUNSCHVICG, professeur de philosophie au lycée de Rouen. — Hachette, 1897, in-18.

Cette nouvelle édition de *Pascal*, dans laquelle on trouvera tous les opuscules qui nous sont parvenus sous son nom, classés et expliqués dans l'ordre chronologique, est une œuvre très personnelle. L'auteur, sans prétendre reconstituer le plan des pensées, les dispose suivant un ordre nouveau. De copieuses et savantes notices, un commentaire abondant et précis, des tables de concordance et un index permettent de prédire à cet excellent travail une fortune que rencontrent rarement des publications destinées aux classes des lycées.

On en dirait autant des deux ouvrages suivants, que les noms de leurs auteurs suffisent à recommander.

G. PARIS et E. LANGLOIS. — *Chrestomatie du moyen-âge*, extraits publiés avec des traductions, des notes, une introduction grammaticale et des notices littéraires. — Hachette, 1897, in-18.

MONTAIGNE. — Principaux chapitres et extraits des *Essais*, publiés avec des notices et des notes, par A. JEANROY, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

NOTRE DÉTRESSE MORALE

et le problème de la moralité

CONFÉRENCE

Faite le 16 janvier 1898, devant la Société des Amis de l'Université

Par M. A. Hannequin

professeur à la Faculté des Lettres

Mesdames, Messieurs,

Mon premier soin, en prenant la parole devant vous, devrait être de m'excuser d'avoir choisi un sujet offert si souvent, ici même, à vos méditations ; mais pour avoir été traité par tant d'hommes distingués, des romanciers, des littérateurs, des moralistes, en a-t-il moins conservé sa pleine actualité ? Il est la préoccupation constante et prédominante des hommes de ce temps-ci ; et si on éprouve le besoin d'en parler et d'en reparler encore, c'est sans doute qu'on espère, en en parlant sans cesse, faire naître dans l'âme de l'auditeur lui-même une solution qui n'aura de valeur et d'efficacité que si elle se trouve là. D'ailleurs, Messieurs, vous conviendrez sans peine, je l'espère, qu'en une pareille question, qui est, à lui aussi, sa préoccupation constante, le philosophe ait bien son mot à dire ; et vous en conviendrez, même si cette prévision était peu rassurante ; car c'est comme une menace suspendue sur vos têtes d'être entraînés tout à l'heure au pays des principes, c'est-à-dire, si on nous fait au dehors une juste réputation, au pays de l'obscurité et des ténèbres volon-

taires : je voudrais vous promettre, si j'étais sûr et capable de tenir ma promesse, d'éviter la première et de dissiper les autres. Cependant, il est à craindre, lorsqu'on pose le problème de la moralité, qu'on ne soit tenu d'en appeler à la métaphysique, si le problème nous reporte à ce qu'il y a en nous à la fois de plus profond, de plus mystérieux et vraiment de divin. Au reste celui qui passe aux yeux du monde, moins justement qu'on ne croit, pour le démolisseur de toute métaphysique, le grand philosophe Kant, écrivait les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, comme une introduction qu'il croyait nécessaire à la *Critique de la raison pratique*. Et peut-être est-ce à lui et à ses enseignements qu'il faudra demander la parole qui rassure et le remède souverain dans la crise morale que nous traversons.

I

Et d'abord, Messieurs, est-il juste de dire que nous vivions dans un temps de détresse morale ? Le mot serait trop fort si l'on voulait parler seulement de nos défaillances, défaillances individuelles ou défaillances sociales, mais défaillances momentanées, qui ne sont que la rançon de la moralité. Moralité veut dire assurément une suite alternative de victoires et de défaites ; cela est de tous les hommes, de tous les temps et de tous les pays, et la moralité n'est point la sainteté. Mais défaites et victoires supposent encore la lutte, et il n'y a détresse que pour qui ne lutte plus. Qui s'abandonne soi-même, individu ou peuple, qui laisse la défaillance devenir habituelle, qui se fie aux événements, aux usages, aux routines, aux forces d'inertie de toute sorte qui nous entraînent, du soin de résister aux puissances de l'instinct, de la cupidité, de l'ambition des peuples et des individus, accuse bientôt douloureusement cet état de détresse, dont les signes avant tout sont des signes sociaux, sortes de résultantes des défaillances privées.

Dans cette enquête nécessairement rapide et incomplète, je ne relèverai, Messieurs, que quelques-uns de ces signes. L'un des plus désolants assurément, quoi qu'on en ait pu dire, est l'accroissement continu, pendant plus d'un demi-siècle, et vraiment effrayant de la criminalité : car si le respect du code pénal n'est pas, il s'en faut, le signe d'une moralité bien élevée, on conviendra, en revanche, que le mépris de la répression et des pénalités infamantes témoigne de l'accroissement de puissance, dans notre état social, des passions basses et des instincts violents. Or, dans les soixante-dix dernières années, la cri-

minalité générale en France a certainement beaucoup plus que doublé: en cinquante ans, de 1830 à 1880, elle a augmenté, d'après Ferri, dans la proportion de 100 à 254, d'après M. Joly, de 133 p. 100. Détail navrant : la criminalité de la jeunesse (au-dessous de vingt et un ans) croît plus lentement d'abord que celle des adultes comme si l'infection ne pouvait les atteindre qu'après et à travers leurs parents, mais prend bientôt une avance considérable et devient quadruple dans cet espace de soixante-dix ans où a triplé seulement celle des adultes. Fait à noter : ce ne sont point les crimes de violence, l'assassinat ou le meurtre qui figurent comme facteurs essentiels dans cet accroissement : par une coïncidence curieuse, le nombre annuel moyen des assassinats est le même (197) dans la période 1826-1830 et la période 1876-1880 ; il est de 218 en 1893, nombre à peine supérieur à ceux des périodes précédentes ; mais les crimes ou délits inspirés par la dépravation abjecte, la cupidité, la paresse, bref, la lâcheté sous toutes ses formes, ont augmenté dans des proportions presque inimaginables (attentats aux mœurs, de un à six; délits de droit commun, de 41,140 en 1826-1830, à 146,024 en 1876-1880, à 174,247 en 1893 ; vagabondage et mendicité réunis, de 3,896 en 1830, à 30,501 en 1893). Ainsi vengeance et haine, ces causes nobles encore de crimes détestables, seraient plutôt en baisse ; la cupidité au contraire, d'après une estimation curieuse et sérieusement documentée, serait en hausse de 69 p. 100, l'immoralité de 240 p. 100, la paresse et la misère de 430 p. 100.

Lâcheté et veulerie, tel est donc le trait dominant du délinquant moderne, aussi bien de l'adulte que du mineur et presque de l'enfant.

Mais s'il est vrai, Messieurs, comme l'a dit si justement M. Lacassagne, qu'un peuple a la criminalité qu'il mérite, craignons de rencontrer ce trait ailleurs que chez le délinquant. En face de l'accroissement du crime, et parmi les causes qui l'entretiennent, que de fois n'a-t-on pas signalé l'énervement et la faiblesse de la répression ? Pour ne parler que du jury, cet assemblage momentané de juges improvisés, quoi de plus mobile, de plus inconsistant, de plus imprévisible que ses jugements? Sévère, parfois à l'excès, pour le vol, quand il est composé de propriétaires, il est faible à l'excès pour tout ce qui émeut sa sensibilité. Pour appliquer en toute sécurité de conscience la peine de mort, il faut, dit M. Tarde, être un « homme de foi ». Mais qui met à la place de la foi en la loi des émotions et passions de hasard, sa sensibilité, et, pour tout dire, une conscience divisée contre elle-même, n'offre comme juge pour appliquer la loi, et même comme juge du fait, ni l'esprit de suite, ni l'impartialité, ni la hauteur de vues et de courage nécessaires.

Au reste, Messieurs, ne faisons pas trop durement le procès du jury ; n'oublions pas du moins que le jury, c'est nous, qu'il n'est pas un pouvoir émané du souverain, mais le « souverain » lui-même, qu'il reflète, en un mot, en l'état d'âme qui lui est propre, notre état d'âme à tous, et qu'il donne d'une manière plus qu'approximative la mesure de ce que nous sommes. Ce qui caractérise notre génération, à côté des vertus que je me garde de nier, c'est, dans l'accomplissement même de ce qui garde encore pour nous l'aspect du devoir, un abandon à l'habitude qui compromet jusqu'à nos vertus mêmes, une sorte de mécanisme, où il entre sans doute des facteurs excellents, mais des facteurs qui ne nous entraînent plus guère qu'en vertu de la vitesse acquise, et que n'entretient plus, ou n'entretient qu'à peine, une énergie centrale et vraiment intérieure. D'où vient chez nous, par exemple, cette plaie incurable, et qui s'étend sans cesse, du fonctionnarisme, sinon de notre répugnance à tout esprit d'entreprise, au risque, à l'effort, à la dépense de soi, qui en sont inséparables? Et nous n'avons même plus d'esprit public : l'esprit public, qui était une règle, nous l'avons remplacé par cette chose sans règle et mobile entre toutes, l'opinion publique, chose factice et changeante, suscitée le plus souvent ou retournée d'un jour à l'autre par des irresponsables, et qui fausse la relation normale de toute autorité et de toute liberté.

L'autorité de la loi, laquelle n'exclut nullement les garanties indispensables des libertés publiques, le respect des constitutions librement acceptées, des pouvoirs responsables librement établis, tel devrait être le dogme intangible d'un État vraiment libre. Mais au lieu de cela, que voyons-nous chez nous à l'heure présente ? l'opinion du public, et même celle des individus, s'ingérant sans mandat en toute sorte d'affaires, dépouillant le député de sa délégation, jugeant les juges, énervant par le caprice de ses retours soudains les responsabilités des pouvoirs quels qu'ils soient, troublant en un mot tous les rapports légaux et constitutionnels par son inconstance même et par sa tyrannie.

Mobilité et inconstance, absence de foi dans l'autorité, non seulement de la part de ceux qui l'ont faite, et qui à chaque instant travaillent à la défaire, mais même de la part de ceux qui la détiennent, absence de foi dans chaque conscience individuelle comme dans la conscience publique, et, par une suite nécessaire, atténuation, diminution graduelle du sentiment de la responsabilité, tels sont donc, semble-t-il, les traits principaux de l'état où nous sommes et qu'on peut bien appeler un état de détresse.

La cause prochaine en est très apparente, Messieurs; car, s'il faut à la vie morale, comme à la vie organique, comme condition même de la richesse et de la diversité de ses manifestations, un principe d'unité qui en assure la force et la continuité, quelle est la règle commune, ou l'idéal commun qui donne à l'heure présente à la conscience individuelle l'unité nécessaire, ou qui nous réunisse dans une foi unanime? Et ces deux choses en effet se soutiennent mutuellement : l'unité de la conscience, l'unanimité des consciences. Au moins sur les points essentiels, si nous ne sommes pas unanimes, nous ne trouverons pas non plus, sinon dans un isolement moral orgueilleux et stérile (tel l'isolement du stoïcien dans la Rome impériale) l'unanimité en nous-même, l'unité dans notre âme et notre vie morale.

Or d'idéal commun, en est-il un qui nous fasse unanimes? Ce n'est point, à coup sûr, l'idéal religieux; ce n'est pas non plus un idéal social ou politique; à peine même est-il vrai, et c'est la grande douleur des hommes de ce temps, que l'unanimité de notre foi en un idéal national soit demeurée intacte! Et les criminalistes, Messieurs, ne s'y sont pas trompés : la vraie cause, aux yeux des plus pénétrants d'entre eux, de la recrudescence du crime dont je vous exposais tout à l'heure les preuves, n'est pas dans les progrès de la civilisation, dans une vie plus intense ayant, comme toute vie, ses toxines et ses déchets, qui seraient ici le crime et le délit; elle est dans la dissociation des croyances séculaires, qui, tant qu'elles étaient indiscutées, ou, en tout cas, inébranlées, retenaient l'individu sur la pente où le poussent tant d'instincts bas et de passions mauvaises.

D'ailleurs c'est par elle-même, et dût-elle aboutir à un état de croyance supérieur, que la dissolution des croyances séculaires, à quelque époque qu'elle se produise, entraîne ces conséquences : il n'est pas niable que la Cité antique, et notamment la Cité romaine, ait eu ses temps d'équilibre et de santé morale; il ne l'est pas davantage que les croyances chrétiennes aient eu sur les croyances païennes une supériorité incontestable; et pourtant le passage des unes aux autres s'est payé par des siècles de bouleversements sociaux et de détresses morales. Ce qui surprend la réflexion, a dit quelque part M. Tarde, ce n'est pas qu'au moment où elle change de *credo*, une société accuse, par le crime, un état de souffrance et de malaise profonds, c'est qu'elle y résiste, c'est qu'elle n'y succombe point.

Je ne m'érige pas, Messieurs, en prophète de l'avenir, et je ne dis pas du tout que nous changions de *credo;* mais il est incontestable que nos croyances sont troublées, non seulement religieuses, mais sociales et morales: sur ce fait, qui date de loin, personne ne

peut rien ; et nul ne remontera le courant, pas plus qu'il n'empêchera que d'un état ancien doive sortir quelque jour un état qui refera l'unité des consciences. Un état de crise, — et c'est, en somme, notre consolation — sera aussi nécessairement suivi d'un état de résolution, qu'il a été précédé d'un état de dissociation : et dans cet état même subsistent, n'en doutons pas, des éléments qui referont l'unité. Mais pour nous, c'est un fait que nous sommes dans un de ces passages, dans un de ces renouvellements, dans une de ces crises ; et nous y sommes par l'action d'une force qui ne date pas d'hier, d'un demi-siècle ou d'un siècle, dont le caractère n'est point d'être accidentelle, mais au contraire permanente et durable. Nous y sommes par l'esprit qui nous a affranchis, dans le domaine de la science, des traditions antiques, alors même que, par une illusion fréquente et qui n'est pas d'ailleurs, tant s'en faut, mensongère, ceux qui accomplissaient cette révolution croyaient revenir aux sources les plus pures et comme au texte même des vieux penseurs classiques. Nous y sommes, pour le dire d'un seul mot, par la critique, qui, depuis le XVI^e siècle, nous a donné la science, mais qui successivement devait s'étendre à tout, au dogme, à la religion, à la philosophie, aux assises historiques de la conscience elle-même, aux notions du droit, du devoir, de la justice, de l'État, de la famille et de la patrie, ébranlant la confiance des hommes dans le caractère éternel et sacré de tout ce qui jusque-là les faisait vivre dans une paix relative, rompant le charme des croyances tranquilles, et jetant la suspicion des esprits, mis en éveil, sur ce qu'on ne pratique plus d'une manière assurée, dès qu'on l'a discuté, fût-ce théoriquement, et révoqué en doute. « Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà », il n'est pas d'aphorisme plus capable de troubler notre conscience morale, en lui montrant quelque duperie cachée sous celles de ses actions qu'elle croyait jusqu'alors les plus indiscutables et les plus respectables.

Et voici que le scepticisme, d'où était venue cette parole, allait, à la suite de la critique, s'étendre à tout, atteindre, une à une, toutes les vérités, dominer la science même, et qu'un homme, Descartes, venait dire aux hommes : « Sache qu'en toute recherche, tu ne dépends que de ton intelligence; sache que la vérité dépend de la raison, et que, comme la raison est en toi, toute vérité, en dernière analyse, dépend de ton jugement et de ton intelligence. »

Un autre, Kant, un siècle et demi plus tard, devait, dans la même voie, aller plus loin encore : « Sache, allait-il dire, que tu es volonté, et que tu ne dépends que de ta volonté : une action accomplie sous la

contrainte d'un ordre ou d'une règle extérieure sort par là même du champ de la moralité: seule est morale une volonté qui se soumet à la loi, mais qui se donne la loi, une volonté *législatrice* en même temps que *sujet.* »

Au-dessus de l'intelligence humaine, il semble, peut-être à tort, que Descartes laissait encore subsister l'éternelle vérité ; au-dessus de la Volonté pure, qui se détermine elle-même, Kant ne mettait plus rien, ni le Devoir, catégorique et sacré à ses yeux, mais qui n'en est au fond que l'expression, ni un souverain Bien, lequel en est plutôt la suite que le principe, ou n'est même peut-être qu'une idole métaphysique.

Si une formule était capable de nous précipiter dans l'anarchie morale, ou, en tout cas, de nous mettre hors d'état d'en sortir, on serait tenté de dire que c'est celle de Kant jointe à celle de Descartes : car elles semblent à elles deux être le fondement même de l'individualisme, de la doctrine qui fait de chaque individu, et le juge du vrai et le juge du bien, et le juge de la règle et le juge de l'action ; et l'individualisme, avec tous ses caprices et toutes ses fantaisies, n'est-il point la cause même de cette détresse morale dont nous souffrons si fort?

D'où vient donc que tant d'hommes, de nos jours, invoquent la volonté, comme le remède à nos maux, et même précisément cette volonté pure, cette bonne volonté, qui est le point culminant de la morale de Kant? D'où vient que tant d'effets pernicieux de la critique ne les aient point guéris de la critique? D'une raison profonde et péremptoire, Messieurs ; de cette raison qui fait qu'on ne saurait aujourd'hui contester au savant, en tant que savant, au philosophe, en tant que philosophe, à l'historien, à l'exégète même, si grands qu'aient pu paraître, pour le dogme religieux, les dangers de l'exégèse, le droit d'aller, dans leurs recherches respectives, jusqu'aux extrêmes limites où les conduisent la méthode, l'intelligence et la pénétration humaines. Le philosophe qui, de nos jours, invoquerait une autorité plus haute que la raison, ou le théologien même le plus dogmatique qui repousserait l'exégèse, où donc sont-ils? Ce sont, dans toutes les écoles, et dans toutes les religions, des espèces disparues; tant il est vrai que la Critique est la vie même de ce dont on avait pu craindre d'abord qu'elle fût la mort, tant il est vrai que nos révolutions ne sont le plus souvent que des évolutions, tant il est vrai enfin qu'au-dessus de toute vérité et au-dessus de toute règle, ce qui reste immuable, c'est, dans l'ordre de la science, comme le disait Descartes, l'intelligence qui nous la donne

et la Raison humaine, et, dans l'ordre de l'action, selon les vues de Kant, la volonté qui se détermine elle-même, ou la Bonne Volonté. Dès lors, Messieurs, si la Critique, qui atteint et dissocie lentement les traditions, ne saurait en tout cas s'atteindre et se détruire elle-même, s'il était vrai surtout que le principe de tout bien et de toute moralité fût la volonté pure et la bonne volonté, et qu'ainsi il ne dépendît que de nous de retrouver la vérité, ou mieux, la vie morale, du fond de notre détresse, n'est-il pas vrai qu'on verrait poindre une lueur d'espérance, pourvu que nous cessions de nous manquer à nous-mêmes, et de perdre par là le vrai sens de la vie et de la moralité ?

II

Il semble, Messieurs, qu'il n'y ait guère de plus fort paradoxe que de soutenir la supériorité de notre volonté sur le souverain bien, ce qui, en somme, semble revenir à l'affranchir de tout précepte et de toute règle. Nous voyons d'ordinaire les choses tout autrement : vouloir, en effet, c'est vouloir quelque chose ; on ne veut pas, sans rien vouloir; et la volonté bonne, c'est celle qui veut le bien, la volonté mauvaise, celle qui veut et fait le mal. S'il n'y avait ni bien, ni mal, la volonté serait indifférente, et la moralité n'aurait plus aucun sens. Mais sous ces vues, en apparence si simples, se cache une insurmontable difficulté; c'est que pour faire le bien, il faut au préalable en avoir la science. Se tromper sur le bien, c'est, comment qu'on s'y prenne, et avec la meilleure intention du monde, faire le mal. Le bien ne dépend pas de nous, il est en connexion étroite avec l'éternelle vérité; et tant que nous ne connaîtrons pas l'éternelle vérité, nous serons incapables d'accomplir fermement, et en toute sécurité, une action bonne quelconque. Il faudrait donc que la science fût achevée, alors qu'il est de la nature de la science de ne l'être jamais. — Et le fût-elle, Messieurs, qu'arriverait-il ? C'est que la moralité serait le privilège d'une aristocratie, de ceux qui ont le temps d'apprendre et de savoir, des savants, en un mot, et des intellectuels ; à tout jamais s'en trouveraient exclus les petits et les humbles, où une vue divine apercevait pourtant les élus et les privilégiés de la moralité. Mais les savants eux-mêmes, que feraient-ils de leur science ? Si, avec une précision mathématique, on pouvait mettre en équation toutes les actions d'une vie, dire à l'homme avec infaillibilité : ceci est bien, fais-le, cela est mal, évite-le, c'en serait fait en lui de toute initiative, de toute responsabilité, de ce qui fait le prix de la vie et de la moralité. Il

n'est pas rare d'entendre demander des preuves rigoureuses, mathématiques, de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de la révélation; l'étrange demande! mais où serait alors le prix de la croyance? La vertu des choses morales et religieuses est justement qu'on ne les *démontre* pas, et qu'elles exigent avant tout l'acquiescement, le consentement, le don gratuit et complet de l'esprit. Pascal, en ces choses, voyait profondément, quand il disait : il faut à la religion, non des preuves de raison, mais des preuves qui confondent la raison.

Ce n'est donc pas à la raison logique, à la connaissance pure, mais au cœur, comme disait encore Pascal, et aux raisons du cœur, à la bonne volonté, qu'il faut demander le principe de la moralité. Écoutez le sens commun : tout à l'heure il soutenait la nécessité du savoir; mais il en soutient aussi l'insuffisance et l'impuissance radicales, et ne se contredit que pour qui ne l'entend pas. A ses yeux, en effet, ce qui vaut, ce n'est pas tant l'action, que l'intention : d'un acte particulier, qui donc dira jamais s'il est absolument bon, ou absolument mauvais? Cela est hors de nos prises, hors de toute prévision; mais ce n'est pas non plus ce qui importe: la seule chose qui soit bonne, c'est de l'avoir accompli parce qu'on le croyait bon; l'excellence de l'*acte*, toujours hypothétique, n'est donc pas ce qui fait l'excellence de l'*action;* c'est le contraire qui est vrai : l'excellence de l'*action* fait l'excellence de l'*acte*. C'est parce que j'ai voulu bien faire, en faisant *ceci*, et non parce que *ceci* est *bon* que mon action est bonne; et donc ce qui est bon, ce qui est d'une excellence que rien ne peut altérer, quelles que soient au dehors les suites de mes actes et de mon ignorance, c'est la bonne volonté, c'est, avant tout savoir, avant toute action, avant même toute occasion d'agir, la loi que la volonté s'impose à elle-même de vouloir le meilleur, quel que soit le meilleur; et sur cette loi universelle, il n'y a pas de loi particulière, de précepte ou de règle, qui puisse prévaloir. Les moralistes, sous le nom de « bien moral », ont fait du bien d'intention une sorte de pis-aller : ils en ont fait un procédé par lequel notre infirmité s'approche autant que possible d'un bien extérieur à la volonté; mais si ce bien extérieur était vraiment le bien, ou je l'atteins ou je le manque; et ce n'est pas l'intention qui puisse faire que je l'atteins, au moment même où je le manque : « On se noie sous un pied d'eau, disaient les stoïciens, aussi bien que sous mille pieds. » Il faut donc renoncer aux distinctions d'école : ce n'est pas le bien moral qui se mesure au dehors sur les biens extérieurs, mais les biens extérieurs sur ce bien intérieur : il n'y a de vraiment bon que la bonne volonté, ou

une volonté s'obéissant à soi, quelle que soit la loi, dans la loi qu'elle s'impose. Si ce n'est la volonté qui se donne la loi, si elle dépend, dans son obéissance, d'un commandement qui ne vienne point d'elle-même, c'est mettre à la merci d'éléments étrangers sur qui nous ne pouvons rien, qui ne dépendent point de nous, nos décisions morales ; c'est mettre hors de nos prises la moralité même, qui cesse tout à fait de dépendre de nous, si de quelque manière, et en quoi que ce soit, elle dépendait en outre d'autre chose que de nous.

Il n'est donc pas moins essentiel à la moralité, Messieurs, que ce soit nous qui nous donnions la loi et nous en même temps qui nous y soumettions : *législateur* et *sujet*, selon une parole célèbre, nous le sommes tout ensemble. L'unité de l'être qui commande et de l'être qui obéit doit être indissoluble, sous peine, en les séparant, de faire du premier un despote, et du second un esclave; et la moralité ne s'accommode pas mieux du despote que de l'esclave. L'obéissance n'est fière et n'est digne de l'homme que si elle suit d'une discipline voulue, et comme d'un commandement qu'on se donne à soi-même ; et d'où vient, d'autre part, comme on l'a si souvent remarqué, que ceux-là seuls savent commander qui savent aussi le mieux obéir, sinon de l'étroite corrélation qui existe au plus profond de nous-mêmes, entre ce qui commande et ce qui obéit, entre la volonté qui se donne la loi et la même volonté qui se soumet à la loi, entre le moi qui *veut* dans son autonomie, et le moi qui *obéit*, dans sa pleine liberté ? Et toutes les grandes morales sont remontées jusque-là, même lorsqu'elles semblaient mettre au-dessus de la volonté une loi plus haute qu'elle et venue d'une autre source. Voyez le stoïcisme : nul système, semble-t-il, n'avait fait plus étroit le strict enchaînement de tous les phénomènes, nul n'avait conçu un plus complet fatalisme, lequel d'ailleurs n'était que le développement d'une loi rationnelle, mais inexorable, le Λόγος divin ou la Raison divine. La seule chose inquiétante était dans ce système de comprendre qu'une action pût dépendre de nous ; disons mieux, cela est tout à fait impossible : dans la série des faits il n'y a pas de fissure par où le libre arbitre puisse changer quoi que ce soit au cours fatal des choses. Mais aussi n'est-ce point en cela que les stoïciens mettaient la liberté de l'homme: être libre, à leurs yeux, c'est obéir à la volonté de Dieu. Mais si l'obéissance n'était qu'une soumission, qui donc ne serait point libre, puisque, quoi que nous fassions, le cours des choses sera ce qu'il doit être, et que tous, tant que nous sommes, nous nous y soumettrons et nous le subirons? Mais ce que nous pouvons, ce qui par un

effort qui ne dépend que de nous est la volonté même et la moralité, c'est de vouloir d'abord la volonté de Dieu, c'est, en un sens, de nous en affranchir en nous y soumettant, c'est de nous mettre au-dessus ou au moins au niveau de la volonté de Dieu, parce qu'il n'y a de moral que ce qui vient en nous de notre volonté, atteignant au divin par l'effort le plus libre dont elle soit capable. Et ainsi, sans que le cours des choses fût changé, il y avait quelque chose au plus profond de nous qui le transfigurait, l'effort d'une volonté qui s'élevait au niveau de la volonté divine. Orgueil, dira Pascal, mais orgueil qui fût devenu résignation et espérance chrétienne si, à la place d'une loi inexorable, le stoïcien eût entrevu plutôt une loi d'amour, comme celle qui unit, dans la foi du chrétien, la volonté des fils à celle de leur Père.

Ainsi, même les doctrines en apparence les plus opposées à l'autonomie de la volonté, en ce qu'elles lui imposent comme du dehors une loi préexistante, ne sauraient se passer de cette autonomie, puisque la condition première de toute moralité et de toute vie religieuse est ce *consentement volontaire* à la loi, qui ne donne à celle-ci, pour ainsi dire, accès dans la conscience que par un acte équivalent à une promulgation, à une législation nouvelle. C'est donc que dans la volonté, et la volonté seule, est le principe tout intérieur de notre vie morale, d'où tout sans exception doit dépendre, le commandement comme l'obéissance, la loi obligatoire comme la soumission.

III

Y a-t-il donc en nous, Messieurs, un tel principe? Y a-t-il en nous une liberté telle, que nous puissions nous affranchir de tout, de toute loi et de Dieu même, puisque nous ne pouvons même nous donner à Dieu que par l'acte qui suppose la plus complète absence d'une contrainte quelconque, par un acte de foi ? Y a-t-il en nous, en d'autres termes, une sorte d'absolu, de principe intérieur d'où tout en nous dépend, et qui ne dépend de rien ? Et si ce principe existe, faudra-t-il donc avoir recours aux recherches obscures de la réflexion philosophique pour le faire saisir et le mettre en lumière ? Non, Messieurs ; rien n'est plus simple au contraire, rien ne nous est à tous plus familier et plus présent. Ce qui nous le cache, c'est l'habitude que nous avons de considérer à part nos pensées, nos idées, nos désirs, nos passions, nos joies et nos douleurs comme une série d'états se déroulant en nous, pour ainsi dire sans nous ; c'est cela qui est abstrait, qui est convention pure, et qui est illusion : nos

états intérieurs ne sont pas en nous comme ils sont dans un livre, comme ils seront dans l'histoire ; mais ce qui les fait vivre, c'est la pensée présente, l'acte indéfinissable, mais très réel pourtant, par lequel ils sont nôtres, par lequel ils sont tour à tour notre conscience vivante : c'est l'acte qui les pense, et qui, les dominant et les soutenant en nous, fait qu'ils sont *nos* pensées, et non pas *des* pensées, *nos* joies et *nos* souffrances et non pas simplement *des* joies et *des* souffrances. Par son essence même, cet acte est supérieur à ce que j'appelais tout à l'heure nos états ; chaque fois il en est la cause, et il s'en affranchit; l'homme qui pense est plus haut que sa propre pensée ; sa pensée est par lui, non lui par sa pensée ; et chaque acte de pensée, même le plus ordinaire et le plus insignifiant, mais surtout le plus haut et le plus réfléchi, est une libération et un affranchissement. Et c'est pourquoi la science, pour celui qui la fait, est comme un exercice constant de sa liberté : on ne le croit pas d'ordinaire : la nécessité des lois physiques, la nécessité plus étroite encore, s'il est possible, des théorèmes de la géométrie, exerce, semble-t-il, une contrainte sur l'esprit : comment serait-il libre, en face de ces lois et de ces théorèmes ? C'est qu'on imagine toujours, Messieurs, une vérité toute faite en dehors de l'esprit ; on ne laisse à l'esprit que le soin de la recevoir ou de la retrouver ; mais c'est là qu'est l'erreur ? Où donc est aujourd'hui la vérité de demain ? Où donc était hier la vérité d'aujourd'hui ? Où donc était la loi avant qu'elle fût conçue ? Où donc le théorème avant le géomètre ? La vérité est que c'est le géomètre qui a, par un effort souverain de sa pensée, *inventé* le théorème, qui a fait être un jour ce qui auparavant n'existait pas encore, qui a projeté devant lui et dans son œuvre cette nécessité que nous appelons logique, mais qui l'a fait jaillir de sa liberté même. Nécessité dans l'œuvre, mais non dans l'ouvrier, voilà ce qui est vrai ; et ainsi la science même est un hommage rendu à notre liberté.

S'il n'y a pas, avant la liberté, de science qui nous enchaîne, dans le même sens on peut dire qu'avant l'action morale il n'y a pas non plus de bien qui nous contraigne. Le bien est une suite ; il est dans nos actions ; mais la loi véritable est celle que, par un acte d'invention morale, nous nous donnons chaque fois qu'il faut agir. Si en toute occasion nous savions nos devoirs, nous les accomplirions à peu près à coup sûr ; mais nous ne les savons pas : et c'est notre mérite, dans une décision qui est une création, et qui n'est sérieuse qu'autant qu'elle s'exécute, de les déterminer. En l'absence de toute loi écrite ou exprimable, nous nous donnons la loi ; et c'est cette décision, incessamment renouvelée, qui fait la

vie morale, et qui prépare les codes de la moralité, comme l'effort renouvelé du savant fait la science. L'absolu, en un mot, n'est pas dans cet ensemble de règles accumulées, si respectables soient-elles, qui sont le résidu de nos actions morales : il est dans la conscience, dans ce for intérieur où se prennent les décisions, et qui, dans l'absolu de notre volonté, défie toutes les attaques du scepticisme moral, que ne défient point les règles. L'absolu, c'est le vouloir : et le vouloir n'apparaît dans toute sa plénitude que dans l'affranchissement et dans la création. La règle est trop étroite, la règle est trop abstraite ; elle ne prévoit jamais que les cas généraux ; elle n'est qu'une notion ; et même la volonté qui s'inspire de la règle, si elle est volonté, la dépasse et y ajoute quelque chose de soi, quelque chose d'analogue à une inspiration, tant il est vrai que la moralité n'est jamais habitude ou répétition pure d'actes traditionnels. Qui, même soumis aux règles, ne remonte pas plus haut, jusqu'à la source de tout affranchissement, jusqu'à l'acte ineffable qui décide de tout, et dont rien ne décide, jusqu'à la volonté supérieure aux préceptes, comme elle l'est aux désirs, et aux joies et aux peines, accomplit des actions qui ne sont point les siennes, *est agi*, selon la forte expression de Malebranche, mais est hors de l'action et demeure étranger à la moralité. Et ainsi se suspend à la volonté pure, à une volonté affranchie de toute loi, puisqu'elle se donne la loi, le bien que nous croyions lui être supérieur, par une intelligence incomplète du problème.

IV

Est-ce dire, Messieurs, que notre volonté nous détache de tout, que pour obtenir d'elle qu'elle nous libère en bas, nous ayons à l'élever jusqu'aux tours sereines, où elle risquerait fort d'être le pur caprice, la pure indifférence, une liberté sans doute, mais une liberté détachée de tout savoir et de toute discipline ? Pour prononcer des paroles très claires, prêcher aux hommes ce nouvel Évangile de la volonté pure, n'est-ce pas dans tous les sens leur prêcher la révolte, révolte contre Dieu, si dans l'acte moral de ce retour sur soi, ce n'est pas Dieu qu'ils rencontrent ni même la raison, et si c'est au contraire la pure indifférence et le pur néant ; révolte contre les règles et contre les préceptes, contre les enseignements des grands révélateurs, contre le dépôt sacré des traditions morales, si, s'élevant au-dessus de toutes les croyances reçues, de toutes les lois établies, l'individu humain prétendait ne s'affranchir qu'en s'en affranchissant et en les méprisant ?

Non, Messieurs, si le vouloir, si l'absolu que nous sentons en nous n'est pas plus séparable des actes accomplis que les actes ne le sont de la pensée qui les pense, du vouloir qui les veut. L'action humaine est telle qu'elle ne peut se déprendre des actions antérieures, des expériences passées, lointaines et prochaines, des faits accumulés, ramassés en notions, disciplines et préceptes ; mais elle est telle aussi qu'elle n'est pas tout entière en ces choses passées, en ces faits abolis, en ces notions abstraites, et que si elle n'y ajoute quelque chose d'elle-même, quelque chose de sa vie, un esprit qui les reprend et qui les renouvelle, c'est à la mort qu'elle va et à la stagnation, non à la vie morale et à l'affranchissement. Entre ces deux extrêmes, il n'y a pas de milieu : ou l'homme ne prétend vivre que dans le cercle étroit des pratiques habituelles, des traditions courantes, des usages établis, et le fait est qu'alors il les laisse déchoir, les appauvrit sans cesse, les dessèche faute de sève et de vie intérieure ; telles ces pratiques sans foi, stériles et machinales, qui font le désespoir et qui sont le poids mort de toute vraie religion ; ou au contraire tout acte de soumission à l'ordre et à la loi, aux préceptes établis, aux disciplines reçues, est pour lui l'occasion de les revivre en esprit, d'y acquiescer de cœur, et comme de renouveler l'acte de foi primitif qui les introduisit dans la pratique humaine ; et ce renouvellement est tel qu'il renouvelle non-seulement l'homme lui-même, mais qu'il fait sur la tige des traditions anciennes reverdir le rameau des préceptes de vie, qu'il l'accroît et le nourrit, et qu'il prépare ainsi par une poussée de sève, lente, mais continue, les moissons abondantes des expériences nouvelles.

L'équilibre et l'arrêt sont des états limites que ne connaît point la vie ; et il est vrai des peuples comme des individus qu'ils avancent ou reculent, qu'ils ajoutent sans cesse au patrimoine acquis, ou que, par lassitude et abandon de soi, ils dissipent et gaspillent la richesse des ancêtres.

La volonté, Messieurs, n'est point chose stérile : c'est elle qui dans la science fait les grandes inventions, et la science a aussi ses petits et ses humbles ; or, ce qui fait la vie des petits et des humbles, ce n'est pas qu'ils apprennent et redisent machinalement les enseignements des génies surhumains ; c'est que, par un effort de leur intelligence, ils entendent et *comprennent ;* c'est qu'ils maîtrisent, par un acte intérieur d'énergie et de vouloir, l'enseignement transmis, et qu'ils y mettent peut-être, en le pensant à leur tour, un germe qui lèvera en eux-mêmes ou en d'autres. Ce n'est point dans les livres, où elle est consignée, que la science progresse : c'est lorsqu'on la dépose dans

des âmes multiples, qu'elle fait vivre sans doute, mais aussi qui la font vivre. Et de même en est-il de la moralité ; elle aussi se renouvelle et progresse sans cesse, par les grands inventeurs et les initiateurs qui font renoncer les hommes aux routines établies,par les petits et les humbles, qui reprennent en esprit l'œuvre des inventeurs. Et ce renouvellement n'est point bouleversement, ou ne l'est qu'en apparence. La vision du Christ n'a été qu'en un sens l'abolition des morales antiques : elle les abolissait, puisqu'elle les remplaçait ; mais en un autre sens elle les faisait revivre puisqu'elle les reprenait dans l'œuvre supérieure de la morale chrétienne, où nous les retrouvons, bien que transfigurées par une pensée divine. Ainsi en est-il, Messieurs, dans le détail le plus humble de l'action quotidienne, comme dans les renouvellements des morales séculaires : sur l'expérience passée, sur le précepte aride, sur la lettre qui tue si nous ne gagnons rien, si nous n'ajoutons rien de notre initiative, si nous n'engageons point notre pure volonté, la volonté qui crée et s'affranchit de tout, même quand elle se soumet et quand elle obéit, nous n'aurons de la vertu que les vaines apparences, et nous ne vivrons point de la vie de l'esprit.

V

Ainsi l'affranchissement n'est point le détachement absolu de l'esprit ; de ce côté déjà il n'y a rien à craindre : ce n'est pas en rompant avec toute tradition, en répudiant ces fruits des efforts du passé que nous appelons les lois et les institutions, les règles et les préceptes, que se dégage en nous l'acte pur du vouloir. Mais d'où vient cependant la vertu singulière de ce retour sur soi, de ce détachement où il entre pourtant quelque chose d'absolu ? D'où vient la vertu propre de cette volonté, de cette liberté, qui, si restreintes que soient ses bornes dans l'expérience, dans le champ où elle s'exerce ne connaît pas de bornes ? Nul ne peut dire d'avance ce que sera tout à l'heure une décision quelconque ; nul même n'énumérerait, fût-il en possession d'une analyse parfaite, toutes les décisions possibles ; être libre, ce n'est pas simplement faire un choix : c'est introduire dans l'acte un facteur de nature nettement imprévisible ; qui nie cela, nie, qu'il le veuille ou non, la liberté humaine. Vouloir, c'est plus que choisir, c'est vouloir en s'élevant au-dessus de tout motif, et, en un certain sens, c'est vouloir sans motif.

Mais n'est-ce point mettre dans le vide, Messieurs, cette volonté souveraine ? Kant l'a identifiée avec la raison ; il l'a appelée indiffé-

remment volonté pure, ou raison pure, volonté identique en tous les êtres raisonnables. Comment est-ce possible, si son essence même est de se déterminer sans motif, c'est-à-dire sans raison ? Nous touchons ici, il faut bien le dire, au point le plus délicat, mais aussi le plus profond du problème moral.

Pour le résoudre, songeons qu'un motif ou une raison d'agir est toujours une donnée de l'expérience, un fait, une action passée, un plaisir ou une peine, une joie entrevue, un intérêt prévu ; mais ce ne sont pas eux qui font la décision, ou bien, s'ils la faisaient, elle ne serait point morale, elle serait l'œuvre des choses et le plus souvent même des choses extérieures ; elle ne serait point notre œuvre. Pour qu'elle soit notre œuvre, il faut qu'intervienne ce par quoi nous pensons, et par quoi nous voulons, — cette Raison supérieure à la vérité même, en tout cas à la science, puisqu'elle est ce par quoi se constitue la science, — cette liberté première par rapport à l'action et à toutes les données de l'expérience morale, puisqu'elle est ce par quoi s'est constituée jadis et se prolonge maintenant l'expérience morale. Et en vain tenterait-on de demander à la science ou à la connaissance ce qu'est cette Raison, puisqu'elle est supérieure à toute connaissance, et qu'il n'y a de connaissance qu'en deçà de la Raison. Il est donc bien certain que nous ne pouvons rien en dire, non pas qu'elle ne soit rien, mais parce qu'il faudrait prendre les termes de l'expérience pour parler de cette chose qui dépasse l'expérience. Ce qui fait qu'à l'esprit elle paraît si vide, ce n'est pas qu'elle soit vide, c'est qu'elle est supérieure aux notions et aux mots, car c'est elle qui les fait, qui lentement les pénètre du contenu fragmentaire, du sens partiel et provisoire qu'ils acquièrent peu à peu; et c'est pourquoi nos notions et nos mots, notre entendement logique et nos langues imparfaites se tournent vers la Raison comme vers leur principe, mais sont comme d'un degré plus bas et ne peuvent étreindre, ne peuvent exprimer la Raison, laquelle est d'un autre ordre. Et dès lors par ce retour à ce qu'il y a en moi de plus intime, je m'interdis sans doute de retrouver une loi qui me soit étrangère, un commandement qui me commande pour ainsi dire du dehors, et qui me fasse l'esclave, et non point le sujet libre de la moralité; mais ce que j'y rencontre, bien qu'il réside en moi, dépasse pourtant tout ce qu'il y a en moi d'exclusivement et d'étroitement mien; la Loi que je m'y donne, dégagée de tout trait qui me soit particulier, est une Loi éternelle, une Loi universelle ; et ce qui parle en moi, au plus profond de moi, à mon cœur qui l'entend quand l'esprit ne l'entend pas, est la Raison qui vaut, comme disait Kant, pour tous les êtres raisonnables, et qui n'a d'autre nom que la

Raison divine: Raison la même en tous, et qui est toute en tous, Raison qui ne connaît point toutes nos lois numériques, ni nos lois scientifiques, et qui s'en affranchit parce qu'elle est au-dessus d'elles. La Raison qui commande, même si elle est Dieu, la volonté qui obéit, même si elle est nous, ne seraient deux choses distinctes que si le nombre *deux* avait encore un sens pour ce qui est situé au-dessus de la connaissance; mais il n'en a aucun, et notre arithmétique ou notre géométrie, notre Science, en un mot, n'est pas autorisée à troubler l'unité essentielle des deux termes opposés de la moralité.

L'obéissance dans l'homme et le commandement en Dieu, si on les faisait *deux*, si on les divisait en deux êtres distincts,iraient toujours se rejoindre, comme dans le médiateur, homme et Dieu tout ensemble, de la pensée chrétienne, sur qui toute la valeur de nos bonnes actions et tous nos mérites sont fondés. On bien encore, comme chez Spinoza,l'unité panthéistique d'un Dieu substantiel aurait pour avantage d'écarter du système le dualisme moral. Mais le panthéisme est faux : et il l'est, parce qu'il résout en termes mathématiques et quasi scientifiques le problème moral : laissant aux nombres *deux* et *un* leur valeur mathématique, c'est à l'arithmétique qu'il soumet en fin de compte le rapport de la raison à l'homme et à l'action; mais ni quand je prétends atteindre Dieu en moi, ni quand je me distingue de Dieu ou de la raison,je ne distingue comme deux ces termes corrélatifs ou ne les confonds en un;et c'est d'une dualité ici toute morale, laquelle est une *union*, que nous voulons parler, comme dans l'obéissance volontaire et plénière, comme dans le don gratuit et complet de soi-même, d'un mot, comme dans l'amour qui de deux fait un seul, de deux cœurs un seul cœur, de deux âmes une seule âme !

Si ces vues étaient justes, Messieurs, comment nous étonner de la fécondité de ce retour sur soi, où les grands moralistes ont vu dans tous les temps la source par excellence de toute vie morale et de toute vie religieuse? « Dieu sensible au cœur », telle est bien la formule suprême de la raison: Dieu qui ne se donne à nous qu'autant que nous le cherchions; Dieu qui nous affranchit d'une part et qui nous sauve, et dont le règne d'autre part se réalise en nous et par nous dans le monde.

Ainsi la liberté ou la volonté pure n'est point cette chose en l'air qu'une vue incomplète, trop éprise d'expérience, craignait de libérer de toute loi supérieure en la voyant s'abstraire de tout motif intellectuel, ou de tout mobile sensible. Mais cette abstraction même la ramène à sa loi, laquelle est une loi d'inspiration intime et toujours présente : inspiration du savant et de l'artiste, ins-

piration des génies scientifiques et des génies moraux, inspiration des petits et des humbles, qui revivent les idées des esprits supérieurs, les créations de l'art, et, avant tout, dans leurs actes quotidiens, les règles et les préceptes, les pratiques et les exemples, les lois et les usages de la tradition; inspiration où nous revenons dans tout effort profond d'action ou de pensée ; présence de Dieu en nous, cherchée et retrouvée, comme notre bien unique et notre unique consolation, dans les grandes douleurs ou les grandes crises morales ! Quand nous revenons à lui par la volonté pure, c'est lui qui nous sauve et qui nous affranchit.

Ainsi s'explique enfin, Messieurs, le peu que nous pouvons dire, du moins en toute sûreté, de cette Loi supérieure, et la richesse si pleine de ses applications. Kant disait du Devoir qu'il est purement *formel;* et il l'est en effet, puisque de la Raison ou de la Loi morale nous ne pouvons rien dire en langage empirique. La seule chose qu'il commande, c'est d'être raisonnable : c'est de renoncer en nous à ce qui n'est que pour nous, à ce qui n'a d'autre fin que notre individu, d'un mot à l'égoïsme, ce vice qui résume à lui seul tous les vices. Revenir dans l'individuel même, la douleur ou le plaisir, la joie ou la souffrance, la passion ou l'amour, à ce qu'il y a d'universel, à ce par quoi un homme est identique à l'homme, à ce qu'il y a en un mot d'humanité en nous, cette formule à elle seule renferme tous nos devoirs. Et cette négation est plus riche que toutes les affirmations : en nous tournant vers l'homme, elle nous tourne vers les hommes; en nous prescrivant de nous moins aimer nous-même, elle nous prescrit de les aimer davantage ; charité et justice, Aristote l'avait vu, entrent par là dans la conscience humaine, plus sûrement que par les lois ou les coutumes sociales, s'il est vrai que « l'amitié », cette vertu antique, nous en dispenserait parce qu'elle y suppléerait.

Se renoncer à soi consiste donc déjà à se donner aux autres : s'ensuit-il que par là on s'appauvrisse d'autant ? Nullement, et c'est le secret de la renonciation morale de mettre en pleine valeur l'être humain tout entier : renonciation n'est point mutilation : Spinoza sur ce point dépasse les stoïciens : mieux qu'eux il comprenait la double orientation de la passion humaine, vers les choses qui en sont les objets extérieurs, vers nous qui les soutenons et qui les faisons vivre. Les extirper de nous, comme le recommandait le rigorisme antique, ce ne serait ni plus ni moins qu'une entreprise absurde : elle serait équivalente à une abolition de tous nos états sensibles, de toutes nos connaissances, de toute notre conscience, pour ne laisser subsister que cette chose abstraite, un moi pur sans états, une pensée sans pensées,

un vouloir sans action ni occasion d'agir. Vue incomplète des choses, purement superficielle, et au fond très dangereuse : la seule chose à remarquer, c'est qu'absorbée dans ses objets extérieurs, objets de désir ou de crainte, de joie ou de souffrance, d'envie, d'amour, de haine ou d'ambition, la passion nous dissipe sur des choses multiples, divise les hommes entre eux, et l'homme contre lui-même; mais c'est qu'elle est maîtresse, et non point maîtrisée ; c'est que l'*état* prédomine sur l'*effort* intérieur ; c'est que la fascination de l'objet de la passion est d'autant plus puissant que l'effort est plus faible, l'abandon de soi plus grand, et l'homme moins vraiment homme. Qu'au contraire celui-ci rentre en lui-même, qu'il reprenne la maîtrise et la direction de soi, qu'il ramène à ce qu'il y a d'universel en lui, d'humain et de raisonnable, la passion déchaînée dans le mouvement qui la pousse vers des biens extérieurs ; et la modération fera suite au tumulte, l'unité harmonieuse à la dissipation, la plénitude du contentement intérieur aux désirs toujours déçus, aux joies toujours troublées, et au déchirement que ne manque jamais de produire en nous-même la recherche désordonnée de biens toujours fuyants.

VI

Ne craignons donc pas trop, Messieurs, les formules négatives : si elles sont négatives, c'est qu'ici elles nous reportent vers ce qu'il y a d'universel en nous, vers ce qui avant l'acte est la loi ineffable, vers ce qui dans l'action fait qu'elle est une action, savoir la liberté et la bonne volonté. Quant à ceux qui se plaignent qu'elles soient négatives, qu'ils trouvent parmi les autres une formule qui remplace cette loi négative, « renonce-toi à toi-même », et qui ait fait sortir de notre humilité un sentiment plus haut de notre vraie grandeur. Elle est tout au contraire ce qu'il y a de plus positif, mais sans nul doute aussi de plus difficile au monde : et soyons convaincus que ce qui nous manque le plus, dans notre état actuel de détresse morale, si ce n'est point la critique, c'est l'effort qui rendrait la critique féconde, si ce n'est point un appel à toutes les libertés, c'est la liberté vraie, appliquée tout d'abord à la maîtrise de soi.

Veulerie et lâcheté, faiblesse sous toutes les formes, n'étaient-ce point les traits qu'accusaient tout à l'heure dans notre état moral et les mœurs d'en bas, de ces déchets sociaux qui sont les délinquants, et les mœurs d'en haut, des juges qui condamnent, des électeurs qui votent, des élus qui pérorent, des bourgeois qui jouissent, et de nous

tous, qui que nous soyons, qui laissons se dissocier nos consciences personnelles, faute d'avoir le courage de nous reprendre nous-mêmes, et de redemander à ce qui le donne toujours, à la bonne volonté, l'idéal disparu. A ceux qui font appel à la bonne volonté, on oppose d'ordinaire cette étrange objection qu'ils seraient bien incapables, quand tant de choses nous séparent, tant d'opinions sociales, politiques ou religieuses, d'offrir à nos efforts un objet défini, qui puisse nous réunir dans une pensée commune. Et il est vrai, Messieurs, qu'ils en seraient incapables; mais c'est qu'aussi ils songent aux conditions premières du problème proposé : si le savant manque à la science, ils s'en rendent bien compte, l'unité de la science ne se fera point toute seule; et de même en sera-t-il de la moralité : si l'homme manque à l'action, ce n'est point le mécanisme de ses actes ordinaires qui lui refera l'idéal de sa vie de demain.

Ainsi c'est du dedans, et non point du dehors, qu'il faut nous relever; c'est en rétablissant au centre de notre être l'énergie et l'effort, le sentiment de notre initiative et de notre responsabilité, non en traçant des plans de religions nouvelles, de sociétés futures ou de chimériques cités, que nous nous rapprocherons les uns des autres et que nous nous renouvellerons. Tout divise les hommes, sans la bonne volonté; tout, au contraire, avec elle et par elle, les réunit et les rapproche. Quant à lui demander ce qu'elle fera demain, cela est aussi absurde qu'il l'eût été de demander à Newton, avant sa découverte de la gravitation universelle, la formule précise que poursuivaient ses recherches!

Confions-lui donc, Messieurs, l'idéal de demain ; et quant à nous, travaillons-y de la seule manière qui soit en notre pouvoir, et qui soit efficace : en nous redonnant à nous-mêmes une vie intérieure, en y retrouvant le sens de l'effort, et en réunissant, comme en une seule pensée et en une seule inspiration, toutes nos bonnes volontés.

SUR LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

(LEÇON D'OUVERTURE DU COURS MUNICIPAL D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE)

Par M. L. Houllevigue

Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir, en ouvrant ce cours, est d'adresser tous mes remerciements à la municipalité de notre ville, dont l'initiative intelligente a mis à la portée du grand public l'enseignement de l'électricité appliquée. Je vous dois, à vous aussi, une explication, afin que vous sachiez exactement ce que vous allez trouver en venant suivre ces leçons. Mon but n'est pas de former des ingénieurs, ni des techniciens de l'industrie électrique, mais de vous mettre à même d'en comprendre les principales applications, et de démêler quelque chose au travail de cette fée merveilleuse qu'est l'électricité. Lyon, la grande cité pleine de ressources et d'initiative, va prendre dans ces prochaines années un merveilleux essor vers les applications électriques : vous le verrez, vous le comprendrez, et vous serez aptes à en profiter.

Je me figure, en effet, Messieurs, que ce cours ne vous sera pas seulement utile au point de vue, purement désintéressé, de l'éducation générale, mais qu'il sera aussi, pour bon nombre d'entre vous, d'un intérêt plus immédiat et plus tangible. Vous pourrez décider par vous-mêmes des services que l'électricité peut vous rendre, et des conditions où il vaut le mieux employer ses services, qu'il s'agisse d'éclairage, d'énergie chimique ou de force motrice. De plus, parlant ici en toute indépendance, je ne me considérerai pas comme chargé d'un panégyrique officiel de l'électricité, et il pourra m'arriver de vous mettre en garde contre telle invention, merveilleuse au dire de l'inventeur, en réalité inapplicable ou trop onéreuse.

Vous ne trouverez dans ce cours ni longs calculs, ni algèbre, et je pense que quelques-uns de mes auditeurs s'en consoleront sans trop de peine ; les mathématiques, qui donnent une aide si puissante aux découvreurs, aux savants de profession, ne sont pour les autres qu'un obstacle, qu'un voile qui leur masque la réalité. Et d'ailleurs je puis bien vous dire, pour tempérer vos regrets, que toutes les mathématiques du monde ne sauraient nous apprendre ce qu'est, au fond, l'électricité, — cela, personne ne le sait; l'électricité, c'est le lutteur masqué; elle nous convie chaque jour à admirer son agilité et sa force, mais son essence même, nous l'ignorons et, peut-être, nous l'ignorerons toujours.

Est-ce à dire que nous allons être contraints à nous abandonner à l'empirisme de descriptions et de recettes qu'aucune idée générale ne viendra éclairer ? Non, Messieurs ; heureusement pour la science, il existe des principes directeurs que l'expérience a créés, mais qui planent au-dessus d'elle, lui tracent sa voie et lui servent de guides. C'est d'un de ceux-là, du principe de la conservation de l'énergie que je veux vous entretenir aujourd'hui ; mais permettez-moi de débuter par des notions très simples, qui nous permettront d'accéder ensuite à des idées plus complexes.

Prenez un poids de 1 kilo et élevez-le à 1 mètre de hauteur suivant la verticale : vous effectuez un travail de *un kilogrammètre.* Vous concevrez aisément qu'en élevant à la même hauteur 2, 3, 4.... kilos, le travail effectué deviendrait de 2, 3, 4....kilogrammètres, et qu'en doublant, triplant.... la hauteur à laquelle on soulève le poids, on accroîtrait le travail dans le même rapport : de telle sorte qu'en définitive, vous obtiendrez l'expression du travail en kilogrammètres en multipliant la force, évaluée en kilogrammes, par le chemin parcouru, évalué en mètres. Tout travail, sauf bien entendu le travail intellectuel, peut ainsi s'évaluer en kilogrammètres, en effectuant le produit d'un certain nombre de kilogrammes par un certain nombre de mètres. Vous soulevez un corps pesant, vous ployez un ressort, vous tournez une manivelle : dans chaque cas, vous retrouvez toujours ces deux éléments, force et chemin parcouru, dont le produit est la mesure du travail.

D'après cela, vous voyez que soulever 10 kilos à 100 mètres de hauteur, ou 1,000 kilos à 1 mètre sont deux travaux équivalents, puisqu'ils ont même mesure, à savoir 1,000 kilogrammètres ; et pourtant vous pourriez aisément effectuer le premier, tandis que vous seriez incapables d'effectuer le second. C'est précisément pour cela que les hommes ont inventé les *machines simples,* le levier, le coin, le

moufle, qui ne sont en définitive que des *transformateurs du travail mécanique.* Ainsi je pourrai aisément soulever le poids de 20 kilos suspendu à une extrémité de ce levier en exerçant avec mon petit doigt un effort de 1 kilo sur l'autre extrémité, mais pour soulever le poids de 1 centimètre, j'aurai été obligé de déplacer l'autre extrémité de 20 centimètres, de sorte que le travail fourni à la machine ($1 \times 0{,}20 = 0{,}20$ kgm.) soit égal au travail qu'elle-même effectue ($20 \times 0{,}01 = 0{,}20$ kgm.)

Nous avons acquis par cet exemple très simple une notion importante : c'est qu'une machine, quelle qu'elle soit, n'est pas capable par elle-même de créer du travail ; elle ne rend à un bout que ce qu'elle a reçu à l'autre, mais elle le rend sous une forme différente, et appropriée à chaque cas.

Nous allons maintenant creuser davantage le sujet, en considérant ensemble l'exemple suivant :

Voici une chute d'eau ; elle a 10 mètres de hauteur et débite 1.000 litres par seconde, et j'y installe une roue hydraulique pour utiliser l'énergie de cette chute. Le travail disponible par seconde, qu'on appelle la *puissance disponible,* est celui de 1.000 kilos tombant de 10 mètres, c'est-à-dire 10.000 kgm. par seconde. Nous pouvons aussi l'évaluer au moyen de l'unité de puissance généralement adoptée dans l'industrie, le *cheval-vapeur,* qui vaut 75 kilogrammètres par seconde. La puissance disponible est donc $\frac{10.000}{75} = 133$ chevaux-vapeur. Théoriquement, je devrais recueillir ces 10.000 kgm. par seconde sur l'arbre de la roue ; en pratique, si j'en recueille 7.000, je devrai m'estimer heureux. Je dirai alors que le *rendement,* rapport de la puissance recueillie à la puissance dépensée, est de $\frac{7.000}{10.000} = 0{,}70$; une turbine, installée à la place de la roue, aurait eu un meilleur rendement, pouvant s'évaluer à 80 p. 100. Vous voyez, d'après cela, que chaque machine prélève un intérêt pour le service qu'elle nous rend, et que la machine est d'autant meilleure que cet intérêt est plus faible.

Notre roue hydraulique a donc absorbé par seconde 10.000 kilogrammètres, elle nous en a restitué 7.000 ; les 3.000 kilogrammètres manquant ont-il disparu sans laisser de traces ? Telle est la question que nous sommes maintenant amenés à nous poser.

Or, en étudiant les choses de près, on a reconnu que les coussinets, que l'arbre de couche, que l'eau elle-même, s'étaient échauffés : cette puissance mécanique détruite a donc été transformée en chaleur. Des

expériences très délicates ont permis d'affirmer que la disparition de 0 kgm,426 est accompagnée de l'apparition d'une *calorie*, c'est-à-dire de la quantité de chaleur qui élève la température d'un gramme d'eau d'un degré. Nos 3.000 kilogrammètres disparus ont donc été remplacés dans le cas présent par $\frac{3.000}{0,426} = 7,042$ calories par seconde, autrement dit par la quantité de chaleur capable d'élever d'un degré sept litres d'eau environ.

L'enquête que nous venons de faire nous a donc amenés à admettre que la chaleur est la transformée de l'énergie mécanique. Cette solidarité du travail et de la chaleur apparaît peut-être plus nettement encore dans la machine à vapeur : on lui fournit de la chaleur en y faisant brûler du charbon, et en échange de cette chaleur, la machine restitue du travail mécanique ; mais cette transformation n'est pas gratuite, tant s'en faut. On a observé, en effet, qu'une bonne machine à vapeur consomme en moyenne un kilo de charbon par *cheval-heure*, c'est-à-dire par heure et par chaque cheval-vapeur de puissance développée. Or, un kilo de charbon dégage en brûlant 7.500.000 calories qui, transformées intégralement en travail, fourniraient $7.500.000 \times 0,426 = 3.195.000$ kilogrammètres. Telle est l'énergie disponible par heure, pour un moteur d'un cheval. Mais l'énergie mécanique recueillie dans le même temps n'est que d'un cheval-heure, c'est-à-dire $75 \times 3.600 = 270,000$ kilogrammètres. Le rendement est donc

$$\frac{270.000}{3.195.000} = 0,08$$

c'est-à-dire qu'une bonne machine à vapeur prélève un intérêt de 92 p. 100 pour transformer la chaleur en travail. Pour les locomotives, l'intérêt prélevé peut même atteindre 96 p. 100. Voilà donc où nous en sommes, après deux cents ans d'efforts, et alors que la dynamo, qui n'a derrière elle que vingt ans d'existence, fournit couramment des rendements supérieurs à 90 p. 100.

Nous allons, Messieurs, étendre encore nos idées sur l'énergie en répétant l'expérience suivante : dans ce verre, qui renferme des copeaux de zinc, je verse de l'acide sulfurique ; il y a réaction chimique, formation de sulfate de zinc et dégagement d'un gaz qui est l'hydrogène ; en même temps, la masse s'échauffe, à tel point que c'est à peine si je puis tenir le verre à la main ; un thermomètre, introduit dans le mélange, indique d'ailleurs une élévation de température voisine de 100 degrés ; il y a donc de la chaleur dégagée dans cette réaction : pour 33 grammes de zinc dissous, il se produit 52.300 calories, cha-

leur qu'il faudra restituer intégralement si on veut, avec les produits de la réaction précédente, régénérer le zinc et l'acide sulfurique. Il y a donc, entre les deux termes de notre réaction, une autre différence que celle qui résulte d'une association différente des molécules matérielles; il y a une différence d'énergie. Nous sommes donc conduits à penser qu'il y a dans les corps susceptibles de réagir chimiquement de l'énergie emmagasinée sous une forme spéciale, qu'on appelle *énergie chimique*, et qui se manifeste d'habitude sous forme de chaleur. C'est ainsi qu'un kilogramme de charbon contient, comme nous l'avons dit tout à l'heure, assez d'énergie chimique pour dégager 7.500.000 calories en brûlant, c'est-à-dire en se combinant avec l'oxygène de l'air.

J'ai dit que l'énergie calorifique se manifestait d'habitude sous forme de chaleur ; elles peut aussi apparaître sous d'autres formes : le charbon en brûlant donne de la lumière, et la lumière n'est qu'une variété, qu'un cas particulier de l'énergie calorifique, qui se manifeste quand la chaleur dégagée élève la température au-dessus de 600 degrés. La poudre qui chasse un projectile dans le canon du fusil, la dynamite qui ébranle et désagrège les rochers, vous donnent l'exemple de réactions où l'énergie chimique est partiellement transformée en énergie mécanique, une partie se manifestant toujours sous forme de chaleur.

Enfin, recommençons notre expérience de tout à l'heure, je veux dire la réaction du zinc sur l'acide sulfurique, en introduisant dans l'acide, non plus des copeaux de zinc, mais deux lames, l'une de zinc, l'autre de cuivre, réunies par un fil de cuivre. Pour le chimiste, la réaction est toujours la même ; le cuivre reste inattaqué, et l'action du zinc sur l'acide donne du sulfate de zinc et de l'hydrogène. Mesurons cependant la chaleur dégagée quand 33 grammes de zinc auront été détruits, et nous trouverons qu'elle est moindre que tout à l'heure. Au lieu de 52.300 calories, il ne s'en dégagera, par exemple, que 42.300 ; 10.000 calories manquent à l'appel, mais croyez-vous qu'elles aient disparu sans compensation ? Non, Messieurs, car dans le fil qui réunit ces deux lames, apparaît maintenant une nouvelle forme de l'énergie, *l'énergie électrique*, et en quantité rigoureusement équivalente à ce que nous trouvons en moins comme chaleur : c'est cette énergie qui se convertit à son tour en énergie mécanique en faisant tourner sous vos yeux ce petit moteur, et en énergie calorifique et lumineuse en élevant ce bout de fil à l'incandescence.

Résumons-nous, avant d'aller plus loin :

L'énergie, c'est-à-dire la capacité d'effectuer un travail, peut exis-

ter dans les corps sous quatre formes principales : mécanique — calorifique et lumineuse — chimique — électrique.

Toutes ces formes de l'énergie peuvent se transformer les unes dans les autres, mais en proportions strictement équivalentes, absolument comme, en matière financière, une somme déterminée peut être représentée en billets, en or, en argent ou en billon sans qu'elle cesse cependant de conserver la même valeur.

Cette indestructibilité de l'énergie paraît être, dans les sciences qui se transforment perpétuellement, une de ces vérités que le temps n'atteint pas, comme il a respecté l'autre grand principe, créé il y a cent ans par le génie de Lavoisier, de l'indestructibilité de la matière. Nous avons donc le droit de dire aujourd'hui, sans craindre d'être démenti dans l'avenir, que rien ne se perd ni ne se crée, dans le monde de l'énergie comme dans celui de la nature.

Mais si toutes les formes de l'énergie sont équivalentes, il existe cependant entre elles de profondes différences, et ce que je voudrais vous faire comprendre maintenant, c'est l'extrême malléabilité de l'énergie électrique comparée à toutes les autres. Elle se prête en effet très aisément à toutes les transformations, à ce point qu'on a pu dire que l'électricité était le carrefour des énergies : voulant indiquer par là que pour passer d'une forme de l'énergie à une autre, le plus simple et le plus commode était d'employer comme intermédiaire l'énergie électrique. En suivant la même métaphore, on pourrait dire que la chaleur est le cul-de-sac des énergies, car aucune ne se prête moins facilement aux transformations : vous avez vu quel rendement dérisoire fournissent les machines à vapeur, qui sont pourtant l'organe le plus parfait qu'on connaisse pour transformer la chaleur en travail ; aussi, n'était le prix extrêmement bas de l'énergie calorifique fournie par le charbon, ces machines ne seraient depuis longtemps que des curiosités de laboratoire.

Voici encore un appareil, qui transforme directement l'énergie calorifique en énergie électrique ; c'est une *pile thermo-électrique*, formée d'un assemblage de métaux différents, dont on chauffe les soudures de deux en deux ; le rendement d'une semblable machine est encore plus réduit que celui des moteurs thermiques. La pile que je vous présente et qui fonctionne sous vos yeux fournit par heure 1.835 kilogrammètres d'énergie électrique, en consommant 180 litres de gaz. Chaque litre de gaz dégage en brûlant 5.200 calories. La chaleur dépensée est donc $5.200 \times 180 = 936.000$ calories, dont l'équivalent en travail est $936.000 \times 0{,}426 = 398.736$ kilogrammètres. Donc, l'énergie fournie par heure à la pile thermo-électrique

vaut 398.736 kilogrammètres ; l'énergie électrique recueillie dans le même temps en vaut 1835 ; le rendement est donc $\frac{1835}{398.736} = 0,0046$, moins de $\frac{1}{2}$ p. 100.

Vous voyez d'après cela combien il est difficile de changer de forme l'énergie, quand une fois elle est devenue calorifique. D'autre part, chaque fois que nous réalisons une transformation d'énergie, la machine prélève un certain intérêt, elle ne nous rend pas ce que nous lui avons donné, et qu'est devenue cette énergie dissipée ? 99 fois sur 100, elle est devenue de la chaleur, qui s'est répandue dans la machine, échauffant les pièces mobiles, par suite perdue pratiquement, très souvent même nuisible. La chaleur nous apparaît donc comme le parasite de toutes les transformations : c'est ce qu'on exprime quelquefois en disant qu'elle est une forme inférieure, une forme *dégradée* de l'énergie.

L'électricité au contraire en est une forme supérieure, tant par la facilité avec laquelle elle se transforme dans toutes les autres, que par la commodité de son transport à distance.

Voulez-vous la transformer en chaleur ? La lampe à incandescence, la lampe à arc, le four électrique, sont autant de dispositifs qui vous permettent de réaliser cette transformation, et tout ce que vous aurez perdu en énergie électrique, vous le retrouvez en énergie calorifique. Je tiens en ce moment deux tiges de fer, que je vais souder sous vos yeux en utilisant le courant électrique ; je n'ai à cet effet qu'à les rapprocher, après avoir relié chacune d'elles aux bornes de prise du courant. Vous voyez aussitôt le contact rougir ; quand il est parvenu à une température suffisante, j'appuie les deux tiges l'une contre l'autre et j'interromps le courant ; la soudure est faite ; il ne reste plus qu'à la marteler pour lui donner de la fibre et à enlever les bavures : on soude par ce procédé, en deux minutes, des barreaux de fer de la grosseur du bras.

Nous pouvons tout aussi aisément créer de l'énergie chimique avec de l'énergie électrique : nous n'aurons qu'à prendre la solution de sulfate de zinc, résidu de la pile que nous avions fait fonctionner tout à l'heure, et à y plonger deux lames métalliques reliées par des fils de cuivre aux deux bornes de prise du courant ; aussitôt, du zinc métallique se dépose sur l'une des lames, tandis que de l'acide sulfurique est mis en liberté dans le voisinage de l'autre lame. Nous avons donc régénéré les deux éléments, zinc et acide sulfurique, dont l'énergie chimique avait été utilisée tout à l'heure pour produire soit

de la chaleur, soit de l'électricité : nous avons donc régénéré cette énergie chimique elle-même.

Voulez-vous maintenant convertir l'énergie électrique en travail mécanique? Vous n'avez qu'à envoyer le courant dans ce moteur, et vous le verrez tourner, effectuant un travail que vous pouvez employer à faire marcher sous vos yeux une machine à coudre; et ici, la transformation est si peu coûteuse qu'une dynamo bien faite vous restituera en travail mécanique 95 p. 100 de ce que vous lui aurez fourni en énergie électrique.

Enfin, de toutes les formes de l'énergie, l'énergie électrique est encore la plus facile à transmettre d'un point à un autre ; d'ici à un siècle, cette propriété aura peut-être changé la face de l'industrie en transportant la prépondérance industrielle des pays à charbon aux pays à chutes d'eau, c'est-à-dire aux pays montagneux. Elle mettra moins de temps sans doute à changer l'aspect de nos usines, actuellement encombrées de courroies et d'arbres de transmission ; chaque machine-outil sera attaquée directement par la dynamo, et chaque dynamo recevra le courant par des fils enterrés dans le sol ou attachés aux murs : à l'encombrement bruyant et dangereux auront succédé l'ordre silencieux et la sécurité.

J'ai tâché, Messieurs, dans cette première leçon, de vous rendre claire cette notion toute moderne de l'énergie, et le principe de sa conservation. Il y a là tout un ordre d'idées avec lequel il importe de se familiariser ; vous retrouverez en effet ces transformations de l'énergie dans presque tous les phénomènes naturels ; il faut donc habituer son esprit à suivre l'énergie à travers tous ses avatars ; bien des choses alors deviennent claires, qui sans cela seraient incompréhensibles.

Aussi je me permets, pour finir, de vous citer encore un exemple. Considérez cette lampe à incandescence : elle rayonne vers nous de l'énergie calorifique et lumineuse ; cette chaleur et cette lumière sont les transformées de l'énergie électrique qui existe dans les fils. Cette énergie elle-même a pris naissance à un kilomètre d'ici, dans l'usine de la rue de Savoie : voici, projetée sur l'écran, une photographie des dynamos qui l'ont engendrée aux dépens de l'énergie mécanique. Cette dernière provient elle même des moteurs que vous voyez derrière chaque dynamo, accouplés sur le même arbre. Dans chacun de ces moteurs, le travail mécanique a été produit aux dépens de l'énergie calorifique emmagasinée dans la vapeur d'eau qu'amènent au cylindre ces énormes conduites. Cette chaleur est le produit d'une réaction chimique, la combustion du charbon qui s'effectue sur les

grilles des chaudières. L'origine de l'énergie de cette lampe est donc dans le charbon ; mais le charbon lui-même la tient d'ailleurs ; vous savez, Messieurs, qu'aux premiers temps de notre planète, le soleil, peut-être plus chaud qu'à présent, versait sur notre sol, jeune encore, sa lumière avec sa chaleur ; sous son influence, une abondante végétation, sans cesse renouvelée, recouvrait la surface de la terre ; dans ces plantes, si vite grandies, s'accumulait l'énergie reçue du soleil.

Telle est, vous le savez, l'origine de la houille, qui garde avec elle enfouie dans le sol l'énergie rayonnée sur ces forêts de l'âge carbonifère. Et voilà comment la chaleur que cette lampe rayonne en ce moment vers nous est en définitive celle-là même que le soleil versait sur notre globe, il y a peut-être des centaines de siècles.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 3 février 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents.

Le Conseil vote des félicitations à MM. Oberkampff, vice-président, et Ennemond Morel, trésorier de la Société des Amis de l'Université Lyonnaise, qui viennent d'être promus, le premier, officier de l'Instruction Publique, le second, officier d'Académie. Il félicite également M. Gourdon, nommé officier de l'Instruction Publique pour services rendus à la Faculté des Sciences, et M. Poncet, vice-président de l'Association des anciens élèves de la Faculté de Droit, nommé officier d'Académie.

M. le Recteur soumet au Conseil un projet de traité entre l'Université et la Société de logements économiques pour les aménagements intérieurs de l'Institut de Chimie. *Adopté.*

Sur la demande du Comité des Annales, le Conseil autorise l'impression, aux frais de l'Université (*budget des Annales*), d'un travail de M. Gonnard, étudiant de la Faculté de Droit, candidat à l'agrégation et d'un mémoire de M. Le Cadet, aide astronome à l'Observatoire de Lyon : dépense prévue : 240 et 1,141 fr. 45.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'Université pour l'exercice 1898.

Le Conseil répartit d'abord, entre le budget de l'Université et les budgets particuliers des Facultés, la subvention de 169,915 fr. 75 allouée par l'État, savoir :

Université, budget général.	38.320
Faculté de Droit	7.614 64
— de Médecine	58.950
— des Sciences.	54.570
— des Lettres	10.461 11
TOTAL	169.915 75

Le Conseil établit ensuite les prévisions de recettes à inscrire au budget général, en tenant compte du nombre actuel des étudiants de l'Université, des droits perçus pendant les deux premiers trimestres de l'année scolaire et des chiffres atteints les années précédentes:

I

Budget ordinaire

1. Intérêts des fonds placés au Trésor	1.800 fr.
2. Produit des droits d'études (immatriculation).	4.100
3. Produit des droits d'inscription	127.200
4. Produit des droits de bibliothèque	12.060
5. Produit des droits de travaux pratiques { Faculté de Médecine 45.000 / Faculté des Sciences 15.000 }	60.000
6. Subvention de l'État	38.320
7. Rente Falcouz	4.000
8. Autres recettes.	150

II

Budget extraordinaire

Allocation départementale pour l'Institut Chimique (2e annuité).	10.000
TOTAL	257.630 fr.

En ce qui concerne les dépenses, le Conseil, après discussion, vote successivement les créations ci-dessous énumérées;

I

Budget des dépenses

1. Dépenses du personnel imputables sur les fonds de l'Université:

1° FACULTÉ DE DROIT.

Cours de Droit civil approfondi, de Droit civil comparé, de Droit administratif, de Législation et économie rurales, de Droit maritime, de Médecine légale.

Indemnité pour chaque cours 1,000 fr., soit pour les six.	6.000	
Leçons d'épigraphie juridique, indemnité.	500	
École de notariat comprenant 3 cours: cours d'enregistrement, cours d'organisation notariale, cours spécial sur les sociétés.		
Indemnité pour chaque cours, 1,000 fr. soit pour les trois.	3,000	10.750 fr.
Conférences préparatoires à l'agrégation ; indemnité, 1,500, dont moitié est demandée à la Société des Amis de l'Université, soit pour le budget de l'Université. .	750	
Surveillance de la bibliothèque d'études (création). .	500	

2° Faculté de Médecine

1 Clinique d'otologie, laryngologie et rhinologie ; indemnité à un chargé de cours.	1.00	
1 Agrégé de pathologie interne (emploi déjà voté), traitement	3.000	
1 Directeur du jardin botanique, traitement	3.000	
2 Chefs de travaux (1 pour le laboratoire de physiologie, 1 pour celui d'hygiène) chacun au traitement de 1,500	3.000	16.900
1 Aide de clinique d'otologie, indemnité.	400	
2 Préparateurs (1 pour le laboratoire d'hygiène, 1 pour celui de thérapeutique) chacun au traitement de 600.	1.200	
4 Garçons (2 pour la service général, 1 pour le laboratoire d'hygiène, 1 pour les laboratoires de pathologie générale et de thérapeutique) à 1,200 de traitement chacun	4.800	

3° Faculté des Sciences

3 Enseignements complémentaires (Physique industrielle, Géologie, Physiologie) indemnité pour chaque, 1,500 ; pour les trois	4.500	
2 Conférences de Mathématiques spéciales, indemnité 1,000 pour chacune	2.000	11.600
1 Chef de travaux de Minéralogie, traitement	1.500	
1 Préparateur de Minéralogie, traitement	1.200	
1 Préparateur de Géologie, traitement	1.200	
1 Garçon pour le laboratoire de Tamaris	1.200	
Total des crédits votés.		39.250

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain 4 février.

Séance du 4 février 1898

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. André demande qu'il soit ajouté, aux dépenses du personnel votées pour la Faculté des Sciences, un crédit de 600 francs pour une conférence d'Astronomie, sauf à inscrire cette somme au budget extraordinaire et pour une année seulement. Cette conférence lui paraît indispensable pour compléter le cadre de l'enseignement astronomique, réorganisé par lui suivant un programme qui a reçu l'approbation de la Faculté des Sciences et de M. le Directeur de l'Enseignement Supérieur.

Après un échange d'observations entre MM. Depéret, Barbier et Clédat, l'étude de la question est renvoyée à la prochaine séance.

Le Conseil reprend l'examen du budget des dépenses de l'Université, où l'on a déjà inscrit une somme de. . . . . 39.250 pour les dépenses du personnel.

4° Faculté des Lettres

La création, demandée par cette Faculté, d'un emploi de chargé de cours d'Histoire de l'Art, donne lieu à une discussion, à laquelle prennent part: d'un côté M. Hugounenq, qui combat le projet, dont l'urgence lui paraît contestable, eu égard aux impérieuses nécessités que l'on rencontre à la Faculté de Médecine; de l'autre, M. Clédat, qui insiste sur l'opportunité d'une création, inscrite en première ligne sur la liste des demandes de la Faculté des Lettres, M. le Recteur, M. Caillemer et M. Hannequin, qui appuient les observations de M. Clédat.

Finalement le projet est adopté et le Conseil approuve les créations suivantes à la Faculté des Lettres:

Report.		39.250 »
1 Emploi de chargé de cours d'Histoire de l'Art. Traitement	4.500	
2 Cours complémentaires de Paléographie et d'Histoire ancienne. Indemnité, 1000 fr. pour chacun.	2.000	
3 Conférences complémentaires (2 de philosophie, 1 d'anglais) indemnité 1,000 fr. pour chacune . .	3.000	10.750 »
2 Conférences auxiliaires de littérature et de philologie. Indemnité: 1500 fr. dont moitié est demandée à la Société des Amis de l'Université, soit pour le budget universitaire.	750	
1 Conférence de diplomatique	500	
Total		50.000 »

Il est entendu que l'État prendra à sa charge, à dater du 1er janvier 1898, les compléments de traitement des chaires de Littératures modernes et de Langue et littérature anglaises, acquittés jusqu'ici par la Société des Amis de l'Université.

Total des dépenses du personnel		50.000 »
2. Prix " Étienne Falcouz " : 4, à 1,000 francs chacun		4.000 »
3. Dépenses de la bibliothèque de l'Université		42.050 »
4. Entretien des bâtiments :		
Faculté de Droit	750	
Faculté de Médecine	3.000	
Faculté des Sciences	800	
Faculté des Lettres	750	5.300 »
5. Allocations aux Facultés pour travaux pratiques des étudiants :		
Faculté de Médecine	45.000	
Faculté des Sciences	15.000	60.000 »
6. Allocations à la Faculté de Médecine pour les laboratoires de recherches		10.000 »
7. Allocations aux Facultés pour collections :		
Faculté de Droit	300	
Faculté de Médecine	4.500	
Faculté des Lettres	900	5.700 »
8. Impressions et frais de bureau		500 »
9. Frais de publications de l'Université (Annales)		6.000 »
10. Rétribution de l'agent comptable		2.775 50
11. Autres dépenses ayant un caractère permanent :		
Chauffage et éclairage	700	
Annuaire de l'Université	800	
Frais de la séance de rentrée	750	
Dépenses diverses	1.500	3.750 »

II

Budget extraordinaire

Construction d'un Institut Chimique. Emploi de la subvention départementale	10.000 »
Total des dépenses	200.075 50

Le Conseil de l'Université arrête au chiffre de 257.630 les évalua-

tions de recettes et au chiffre de 200,075 50 les propositions de dépenses à inscrire au budget de l'Université pour l'exercice 1898, soit un excédent de recettes de 57,554 50.

Le Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 17 février 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Mabire et Hannequin.

A propos du procès-verbal de la séance précédente, M. le doyen Depéret fait observer que la Faculté des Sciences n'a pas demandé de crédits au budget ordinaire pour dépenses de collections.

M. le Recteur fait au Conseil diverses communications :

Décret ministériel du 9 février nommant M. Lortet doyen de la Faculté de Médecine pour une nouvelle période de trois ans;

Arrêtés nommant MM. Mabire, Lacassagne, Barbier et Regnaud assesseurs des doyens;

Arrêté par lequel M. Bouveault, maître de conférences à la Faculté des Sciences, est tranféré en la même qualité à la Faculté des Sciences de l'Université de Lille;

Décret fixant au 1er octobre 1903 la date à laquelle le nouveau régime d'études médicales institué par le décret du 31 juillet 1893 sera seul en vigueur;

Décret relatif aux jurys de thèses : peuvent en faire partie les professeurs compétents des Facultés autres que celle devant laquelle la thèse est soutenue.

Le Conseil autorise M. l'agrégé Chandelux, conformément à l'avis de la Faculté de Médecine, à faire dans cette Faculté, pendant le deuxième semestre de la présente année scolaire, un cours libre sur les maladies des organes génito-urinaires.

Le Conseil adopte les projets de budget des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres pour l'exercice 1898.

Il approuve la répartition proposée par M. le Recteur du crédit de 43,250 francs affecté au service de la bibliothèque de l'Université pour le même exercice. Il fixe comme il suit les crédits pour acquisitions

de livres et abonnements : Section de Droit, 5,180 : — de Médecine, 8,880 ; — des Sciences, 7,860 ; — des Lettres, 8,580.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Coville, préposé au service des Annales de l'Université.

Le Conseil adopte la proposition, contenue dans ce rapport, d'acheter à MM. Masson, éditeurs, les exemplaires de cette publication restés en magasin.

Il ajourne sa décision relativement à l'imputation sur le budget des Annales des frais d'impression de la thèse de M. Maigron, dont le devis s'élève à 2,500 francs.

Il décide que le crédit annuel affecté au service des échanges avec les Universités étrangères sera porté de 200 à 300 francs et qu'une indemnité de 150 francs sera attribuée au sous-bibliothécaire chargé de ce service.

Le Conseil désigne de nouveau MM. Caillemer et Clédat, qui acceptent, le premier, pour organiser la séance de rentrée ; le second, pour préparer la publication de l'*Annuaire*.

Le Président du Conseil de l'Université,
G. COMPAYRÉ.

SÉANCE DU 3 MARS 1898

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. le Recteur annonce la nomination de M. Hélier, docteur ès sciences, en qualité de maître de conférences de Chimie générale à la Faculté des Sciences, où il prend la place de M. Bouveault.

Lecture est donnée d'une circulaire ministérielle, en date du 25 février, concernant l'admission à la retraite des professeurs des Universités.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'emprunt.

M. le Recteur expose ses vues sur la question : il propose de disjoindre l'emprunt qui regarde l'Institut de Chimie et certaines autres dépenses qu'on ne peut ajourner et celui que rendra nécessaire, après la translation des services de Chimie dans le nouvel Institut, le changement d'affectation des locaux où ils sont actuellement installés.

Le Conseil se range à l'avis de M. le Recteur et après délibération vote l'emprunt d'une somme de 628,500 francs qui sera employée comme il suit :

Musée archéologique de la Faculté des Lettres : acquisitions et travaux, 18,000 francs; achèvement du Laboratoire de Biologie maritime de Tamaris, dont le devis s'élève à 42,000 francs, travaux : 10.500 francs; Institut de Chimie, travaux de construction et aménagements intérieurs, 575,000 francs; Laboratoires de Médecine expérimentale et de Physiologie de la Faculté de Médecine, travaux d'appropriation, 25,000 francs.

Sur la somme totale de 628,500 francs, 28,500 pourront être prêtés par la Caisse d'épargne de Lyon et seront amortissables en trente et une années au taux de 5 p. 100.

Les 600.000 francs restants seront demandés à un établissement de crédit, probablement au Crédit Foncier; l'amortissement de ce dernier emprunt se fera en trente ans, au taux de 5,47 p. 100, intérêts compris.

Il est entendu que le montant de l'emprunt sera réalisé par fractions, au fur et à mesure des besoins.

M. Clédat retire la proposition, présentée à la dernière séance, concernant l'impression de la thèse de M. Maigron aux frais du service des *Annales*.

Le Conseil appuie un vœu tendant à obtenir de l'État, en faveur des Facultés de Droit et des Lettres, une subvention supplémentaire de 2,670 francs (Droit : 1,410 francs; Lettres : 1,260 francs), pour l'entretien des bâtiments et du mobilier.

M. le Recteur soumet au Conseil la liste des crédits extraordinaires demandés par les Facultés de Droit, de Médecine et des Lettres sur l'excédent de recettes prévu au budget de l'Université pour l'exercice 1898. Ces demandes s'élèvent aux chiffres suivants : Faculté de Droit : 3,000 francs ; Faculté de Médecine : 40,000 francs ; Faculté des Lettres : 5,700 francs.

M. le doyen Depéret dit que la Faculté des Sciences n'a pas encore arrêté le chiffre des subsides qu'elle demandera. Il propose de remettre sa discussion à une date ultérieure.

M. Lortet voudrait qu'une décision fût prise sans retard, afin que les divers services pussent utiliser dès à présent les ressources qu'ils attendent.

MM. Depéret, Barbier, Lacassagne et Hugounenq échangent leurs observations sur les besoins respectifs des laboratoires des deux Facultés et sur les chiffres comparatifs de leurs dotations actuelles.

M. André propose de nommer une Commission qui sera chargée d'étudier la question et qui facilitera ainsi la tâche du Conseil.

M. le Recteur ne voit pas la nécessité de cette nomination. Il suffira, pour éclairer le Conseil, de distribuer à chacun de ses membres la liste des demandes présentées. — Adopté.

En conséquence, le Conseil ajourne sa délibération sur l'emploi des excédents de recettes à la prochaine séance. Il vote seulement, avant de se séparer, deux crédits dont le Recteur a signalé l'urgence: un crédit de 1,936 francs pour solder les frais d'impression du compte rendu du Congrès de l'Enseignement Supérieur, tenu à Lyon en 1894, un crédit de 2,900 francs pour régler un compte arriéré du service de médecine opératoire à la Faculté de médecine.

Le Conseil décide qu'à l'avenir les séances auront lieu à 4 heures, au lieu de 5 heures.

Le Président du Conseil de l'Université,

COMPAYRÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Le Désastre, par Paul et Victor MARGUERITTE, 1 vol. in-18, 3 fr. 50. Chez Plon, Nourrit et Cie, Paris.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Publications des professeurs de la Faculté de droit de Lyon pendant l'année scolaire 1896-1897

M. CAILLEMER, doyen

1. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 23e fascicule, 1897, articles HESTIASIS, T. V. p. 156 ; HETAIRESEOS GRAPHÈ, p. 157 et s. ; HIEROSYLIAS GRAPHÈ, p. 181 et s. ; HIPPOBOTAI, p. 192 et s. ; HOMOIOI p. 233 et s. — 24e fascicule, 1897. articles HOROS, p. 264 à 267 ; HYBREOS GRAPHÈ, p. 306 à 310 ; HYPEKOOI, p. 344 ; HYPOMEIONES, p. 350 à 352.
2. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; Fondation CLÉMENT LIVET ; *Rapport sur les prix de vertu décernés en 1896 ;* Lyon, in-8°, 11 pages.
3. *M. Émile Charles, Recteur honoraire de l'Académie de Lyon*, 1825-1877 ; Lyon, in-8°, 22 pages.

M. GARRAUD, professeur

Précis de droit criminel, 6e édition, 1er fascicule, contenant le droit pénal, Paris, 1898, in-8°, 442 pages.

M. AUDIBERT, professeur

Comptes rendus critiques, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1897, t. XXI : G. BRUNETTI, *Il dies incertus nelle disposizioni testamentarie ;* GINO SEGRE, *Gli effeti del dies incertus quando nelle disposizioni di ultima volonta ;* E. JOBBÉ-DUVAL, *Étude sur l'histoire de la procédure civile chez les Romains*, t. I ; EISELE, *Beitræge zür romischen Rechtsgeschichte*.

M. PIC. professeur

1. *Vue d'ensemble sur le droit des gens, d'après les périodiques français ;* Étude publiée dans le *Journal du droit international et public* (Saint-Pétersbourg), 1897, t.I, p. 264 et suiv., 403 et suiv., t. II, p. 92 et suiv., et dans la *Revue générale de législation et de jurisprudence* (Paris), 1897, p. 450 et suiv. (à suivre).
2. *Chronique de législation industrielle*, dans les *Annales de droit commercial* 1896, p. 455 et suiv.
3. *Bulletin judiciaire (sociétés)*, dans les *Annales de droit commercial*, 1897, p. 244 et suiv.
4. *La législation du travail en France ;* rapport présenté au Congrès international de législation du travail de Bruxelles ; Bruxelles, in-8° 56 pages,
5. Annotation d'arrêts dans la *Jurisprudence générale* de DALLOZ, recueil périodique, 1897, I,177.

M. BARTIN, professeur

1. *De l'impossibilité d'arriver à la suppression définitive des conflits de lois* (*Journal du droit international privé de* CLUNET, année 1897 1er article, pag. 225 à 255 ; 2e article, pag. 466 à 495 ; 3e article, p. 720 à 738.
2. *Les dispositions d'ordre public, la théorie de la fraude à la loi, et l'idée de communauté internationale* (*Revue de droit international et de législation comparée*, publiée à Gand, année 1897, 1er article, pag. 385 à 427).

M. SOUCHON, professeur

Rapport présenté à la Faculté de droit de Lyon sur l'utilité d'un doctorat ayant pour objet spécial l'ensemble des sciences économiques ; Lyon, 1897, in-8°, 31 pages.

M. Jean APPLETON, agrégé

1. Publications de la Faculté de droit : *Rapport sur les concours de l'année 1895-1896.*
2. Annotations d'arrêts dans le *Recueil périodique de jurisprudence* de MM. Dalloz : D. P. 97.2.17 ; 97.2.27 ; 97.2.37 ; 97.2.39 : 97.1.129 ; 97.1.133 ; 97.1.153 ; 97.2.211 ; 97.1.297 ; 97.2.241 ; 97.2.242 ; 97.2.281 ; 97.2.328 ; 97.2.353 ; 97.2.401 ; 97.2.404 ; 97.2.433 ; 97.2.445.
3. Dans le *Répertoire alphabétique de droit français*, article *Dénonciation calomnieuse.*
4. Dans le *Supplément au Répertoire* de Dalloz, article *Vente publique d'immeubles.*
5. Annotations d'arrêts dans le *Recueil de procédure civile* de MM. Rousseau et Laisney.
6. Dans la *Revue du Siècle, La Réforme des contributions directes* 1897, p. 306 à 319.
7. Dans la *Revue pratique de droit industriel*, compte rendu de l'ouvrage de M. Josserand : *De la responsabilité du fait des choses inanimées*, 1897, p. 236 à 240.

M. BOUVIER, agrégé

1. *La véritable notion de la loi et la loi annuelle de finance*, étude de droit constitutionnel et administratif, en collaboration avec M. Gaston Jèse ; Paris, Pichon, 1897, in-8°, 64 pages.
2. Différents comptes rendus dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence.*
3. Notes de jurisprudence dans le recueil périodique des *Pandectes françaises* (partie administrative).

M. JOSSERAND, chargé de cours

1. *De la responsabilité du fait des choses inanimées;* Paris, 1897, in-8°, 131 pages.

Thèses soutenues pour le doctorat en droit pendant l'année 1896-1897

M. MAILLEFAUD

De l'outrage public à la pudeur (30 nov. 1896).

M. BUIS

Du caractère juridique de la puissance paternelle dans le droit de la France (17 décembre 1896.)

M. GODDE

Le Crédit personnel de l'agriculteur et les *Sociétés de crédit agricole* (10 avril 1897).

M. PHILIPPE

Réglementation du travail industriel des adultes (28 juin 1897).

M. RICHARD

De la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire en matière civile (3 juillet 1897).

M. BRUNON

Étude sur la législation des mines et les projets de réforme (5 juillet 1897).

M. BONET

De l'origine historique des interdits relatifs aux res publicæ (13 juillet 1897).

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

JAVA ET LA COLONISATION HOLLANDAISE

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

le 30 janvier 1898

par M. Chailley-Bert

Messieurs,

C'est une habitude peu hospitalière de la Société des Amis de l'Université, s'il est permis à un de ses invités de parler ainsi, de ne pas présenter les orateurs au public. Il peut se produire telle circonstance où il y ait des excuses à faire valoir, ou l'indulgence à solliciter et je suis précisément dans l'un de ces cas. Vous voyez devant vous une victime déplorable de l'influenza ; hier, ce mal redoutable avait attaqué la gorge ; cette nuit il a pénétré ce qu'on nomme le cerveau, disons le nez, et à l'heure actuelle il a envahi le cerveau, disons l'intelligence. De même que lorsqu'on gravit l'escalier du dentiste, on sent le mal de dents décroître et bientôt disparaître, de même en gravissant les degrés qui conduisent ici, j'ai senti s'enfuir la conférence que je me proposais de faire : la tête est vide, la gorge sèche, de tout ce que j'avais préparé, il ne me reste plus rien. J'avais songé, dans cette occurrence fâcheuse, à envoyer dès hier la traditionnelle dépêche d'excuse, mais j'ai su que le « truc » avait déjà servi à un conférencier qui m'a précédé et j'ai eu peur de mettre mes amis dans l'embarras. D'autre part j'ai réfléchi qu'il n'était pas inutile

pour un conférencier d'avoir une bonne excuse à alléguer : si, malgré tout, ma conférence n'est pas mauvaise, vous ne manquerez pas de dire : « Faut-il qu'il ait du talent ! » ; et si, comme il est vraisemblable, elle est exécrable, mes amis allègueront : « Vous savez dans quel triste état il était. » Pour ces diverses raisons, je suis venu ; mais il reste entendu que je sollicite votre indulgence.

Au surplus, l'embarras pour moi, je peux le dire sans aucune fatuité, n'est pas d'avoir des idées, c'est de faire un choix parmi les idées nombreuses que j'ai rapportées de mon voyage à Java. Je me demande seulement comment je vais pouvoir dans le temps, relativement court, dont je dispose, faire le triage de ce qui peut vous intéresser, sans vous entraîner avec moi dans tant de questions de droit, d'économie politique, que beaucoup d'entre vous me reprocheraient de traiter devant un grand public comme celui-ci.

Avant, toutefois, d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à déclarer que si je suis si bien documenté, si j'ai appris tant de choses, je le dois à la grande bienveillance des autorités néerlandaises. Je considérerais que ce serait à moi une véritable ingratitude, ayant la bonne fortune de parler devant une pareille assemblée, de ne pas leur rendre un juste hommage de reconnaissance. J'ai été accueilli avec une gracieuseté, qui, je le confesse, m'inquiète pour le jour de l'échéance. Car, de même que nous allons étudier chez les autres, les autres peuvent venir étudier chez nous. Dans cet échange d'idées et d'enseignements il se produit même des phénomènes bien singuliers : des choses que, chez nous, nous jugeons critiquables, sont considérées par les étrangers comme bonnes à emprunter, et c'est ainsi qu'il arrive que notre politique coloniale, objet chez nous de tant de critiques, attire l'attention et nous vaut la visite, ici et dans nos colonies, d'hommes compétents qui viennent observer nos institutions et nos méthodes.

Quand je suis arrivé à Java, j'ai été étonné de la réputation qui précède les Français ; je pensais que ce peuple hollandais, colonisateur depuis plus de 300 ans, regarderait avec un certain dédain les Français, ces nouveaux venus de la colonisation (car il n'y a guère plus d'une quinzaine d'années que la politique colonisatrice a pris chez nous la place à laquelle elle a droit). J'ai donc été étonné de voir ces maîtres de la colonisation flattés de la visite que nous venions leur rendre, heureux de nous voir étudier leurs institutions et solliciter leurs conseils. J'avais été recommandé aux autorités néerlandaises par notre ministre de l'instruction publique et aussi et surtout par une institution privée, connue de beaucoup d'entre vous

(car son vice-président est l'honorable M. Pila, l'un de vos plus éminents concitoyens), je veux parler de l'*Union coloniale française* dont je suis le secrétaire général, et j'ai été fort étonné de constater qu'elle était connue dans ces lointains pays, connue et appréciée. Et même à ce propos, je puis vous rapporter une anecdote significative. Quand je suis arrivé, le gouverneur général des Indes néerlandaises a mis à ma disposition deux de ses résidents qui, à tour de rôle, ne m'ont pas quitté durant tout le voyage ; ils m'ont promené partout, parmi les plantations du gouvernement comme parmi les domaines des colons, ils m'ont servi de guides, de cicérones, et, après avoir été mes collaborateurs, sont restés des amis. Tant que nous avons été dans les villes, parmi les fonctionnaires, le titre de secrétaire général de l'*Union coloniale française*, appuyé sur les recommandations du gouvernement des Indes, a été un assez bon passeport ; mais quand nous avons pénétré chez les particuliers, chez les planteurs, quelques-uns réfugiés jusqu'au sommet des montagnes, je dois dire que l'*Union coloniale française* commençait à manquer de prestige ; aussi, mes compagnons, mes introducteurs, voulant me présenter avec un titre satisfaisant, et qui donnât à nos hôtes une aussi haute idée que possible de ce visiteur qui s'imposait, non pas seulement pour quelques heures, mais pour deux ou trois jours, et qui réquisitionnait domestiques, chevaux, cuisiniers, mes introducteurs paraient ce pauvre petit Français, M. Chailley-Bert, d'un titre ronflant : ils m'appelaient secrétaire général des colonies françaises. Plus tard, ils firent un pas de plus. Auprès des princes indigènes les colonies françaises sont peu connues. En leur qualité de princes, ils ne connaissent que les grands de la terre. J'en ai vu un qui professait une admiration sans bornes pour deux personnes : M. le président de la République Française et Mgr le prince de Monaco. Alors, quand nous rendions visite à ces hauts personnages, mes amis présentaient M. Chailley-Bert, non plus comme secrétaire général de l'*Union coloniale*, non plus comme secrétaire général des Colonies, mais comme secrétaire général de la France, en sorte que le prince dont je vous parlais tout à l'heure, celui qui professe cette admiration pour M. le président de la République, m'a considéré comme un personnage particulièrement fortuné, puisque je pouvais voir M. Félix Faure à toute heure du jour. Grâce à ces petits subterfuges, il m'a été fait un accueil qui m'a permis de rapporter une foule de documents, de notes, près de 3,000 pages de manuscrits rédigés par les autorités néerlandaises sur ma demande, environ 700 volumes et une collection importante de journaux ; ce qui me permet de dire que j'ai fait pour mon pays une moisson magnifique.

Dans ce beau pays de Java, parmi la masse des choses que j'ai vues, il faut donc faire un choix. Je ne vous parlerai pas de l'industrie, il n'en existe guère ; on venait cependant de découvrir des puits de pétrole qui ont été l'occasion de bénéfices superbes, tels que j'en voudrais voir passer dans les poches de mes concitoyens. Mais il n'y a pas de charbon, ni de mines, donc peu d'industrie. Il y a un commerce et un commerce important, commerce extérieur et commerce intérieur, et si j'étais devant une chambre de commerce ou une société d'économie politique, je pourrais fournir sur ce sujet des renseignements du plus haut intérêt. Ce grand commerce appartient presque exclusivement aux Hollandais, aux Allemands et aux Anglais; très peu à nos concitoyens.

Laissons de côté industrie et commerce; Java est intéressant pour nous surtout par ses colons et ses planteurs, par son agriculture.

Comment moi, qui ne suis pas agriculteur, et qui n'ai même jamais fait d'agriculture, puis-je en parler devant une assemblée, qui ne s'y intéresse peut-être pas ? C'est bien dangereux, la raison de mon insistance est qu'en matière coloniale ma conviction profonde, basée sur des observations de quelques années, est qu'il n'y a de salut, qu'il n'y a d'entreprises véritablement profitables à l'heure actuelle qu'en agriculture. C'est là une affirmation nouvelle ; quand je l'ai produite il y a quelques années, j'ai pu rencontrer de l'étonnement, je n'ai jamais rencontré de contradictions sérieuses. Ce point de vue, j'y reviens, est tout à fait nouveau et s'il en est parmi vous qui se sont depuis quelque temps déjà occupés d'affaires coloniales, ils ont dû remarquer que toutes les fois que le gouvernement a parlé au Parlement, a parlé au pays des entreprises coloniales, il leur en a toujours fait entrevoir les avantages au point de vue commercial. Son langage a toujours été celui-ci : allez aux colonies ; vous y trouverez des débouchés pour votre industrie ; vous aurez là des millions de consommateurs pour les produits français. Ce point de vue sans doute n'est pas faux, il y a du commerce à faire dans plus d'une de nos colonies. Mais prétendre à l'heure présente faire du commerce avec toutes ces populations qui habitent les colonies et notamment les cinq ou six millions d'indigènes de Madagascar, avec les vingt-cinq millions de l'Indo-Chine, c'est mettre la charrue devant les bœufs. Assurément il n'est pas douteux que ces gens ne demandent pas mieux que de faire des affaires avec nous ; mais pour faire du commerce il faut être deux, l'un qui veut vendre et l'autre qui *veut* acheter, et quand cette condition est remplie, ce n'est pas tout encore : il faut être deux, l'un qui veut vendre et l'autre qui *peut* payer ; et

celui qui peut payer, je ne crois pas que ce soit encore l'indigène de nos colonies, celui de Madagascar ou de certaines parties de notre Indo-Chine, comme le Laos. Ces indigènes n'ont même pas l'argent pour acheter le nécessaire : vous pourriez faire venir tous les indigènes d'un village de Madagascar et, s'ils avaient des poches, les prier de vous montrer ce qu'il y a dedans ; tous ensemble n'ont pas dix francs vaillant ; en sorte que si vous dites : « Voilà des gens qui seront nos clients ! » vous aurez raison en ce sens qu'ils seront vos clients pour acheter tout ce que vous voudrez leur vendre; vous aurez tort en ce sens qu'ils ne pourront pas vous le payer.

Cependant nos colonies doivent être pour nous une clientèle. Cette clientèle comment la créer ? En l'enrichissant et en faisant que ces gens qui n'ont rien aient un jour quelque chose. Et par quel procédé ? Par l'agriculture; il n'y pas d'autre procédé : le commerce, à lui seul, ne suffit pas à créer des richesses ; en la transportant, il fait qu'une chose qui vaut 5 francs ici vaut 10 francs là-bas ; mais il n'est pas par lui-même un créateur de richesse. Pour mettre de l'argent aux mains de ceux qui veulent acheter, il n'y a que deux éléments : l'industrie ou l'agriculture. Interrogez l'histoire des peuples ; tous ils ont commencé par l'industrie agricole, plusieurs même par l'industrie pastorale. De l'industrie pastorale je ne parlerai pas, elle ne peut pas intéresser la plupart de nos colonies ; mais l'agriculture, notamment l'agriculture telle que je l'ai vu pratiquer à Java a pour elles un intérêt capital.

A Java, j'ai vu une agriculture magnifique, florissante, source de richesse, source de bonheur et procurant aux colons hollandais un sort absolument digne d'envie. Je ne veux pas dire que tous les colons de Java soient millionnaires. S'ils avaient, d'ailleurs, des millions, ils auraient bientôt fait de les dépenser. Je ne connais pas de peuple qui vive d'une façon plus large et avec plus de confort. Le planteur de Java, quand le ciel lui est propice, mène la vie la plus heureuse du monde.

C'est quelque chose d'admirable que ces plantations : figurez-vous sur les flancs d'une colline, très souvent sur les flancs d'un volcan, — je ne sais comment expliquer cette préférence pour les volcans : est-ce survivance du culte du feu, est-ce hommage rendu à la fertilisation par cette espèce d'engrais que constitue la poussière lancée chaque jour par ce feu intérieur et qui fait que l'hectare de terrain vaut sur le flanc du volcan deux ou trois fois le prix des terres avoisinantes ? — donc, au flanc de ces montagnes si curieuses, figurez-vous des plantations qui s'étendent à l'infini avec des cultures admirablement alignées, de

grandes avenues au milieu desquelles vous pouvez circuler à cheval, et que le matin parcourt la cavalcade des planteurs visitant leurs propriétés. Chaque plantation est à proprement parler un jardin ; on protège les jeunes plants de café contre le soleil au moyen de grands arbres à fleurs rouges, d'un rouge flamboyant admirable, qu'on appelle *dadop*. Sous ce dôme brillant s'élève à l'époque de la floraison la fleur blanche du café qui rappelle un peu par sa forme comme par sa dimension le jasmin. Quand la plantation est toute jeune, on n'a pas à la protéger seulement contre le soleil; il faut aussi la défendre du vent. Aussi, de place en place s'élèvent des haies de *Daturas* (comme ceux que nous voyons dans nos serres) dont les cloches épanouies pendent par grappes, ou encore de ces arbustes à feuilles d'un rouge profond, bien connus en Europe, qu'on appelle des *Coléus*. Au-dessus de tout cela, un ciel adorable, non pas le ciel bleu sombre d'Espagne ou l'azur implacable de certaines parties de l'Extrême-Orient, mais un ciel clair, léger, limpide, qui rappelle notre ciel de France ou parfois même les tons fins et gris de la Hollande. C'est délicieux.

Quand on a vu cela, on comprend le charme de la vie dans ce pays-là, on comprend pourquoi des gens qui, par leur tempérament et leur position sociale, semblaient destinés à vivre d'une vie modeste et calme, par exemple de simples professeurs de gymnase le long d'un canal de Delft, se soient décidés à passer aux colonies pour y vivre d'une vie large, abondante, dirigeant les travaux d'autrui qu'ils enrichissent, en même temps qu'ils s'enrichissent eux-mêmes.

Dans ces plantations, Messieurs, ne croyez pas, toutefois, après cette peinture d'une vie délicieuse, ne croyez pas qu'on mène une vie d'oisif ou de dilettante de l'agriculture. Cela n'est pas. Après le tableau enchanteur des plaisirs, il faut que je vous dresse le tableau sévère de la vie pratique, car c'est par le côté pratique de leur vie que les Hollandais sont remarquables. Ces hommes qui dirigent des plantations de 200.000 pieds de café, ne sont pas de petites maîtresses qui s'en vont à travers les jardins, gantées de blanc et finement chaussées, musant, avançant à petits pas, ici élaguant une branche, là-bas ramassant une fleur, non pas. Ce sont des gens qui font de l'agriculture raisonnée et utilitaire. Ils ont d'abord commencé par de sérieuses études. Beaucoup de ces Hollandais ont suivi une méthode qui n'est pas du tout la nôtre; ils ont commencé par se préparer au métier de colon et de planteur.

Je voudrais pouvoir vous donner des détails sur l'éducation que reçoivent les Hollandais. Leurs jeunes gens savent bien moins de choses que les nôtres. Ils n'ont pas fait de grec, ni de latin, pas

d'études classiques, pas d'humanités (qui, chez nous, à peine à deux sur cent seront une joie, une force), mais ils seront de bonne heure sortis des écoles pour entrer dans la vie pratique et ils y arriveront munis d'un bagage de connaissances chaque jour utilisables et utilisées. Le seul point où l'on constate peut-être une infériorité, c'est que le défaut d'humanités laisse leur esprit sans philosophie et cela se remarque dans les régions moyennes et supérieures de l'administration. Admirablement préparés pour les postes secondaires, merveilleux comme contrôleurs et comme vice-résidents, ils manquent d'ampleur de vue dans les postes de résidents et de conseillers. Nos Français, jusqu'ici moins bien préparés à leur rôle d'administrateurs, possèdent — génie de race et éducation — une faculté de généralisation et une souplesse qui leur permet de s'adapter infiniment mieux aux hautes fonctions. N'en tirons pas vanité : il y a un seul général pour des milliers de soldats; quand il s'agit de former la multitude des soldats j'aimerais à nous voir emprunter aux Hollandais quelques traits de leur système d'éducation.

J'en arrive à leurs agriculteurs. La plupart de leurs colons ont suivi dans leurs écoles un cours d'agronomie générale, à côté duquel on enseigne (plutôt mal que bien) un peu d'agronomie coloniale. Mais (c'est ce qui fait leur force) en quittant les écoles ils s'en vont aux colonies pour étudier précisément le genre de culture auquel ils se destinent ; s'ils veulent faire du sucre, ils vont s'établir dans une plantation de cannes; s'ils veulent faire du café, ils vont s'établir dans une plantation de caféiers. On les y prend au début comme volontaires, puis comme ouvriers payés, puis on les fait monter aux emplois plus élevés. Ces jeunes gens (j'en ai vu quelques-uns d'une haute position sociale, fils d'anciens ministres, de gouverneurs généraux), ces jeunes gens s'en vont mettre carrément la main à la pâte ; ils ne font pas de l'agriculture en gants blancs ; ils font de l'agriculture quotidienne, pratique, manches retroussées, manipulant la terre ; ils sont constamment dans la plantation ; depuis l'aube jusqu'au soir, ils apprennent les derniers détails du métier, et quand ils ont vécu là trois, quatre ou cinq ans comme ouvriers, puis comme jardiniers, puis comme directeurs de culture, ils peuvent devenir à leur tour planteurs. Notez qu'ils ont alors 23, 24, 25 ans, c'est-à-dire l'âge auquel on est propre à travailler dans ces pays. Le climat, en effet, ne vous y permet pas de compter de longues années d'activité; sauf exceptions, n'espérez pas travailler passé cinquante ans. Il faut donc que de bonne heure, dès vingt-cinq ans, vous commenciez la vie pratique.

Quand une fois les futurs planteurs hollandais possèdent cette pratique de plusieurs années, attestée par des certificats, une longue expérience des choses, ils reviennent dans leur pays, en Hollande et s'adressent aux capitalistes; ils leur disent : « Je sais mon métier, je sais ce qu'il convient de faire pour la culture du thé, du tabac, du café, voulez-vous me confier les capitaux nécessaires pour occuper ma propre activité, et en même temps faire ma fortune et la vôtre ? Or, Messieurs, ils trouvent des capitaux. Pourquoi ? Parce qu'ils inspirent confiance, c'est le point principal. Il est bien évident que ces jeunes gens qui viennent solliciter des capitaux ne trouveraient pas un écu vaillant s'ils étaient semblables à tant d'autres que je vois tous les jours se présenter au secrétariat de l'*Union coloniale française*. Tous les jours, il en vient qui nous disent : « Monsieur, je veux bien aller aux colonies, je suis résigné à l'exil, mon parti est pris, j'en fais le sacrifice. » Rien qu'à entendre ce langage, mon siège est fait : je ne les écoute plus. Parfois je leur demande : « Que savez-vous faire ? — Je sais tout faire, je sais faire ce que vous voudrez, je suis propre à tout, commerce, industrie, etc.; et puis, n'ayez peur, Monsieur, s'il y a besoin de tirer un coup de fusil, s'il y a un poste périlleux à tenir, j'en fais mon affaire. » Ces gens-là en sont encore à la période des pionniers et des boucaniers ; ils retardent de cent ans, ils sont contemporains de Fenimore Cooper, ils vivent des idées de *Tueur-de-daims* et d'*Œil-de-faucon*. Les Hollandais, eux, en sont à la période de la vie pratique, ils savent leur métier admirablement ; ils vous disent : « Donnez-moi de l'argent, j'en tirerai du 8, 10, du 12 p. 100 » ; et alors les capitalistes qui se soucient peu des hauts faits de guerre ou de chasse mais qui tiennent à leur argent se disent : voilà un homme à qui je puis confier mes capitaux. Résultat : ouvrez la cote de la bourse d'Amsterdam ou de Rotterdam ; vous y verrez coter les valeurs en chiffres relatifs par rapport au chiffre d'émission, si bien qu'on voit une valeur cotée 75 p. 100 : cela veut dire qu'elle a perdu 25 p. 100 ; 150 p. 100 cela veut dire qu'elle a gagné 50 p. 100. Eh bien, ouvrez cette cote, vous verrez une quantité considérable de sociétés anonymes pour la plantation du thé, du café ; ces sociétés sont fondées avec du capital hollandais. Oui, il y a quantité de braves gens de Hollande, tranquillement assis dans leurs bureaux, en train de regarder leurs comptes ; vous les prendriez pour de très timides, de très bornés esprits ; ce sont cependant des gens dont la pensée s'en va par delà les mers ; vous vous rappelez ce personnage du *Marchand de Venise*, le bon Salanio : « En soufflant sur mon bouillon, dit-il, pour le refroidir, mon haleine me donnerait

un frisson ; je songerais à tout le mal qu'un trop grand vent pourrait causer sur la mer à mes vaisseaux. » Messieurs, ces braves fils de Hollande n'ont pas de préoccupations de ce genre ; tel brave homme, que vous prenez pour un vulgaire épicier, préoccupé d'une partie de boules ou d'un bon dîner à digérer, a un million engagé à Java, qui lui rendra peut-être 10 p. 100 : 50,000 florins.

J'ai vu cette vie des planteurs, j'ai vu l'organisation de ces sociétés hollandaises et je suis d'avis qu'il y a là un exemple que nous pourrions prendre pour nous. Il y a dans notre pays des jeunes gens de choix, d'intelligence, de bonne conduite, de courage et d'entreprise qui ne demandent qu'à aller aux colonies ; il y a des capitaux qui ne demandent qu'à échapper au 3 °/。 ; voilà un exemple qu'on pourrait leur proposer. Tout le monde y gagnerait : le monde des affaires et la nation tout entière.

J'ajouterai, et c'est un point très important, que la colonisation hollandaise n'est pas une colonisation sans esprit de retour. Le colon hollandais part de sa patrie à dix-huit, dix-neuf ou vingt ans, il s'en va aux Indes travailler, tenter de faire fortune. Cette fortune, il la ferait presque toujours, n'étaient deux considérations : la première est celle de la concurrence ; la seconde, une vie un peu trop large ; ils vivent trop dans le confort habituel, ils ont trop de domestiques, de chevaux ; ils ne mettent pas beaucoup d'argent de côté. Nous autres Français, nous ne serions pas exposés aux mêmes inconvénients : nous avons — je trouve cela exécrable, mais puisque cela est, il faut en profiter — nous avons un régime économique qui soustrait à la concurrence étrangère les produits de nos colonies ; et d'autre part nous vivons plus simplement, nous dépensons moins. Nous nous en irions donc comme eux, nous ferions fortune comme eux, et comme eux nous reviendrions finir nos jours dans la métropole.

Ainsi, Messieurs, cette colonisation hollandaise se caractérise par ce fait que les Hollandais se préparent d'une façon convenable à l'art de la culture, s'en vont vivre aux colonies le temps qu'il faut pour faire fortune et reviennent vivre et mourir dans la métropole ; et c'est la réunion de ces circonstances que je me propose de soumettre d'abord à vous-mêmes, puis ensuite à l'opinion publique de ce pays, comme un exemple à imiter, comme un moyen de mener à bien la politique coloniale de la France.

Où en est-elle, cette politique coloniale ? Est-elle disposée à accueillir des suggestions de l'ordre de celles que j'indique ici ? Le parti colonial comprend-il des personnages ayant une influence sur

l'opinion publique, qui seraient en état de recommander cette politique et de la faire prévaloir ? Messieurs, je le crois. Non pas que le parti colonial soit déjà dans le pays en majorité, je ne tiens pas à la majorité numérique ; j'ai presque peur aujourd'hui que le parti *dit colonial* soit trop nombreux.

A l'origine, c'étaient quelques personnes, c'étaient des hommes qui s'appelaient Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert et quelques autres ; ils ont inauguré et soutenu la politique coloniale, même contre les sentiments du pays, si bien que, pendant longtemps, la politique coloniale apparaissait, aux rares fidèles pressés autour d'eux, sous les espèces de formidables volées de bois vert appliquées sur leurs épaules par les censeurs de cette politique. Ils s'y résignaient, et toutefois d'aucuns pensaient qu'ils auraient peut-être mieux à faire qu'à tendre le dos, qu'il serait peut-être opportun d'élargir la surface sur laquelle tombaient les coups. Dans une lettre charmante de Diderot à Mademoiselle Voland, ce grand impertinent raconte que, chez le baron d'Holbach, il a rencontré un curé si gros, si gros, dit-il, que si on eût voulu l'embrasser pendant deux mois de suite, jamais on ne l'eût embrassé à la même place. Le parti colonial a voulu se faire une surface de chauffe un peu plus large : il souhaitait que si les coups dussent continuer, ils pussent ne pas tomber toujours à la même place. On s'est donc groupé, on a grossi, on s'est enflé, et l'on est devenu un parti considérable, surtout depuis que les coups ont cessé. Je puis même dire trop considérable : comptez à la Chambre des députés, dans le groupe colonial qui a compris successivement 100, puis 150, puis plus de 200 membres, s'il en est 60, 40, 30 même qui connaissent les colonies, qui soient disposés à voter énergiquement pour elles, à faire passer leurs intérêts avant d'autres intérêts contradictoires. Je voudrais, quant à moi, un parti moins large, plus compact et plus disposé à ne pas se laisser émouvoir par l'opinion publique. Avec un peu de persévérance et d'obstination on ferait de si grandes choses !

Probablement, il en est parmi vous qui vont au cirque voir les chevaux et les clowns ; pour moi, j'y vais quelquefois, non pas seulement pour le plaisir de mes enfants, mais pour le mien propre. Récemment, j'y ai vu une scène admirable jouée par deux clowns illustres, Footit et Chocolat. Footit ayant fait je ne sais quoi qui a déplu à Chocolat, celui-ci vient derrière lui et lui allonge un formidable coup de pied où vous savez ; Footit ne bouge pas. Chocolat allonge un autre coup de pied, Footit ne bouge pas, Footit continue ; deux, trois coups de pied, Footit continue ; égrènement de coups de

pied, carillon de coups de pied, volée de coups de pied ; Footit continue. Chocolat, sa jambe droite lassée, se sert de sa jambe gauche : Footit continue ; la jambe gauche à son tour se lasse, Chocolat prend sa canne et frappe d'abord avec le bras droit, puis avec le bras gauche ; Footit continue ; alors, à un moment, on voit Chocolat rompu de fatigue, brisé, anéanti, qui se couche, s'allonge et meurt, et Footit, gaillard et dispos, qui se retourne, l'étend, l'ensevelit et l'enterre. Voilà l'attitude d'endurance et d'obstination triomphante que je voudrais voir adopter par le groupe colonial. Je voudrais qu'il ne déviât jamais de sa route quoi qu'on puisse dire, quoi qu'on puisse faire (à condition que cette route fût convenablement tracée) et qu'il ne regardât ni à sa droite, ni à sa gauche, ni surtout derrière lui.

Pour moi, il n'y a pas deux routes, il n'y en a qu'une, c'est celle par laquelle passeront les jeunes hommes et les capitaux de ce pays pour s'en aller aux colonies.

Parlons d'abord des jeunes hommes. Si nous avions le temps, je voudrais chercher avec vous, parmi les carrières qu'ils peuvent ambitionner, laquelle fera leur fortune et leur bonheur d'une façon plus commode et plus avantageuse que ne le ferait la colonisation. Je crois que j'arriverais à vous démontrer qu'il n'y a à l'heure actuelle qu'un très petit nombre de carrières faciles et lucratives; elles sont accessibles à une aristocratie à raison de son exceptionnelle situation; pour le reste du monde, il n'y a plus de fauteuils à l'avance préparés, où s'étendre à loisir, mais des sièges plus ou moins durs, situés plus ou moins haut, plus ou moins loin, et qu'il faut conquérir de haute lutte. Ce n'est pas seulement la carrière bénie du fonctionnarisme (et je ne songe guère à celle-là), ce sont toutes les carrières qui sont absolument encombrées, si bien que lorsqu'on est père de famille et qu'on se demande : « Qu'est-ce que je pourrai faire un jour de ce jeune homme si je ne lui assure pas une grosse situation de fortune qui lui permettra de choisir ? » on n'en voit guère dans notre pays qui puissent offrir à un jeune homme des chances supérieures ou même égales à la carrière coloniale.

Qu'est-ce donc qui empêche les jeunes gens d'entrer dans cette carrière ? Qu'est-ce qui s'oppose à l'heure actuelle à l'émigration ? Je ne parle pas, Messieurs, vous le sentez bien, de cette émigration que recommandent certains membres du parlement ou des sociétés de bienfaisance et qui consisterait à jeter sur les colonies françaises tous les pauvres de la métropole, c'est la plus fausse des conceptions et la plus déplorable, car il n'y a à l'heure présente aucune place dans les colonies françaises (c'est très fâcheux d'avoir à le dire) pour

les gens pauvres, pour ceux qui n'ont rien ; elles n'offrent, pour une génération encore, d'avenir qu'à ceux qui peuvent payer ou de leur bourse ou de leurs connaissances, qu'à ceux qui ont quelque chose à leur disposition, quelque chose : savoir ou argent.

Mais les jeunes gens qui remplissent l'une ou l'autre de ces conditions, qu'est-ce donc qui les empêche d'aller aux colonies ? Bien des choses : ce serait trop long de chercher toutes les raisons ; mais en voici trois principales, je le crois.

La première c'est leur genre d'éducation qui les détourne de la vie pratique, je ne veux pas y insister, cela mériterait pour être expliqué décemment toute une conférence, je vous demande sur ce point de me faire crédit.

La deuxième raison c'est la loi militaire. Cette loi militaire, Messieurs, je ne la critique pas dans son ensemble, je parle de la loi de 1889 ; je ne cherche pas si elle est intangible, si elle est vraiment conforme aux intérêts de la démocratie, ce que je veux dire seulement, c'est qu'elle a, au point de vue des colonies, des résultats désastreux. Tout d'abord, les jeunes gens ne peuvent pas songer à aller aux colonies avant l'âge de la libération du service militaire (il y a quelques exceptions, mais elles sont rares ; d'une façon générale, on ne peut pas songer à aller aux colonies avant d'avoir atteint la libération, c'est-à-dire l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans). Or, c'est beaucoup trop tard ; voici pourquoi : on n'a pas, dans les colonies, comme en France, devant soi trente à trente-cinq ans de grande activité ; quelques-uns peut-être l'auront, la majorité ne l'aura pas. Aux colonies, on doit faire fortune, on doit avoir parcouru sa carrière dans un nombre d'années relativement court, au maximum vingt ans ; mais cette période de vingt ans ne commence utilement qu'à partir du jour où l'on connaît son métier de colon, et il faut cinq ou six ans pour l'apprendre. Ces cinq ou six ans, il faudrait les avoir eus à sa disposition précisément avant l'âge de vingt-cinq ans ; il faudrait donc commencer la vie de colon à peu près à dix-huit ans, et les Hollandais, les Anglais commencent à cet âge. Nous-mêmes, Messieurs, nous avons chez nous des traditions d'émigration, par exemple, dans le département des Basses-Pyrénées où l'on émigre d'une façon régulière ; or, dans ce département, à quel âge partent les futurs colons ? Ils partent à dix-huit à dix-neuf ans ; eh bien, on a constaté que depuis la loi militaire de 1889, l'émigration dans ce département a beaucoup diminué ; on y émigre moins depuis que cette loi de 1889 est appliquée parce qu'elle empêche les jeunes gens de partir avant dix-neuf ans.

Il y a pour émigrer un âge comme pour se marier : dans les annuaires de statistique que le ministère du commerce nous prodigue et dans lesquels on ne trouve pas toujours ce que l'on cherche, il y a un très joli chapitre de statistique sur le mariage. Cette statistique nous révèle à quel âge les jeunes filles se marient le plus : les jeunes filles se marient surtout entre vingt et vingt et un ans ; passé cet âge ce n'est plus à vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre ans ; c'est seulement à vingt-sept ans. Vingt ans et vingt-sept ans, voilà les deux termes ; cela veut dire qu'en fait de mariage comme d'émigration, il y a une période favorable pour la décision, il y a un moment où l'on ne pèse pas très bien ce que l'on va faire, c'est l'âge de vingt à vingt et un ans. On se jette dans les aventures avec enthousiasme et sans trop réfléchir aux conséquences qui en résulteront pour le reste de la vie. Si une fois on a laissé passer cet âge, la réflexion vient, on regarde de près à la gravité de l'acte, soit pour se marier soit pour émigrer, et on hésite, et on atermoie, et le temps coule : vingt-trois ans, on ne se marie pas; vingt-quatre ans, vingt-cinq ans, vingt-six ans, on ne se marie pas; l'heure des regrets arrive, quand on sent le provisoire de l'existence non installée, auprès des parents qui peuvent mourir et vous laisser seules, quand la vie de jeune fille ne vous a pas donné ce qu'on en attendait, c'est alors seulement qu'on se précipite vers le mariage, et cette crise apparaît à l'âge de vingt-sept ans. Seulement souvent on se marie moins bien qu'à vingt et un ans et on a laissé passer six années pour le bonheur. De même quand l'homme qui cherche une position n'a pas trouvé ce qu'il se croyait en droit d'attendre, il prend tardivement un gros parti, il subit lui aussi sa crise et il se tourne vers les colonies. Mais le plus souvent il est trop tard ; les colonies sont comme les épouseurs: elles veulent de la jeunesse et de la fraîcheur. L'obstacle a été cette loi militaire de 1889.

Le troisième obstacle, obstacle bien sérieux, c'est le charme de notre société française, ce sont les délices de notre pays. Ce pays, cette société, nous en disons beaucoup de mal ; la société française, à en croire surtout nos romanciers, serait dans un état voisin de la décrépitude. Pour moi, je suis profondément optimiste et tout cela ne me touche pas ; malgré tout ce qu'on peut dire, j'ai confiance, je crois à l'avenir de ce pays : notre pays... pour en apprécier le charme infini, il faut avoir voyagé. Nous n'avons pas mis le pied sur la terre étrangère, que déjà nous voyons ce que vaut notre ciel, notre climat, notre société. Cette société, telle qu'elle est organisée, c'est elle qui nous vaut cette douceur de vivre. Il n'y a pas de pays au monde où l'on puisse plus facilement passer d'un échelon à l'autre, où l'on sente

plus de bonne grâce dans les relations, où l'on dresse moins de préjugés entre les classes. A l'homme jeune qui entre dans la vie, on peut répéter avec André Chénier :

Sa bienvenue au jour lui rit dans tous les yeux.

Tout est aimable, tout est facile. Qu'est-ce donc que la plupart des hommes arrivés de notre temps ? Pour la plupart des hommes partis de rien. Qu'est-ce que les riches d'aujourd'hui ? Le plus souvent les ouvriers d'hier. Et quand cela est, vous voulez qu'on quitte un tel pays où tout s'en mêle, le ciel et la terre, et les mœurs, où le cœur des habitants se joint au ciel, où les sentiments de famille existent plus forts que chez tous les Babylonards du monde (j'appelle Babylonards ceux qui parlent de la France comme d'un pays où il n'y a plus rien, ni vertu, ni religion, ni famille, ceux qui appellent Paris la Babylone moderne où ils apportent leurs vices, où ils les étalent, alors qu'ils les cachent chez eux). Mais, Messieurs, la religion n'est pas morte en France, la vertu, Dieu merci, y est passablement représentée et, quant à la famille, elle n'existe nulle part comme en France, c'est le seul pays au monde où elle ait des liens aussi solides.

Qu'est-ce, par exemple, qu'une famille anglaise, avec ses cinq ou six enfants, qui s'en vont l'un au Cap, l'autre au Canada, l'autre en Australie, l'autre au Brésil, qui partent sans esprit de retour, que l'espoir de la fortune rend forts contre toutes les séparations, qui s'écrivent une fois l'an, à Noël, pour se souhaiter la bonne année avec des vœux imprimés d'avance ? Ce sont ces gens-là qui parlent de la famille ! il n'y a de famille qu'en France, où le père et la mère sont étroitements unis, où le frère et la sœur sont des amis de cœur, et où l'on ne veut pas se quitter, où la mère ne désire qu'une chose, c'est de marier sa fille dans son pays, que dis-je dans sa rue, dans sa maison. Et voilà l'obstacle à l'émigration : ciel délicieux, société polie et facile, famille attachante. Ce sont là des choses très douces, mais qui ont des conséquences fâcheuses.

Eh bien, est-ce que ces conséquences doivent persister à jamais ? Est-ce que des modifications ne peuvent pas survenir dans nos mœurs ? Est-ce que nous n'allons pas aimer nos enfants pour eux plus que pour nous ? Est-ce que nous ne pourrons pas, avec quelque autorité, dire aux mères de famille : « Laissez partir vos fils, laissez-les s'éloigner, ils doivent s'en aller pour longtemps, mais qu'est-ce que cela, avec tant de facilités de communications, bateaux à vapeur

qui vous mènent en Algérie en vingt heures, à Madagascar en douze jours ? Mais c'est un simple voyage d'agrément ; vous avez, grâce à cela, la pespective de les revoir souvent, la certitude d'avoir fréquemment des nouvelles. Lille n'était pas, il y a cinquante ans, plus loin de Marseille que Constantinople aujourd'hui ; c'est, toute proportion gardée, la même distance. Nous avons des colonies où il y a abondance de terre et de main-d'œuvre, vos fils sont disposés à y aller, ne les en empêchez pas ; vous, familles, faites ce sacrifice dans leur propre intérêt. »

Mais — et ceci est un second point — après les enfants, après les hommes,il faut l'émigration des capitaux. J'y insiste,il faut de l'argent pour faire quelque chose aux colonies : le temps est à peu près passé des fortunes qui se faisaient par un coup de miracle. Le temps est passé des gens qui arrivaient simplement avec leurs deux bras, cherchant l'occasion de travailler et qui revenaient vingt ans plus tard riches à millions. De ces occasions l'on n'en a plus dans les colonies que nous possédons. Elles ne sont plus les colonies d'autrefois, le Canada, par exemple, où l'homme, bon travailleur, retroussait ses manches, saisissait la bêche ou la charrue et se mettait à fouiller le sol. Aujourd'hui, ce n'est pas cela, nos colonies sont situées sous les tropiques; or, sous les tropiques le blanc ne peut pas travailler. C'est une opinion, je le sais, qui rencontre certains contradicteurs, notamment en Hollande, mais la plupart des hommes d'expérience déclarent que, au moins actuellement, on ne peut pas sous les tropiques se promettre de travailler de ses mains. Il s'agit donc non pas de travailler. mais de faire travailler. Et voici ce qu'on peut entrevoir, ce qui se pratique déjà : associer ces milliers d'indigènes à notre travail, les élever avec nous, faire leur fortune en faisant la nôtre. Le rôle du Français n'est pas de travailler, c'est de diriger, peut-être même de perfectionner le travail des autres. Pour cela, il lui faut avoir des capitaux. Ces capitaux, qui est-ce qui va les lui fournir ? Ceux qui en ont. C'est là une vérité de la Palisse ; c'est une vérité qui n'a pas encore été appliquée chez nous.

Remarquez la situation actuelle du capitaliste dans notre pays ; voilà un homme qui a 25 ou 30,000 francs de rentes ; au taux actuel cela représente plus d'un million de capital ; ses 25,000 francs de rentes sont donc du 2 1/2 p.100, mais ce 2 1/2 p.100, au train où vont les choses, si vous ne trouvez pas avant peu d'autres débouchés pour vos capitaux, vous n'y resterez pas longtemps. Saluez-le,comme disait M. Thiers, du budget de 1 milliard : vous ne le verrez plus, vous verrez du 2 p. 100, du 1 3/4, vous descendrez plus bas, et si vous

dites un mot, la législation interviendra : on ne confisquera plus comme en 1797, les deux tiers du capital pour vous rendre un tiers consolidé ; on vous confisquera deux tiers du revenu sans toucher au capital.

Cela étant, il me semble que moi, si j'étais capitaliste, je voudrais mettre une portion de mon capital dans ces entreprises évidemment un peu aléatoires (surtout au commencement) mais pas plus aléatoires, moins même, que beaucoup de ces valeurs cotées à la Bourse où vous jetez gaiement votre argent, parce que des hommes, ou des Sociétés de crédit vous l'ont demandé.

Au Tonkin, par exemple, je connais plus d'une entreprise prospère ; je sais des personnes qui ont fait fortune dans le commerce ; je sais, des Sociétés qui distribuent du 9 p. 100 à leurs actionnaires ; je sais sur la Côte Occidentale d'Afrique, une Société conduite par un homme dont la prudence est presque du génie, dont les actionnaires avec leur 7 p. 100 accoutumé ne sont pas près de retirer leur argent pour le mettre dans du 1 3/4, voire du 3 p. 100.

Eh bien, je ne vous dis pas : donnez votre argent à tout venant, offrez-le à M. X... qui fait le sacrifice d'aller aux colonies, ou à M. Z... qui n'a rien étudié, rien appris et qui vous demande de courir tous les risques sans vous offrir la moindre garantie : non, ne le donnez pas à ceux-là ; mais donnez-le à des gens qui ont fait leurs preuves, qui ont bien étudié, qui ont l'expérience de la vie coloniale ; ces gens-là vous rendront votre argent et vous le rendront avec des intérêts.

On a dit que chez nous les institutions nous détournent de mettre nos capitaux dans les affaires aléatoires telles que les affaires coloniales et que notamment les lois de succession telles qu'elles ont été établies par le Code civil, empêchant la concentration des capitaux dans une même main, s'opposent à toute entreprise qui comporte de gros risques. Oui, je sais qu'il y a une école qui rêve de rétablir le droit d'aînesse, pour qu'il y ait chez nous des gens sans ressources, forcés par conséquent d'aller aux colonies tandis que d'autres qui représenteraient en France la souche familiale leur prêteraient leur argent. Ainsi on organiserait l'émigration des capitaux et des hommes. Je ne dis pas que l'idée soit folle, et il est certain que si le Code civil n'existait pas, je ne proposerais pas ses dispositions qui régissent le partage. Mais puisqu'il existe, puisqu'on ne peut pas y toucher, servons-nous de ce que nous avons; adaptons-nous à nos institutions.

Pour trouver de l'argent, il n'est pas besoin de rétablir le droit d'aînesse. De l'argent... dans ce pays, il y en a de tous côtés ; ce n'est

plus des bas de laine, ce sont des sacs de blé, dans lesquels on économise l'argent, il y en a trop ; il ne sait où se placer ; de là, ces milliards employés en rentes, ou confiés aux Caisses d'épargne ; il faut trouver des débouchés. Vous les trouverez, ces débouchés, aux colonies. Mais j'y reviens toujours, ne donnez pas votre argent au premier venu. Soyez prudents, je suis à ce point de vue d'une prudence excessive. Toutes les fois que je vois quelqu'un qui part aux colonies (et j'en vois tous les jours), je le fais venir, je le palpe sur tous les côtés, et si j'ai le moindre doute, je lui dis : « Avez-vous vraiment un tempérament colonial? Si vous ne l'avez pas, vous ne devriez pas aller aux colonies ; vous allez donner autour de vous un détestable exemple ; tous les gens qui vous connaîtront, diront : aux colonies, on perd de l'argent. Restez en France. » Cela revient à dire qu'il faut envoyer aux colonies des gens propres à y faire quelque chose, et non pas tous les ratés de ce pays qui ne vaudront pas davantage là-bas qu'ici ; ne leur confiez ni vos filles pour les épouser, ni votre argent pour le faire valoir ; ils rendront vos filles malheureuses, ils ne vous rendront pas votre argent.

J'en ai fini ; je me résume : en deux mots il faut aller aux colonies parce qu'il y a de la terre, de la main-d'œuvre, un climat favorable. J'aurais voulu vous parler du climat, il y aurait beaucoup à dire. Nos colonies sont bien plus saines, bien plus habitables, qu'on ne le croit. Le Tonkin notamment a un climat auquel on s'habitue facilement ; un seul détail : à Hanoï et à Haïphong sur 310 naissances, il y a eu une seule mort de la mère et de l'enfant ; je ne sais pas si dans beaucoup de grandes villes françaises on trouverait beaucoup de résultats pareils. A nos colonies qu'est-ce qui manque ? des capitaux, et des hommes pour faire valoir ces capitaux. Les capitaux... ceux qui les possèdent ne demandent pas mieux de les confier à ceux qui leur en tireraient de bons revenus; les hommes... ce sont seulement les liens de la famille, trop serrés, qui les retiennent ; c'est seulement l'Université qui ne leur donne pas une préparation suffisante. Tout cela peut se modifier et se modifie déjà. Mais j'en aurais trop long à dire.

Donc, nous sommes en bonne voie ; sans doute nous ne sommes pas encore au temps des moissons jaunissantes, mais nous sommes déjà à celui des semailles ; et à la place où le grain tombe, nous allons le voir germer, se lever et onduler au vent pour le plus grand bien de la colonisation et de la patrie française.

LE MALHEUR D'ÊTRE JEUNE

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Le 19 décembre 1897

Par M. Gaston Deschamps

Mesdames, Messsieurs,

Je dois tout d'abord remercier la Société des Amis de l'Université de Lyon du témoignage d'estime qu'elle a bien voulu me donner, en me ménageant cette entrevue avec le public auquel j'ai l'honneur de me présenter aujourd'hui.

La Société a bien voulu ne pas oublier le lien qui me rattache à cette grande famille universitaire où j'ai le grand honneur de compter beaucoup d'amis. Je vous remercie, Messieurs, du fond du cœur de l'attention que vous avez eue, car, alors même qu'en apparence on semble s'éloigner de ce foyer austère qui pour moi est un foyer maternel, on ne peut s'empêcher d'y revenir un jour avec une piété reconnaissante et un sincère esprit de retour.

Messieurs, puisque c'est un universitaire qui se présente aujourd'hui devant vous, vous lui permettrez de traiter, aussi simplement et aussi brièvement que possible, une question universitaire, un de ces problèmes qui intéressent non seulement les professeurs, mais ceux à qui s'adressent leur enseignement, c'est-à-dire les jeunes gens, cette jeunesse qui vient s'asseoir sur les bancs du lycée et de l'Université, celle qui arrive à la vie, et qui, dit-on, ne trouve pas, au

moment où elle sort des années d'apprentissage, l'accueil auquel elle aurait droit dans les rangs de la société. Il ne faut pas se dissimuler, Mesdames et Messieurs, qu'en ce moment la jeunesse est non seulement défiante comme l'a dit un poète, mais encore il semble qu'elle devienne morose, c'est à quoi je me suis permis de faire allusion dans le titre qui sert d'introduction à cette causerie. Il y a un « malheur d être jeune », que les jeunes gens eux-mêmes semblent indiquer non seulement par leur attitude, mais encore par leurs propos, par leurs confidences. Ce mot de jeunesse, qui s'associait toujours aux idées riantes, aux idées d'aurore et de printemps, semble en ce moment s'associer à des idées de tristesse, et, si je me permets de vous dire que la jeunesse est triste, c'est qu'il y a des jeunes gens qui s'attribuent à eux-mêmes cette tristesse, il y a des jeunes gens qui s'ennuient d'être jeunes, il y a des jeunes gens qui voudraient en avoir fini avec les stages obligatoires, avec le vestibule de la vie, et qui parmi les nombreuses situations auxquelles ils aspirent sont « candidats à la vieillesse! » Sur ce point, il ne faut pas se borner à de simples indications, il faut comme on dit, apporter des preuves, citer des textes, alléguer des documents; c'est pourquoi je vous ai apporté un document, qui dans l'espèce me semble faire autorité ; on peut l'appeler la confession d'un enfant de cette fin de siècle, ce sont les paroles adressées par un fils à son père, et sans plus long commentaire, je vais vous citer ses paroles elles-mêmes.

C'est le jour de l'an, un père et son fils s'entretiennent ensemble, le père se plaint des idées mélancoliques que lui inspire le souvenir des années passées, il évoque ces bonheurs d'autrefois. Son fils, le jeune Paul s'étonne de ces souvenirs ; écoutons-le expliquer à son père de quelle façon il comprend l'existence :

« — Vois-tu,papa,le grand point c'est de n'être ni un tendre, ni un emballé. La sentimentalité ne fait que des dupes, et la passion des victimes. Tout ça se paye en monnaie de souffrance. Aussi, zut ! En toute chose, garons-nous de l'excès, et même, si tu le permets, de la simple émotion. Le minimum, c'est déjà trop. Je ne veux ni pleurer bien fort, ni rire aux éclats; j'aime mieux passer pour glacé que de donner dans les gobeurs, et quand je pense qu'il y a des gens qui sont admiratifs, je me dis qu'il faut qu'ils aient des rentes et du temps à perdre... Dans l'existence, moi je me borne à constater, à subir et à profiter : je suis un petit sage. »

M. Durieu (c'est le nom de ce père) lève les bras au ciel, et le déplorable Paul reprend son discours :

« — Je suis froid comme un glaçon et sec comme un copeau. Je ne

nourris pas de grands rêves et je me fiche de l'avenir autant que du passé, et pourtant... j'ai envie de le dévorer, cet avenir, tout de suite, le plustôt possible.C'est d'instinct. Je suis né *pressé*.Nous sommes tous pressés dans notre promotion, même sans savoir où nous allons... Ce n'est pas : « Tout ou rien », notre devise. Mais : « Tout, tout de suite », ou alors bonsoir. C'est ce qui t'explique notre haine des vieux. Ah ! non, nous n'aimons pas les vieux.

« M. Durieu. — Et bien, et quand vous serez vieux, vous aussi ?

« Paul. — Nous détesterons les jeunes. »

Mesdames et Messieurs, ce scénario d'une confession qui malheureusement a une forte couleur de réalité, est dû à un de nos auteurs dramatiques les plus exacts, à M. Henri Lavedan, et, sous cette gaieté apparente du jeune homme, sous cette froide raillerie, vous l'avez vu comme moi, se cache le regret de piétiner sur place. En somme, ce fils se fait plus mauvais qu'il n'est, je suis persuadé que ce n'est pas un méchant garçon, mais comme beaucoup de jeunes gens, il est rebuté par l'inutilité de sa jeunesse, et il s'effare devant l'impossibilité de réaliser le rêve dont le mirage a leurré sa confiance.

Je viens de vous citer cette confession d'un enfant du siècle, et comme pendant à cette constatation, il faut encore retenir d'autres faits. Si d'un côté les jeunes gens se plaignent de rester en route, il semble que depuis quelque temps les pères de famille se plaignent de l'existence des jeunes gens, il semble que d'un bout à l'autre de la nation il y ait une sorte de cri d'alarme poussé par les pères de famille, et sur ce point, je me permets de vous citer un texte qui vaut mieux encore que toutes les paroles et tous les raisonnements : un journaliste très apprécié, très souple, très alerte, prompt à saisir l'actualité, un publiciste dont vous avez lu les écrits, et dont vous avez goûté ici même la parole claire et élégante, M. Hugues Le Roux, se faisait, l'année dernière, l'interprète du sentiment de tous, dans une série d'articles : *Nos fils qu'en ferons-nous ?* et, plus récemment : *Nos filles qu'en ferons-nous ?* Ainsi voilà exactement où nous en sommes : nos enfants, nous les avons sur les bras, nous ne savons qu'en faire, nous sommes tentés de les envoyer se promener ailleurs, et nous nous répétons en nous-mêmes: Que ferons-nous de tous ces fils et de toutes ces filles ! Les unes ne se marient pas assez tôt au gré de notre impatience, ni assez bien au gré de nos ambitions; quant aux autres, nous craignons qu'ils ne tournent mal, nous ne savons où les caser. Nous venons de constater l'alarme des pères de famille, et nous ne sommes pas au bout, nous sommes au prologue de ce drame qui met en présence la société malade et les jeunes gens mal partis pour la conquête du monde.

Il nous faut entrer plus avant dans cette cité dolente, y entendre des cris d'angoisse et des avertissements sinistres.

Les hommes mûrs à qui les jeunes gens se confient, et les jeunes gens qui sont nés depuis que la France est régie par des institutions nouvelles sont atteints d'une espèce de pessimisme, d'un effroi devant la vie, d'une inquiétude devant l'avenir, qui maintenant semblent peser sur tous, jeunes et vieux.

Je veux vous parler des inquiétudes de certains pédagogues ; vous savez ce qui nous est arrivé après cette guerre de 1870 où tant de désastres ont mis à néant nos espérances les plus légitimes, et nous ont obligés de recommencer, sur nouveaux frais, la reconstitution de la patrie. Des hommes éminents, admirablement intentionnés et fort bien outillés se sont consacrés à une tâche gigantesque. Ils ont entrepris de faire une jeunesse nouvelle et de créer de toutes pièces une nouvelle France. Je ne veux pas dire du mal de ces pédagogues. J'ai beaucoup de raisons d'en penser du bien. Mais nous avons le droit de penser et de dire que dans cette tentative nouvelle, dans cette inauguration de méthodes imprévues, on a peut-être manqué de mesure et de modération. Vous avez assisté comme moi, Mesdames et Messieurs, dans ces dernières années, à tous ces changements qui ont fait de l'éducation nationale une sorte de mythe incessamment modifié qui aurait pu par ses évolutions incessantes faire perdre leur calme aux plus rassis des sept sages de la Grèce. Vous avez vu vos enfants obligés d'apprendre chaque année de nouvelles choses, de changer de livres, et de pâlir sur des rudiments incessamment modifiés. Nous avons assisté à une suppression intermittente du discours latin et du thème latin, rétabli sous d'autres formes.

Vous avez assisté à des révolutions scolaires, à des coups d'État pédagogiques. Les récitations par cœur ont été supprimées parce que la mémoire, a-t-on dit, est une faculté secondaire. Pourquoi, je n'en sais rien. Vous avez assisté à l'introduction dans les lycées de cette discipline persuasive qui a pour but de substituer à l'honnête pensum la « flétrissure morale » dont les cancres n'ont souci. Il ne faut faire le procès de personne ; tous ceux qui de près ou de loin ont pris part à ces tentatives ont agi en toute conscience sous la dictée de leurs sentiments les plus nobles et les plus élevés, mais peut-être se sont-ils trompés sur certains points ; en tout cas, ce n'est pas nous qui le disons. C'est eux-mêmes, car si vous lisez les recueils spéciaux nous y voyons que certains pédagogues — et non des moindres, — éprouvent des sentiments profondément tristes.

Pour donner plus de poids à mes affirmations et pour faire pénétrer

dans vos âmes une conviction plus précise avec tout le respect qui est dû à leur nom, je citerai deux de nos pédagogues les plus renommés. Si vous avez parcouru, dans ces derniers temps, les revues pédagogiques, vous avez dû être frappé par les aveux échappés à la plume de M. Buisson d'abord et de M. Pécaut ensuite. Ce sont là deux autorités. M. Buisson, après avoir été un des plus hauts administrateurs du ministère de l'instruction publique est professeur de pédagogie à la Sorbonne. M. Pécaut a été chargé, dans un poste d'honneur à l'école de Fontenay-aux-Roses, de présider à cette éducation des filles, qui est une des créations les plus intéressantes de la République. Or, ces messieurs nous disent que les sentiments actuels de la jeunesse des écoles leur inspirent une sorte d'effroi!... C'est le mot venu sous la plume de M. Pécaut, inspecteur général de l'enseignement primaire. D'autre part, M. Buisson, dans un article publié par le même recueil, se plaint de l'état moral de toute cette jeunesse dont il est chargé de prendre soin depuis tant d'années et il nous dit que ces jeunes gens sont atteints du scepticisme le plus désolant, et que vraiment il semble que toute cette œuvre pédagogique soit non pas perdue tout entière, mais singulièrement compromise; cette œuvre a été paralysée par d'autres forces, venues d'ailleurs, forces dont nous parlerons tout à l'heure et qui n'avaient pas été prévues. A ces noms, je vais en ajouter un autre, qui depuis longtemps a conquis une légitime autorité, c'est le nom d'un grand professeur de philosophie, M. Fouillée... vous savez qu'en même temps que nous avons refait notre enseignement primaire, nous avons restauré l'enseignement de la philosophie sous le prétexte que c'étaient les professeurs de philosophie qui avaient été vainqueurs à Sedan.

Ce professeur de philosophie, ce métaphysicien éminent, ce maître de tant d'esprits distingués, cet initiateur de tant d'intelligences supérieures, M. Alfred Fouillée, dans un article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, trace de la jeunesse contemporaine le tableau le plus noir qui en ait été fait. Il offre, à l'appui de son dire, des documents statistiques. Il est vrai que pour peu que l'on sache s'en servir, on peut faire dire aux statistiques à peu près ce que l'on veut, mais enfin, les statistiques qu'apporte M. Fouillée sont inquiétantes et ses conclusions ne le sont pas moins. A l'entendre, la criminalité de la jeunesse augmenterait de plus en plus avec le nombre des incapables, des incompris, des mécontents, de toutes les âmes envahies par les sentiments dont parlait M. Pécaut.

Apres ces autorités professionnelles, il n'est pas jusqu'aux auteurs dramatiques qui ne se soient appliqués à dire du mal de la jeunesse

contemporaine. Dans une pièce récemment jouée à Paris, un de nos jeunes dramaturges, M. Brieux, faisait dire à un de ses personnages que dans quelque temps le bagne de Nouméa ressemblerait à un congrès de sociétés savantes... D'ailleurs je ne me porte pas garant de ces allégations, je me contente de les placer sous vos yeux, nous verrons ce qu'il en faut retenir. Cette énumération serait incomplète si, après avoir cité les confessions des jeunes gens, les prédications de M. Hugues Le Roux et les doléances de MM. Buisson et Pécaut, je ne parlais de la colère des *néanioscopes*.

Je vais vous expliquer, surtout à vous, Mesdames, ce que veut dire ce mot. Un *néanioscope* est celui qui passe son temps à observer la jeunesse, à la regarder vivre, à l'écouter parler. C'est, je crois, M. Émile Faguet qui a forgé très ingénieusement ce vocable nouveau.

Depuis une dizaine d'années les auscultations de la jeunesse contemporaine se sont succédé les unes aux autres avec une continuité véritablement étrange. Pendant un temps nous ne pouvions pas ouvrir un journal, feuilleter une revue sans y voir une consultation sur le fameux problème. Tous les matins on nous révélait l'âme de cette jeunesse, on nous disait que nous n'avions pas fait grand'chose de bon ni d'utile et que nous n'avions qu'à céder la place à la génération « montante ». Mais voici que les observateurs de la jeunesse contemporaine ont pris un ton qui me semble aussi découragé que le ton antérieur l'était peu. Les néanioscopes se déclarent vaincus; non seulement ils ne prédisent plus ce que veulent faire les jeunes gens, non seulement ils n'auscultent plus leurs âmes, mais ils nous avouent que des remords leur sont venus. A les entendre, cette jeunesse serait si négligeable qu'elle ne mérite plus d'être auscultée ni célébrée. Ils nous disent, et c'est eux-mêmes qui le déclarent, je ne prends nullement sous ma responsabilité ce qu'il y a de défavorable pour la jeunesse dans de pareilles observations, ils nous disent qu'ils ont formé par les moyens spéciaux dont ils disposent, non pas des apôtres des temps nouveaux, non pas les représentants d'une idée nouvelle, mais des générations de fonctionnaires, de sous-préfets, de jeunes chefs de cabinet, bref une postérité de « ronds-de-cuir ».

Jamais, en effet, la chasse aux fonctions publiques n'a été si active qu'à présent.

J'ai été frappé pendant les vacances dernières d'une série d'articles qui ont paru dans la *Revue bleue*. Ils étaient empreints d'une violence extrême contre la jeunesse. On y trouvait toutes les accusations dont je vous ai parlé tout à l'heure et surtout on reprochait aux

jeunes gens de ne rien respecter; on leur disait : « Vous êtes irrévérencieux, vous êtes plein de mépris, vous ne croyez à rien! » Il y a beaucoup de vrai là-dedans, mais s'il est certain que la jeunesse ne respecte pas grand'chose c'est que peut-être elle ne trouve autour d'elle rien qui soit très digne de son respect.

Si nous voulons connaître une autre phase de cette maladie, nous pouvons constater que c'est l'air respirable qui semble manquer à la jeunesse, on lui refuse toutes les satisfactions matérielles auxquelles, après tout, elle a droit. Le réel se dérobe devant elle, comme l'idéal. Un des phénomènes les plus curieux de l'état présent de la société, c'est que toutes les portes sont fermées devant les jeunes gens, c'est qu'il leur devient impossible de se glisser parmi nous, nous serrons les rangs devant l'ennemi. Je me contenterai de vous citer une petite anecdote qui m'est personnelle. Vers la fin de l'année dernière, je reçus une lettre éplorée d'un mien cousin (je vous demande pardon de m'étendre sur cette question de famille, mais je crois que ce fait intéresse tout le monde). Ce garçon, âgé de vingt-cinq ans, désirait accomplir un acte qui, autrefois, était encouragé par la famille et par la société, il voulait se marier. Eh bien, on eût dit que la société tout entière se mettait devant lui pour l'empêcher d'accomplir cet acte si important et que beaucoup d'honnêtes gens considèrent comme obligatoire. Pourtant ce jeune homme était pourvu du diplôme de licencié ès lettres, diplôme fort honorable qui autrefois conférait à celui qui en était pourvu, sinon le droit, du moins la possibilité d'être chargé de cours dans un lycée avec des appointements de 2,400 fr., ce qui n'est pas le Pactole, mais ce qui peut permettre à deux époux bien assortis de vivre fort heureux dans une petite maison blanche aux contrevents verts. Mon pauvre prétendant n'était pas chargé de cours dans un lycée, il ne pouvait même pas avoir la prétention d'occuper cet emploi; il était maître répétiteur depuis cinq ans. Il me pria d'aller au ministère de l'instruction publique et d'y voir un des hommes puissants qui sont chargés de choisir entre les innombrables postulants qui prétendent à ces chaires. Je fus reçu d'une façon charmante : on est toujours reçu d'une façon charmante dans les administrations. Mais je vis, dès les premières paroles, que j'étais dans la cité dolente et qu'il me fallait abandonner toute espérance. Mon interlocuteur me dit : « Ni dans un an, ni dans deux ans, ni dans cinq ans, votre cousin ne sera professeur dans un collège. » Comme je me permettais quelques réflexions, l'éminent fonctionnaire me montra un dossier contenant les noms de tous ceux qui étaient candidats et avaient droit à

des chaires de collèges. Cette liste était lamentable, et mon malheureux cousin était situé par ses années de service (il comptait cinq ans passés dans un lycée) tout au bas de cette liste. Le fonctionnaire à la fois obligeant, aimable et désespérant auquel je m'adressais me dit : « Que voulez-vous que je fasse! on m'apporte tous les jours des licenciés et des agrégés; je ne sais pas où les mettre, j'y perds la tête... Dieu veuille qu'on ne fasse plus de licenciés et d'agrégés! » Je quittai cet homme et je le laissai dans les sentiment de la plus noire tristesse.

Au sortir de cette audience, je rencontrai, dans la rue de Grenelle, un autre personnage très décoré et très décoratif. Il se lamenta avec moi sur la misère des temps, et il me dit : « Grand Dieu! que tous ces jeunes gens sont à plaindre! mais après tout, pourquoi ne vont-ils pas aux colonies? » Le grand mot était dit : allez aux colonies! Vous avez entendu, Mesdames et Messieurs, l'année dernière, ces mots se répercuter dans tous les discours de distribution de prix. Et certainement ils renferment une grande part de vérité. Ce n'est pas ici, dans cette ville de Lyon, ouverte sur l'univers entier par tant de voies diverses, que je me permettrai de dissuader les jeunes gens de chercher au loin les débouchés qui leur manquent chez nous. Mais enfin, il faudrait s'entendre; il ne faudrait pas lorsque nous prêchons d'une façon tardive la doctrine de la colonisation, que nous nous exposions à voir les jeunes gens se retourner vers nous et nous dire : « C'est seulement maintenant que vous nous dites d'aller aux colonies, quand vous nous avez alléchés par l'appât de vos grades, de vos diplômes, que vous nous avez retenus par vos offres séductrices, et quand nous venons vous réclamer la récompense bien méritée? C'est maintenant que vous nous dites : Allez aux colonies! mais, dans votre bouche ce n'est plus un conseil; c'est une injonction un peu brutale de gens qui nous disent: Allez-vous-en, nous vous avons assez vu! » Ce n'est pas dans de simples formules, dans des conseils abstraits qu'il faut chercher un remède à la situation vraiment déplorable que je me suis permis d'exposer à vos yeux. Il faut que ces conseils soient précédés d'une préparation efficace. La colonisation peut être un des nombreux remèdes à opposer au mal que nous avons indiqué, mais jusqu'à nouvel ordre ce n'est guère qu'un fait limité, qu'un des nombreux dérivatifs, que tous, tant que nous sommes, nous devons apporter à cet excédent de jeunesse qui constitue un des phénomènes les plus tristes du temps présent. Eh bien, demandons-nous, dans le peu de temps qui nous reste pour terminer cette causerie, quels sont en gros les remèdes qui peuvent être à notre disposition pour apporter quelque atténuation aux maux que je viens de vous énumérer.

Lorsque je vois les néanioscopes se plaindre de la jeunesse, et lui dire : « Jeunesse, réforme-toi ! Jeunesse, corrige-toi, sois respectueuse, sois bonne », je suis étonné de voir que ces mêmes personnes ne songent pas aussi à s'adresser à elles-mêmes. Ce n'est pas seulement par la réforme de la jeunesse que nous arriverons à obtenir d'elle tout ce que nous en attendons, c'est autant par notre propre réforme à nous-mêmes. Il faut que nous fassions un retour sur nous, sur nos sentiments, sur nos pensées, sur nos actions, et, parce qu'en somme la jeunesse nous regarde, il faut que nous songions que nous avons charge d'âmes. Nous devons veiller non seulement aux discours que nous tenons, mais aussi à nos actes. Eh bien, semble-t-il que le ferme propos de nous réformer soit sorti de cette campagne si allègrement menée par les hommes faits contre les jeunes gens? Je ne le crois pas et, si je ne le crois pas, c'est que malheureusement des faits récents montrent qu'il n'en est rien. Un fait entre mille. Vous venez de voir tout à l'heure par le fait que je vous ai cité, par l'anecdote que vous m'avez permis de vous conter, ce que deviennent nos licenciés, nos agrégés, il est certain qu'il y en a trop, que le fonctionnaire désespéré que j'ai vu avait raison lorsqu'il levait les bras au ciel et s'écriait : « Dieu ! que l'on nous délivre des licenciés et des agrégés ! » Eh bien, rappelons-nous ce qui s'est passé récemment à la Chambre des députés au cours de la discussion du budget. La commission du budget de l'instruction publique, appuyée par le ministre de l'Instruction publique, encouragée par beaucoup de bons esprits, a demandé qu'à *titre d'indication*, comme on dit dans le langage parlementaire, on apportât une légère diminution à la prodigalité des bourses de licence et d'agrégation. On croyait qu'un vote de bon sens allait être enlevé. Il se trouva un orateur ayant pourtant la réputation d'un homme de bon sens qui, au nom de je ne sais quels arguments, vint combattre le projet de la commission. Les bourses de licence au lieu d'être diminuées comme il faudrait qu'elles le fussent, sont, malgré tout, indéfiniment augmentées. Mesdames et Messieurs, je voudrais ne faire injure à personne, et je songe à l'universelle faillibilité de la nature humaine ; mais nous sommes tout près de la période électorale ; il faut qu'on puisse dire dans l'arrondissement de tel député, que M. un Tel est venu porter à la tribune les revendications des vaillantes populations, etc., et voilà comment on fait de la popularité aux dépens de la jeunesse et du trésor public.

Un autre fait sur lequel nous devons insister surtout, c'est la pléthore des diplômés dont nous souffrons, c'est l'abondance de ces diplômés qui ne trouvent pas à se caser dans la société telle qu'elle est constituée.

Comme je me promenais récemment à Paris près du marché Saint-Germain, j'appris que ce marché qui alimente tout un quartier sur la rive gauche allait être bientôt détruit. Je m'enquis du monument public qui allait le remplacer et j'appris qu'on veut y construire un monument payé sur les deniers publics qui s'appellera Hôtel des Examens! Absolument comme en Chine! Le nombre des aspirants au mandarinat est devenu si considérable que les locaux dont dispose la ville de Paris ne suffisent plus, comme on l'a dit en propres termes à la tribune du conseil municipal, à la « passation des examens! » Et voilà que pour cette « passation des examens », on va bâtir aux frais de la ville de Paris, aux frais des contribuables, un bâtiment où on passera des examens interminables; où l'on fabriquera de jeunes mandarins et de jeunes mandarines, un monument où il y aura place pour un concierge, pour des garçons de bureau, pour des préposés à toute sorte de services, c'est-à-dire pour des électeurs !

Je lisais récemment, mû par les questions que je songeais à vous soumettre, un document qui plus tard sera considéré comme un texte des plus instructifs : c'est notre *Almanach national*, un gros livre, un énorme livre qui contient la liste de toutes les places très considérables et très lucratives dont disposent actuellement les pouvoirs publics. Je fus étonné des découvertes que je faisais dans ce recueil. J'assistais à un véritable mirage que nous pouvons appeler l'accumulation des fonctions : elles se multiplient comme le pain et le vin aux noces de Cana. Dans tel ministère que je ne nommerai pas pour ne faire de peine à personne, j'ai vu, autour du ministre, un chef de cabinet, un chef adjoint de cabinet, un autre chef adjoint, un troisième chef adjoint, un sous-chef de cabinet, un autre sous-chef, un troisième sous-chef et une quantité d'attachés telle que je renonce à les indiquer. En me reportant au budget de la ville de Paris j'ai trouvé des titres qui véritablement font sourire, on ne peut plus se moquer de tous ces personnages auliques qui tournaient autour de l'ancienne cour byzantine; dans le nombre des fonctionnaires de la préfecture de la Seine, j'ai trouvé un Vérificateur du Combustible et des objets fongibles.

Tant que nous témoignerons, nous autres, hommes mûrs, de cette âpre ardeur à acquérir une parcelle des honneurs publics, et de cette impatience non pas à nous mettre au service de l'État, mais à mettre l'État à notre service, nous aurons véritablement mauvaise grâce à vouloir faire, devant la jeunesse, figure de personnage soucieux de la chose publique. Il faut absolument nous réformer. Par quel moyen, je ne le sais pas exactement. Mais c'est à chacun de nous à faire la

part de sa responsabilité personnelle dans ce mal général, à lutter par l'initiative privée contre la crise que nous avons indiquée, à obliger les mœurs publiques à s'amender. La jeunesse ne respecte rien, c'est entendu, mais que pourrait-elle respecter ?

Nous venons de voir qu'en politique les occasions d'admirer sont assez rares, d'autre part est-ce dans la littérature que nos jeunes gens trouvent l'occasion de placer leur admiration ? Il semble, hélas ! que tous les hommes qui ont laissé une trace dans notre littérature contemporaine disparaissent les uns après les autres. J'appartiens à une génération qui a encore eu la joie de voir les dernières années d'un grand poète, Victor Hugo ; mais que reste-t-il à ceux qui nous suivent ? Le seul encore de ceux qui maintenaient parmi nous les traditions de la littérature française, c'est-à-dire de la littérature humaine, celui qui s'est fait l'avocat de la souffrance, Alphonse Daudet, disparaissait hier comme pour nous rendre notre hiver plus noir, notre pays plus pauvre et notre patrie plus triste. Il reste une littérature qui vit à coups de réclame et qui fait vacarme de gros sous, une littérature que je n'essaierai pas d'apprécier moi-même, car je veux vous citer un texte qui en dit plus long que mes commentaires, et avec une éloquence dont je ne me sens pas capable. Il y a quelques années, dans un livre saisissant, un des professeurs les plus remarquables de l'Université française, M. James Darmesteter, écrivait la page suivante :

« Oh ! le symptôme de mort, ce n'est point l'acharnement des partis, la démence des gouvernants, l'égoïsme des hautes classes, l'affolement et la brutalité des basses : tout cela n'a rien de bien neuf et n'aurait rien qui puisse effrayer si l'on sentait dans le monde des idées, dans le monde qui crée l'opinion et les mœurs, une force de santé et de vie. Non, s'il y en a qui doutent, c'est devant ces romans que l'étranger traduit et devant ce théâtre qu'il applaudit.

« Qui donc oserait pousser le *Resurgat !* tant que la littérature entière, du moins celle qu'on lit, celle qui procure réputation, gloire et fortune, ne sera qu'un égout, tant que le talent nouveau, pour se faire jour, n'aura qu'à imaginer quelque combinaison nouvelle de l'infamie humaine ou quelque maniement d'ordure plus hardi ?....

« Ils nous répondent : « Que voulez-vous ? Nous sommes ce que « nous fait le siècle ; nous reflétons des mœurs, nous ne les créons « pas. » — Vous êtes trop modeste ! Vous êtes en avance sur la corruption de la France. La France ne vous a pas encore rejoints ; mais vous êtes en voie de la faire à votre idéal.

« Vous dont la voix s'entend de loin, vous qui parlez aux pauvres

et aux riches, aux petits et aux grands du monde, à l'ouvrier dans l'atelier, au paysan sur la charrue, à la grande dame dans son boudoir, à l'écolier qui cache votre dernier roman dans son pupitre, à la jeune fille qui le cache sous son chevet, vous pouvez parler d'idéal, de devoir, de charité, d'amour : vous avez mieux aimé chercher le succès, la gloire, la fortune, l'estime (!) dans la corruption de votre pays et l'abêtissement de vos frères. Vous avez prostitué la vertu pour le lucre ! ... Vous pouvez transporter l'imagination de la France dans des régions d'où le cœur revient plus noble et au lieu de cela, à ce peuple qui sortait à peine des flammes de la guerre et de la commune, vous contez les histoires que l'on contait à Gomorrhe la veille de l'engloutissement. »

Voilà des vérités exprimées avec une rare clairvoyance et un rare courage auquel il est difficile de ne pas rendre hommage et, c'est aussi le cri de nos pédagogues, de ceux qui se sont mêlés de façonner la jeunesse universitaire. Et comment ne pas se laisser aller à des pensées ironiques quand on voit ceux dont il vient d'être question, ces auteurs de romans fameux, les instigateurs de cette littérature dissolvante, profiter non seulement du gain auquel ils prétendent, mais aussi de l'estime officielle, et figurer sur les listes de décorations du ministère de l'Instruction publique dans les mêmes promotions que nos pédagogues les plus distingués? Il faut donc nous garder d'un excès d'hostilité envers la jeunesse. Je viens de vous montrer par des exemples que cette jeunesse n'est pas encouragée et que nous devons tâcher dans la mesure de nos forces de lui donner, sinon des objets d'admiration, du moins des exemples de dignité et de désintéressement. Il faut aussi que nous procurions à cette jeunesse des occasions de faire montre de son énergie et d'affirmer sa volonté emmurée dans cette « geôle » dont parlait Montaigne qui s'y connaissait en éducation. Dans l'état actuel de la société, si les jeunes gens sont parfois indisciplinés, c'est qu'ils n'ont pas la place à laquelle ils peuvent prétendre, c'est que vraiment ils sont venus dans un temps où les occasions de se manifester autrement manquent à la jeunesse. Nous sommes dans un état social tel que le stage s'augmente indéfiniment, et que la limite d'âge recule de plus en plus. Autrefois, non seulement aux époques troublées, mais, même dans des moments plus calmes, il n'était pas rare de voir des hommes de trente-cinq ans remplir de hautes situations et être investis d'une grande responsabilité.

Eh bien, aujourd'hui, qu'est-ce qu'un homme de trente-cinq ans? Je vois des personnes qui le considèrent comme un jeune homme, presque

comme un bambin, cela est très flatteur pour beaucoup d'entre eux, mais cela n'est pas tout à fait juste, cela est inexact, c'est à ce moment-là que la vie doit être assise et dirigée vers un certain but. Si je vous signale ce recul évident de la limite d'âge, c'est que j'ai un fait à vous citer, une preuve à vous alléguer; il y a dans un des romans les plus intéressants de M. Paul Bourget, cet écrivain qui passe à si bon droit pour le peintre de son temps, un personnage qui nous est présenté avec cette indication : un Jeune Homme (avec un grand J et un grand H); or en lisant la suite du volume, nous apprenons qu'il est âgé de trente-sept ans. Trente-sept ans! Ce n'est pas, hélas! le commencement de la vie. Eh bien! aujourd'hui, cet âge intermédiaire de trente à quarante ans est celui où l'on débute, où l'on conduit encore des cotillons, en regardant de quel côté viendra la grosse dot. Messieurs, je dis que c'est trop tard, je dis qu'une société a tort lorsqu'elle se condamne à ne demander à ses membres la dépense de leur énergie et le concours de leur bonne volonté qu'à un âge trop avancé.

J'avoue que je faisais un triste retour sur nous-mêmes lorsque, il y a quelque temps, dans un voyage que je faisais à Altenkirchen, en Allemagne, je lisais sur une glorieuse tombe l'inscription triomphale qui indique les états de service de Marceau, soldat à seize ans, général en chef à vingt-cinq, tué à vingt-sept ans. Voilà des états de service auxquels nous ne pouvons pas tous prétendre, mais, ce qu'il nous faut, c'est que notre société, à l'exemple de ce qui s'est fait autrefois, ne laisse pas sans emploi les énergies des jeunes gens, c'est qu'elle n'immobilise pas la jeunesse dans un stage indéfini, dans une éternelle « passation d'examens », comme disait l'orateur du conseil municipal. Il faudrait façonner les jeunes gens de bonne heure, en leur donnant le sentiment de la responsabilité, leur confier quelque chose à faire, une tâche à remplir. On les retarde jusqu'à un âge où l'on a déjà pris le pli de la vie, où l'on ne trouve plus de ressources pour des voies originales et pour l'initiative personnelle. En vous parlant ainsi, Mesdames et Messieurs, je n'ai fait que toucher un point sur lequel j'insisterais davantage si l'heure ne me pressait pas. Je n'ai fait qu'indiquer une opinion qui me tient fort au cœur, et que je voudrais vous voir partager. Dans cette question comme dans bien d'autres, notre intérêt est de revenir à nos traditions nationales.

Lisez la vie de nos héros, de nos écrivains, de nos guerriers ; vous y verrez, parmi ceux dont le nom brille de l'éclat le plus vif, beaucoup de jeunes gens ; pour moi j'ai été frappé de ce fait, que c'est encore en commençant de bonne heure à avoir le sentiment de la responsabilité et à cultiver l'énergie dont on peut disposer, qu'on

prolongera le plus possible cette énergie, qu'on gardera jusqu'au bout le sentiment de la responsabilité et le désir de l'exercer dans l'intérêt de tous. Revenons donc sur ce point à notre tradition nationale. Ne soyons pas trop cosmopolites. Méfions-nous un peu des influences extérieures, d'autant plus que nous prenons souvent pour des influences extérieures ce qui n'est qu'une restitution déguisée de l'étranger. Revenons à nos origines propres; profitons de l'expérience glorieuse de notre nation. Puisque par la guerre aussi bien que par la littérature, par la science et par les arts, notre drapeau a étendu ses plis sur le monde entier, attachons-nous à nos vertus, ce ne sont pas des vertus théoriques, elles se sont montrées sur tous les champs de bataille où l'humanité est appelée à lutter.

Ce qui, jusqu'à ce jour, a fait la vraie gloire de la France, c'est l'union indissoluble dans l'âme française du rêve avec la volonté, de l'analyse de soi avec l'offrande de soi, de la faculté de réfléchir avec la faculté d'agir. Eh bien, si nous enlevons à la jeunesse ce sentiment du rêve, nous la privons tout simplement d'une de ces deux vertus, et quand nous voulons agir, nous autres, qui redescendons déjà l'autre pente de la colline, nous pouvons avoir les qualités d'action, mais il nous manquera ce principe essentiel, cet effort de l'âme qui est fait d'idéalisme confiant, qui est fait d'illusions mais d'illusions fécondes. Il me semble qu'il nous faut revenir à ces coutumes héréditaires qui consistent à associer les jeunes gens et le reste de la nation dans la même action, à faire toujours marcher de pair le rêve et l'énergie. C'est sur ce point que j'insiste pour finir, il importe qu'au lieu de morigéner la jeunesse, de lui imposer des méthodes qui ne sont pas toujours vérifiées par l'expérience, il importe que vous la délivriez le plus possible des lisières qui l'empêchent de marcher. Je n'insisterai pas davantage, je parle à un auditoire déjà convaincu, car s'il y a au monde une ville où le rêve et l'action marchent de pair, c'est bien cette magnifique, glorieuse, et parfois triste cité de Lyon qui, comme l'a dit un historien, est à la fois mystique et active.

J'aimerais à faire de la ville de Lyon un portrait plus étudié mais je craindrais que mon esquisse ne fût pas digne du modèle, c'est pourquoi je ne veux vous apporter à la fin de ce discours, dont j'exclurai toute phrase oratoire, que les remerciements d'un étranger et le témoignage de son admiration pour la cité lyonnaise, vous me pardonnerez ce compliment, dût-il effaroucher votre modestie ; je crois que dans la cité moderne, il est permis, comme dans la cité antique, à l'hôte, à l'étranger qui passe, de déposer quelques fleurs et de brûler un encens légitime en l'honneur des dieux pénates sur les autels hospitaliers.

NÉCROLOGIE

M. Ferraz

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres

M. Ferraz, membre correspondant de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, vient de mourir. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Ses obsèques ont eu lieu le 19 mars, à Ceyzérieu (Ain), son pays natal, où il s'était fixé lors de sa retraite. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Clédat, doyen de la Faculté des Lettres, au nom de l'Université de Lyon, par M. Bertrand, successeur de M. Ferraz dans la chaire de Philosophie, par M. d'Orgeval-Dubouchet au nom des anciens élèves du collège de Belley et par M. Ph. Delastre, ami du défunt.

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par M. Clédat :

Messieurs,

Ancien collègue de M. Ferraz, j'ai le triste devoir de lui apporter le dernier adieu de la Faculté des Lettres de Lyon, qu'il a servie et honorée par un enseignement ininterrompu de plus de vingt ans, et à laquelle il a appartenu, comme professeur effectif ou comme professeur honoraire, pendant trente-cinq ans.

Né le 25 mars 1820, à Ceyzérieu même, où nous saluons aujourd'hui sa dépouille mortelle, M. Ferraz avait fait ses études au collège de Belley et au lycée de Lyon et avait préparé l'agrégation des Lettres, — l'agrégation de Philosophie n'existant pas encore. Entré d'abord dans l'enseignement secondaire, il professa pendant huit ans la rhétorique à Ajaccio et à Châteauroux, et pendant onze ans la logique et la philosophie à Bourg, à Bourges et à Strasbourg. Je ne puis rien dire de cette première partie de sa carrière, presque aussi longue que la seconde. Mais les qualités dont il

fit preuve ensuite à la Faculté laissent assez deviner quel excellent professeur il dut être pour les élèves de nos lycées.

Reçu docteur à Paris en 1862, avec une thèse remarquée sur la *Psychologie de saint Augustin*, il entra l'année suivante, à Lyon, dans l'enseignement supérieur, et il y débuta, comme dans l'enseignement secondaire, par l'étude des lettres anciennes. Mais, appelé bientôt à suppléer M. Francisque Bouillier, qu'il devait remplacer peu après, il se voua dès lors exclusivement à la philosophie, qu'il n'a cessé d'enseigner par la parole, par le livre, par l'exemple, à laquelle il a consacré tous les loisirs de sa retraite, et jusqu'aux dernières heures de son admirable vie; car en déposant, — le moment venu, — le fardeau de l'enseignement oral, il n'avait pas abandonné le culte et la pratique de la science, et c'est dans sa laborieuse retraite que l'Académie des sciences morales est venue le chercher en 1888, pour lui donner le titre envié de correspondant de l'Institut.

Ses livres, plusieurs fois couronnés par l'Institut, sur la Question du Devoir, sur l'Histoire de la Philosophie au XIX^e^ siècle, ses comptes rendus, d'une critique toujours consciencieuse et bienveillante, ses cours publics, très suivis et très goûtés, ses cours municipaux de morale sociale, lui avaient assuré à Lyon et dans le monde savant une légitime réputation, qui effarouchait presque son excessive modestie. Il était de cette petite phalange de professeurs, qui comptait dans son sein Heinrich, Hignard, Belot, pour ne parler que des disparus et qui, dès 1872, avec des ressources insuffisantes et précaires, avait créé à Lyon, longtemps avant que l'État eût donné le signal officiel, la préparation méthodique aux grades de l'enseignement et l'étude des sciences auxiliaires de la Littérature et de l'Histoire. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, qui lui fut conférée en 1875, n'était que la juste récompense de son zèle et de son labeur professionnels. Quelques années après, lorsque les membres de l'enseignement furent appelés pour la première fois à envoyer des délégués au Conseil supérieur de l'Instruction Publique, ses collègues de toutes les Facultés des Lettres de France le choisirent pour un de leurs représentants, et il mérita et conserva leur confiance jusqu'à la fin de sa carrière.

Plus que personne de son temps, il a contribué à la fondation de l'Université de Lyon; et il s'est associé de loin aux fêtes récentes qui en ont consacré l'existence. Son grand âge l'avait empêché de se rendre auprès de nous; et cependant il avait conservé toute la verdeur, toute la jeunesse de son esprit. En lisant les pages éloquentes qu'il écrivait, hier encore, sur Vacherot, on se flattait de l'espoir de le voir poursuivre longtemps sa belle et calme vie. Et c'est ainsi que la mort qui nous l'enlève, à près de quatre-vingts ans, nous semble à tous prématurée, et nous frappe comme un coup imprévu. Si la triste nouvelle eût été moins inattendue, nous aurions pu venir plus nombreux, mon cher collègue, vous rendre ce suprême hommage. Au nom des présents et des absents, je vous adresse l'adieu fraternel de la Faculté des Lettres et de l'Université de Lyon. Votre souvenir vivra parmi nous comme un exemple, et votre nom comme un honneur.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Par arrêtés de M. le Recteur, ont été chargés, pour l'année scolaire 1897-1898, des enseignements complémentaires *institués à l'aide des ressources universitaires* les professeurs, agrégés et chefs de travaux dont les noms suivent :

FACULTÉ DE DROIT

Pour le Doctorat « Sciences juridiques »

Droit civil approfondi : M. Mabire, professeur.
Droit civil comparé : M. Bartin, professeur.
Droit administratif (juridiction et contentieux) : M. Jean Appleton, agrégé.

Pour le Doctorat « Sciences politiques et économiques »

Législation et économie rurales : M. Souchon, professeur.

Préparation à l'Agrégation

Droit maritime, M. Cohendy, professeur.
Epigraphie juridique (cours semestriel) : MM. Appleton et Audibert, professeurs.
Médecine légale : M. Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine.

Des cours préparatoires au notariat seront ouverts à la rentrée de novembre 1898.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Maladies du larynx, des oreilles et du nez : M. Lannois, agrégé libre.

FACULTÉ DES SCIENCES

Mathématiques spéciales : MM. Flamme et Vessiot, professeurs.
Physiologie : M. Couvreur, docteur ès-sciences.
Physique industrielle : M. Rigollot, docteur ès sciences.
Géologie : M. Riche, docteur ès sciences.

FACULTÉ DES LETTRES

Paléographie latine et française : M. Clédat, professeur.
Psychologie : M. Bertrand, professeur.
Logique : M. Hannequin, professeur.
Anglais : M. Legouis, professeur.
Diplomatique (conférence semestrielle) : M. Coville, professeur.
Philologie indo-européenne (conférence semestrielle) : M. Regnaud, professeur.
Herméneutique (conférence semestrielle) . M. Durand, maître de conférences.
Bibliographie latine (conférence semestrielle) : M. Fabia, professeur.
Histoire ancienne : M. Holleaux, chargé de cours.
Histoire de l'art : M. Lechat, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier.

*
* *

Par d'autres arrêtés, M. le Recteur a pourvu à un certain nombre d'emplois également créés par le Conseil de l'Université. Ont été nommés :

FACULTÉ DE MÉDECINE

Directeur du Jardin botanique : M. Beauvisage, agrégé, chargé du cours de Botanique.
Chef des travaux du Laboratoire d'Hygiène : M. Pic, agrégé.
Préparateur du Laboratoire d'Hygiène : M. Péhu, interne des hôpitaux.
Chef des travaux du Laboratoire de Thérapeutique : M. Guinard, bachelier ès sciences, pourvu du diplôme de vétérinaire.

FACULTÉ DES SCIENCES

Chef des travaux du Laboratoire de Minéralogie : M. Fontaine, licencié ès-sciences physiques.
Préparateur du Laboratoire de Minéralogie : M. Morel, licencié ès sciences physiques.

* *

L'Université de Lyon a décidé de créer un poste de professeur d'Histoire de l'Art près de la Faculté des Lettres et a porté cette décision à la connaissance de toutes les Universités de France, en invitant les candidats à produire leurs titres.

Quatre candidatures ont été posées, toutes parfaitement recommandables. Ce sont, dans l'ordre chronologique, celles de M. Couve, agrégé des Lettres, maître de conférences à l'Université de Nancy, M. Lechat, agrégé des Lettres, chargé d'un cours complémentaire d'archéologie à l'Université de Montpellier, M. Dimier, agrégé de philosophie, professeur au Lycée de Valenciennes, auteur de nombreux travaux sur l'histoire de l'art moderne, enfin M. Benoît, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Amiens, et auteur d'une thèse sur l'art de la Révolution et de l'Empire.

Le choix de la Faculté des Lettres et du Conseil de l'Université de Lyon s'est porté sur M. Lechat, qui vient d'être chargé du nouvel enseignement par arrêté de M. le Recteur en date du 21 avril. C'est une excellente acquisition pour notre Université. Entre autres publications, M. Lechat a fait un livre sur Épidaure, qui est une œuvre considérable et magistrale. Nous savons qu'il laissera les plus vifs regrets à Montpellier où il enseignait depuis plusieurs années, avec beaucoup de distinction, l'archéologie classique.

* * *

Les *Annales de l'Université de Lyon* ont publié en 1897 les volumes suivants :

Waddington. — *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650*, t. II, avec deux portraits et une carte.

Houllevigue. — *Sur le résidu électrique des condensateurs.*

Rigollot. — *Recherches expérimentales sur quelques actinomètres électrochimiques.*

Drs Regaud et Barjon. — *Anatomie pathologique du système lymphatique dans la sphère des néoplasmes malins*, avec 4 planches hors texte (mémoire couronné par l'Académie de Médecine).

Roman. — *Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc*, avec 9 planches hors texte.

Viennent de paraître (exercice 1898) :

Le Cadet. — *Étude du champ électrique de l'atmosphère.*

R. Gonnard. — *Caractères généraux de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels : justification de cette loi ; réformes possibles. Étude de législation industrielle*, avec préface de M. Pic.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

(*suite*) (1)

Publications des professeurs et agrégés de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon pendant l'année 1896-1897

M. ARLOING, professeur

1. *Distribution de la matière agglutinante des microbes dans le sang et dans quelques autres humeurs de l'organisme* (In *Société de biologie*, 30 janvier 1897).
2. *Effets physiologiques du sérum antidiphtérique : contribution à l'étude du mécanisme de l'action antitoxique* (In *Société de Médecine de Lyon*, 20 mars 1897).
3. *Observations pour servir à l'histoire des troubles moteurs et sensitifs d'origine cérébrale chez les solipèdes* (In *Journal de Médecine vétérinaire de Lyon*, novembre 1896).
4. *Recherches physiologiques sur le muscle sphincter ani; particularité offerte par son innervation et sa contraction réflexe* (In *C. R. Acad. Sc.*, 31 mai 1897). En collaboration avec M. Ed. Chantre.
5. *Sur la réaction de la sueur de l'homme* (In *Société de Médecine de Lyon*, 30 novembre 1896).
6. *De la toxicité de la sueur de l'homme* (In *Société de biologie*, 19 décembre 1896).
7. *De la toxicité de la sueur de l'homme, ses variations, ses rapports avec la toxicité urinaire* (In *Société de biologie*, 29 mai 1897).
8. *De l'intoxication par la sueur de l'homme sain* (In *C. R. Acad. Sc.*, 26 juillet 1897).
9. *L'intoxication par la sueur de l'homme sain* (In *C. R. Acad. Sc.*, 2 août 1897).
10. *Innocuité du pain pendant une épidémie de fièvre typhoïde d'origine hydrique* (In *Société de Médecine de Lyon*, 8 février 1897).

(1) V. page 183.

M. BARD, professeur

1. *De la palpation large du cœur et des vibrations de fermeture des valvules auriculo-ventriculaires* (*Lyon médical*, 1897, I, p. 145).
2. *Du refoulement du cœur à droite par les épanchements pleuraux* (*Médecine moderne*, 1897, p. 185).
3. *De l'excès de perméabilité du rein dans les néphrites épithéliales* (*Gazette hebdomadaire de médecine*, 1897, p. 494).
4. *La question de la dépopulation de la France* (*Société d'Économie politique de Lyon*, 1897, p. 355).
5. *Des renseignements fournis par le flot lombo-abdominal* (*Lyon médical*, 1897, III, p. 245).

M. P. CAZENEUVE, professeur

1. *Sur la distinction de la fuchsine S et de la fuchsine ordinaire soumise à la réaction de Schiff* (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, 5 février 1897).
2. *Sur la transformation des phénols sulfonés dérivés du camphre en orthocrésoldinitré* (*Bullet. Soc. chim.*, 5 février 1897).
3. *Sur la constitution du camphre et les phénols nitrés dérivés* (*Bullet. Soc. chim.*, 5 février 1897).
4. *Sur quelques sels et quelques dérivés de l'orthocrésoldinitré* (*Bullet. Soc. chim.*, 5 février 1897).
5. *Sur le ferment soluble oxydant de la casse des vins* (*Bullet. Soc. chim.*, 20 mai 1897 ; *C. R. Acad. Sc.*, 1897).
6. *Sur quelques urées symétriques aromatiques nouvelles*, en collaboration avec M. Moreau (*Bulletin de la Société chimique*, 20 juillet 1897 ; *C. R. Acad. Sc.*, 1897).
7. *Sur la réaction de Schiff appliquée à quelques fuchsines substituées* (*Bulletin de la Société chimique*, 5 décembre 1897).
8. *Sur l'acide cafétannique* (*C. R. rendus de l'Acad. Sc.*, 1897).
9. *Sur la destruction de la cochylis de la vigne* (*C. R. Acad. Sc.*, 1897).

Travaux sortis du laboratoire de chimie organique et toxicologie de la Faculté de médecine (directeur M. P. Cazeneuve).

Contribution à l'étude des dérivés de l'acide gallique ; thèse de 114 pages présentée en Sorbonne par M. A. Biétrix, pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques, le 12 novembre 1897.

M. FLORENCE, professeur

1. *Du sperme et des taches de sperme en médecine légale* (114 p. avec 13 gravures originales).
2. *Revue critique : Sur les cristaux dits de Florence*, in *Archives d'anthropologie criminelle et des sciences pénales* (Novemb. 1897).

M. HUGOUNENQ, professeur

1. *Précis de chimie physiologique et pathologique* (Un volume de 612 pages, avec figures et planches coloriées ; Doin, éditeur, Paris).

2. *Recherches expérimentales concernant le traitement du diabète pancréatique par l'administration des extraits du pancréas*; Remarques à propos de l'influence du régime et des poisons sur le diabète pancréatique; en collaboration avec M. Doyon (*Archives de physiologie*, n° 4, octobre 1897).
3. *Sur l'albuminosurie* (*Journal de pharmacie et de chimie*, n° 9, 1er mai 1897).

M. LACASSAGNE, professeur

1. *L'affaire du docteur Laporte et les questions de responsabilité médicale* (*Lyon médical*, n° 44).
2. *La fonction glycogénique du foie dans ses rapports avec les expertises médico-légales* (En collaboration avec M. Étienne Martin); *Rapport au Congrès de Moscou*, 1897.
3. Préface du livre de M. Raymond de Ryckère, *La femme en prison et devant la mort.*
4. *Les médecins experts et les erreurs judiciaires* (*Revue scientifique* et *Arch. d'anthrop.*, n° 67).
5. *L'affaire de la rue Tavernier* (*Arch. d'anthrop.*, n° 67).

Travaux du laboratoire de médecine légale: M. Étienne Martin. — 1. *Congrès international de médecine légale tenu à Bruxelles en* 1897 (*Arch. d'anthropol.*, nos 71 et 72). — 2. *Du spasme cadavérique; étude médico-légale* (*Arch. d'anthropol.*, n° 70).

M. LÉPINE, professeur

1. *Cécité psychique* (*Revue de médecine*, 1897, p. 452).
2. *Sur un cas d'obsession* (*Eod. loc.*, p. 450).
3. *Sur l'œuvre de Duchenne de Boulogne* (*Eod. loc.*, p. 352).
4. *Sur la genèse des différentes formes de diabète sucré*; *Rapport au Congrès de Moscou* (*Semaine méd.*, 1897, p. 277).
5. *Hyperglycémie extraordinaire* (*Revue de méd.*, 1897, p. 832).
6. *Diabète et hémichorée causés par un ramollissement très limité du corps strié* (*Eod. loc.*, p. 835).
7. *De l'excès de la protéolyse comme élément pathogénique du diabète sucré* (*Eod. loc.*, 1896, p. 931).
8. *Traitement du coma diabétique* (*Lyon méd.*, T. LXXXIV, p. 507).
9. Même sujet (*Semaine méd.*, 1897, p. 73).
10. *Sur l'atropine* (*Eod. loc.*, 1896, p. 478, et 1897, p. 9).
11. *Sur l'injection sous-cutanée du fer* (*Eod. loc.*, 1897, p. 197).
12. *Sur le pyramidon* (*Revue de méd.*, 1897, p. 196).
13. *Valeur thérapeutique du pyramidon* (*Lyon méd.*, t. LXXXV, p. 215).
14. *Innocuité des injections d'eau très froide dans les veines* (*Lyon méd.*, t. LXXXV, p. 451).
15. *L'œuvre de Strauss* (*Eod. loc.*, t. LXXXIII, p. 541).
16. *Sur un cas d'appendicite* (*Eod. loc.*, t. LXXXIV, p. 228).
17. *Tuberculose traitée par la chaleur extérieure* (*Eod. loc.*, t. LXXXV, p. 160).
18. *Phlébite adhésive résultant d'injections intra-veineuses de toxine typhique*; en collaboration avec M. Lyonnet (*Eod. loc.*, t. LXXXV, p. 520).

M. MONOYER, professeur

Discours d'ouverture du cours de physique médicale, prononcé le 9 avril 1897 (Publié in *Province médicale*, 1897).

M. MORAT, professeur

1. *Le grand sympathique et le corps thyroïde* (In *Presse médicale*).
2. *Origines des nerfs vaso-dilatateurs; leurs centres trophiques* (In *C. R. Acad. Sc*).
3. *Constitution du grand sympathique, ses centres trophiques* (*Eod. loc.*).
4. *Troubles trophiques consécutifs à la section des racines postérieures* (*Eod. loc.*).
5. *Troubles trophiques à la suite de la section du sympathique cervical*; En collaboration avec M. Doyon (*Eod. loc.*).
6. *Les éléments centrifuges des racines postérieures médullaires*; En collaboration avec M. Bonne (*Eod. loc.*).

M. TEISSIER, professeur

1. *Sur le pronostic des albuminuries* (3me congrès de médecine interne à Nancy, 1896).
2. *Nouvelles recherches sur la valeur diagnostique de l'indice céphalique céphalométrique, dans l'épilepsie et les maladies épileptiformes* (Congrès des Sociétés savantes, Paris, 1897, et Société d'anthropologie, Lyon, 1897).
3. *Considérations générales sur la pathogénie des maladies du foie* (in *Traité de Thérapeutique*; Direct. A. Robin).
4. Travaux en collaboration :
   a) avec le Dr G. Roque, professeur agrégé : *Maladies de la bouche et du larynx* (In *Traité de médecine et thérapeutique* de Brouardel et Gilbert).
   b) avec le Dr Frænkel : *Effets physiologiques des injections sous-cutanées d'extrait rénal*; Méthode de Brown-Séquard (In *Archives de physiologie*, 1897-1898).
   c) avec le Dr J. Roux : *Essai de diagnostic differentiel entre la syphilis artérielle, la syphilis méningée et la syphilis gommeuse de l'encéphale* (*Archives de neurologie*, 1897, premier article).
   d) avec M. Guinard : *Recherches expérimentales sur les effets des toxines microbiennes et sur quelques influences capables de les modifier* (*Arch. méd. exp.*, 1897).

M. TESTUT, professeur

1. *Traité d'anatomie humaine*, 3e édition, revue et considérablement augmentée; 3 vol. gr. in-8.

Tome I. *Ostéologie, Arthrologie, Myologie, Angéiologie*, in-8 de 1188 pages, avec 758 figures dans le texte, dont 496 tirées en plusieurs couleurs.

Tome II. *Névrologie, Organes des sens*, in-8 de 1188 p., avec 927 figures dans le texte, dont 541 tirées en plusieurs couleurs.

Tome III. *Appareil digestif, Appareil de la respiration et de la phonation, Appareil uro-génital, Embryologie*, in-8 de 828 pages, avec 481 fig. dans le texte, dont 260 tirées en plusieurs couleurs.

M Étienne **BARRAL**, agrégé

1. *Une réaction colorée de l'acide disulfurique* (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, 3e série, t. XVII, p. 744, 1897).
2. *Recherche de la bile et de l'albumine dans l'urine, au moyen de l'aseptol* (*Congrès de Moscou*, 20 août 1897).
3. *Résumé et tableaux d'analyse qualitative minérale;* Carré et Naud, Paris.

M. **BEAUVISAGE**, agrégé

Recherches sur quelques bois pharaoniques : II. Le bois d'ébène (*Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XIX).

Deuxième note sur l'herbier du R. P Montrouzier : Le genre Entrecasteauxia, Montr. (*Annales de la Société botanique de Lyon*, t. XXII, Notes et mémoires).

M. **CAUSSE**, chargé des fonctions d'agrégé

1. *Sur le triéthylidène diphénylhydrazine* (*C. R. Acad. Sc.*).
2. *Action de l'aldéhyde éthylique sur la phénylhydrazine* (*C. R. Acad. Sc.* et *Bull. Soc. Chim.*).
3. *Action de la phénylhydrazine sur l'hydrate de chloral* (*C. R. Acad. Sc.* et *Bull. Soc. Chimique*).
4. *Action de la phénylhydrazine sur les aldéhydes aromatiques* (*C.R. Acad. des Sciences* et *Bull. Soc. Chimique*).
5. *Antimonite de pyrocatéchine et ses dérivés* (*C.R. Acad. Sc.*).
6. *Dosage de la phénylhydrazine* (*C. R. Acad. Sc.*).
7. *Dosage de l'antimoine* (*C. R.Acad. Sc.*).

M. R. **CONDAMIN**, agrégé

1. *De la colpotomie antérieure comme opération préalable à la restauration des grandes fistules vésico-vaginales* (*Province médicale*, 1897).
2. *Des fistules recto-vaginales et de leur traitement par le dédoublement de la cloison et l'interposition des tissus adjacents* (*Province médicale* et *Semaine gynécologique*, 1897).
3. *Torsion du pédicule des kystes ovariens après l'accouchement* (*Société de Chirurgie de Lyon*, 1897).
4. *Réflexions sur quelques cas de péritonite tuberculeuse traitée par la laparotomie* (*Archives provinciales de chirurgie*, 1897).
5. *De l'ovariotomie vaginale* (*Lyon médical* et *Semaine gynécologique*, 1897).
6. *Deux cas de grossesse et d'accouchement normal après l'hystéropexie abdominale antérieure* (*Lyon médical* et *Semaine gynécologique*).
7. *Contribution à l'étude des polypes de l'urèthre chez la femme* (In thèse Repiton, 1897).
8. *Des résultats éloignés de l'ablation des annexes par la voie vaginale* (In thèse Decot, 1897).

9. *De la salpingo-ovariotripsie* (In thèse Manonëlidès, 1897).
10. *Des fistules recto-vaginales et de leur traitement par une nouvelle méthode* (In thèse Fabre, 1897).
11. *De la grossesse et du travail après l'hystéropexie abdominale* (In thèse Blan, 1897).
12. *De la restauration des grandes fistules vésico-vaginales par la colpotomie antérieure comme opération préalable* (Expériences d'amphithéâtre, in thèse Bruny, 1897).
13. *De la marsupialisation des kystes de l'ovaire* (In *Semaine gynécologique*, 1897).

M. DEVIC, agrégé

1. *Un cas de gliome cérébral opéré* (*Revue de médecine*, 1897).
2. *Des tumeurs du corps calleux* (*Revue de médecine*, 1897).
3. *Séméiologie du cœur et des vaisseaux* (In *Traité de pathologie générale* de M. Bouchard, Tome IV, en collaboration avec M. R. Tripier).

M. Étienne ROLLET, agrégé

1. *Du zona ophthalmique et de ses manifestations oculaires graves* (thèse de M. Duméry, déc. 1896).
2. *De l'épithélioma du limbe scléro-cornéen* (thèse de M. Picou, janv. 1897).
3. *De l'extirpation du sac lacrymal dans les dacryocystites* (thèse de M. Vadon, mars 1897).
4. *Épithéliomas cornés de la joue* (*Soc. de méd.*, avril 1897).
5. *De l'extirpation du sac lacrymal* (*Lyon méd.*, mai 1897).
6. *Des troubles oculo-orbitaires dans les sinusites maxillaires* (thèse de M. Biolacci, juillet 1897).
7. *Des suppurations orbitaires consécutives aux sinusites maxillaires* (*Congrès de Saint-Étienne*, août, et *Lyon médical*, septembre 1897).

M. Gabriel ROUX, agrégé

I. TRAVAUX PERSONNELS

1. *De l'expérimentation physiologique appliquée à l'analyse bactériologique des eaux* (In *Lyon médical*, 28 mars 1897).
2. *L'hygiène des eaux de Lyon*; mémoire de 200 pages, avec cartes, plans, graphiques, etc., couronné par l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon, Prix Christin et de Ruolz (Sera incessamment publié dans les *Mémoires de l'Académie*).
3. *Rapport à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les travaux spéciaux de microbie appliquée effectués en 1897 dans le laboratoire de microbiologie du bureau municipal d'hygiène de la ville de Lyon.*
   a) *Du rôle des étables à bestiaux dans la fréquence de la tuberculose humaine à la campagne* (Preuves expérimentales).

b) *Recherches expérimentales sur les chances possibles de contagion par l'intermédiaire des bouchons des bouteilles de vin.*
c) *Fièvre typhoïde, eau, vin et salades.*
d) *Morphologie et biologie comparées du bacille d'Eberth et du coli-bacille.*

N. B. — Ces recherches exposées dans le rapport à M. le Ministre n'ont pas encore été publiées.

II. TRAVAUX INSPIRÉS PAR M. LE Dr G. ROUX
ET FAITS SOUS SA DIRECTION

1. *Contribution à l'étude de la concurrence vitale chez les microorganismes; Antagonisme entre les moisissures et les microbes,* par M. le Dr E. DUCHESNE (Th. inaug. de la Faculté de médecine de Lyon, 17 décembre 1897).
2. *Contribution expérimentale à l'étude de la putréfaction dans un milieu aseptique,* par M. le Dr V. GRYSEZ (Th. inaug. de la Faculté de médecine de Lyon, 24 décembre 1897).

M. SIRAUD, agrégé

1. *Anomalie de l'artère thyroïdienne supérieure* (*Province médicale*).
2. *Tumeur de la parotide* (En collaboration avec M. Vallas, in *Province médicale*).
3. *Un cas de polymastie chez l'homme* (*Province médicale*).

SUJETS DE THÈSES INSPIRÉES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

4. Dr Daireaux : *Des abcès de la loge rétro-linguale.*
5. Dr Tartavez : *Le décollement de la plèvre et du diaphragme dans les interventions transthoraciques sur la face convexe du foie.*
6. Dr Sandras : *Contribution à la topographie et à la chirurgie du pancréas.*
7. Dr Oullier : *L'amputation totale de la langue par la voie transhyoïdienne* (En collaboration avec M. Vallas).

M. WEILL, agrégé

I. *Maladies acquises de l'appareil circulatoire* (In *Traité des maladies de l'enfance* de GRANCHER, COMBY et MARFAN).

II. Articles publiés dans le *Traité de thérapeutique appliquée* de ROBIN.
   1. *Traitement des maladies congénitales du cœur.*
   2. *Traitement de l'ictère des nouveau-nés.*
   3. *Traitement des vertiges.*
   4. *Traitement de la paralysie infantile.*
   5. *Traitement de l'hydrocéphalie.*
   6. *Traitement de la méningite tuberculeuse.*
   7. *Traitement de l'hémiplégie cérébrale infantile.*
   8. *Traitement de la maladie de Little.*

III. *Le noma et son traitement,* communication à la Société des sciences médicales et article dans *la Médecine moderne.*

IV. *Contagion de la coqueluche*, communication à la Société des sciences médicales.

V. *Forme apyrétique de la fièvre typhoïde*, mémoire *in Province médicale*, en collaboration avec M. Piéry.

M. BORDIER, chargé des fonctions d'agrégé

1. *Sur la mesure de la conductibilité calorifique des tissus de l'organisme* (*Congrès Assoc. franç. Av. Sciences*, août 1897).
2. *Sur la perméabilité des étoffes employées pour les uniformes militaires français* (*Congrès A. F. A. S.*, août 1897).
3. *Sur une nouvelle échelle décimale pour la mesure des acuités visuelles physiologiques* (V > 1) (*Congrès A. F. A. S.*, août 1897).
4. *Étude physique du coupe-racines des pharmacies* (*Union pharmaceutique*, février 1897).
5. *Sur une nouvelle pile médicale* (pile Junius) (*Archives d'élec. médicale*, nov. 1897).
6. *Variation de la sensibilité farado-cutanée avec la densité électrique ; Influence de la résistance électrique (grosseur et longueur) du fil secondaire des bobines d'induction sur les effets sensitifs du courant faradique* (*Archives d'élec. méd.*, déc. 1896).
7. *Sur un phénomène nouveau observé dans la paralysie faciale périphérique* (En collaboration avec le Dr Fraenkel ; *Congrès de Moscou* et *Semaine médicale*, sept. 1897).
8. *Nouvelle méthode de traitement électrique de l'acné de la face* (*Congrès de Moscou* et *Archiv. d'élect. méd.*, août 1897).
9. *Variation de la sensibilité galvano-cutanée avec la densité du courant* (*Archives d'élect. méd.*, et *Soc. de biologie*, 1896).
10. *Nouveau traitement de l'incontinence d'urine par les courants de Morton* (*Archives d'électricité médicale*, 1896).
11. *Du traitement électrique palliatif de la névralgie faciale*, observation publiée dans le mémoire du professeur Bergonié (*Congrès de Moscou* et *Archives d'électricité médicale*, 1897).
12. *Traitement de la paralysie récurrentielle* (en collaboration avec le Dr Royet, *Archives d'électricité médicale*, 1897).
13. *Action des états variables du courant galvanique sur les nerfs sensitifs de l'homme* (*Archives de physiologie*, juillet 1897).
14. *De la sensibilité électrique de la peau* (1 volume in-8°, 180 pages et 20 figures, Paris, 1897).
15. *Précis d'électrothérapie*; 1 volume in-18 raisin, 600 pages et 150 figures (préface du professeur d'Arsonval, Paris, 1897).

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LA LÉGENDE DE DON JUAN

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ (1)

Le 13 février 1898

Par M. G. Larroumet

Mesdames, Messieurs,

Je viens remercier mes amis de l'Université de Lyon de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'engageant pour la seconde fois à prendre la parole devant vous. Je n'avais pas oublié l'accueil que j'avais reçu ici, et personnellement je suis heureux de me féliciter avec vous du succès de l'œuvre que poursuit la Société des Amis de l'Université. Si, aujourd'hui, les Universités de France, centres d'enseignement supérieur, ont vraiment une existence légale, nationale, matérielle, c'est aux œuvres des sociétés comme celle-ci qu'elles le doivent, et vous savez mieux que moi, qu'entre toutes les villes de France, la seconde, la plus savante, la plus laborieuse, la plus riche, a donné l'exemple. Nous tous, professeurs, sentons notre action professionnelle et notre dignité augmenter par ces succès. Et puisque aujourd'hui, moi, Parisien, et professeur à la Sorbonne, je suis reçu par mes collègues de l'Université de Lyon, laissez-moi vous dire qu'en me trouvant devant vous, je suis en même temps chez moi; il me semble parler devant mes auditeurs habituels.

(1) Reproduite d'après la sténographie.

Je voudrais, après vous avoir entretenus, il y a cinq ans, d'un écrivain dont la réputation commençait à se répandre et à grandir dans notre pays, Ibsen, évoquer un nom qui est entré dans la littérature française depuis deux siècles, qui a provoqué un chef-d'œuvre, le *Don Juan* de Molière, qui, en dehors de nos frontières, a suscité une grande œuvre d'inspiration musicale, adoptée aujourd'hui par l'univers, le *Don Juan* de Mozart, et, à ce sujet, essayer devant vous une étude de littérature comparée, qui nous montrera comment la nature humaine, les passions, l'idéal de l'homme, ne changent pas, mais, chaque homme, chaque pays, chaque tempérament national, impriment sur toutes les créations une empreinte diverse, multiple; et voilà comment un conte, parti du fond de l'Espagne, né à Séville, franchit les Pyrénées, la France, se répand sur l'univers tout entier et aujourd'hui se trouve aussi éloigné que possible de sa conception première. Celle-ci est peut-être la plus intéressante; ce sera à vous de décider tout à l'heure lequel vaut mieux de la littérature ou de l'histoire.

Il n'y a pas de type plus complexe et plus fort que don Juan; il représente un instinct universel, le plus puissant de tous, l'attrait de l'amour. Il représente, si on peut le dire, la débauche, se faisant à elle-même sa propre loi, ne relevant que de ses instincts, dans la lutte d'un seul homme contre la société, contre la famille, contre la grande force sociale. Il y a là peut-être un des types les plus séduisants que nous offre la littérature.

Ce n'est pas le seul d'ailleurs que l'Espagne nous ait envoyé, et, à ce sujet, remarquez combien est complète cette action de la littérature espagnole sur la littérature française, à des époques critiques de renouvellement. En 1636, lorsqu'a éclaté ce qu'on a justement appelé le chant du départ du grand siècle, lorsque Corneille créait la figure de Rodrigue, dans laquelle la féodalité, le moyen âge chevaleresque rassemblaient leurs dernières forces pour dresser un type de courage, de loyauté, de fidélité, c'est d'Espagne que nous vient ce héros, le Cid, essentiellement Espagnol avant d'être Français. Soixante ans après, à un moment où il y eut comme un retour offensif de l'hôtel de Rambouillet et des dames qui voulaient réduire la littérature à la mesure des salons, Lesage allait en Espagne, à Séville, renouveler l'âme française par son chef-d'œuvre de *Gil Blas*, que les Espagnols nous ont accusés d'avoir traduit. A la fin du XVIIIe siècle, l'ancien régime va finir, on prévoit une liquidation; tous les griefs sont concentrés dans cette formidable machine de guerre qui s'appelle le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*. Il a suffi qu'un homme

de beaucoup d'esprit passât en Espagne et y trouvât ce type Andalous, que Beaumarchais y mît son esprit parisien, fin, satirique, pour que nous ayons le *Mariage de Figaro*. Enfin, après la révolution, lorsqu'une nouvelle littérature commence, lorsque Victor Hugo se propose de renouveler le théâtre agonisant, c'est un héros espagnol qui entre en scène avec *Hernani*. Vous voyez que, malgré cette barrière des Pyrénées, nous sommes plus redevables à l'Espagne qu'aux autres pays d'Europe, et lorsqu'on recherche les influences internationales, c'est aux Espagnols qu'on doit donner la préférence.

Entre tous ces types, celui que j'ai essayé de définir en commençant, don Juan, est plus profondément Espagnol que tous les autres. Par ses qualités et ses défauts il possède ce qu'il y a de plus séduisant et de plus redoutable dans le caractère espagnol ; mais avant de remonter à son origine, je veux vous rappeler ce qu'en a fait un grand poète romantique, Alfred de Musset ; il nous a donné un don Juan qui est une merveille. Le don Juan de Musset est entièrement romantique ; il représente ce qu'on peut appeler, la révolte de l'individu contre la société; cette proclamation du droit de la passion sur le devoir qui a été un des éléments du romantisme : il nous montre un homme qui, du droit de sa volonté ou de sa force, s'insurge contre la société et la brave. Le temps nous étant mesuré, je ne peux pas suivre Alfred de Musset à travers les évocations très séduisantes qu'il fait du type de don Juan, mais enfin, il le réduit à ceci : Don Juan, c'est l'attrait de l'idéal de beauté à travers les formes charmantes des femmes qui se présentent successivement devant lui, et qu'il s'efforce de séduire. Il a un don mystérieux, une sorte de magnétisme auquel on ne résiste pas : il abandonne ses victimes aussitôt après ses victoires, il les laisse le cœur meurtri, la vie brisée, il passe à une autre tentative, à une autre victoire, et il ne trouve jamais ce qu'il cherche, c'est-à-dire la beauté absolue, l'amour absolu. Ne demandez pas à un tel personnage le respect des lois, elles n'existent pas pour lui. Il a la force d'un instinct qui se déploie ; rien ne l'arrête, et lorsqu'il rencontre devant lui la puissance sociale, le droit social incarné dans un père, dans une mère, dans un frère, il les raille d'abord, et les supprime ensuite ; tel est le don Juan que Musset peint dans sa poésie, et auquel on n'est pas loin de trouver une certaine analogie avec le don Juan primitif de l'Espagne.

Ici, nous arrivons au seuil de notre sujet, et il s'agit de nous demander ce qu'a été le don Juan espagnol. A-t-il existé ; est-ce un por-

trait dans lequel un peuple se reconnaît volontiers? Est-ce au contraire une de ces fantaisies auxquelles toutes les générations collaborent?

Il y a à Séville, au centre de la ville, un admirable édifice du moyen âge qui s'appelle Ayuntamiento (hôtel de ville), et dont la façade est un chef-d'œuvre de cette architecture que les Espagnols appellent le style *plateresque*, nom de l'argent quand il est travaillé en orfévrerie. Le premier étage de ce superbe édifice est occupé par une salle qui s'appelle salle des Incas. C'est là que les magistrats de Séville, chargés de la police, se réunissent. On montre dans cette salle un portrait, au-dessus duquel il y a comme inscription : *don Juan Tenorio*. C'était le descendant d'une illustre famille de Séville, et d'après ses historiens, il aurait vécu à la fin du XVI[e] siècle. Il a siégé dans le conseil des Vingt-Quatre, et, maître de la police de Séville, il lui était facile, s'il avait des passions, de les satisfaire. En effet, l'histoire prétend que beau, brave, riche, don Juan, dès l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, s'était signalé par ses débauches, par ses conquêtes et qu'il était devenu la terreur de Séville, d'abord par les troubles qu'il jetait dans les familles et ensuite par sa redoutable adresse de spadassin.

Un jour, dit la légende, l'idée lui vint de s'attaquer à la fille du commandeur qui était le chef, à Séville, d'un ordre de chevalerie respecté entre tous, l'ordre de Saint-Jean-de-Calatrava. Le scandale fut grand : une nuit, don Juan est surpris par le commandeur comme il s'apprêtait à entrer dans le palais. Mesdames et Messieurs, pour vous rendre compte de ce que représente pour un Espagnol un attentat de ce genre, transportez cela dans notre pays et demandez-vous quel serait votre sentiment si vous appreniez que le grand chancelier de la Légion d'honneur a été souffleté, tué en duel par un larron d'honneur qui s'est introduit dans son palais. Dans cette rencontre nocturne le commandeur engage le fer avec don Juan, il tombe. On fait au commandeur des funérailles magnifiques et on lui élève, dans une église qui se trouve en face de l'Ayuntamiento, un tombeau surmonté de sa statue. Don Juan après son meurtre s'était éloigné quelque temps malgré son audace ; le crime était trop scandaleux; mais enfin, telle était la crainte qu'il inspirait, telle était l'autorité de sa famille, qu'on n'osait pas l'arrêter; il se promenait librement. Un soir, à la tombée de la nuit, il avise ouverte la porte de l'église de San-Francisco, il entre suivi de son valet. A la lueur du jour mourant, il aperçoit, coloré par le reflet des vitraux, le tombeau que la famille a élevé au commandeur et il raille l'attitude solennelle, emphatique, qu'on a donnée à la statue. Il aperçoit l'inscription gravée sur le socle,

et lit : « *Ici repose, en attendant le jugement de Dieu et le châtiment du traître qui l'a frappé lâchement, le commandeur de Saint-Jean-de-Calatrava.* »

Don Juan ne peut pas admettre qu'on inscrive quelque part qu'une de ses victimes ait été frappée lâchement ; il a tué le commandeur dans un duel régulier. Il interpelle la statue, l'accuse de mensonge ; comme elle semble prête à parler, il lui demande si elle est vivante ; la statue lui fait signe que oui ; il l'engage à dîner pour le soir, la statue accepte ; et dans la légende espagnole, la statue descend par les degrés du monument, vient à don Juan, lui tend sa main de marbre et lui dit : « Je serai ce soir chez toi, promets-moi de m'attendre. » Don Juan est ému, il accepte cependant ; comme il est Espagnol, il tient à sa parole, il veut l'accomplir coûte que coûte. Il fait préparer le festin, et il attend que la statue se présente. Enfin, lorsque la table du festin est dressée, il entend un pas lourd qui fait craquer les marches, c'est la statue de marbre qui monte ; il ouvre la porte, elle entre, et après avoir échangé avec don Juan le coup de l'hospitalité, lorsque les deux convives ont bu ensemble, le commandeur de pierre prend don Juan par la main et l'emmène aux enfers.

Telle est la légende ; don Juan disparaît à partir de ce moment ; et, l'église étant détruite, la statue du commandeur disparue, il n'en reste plus d'autre trace que ce tableau de l'Ayuntamiento. Voilà ce que la légende raconte ; qu'en fera sortir le génie espagnol ? Il s'est trouvé que dans cette légende, il s'est incarné lui-même, par la main d'un homme de génie, d'un frère régulier qui s'appelait Fra Gabriel Teles ou Tirso de Molina.

Il vivait au commencement du XVII[e] siècle, soixante ans après les événements en question. Il offre cette particularité d'être auteur dramatique et d'appartenir à l'Église. Cela nous étonne ; pour les Espagnols, rien de moins étonnant ; leurs grands écrivains dramatiques ont été ou des prêtres, ou des affiliés à l'Église, ou des familiers du Saint-Office. L'Église ne s'était pas séparée du théâtre comme elle l'a fait chez nous, jusqu'à la Révolution française ; et aujourd'hui encore il y a entre l'Église et le théâtre ce qu'on pourrait appeler un échange de bons offices, c'est-à-dire que les légendes religieuses sont toujours affectionnées par les auteurs dramatiques, et qu'en Espagne vous verrez très souvent un prêtre assister au spectacle sans étonner le moins du monde ses voisins. Tirso de Molina est certainement un des grands génies dramatiques. Il y a chez lui un don qui s'explique par la profession ; personne n'a mieux connu le cœur féminin que

ce prêtre. Songez à la science psychologique, à la science morale que peut donner l'habitude de la confession ; rappelez-vous l'usage qu'en ont fait nos sermonnaires français et voyez la connaissance des passions que l'on trouve dans un Bossuet, dans un Bourdaloue. Ce que les orateurs religieux ont porté chez nous dans la chaire, les prêtres espagnols l'ont porté sur la scène, et la couleur des figures féminines est plus vivante, plus poétique, chez un prêtre comme Tirso de Molina qui, par sa profession, devait observer le célibat.

Il était non seulement un prêtre très attaché à son devoir, un connaisseur du cœur humain, c'était en même temps un Espagnol de vieille roche, un de ceux qui avaient tous les traits de ce caractère qu'il s'agit de serrer d'un peu près. Vous savez ce qu'a été l'histoire de l'Espagne : une longue bataille pour l'indépendance afin de chasser les Maures, une longue bataille de la noblesse contre la royauté ; la royauté voulant subordonner la noblesse, et les nobles espagnols ne s'étant jamais résignés, comme la noblesse française, à former la domesticité dorée de son roi. Vous vous rappelez la fière attitude des nobles Espagnols restant couverts devant leur roi et disant : « Nous parlons à notre souverain d'égal à égal. » Vous vous souvenez de ces déclarations de la noblesse espagnole, disant qu'elle jurait fidélité au roi, à condition que le roi jure lui-même fidélité à ses privilèges, sinon non. Telle est la formule finale du serment. Ces nobles ont le sentiment de ce qu'ils valent. Ils sont les émules de Cortez et de ces vaillants qui avec une poignée d'hommes ont conquis un monde. Un Espagnol ne relève que de deux choses, de sa foi et de son épée. Il est religieux en ce sens que l'incrédulité à la façon de la noblesse française n'entre guère dans son esprit, car il était de bon ton parmi nos gentilshommes de se moquer de l'Église, et Voltaire avait ses meilleurs adhérents parmi la noblesse frivole de ce temps-là. La noblesse espagnole respectait Dieu, les Saints et la Madone, mais elle les traitait un peu comme le roi. Lorsque Dieu, les Saints ou la Madone se trouvaient sur son chemin, elle faisait avec eux un espèce de contrat ; elle en observait les clauses essentielles ; quant au reste elle ne relevait que d'elle-même. L'Espagnol qui a envie de tuer son ennemi, le fera, et ensuite ira s'agenouiller devant un prêtre en demandant quelle est la pénitence. De même l'Espagnol a le plus grand respect à l'égard des femmes, mais au lieu d'affecter cette soumission, ce respect, disons cette adoration qui a été mise à la mode chez nous par les précieuses, l'Espagnol déclare loyalement que le commerce galant, amoureux, est un duel, que le succès est au plus fort, au plus maître de lui-même, et, si l'Espagnol se fait

honneur de ne jamais insulter une femme, de la défendre toujours, de la protéger, il n'affectera pas vis-à-vis d'elle cette allure douce et caressante de la noblesse française. Non, il ne fait pas mystère de ses intentions; c'est comme un duel, à l'un d'attaquer, à l'autre de se défendre.

Transportez ces deux traits de caractère, la foi d'une part, la fierté individuelle de l'autre, dans ce genre de divertissement que les nobles de tous les temps, et tous les hommes en général, ont peut-être le plus recherché, et vous voyez peu à peu ce type de don Juan s'incarner. Don Juan, dès qu'il rencontre quelqu'un devant lui, met l'épée à la main, et le tue; sa conscience ne lui reproche rien; il sera toujours temps de régler avec Dieu, dit-il; lui et moi sommes faits pour nous entendre. Don Juan rencontre une femme qui lui agrée, il ne va pas jusqu'au crime, comme le don Juan de Molière, il fait sa cour d'une manière engageante, flatteuse, fière toujours; après cette victoire, il va à une autre, jusqu'au jour où la mesure est comble. Dieu intervient. Aussitôt celui qui n'a pu être arrêté par aucune puissance humaine, l'est par la main divine.

Il y a dans la pièce de l'auteur espagnol quelque chose de bien curieux au point de vue de l'idée de la justice absolue et de l'autorité royale. Le roi de Castille est justicier, il essaye d'arrêter don Juan, il ne le peut pas, il voit devant lui la noblesse espagnole. Il veut faire justice, cela lui est impossible il faut que Dieu intervienne, et cette morale, cette doctrine est bien d'un prêtre. L'auteur donne comme conclusion à sa pièce que, sans l'aide de Dieu, les rois ne peuvent rien, que la morale humaine doit s'appuyer sur la morale divine, que l'autorité civile doit dépendre de l'autorité religieuse.

Quant au drame que Tirso de Molina a fait avec l'histoire, il est de toute beauté. Si vous avez vu jouer *Don Juan* de Molière, vous avez dû vous dire : il y a des scènes merveilleuses, celle de Monsieur Dimanche, etc., mais enfin, ce don Juan, nous ne le voyons pas vraiment dans l'exercice de sa fonction. Je sais bien qu'il y a des scènes que le théâtre ne peut pas nous montrer ; il y a un moment où la pantomime entre en scène, et c'est le moment de baisser le rideau... Mais enfin le don Juan français est seulement un grand seigneur débauché. Il n'y a pas une scène du *Don Juan* espagnol qui ne soit une merveille d'observation. C'est l'histoire d'un homme troublant, redoutable aux femmes, toujours séduisant parce qu'il est beau et brave, et surtout ne reculant jamais devant les conséquences d'un acte. Ce don Juan ne se conduit pas comme le don Juan français. Celui-ci est brave, mais avec quelque calcul, il ne craindrait pas de

se dérober à ses ennemis quand il en aurait trouvé de redoutables. Et aujourd'hui encore (voilà une pièce qui est vieille de deux cents ans), allez à Madrid, à Séville, à Grenade, pendant la semaine sainte, vous verrez afficher *Don Juan* de Tirso de Molina ou un *Don Juan* plus moderne, et qui a été signé d'un grand poète espagnol.

J'ai vu plusieurs fois représenter le *Don Juan* espagnol, et à mesure que je le voyais davantage, mon admiration allait croissant. Il y a là une gradation de terreur qui n'est pas obtenue par des moyens scéniques, et dont aucun théâtre, même celui de Shakespeare, ne peut donner idée : quand on voit la statue du Commandeur emmener le débauché, l'écraser dans ses mains de marbre, lorsqu'on les voit arriver du fond de la scène, au seuil de l'église de San-Francisco, que les chants mortuaires éclatent, que des hommes apportent un cercueil, y couchent don Juan, ferment le couvercle et qu'immédiatement des flammes s'élèvent..., imaginez un spectacle pareil chez ce peuple croyant... Aujourd'hui encore, en Espagne, la mort de don Juan secoue ce peuple jusqu'au fond de son émotion et il nous faudrait, pour obtenir un effet semblable, demander au théâtre romantique la scène finale de *Lucrèce Borgia* ou de *Marie Tudor ;* nous serions obligés d'emprunter à trois ou quatre œuvres célèbres, pour réunir ce que l'Espagne a concentré dans une seule action.

Tel est le don Juan de Tirso de Molina, sorti comme je viens de vous le dire d'une légende, qui a ou non un fondement historique, et dans laquelle l'Espagne se reconnaît volontiers. Il s'est produit d'autre part un fait bien curieux, c'est qu'un gentilhomme de Séville, don Miguel de Mañara, sans aucune intention d'imitation, a réalisé la vie de don Juan. Don Juan a donc existé après sa mort ; c'est-à-dire que, la légende étant de la fin du XVI[e] siècle et le chef-d'œuvre de Tirso de Molina du commencement du XVII[e] siècle, de 1620 à 1660 vécut à Séville un personnage que le peuple confond avec le don Juan traditionnel. Don Juan a existé, c'est don Miguel ; on vous montre son épée, son tombeau, dans l'hospice de la Charité. C'est ce singulier personnage que je voudrais vous présenter, plus curieux encore que le premier, et dont la vie est encore empreinte davantage des mœurs espagnoles.

Séville, comme vous le savez, est riche en monuments de toutes époques. C'est là que se dresse la Giralda, c'est là que se trouve l'Alcazar. Aujourd'hui encore, à l'extrémité de la ville se trouve un édifice dont l'aspect étrange frappe les yeux, c'est l'hospice de la Charité, au bord du Guadalquivir. La façade est décorée d'admi-

rables carreaux de faïence, dessinés par Murillo et qui représentent d'un côté le patron des pauvres et de l'autre celui des pélerins. Au-dessus de la porte, se trouve une grande composition allégorique représentant des personnages vêtus de longues robes. Sur la façade de l'église de la Caridad est représenté un frère de la Charité qui s'en va soulager les malades, les transporte dans les hôpitaux, les soigne. Ces frères de la Charité vont chercher les corps des suppliciés sur le lieu du supplice et leur donnent une sépulture.

L'hospice de la Caridad a été fondé à la suite des circonstances que voici. Au commencement du XVII^e siècle vivait à Séville un gentilhomme, don Miguel, qui a vécu pendant très longtemps comme don Juan, grand séducteur, débauché. La légende et ses biographes nous racontent un certain nombre de traits de son histoire, ils ne sont pas convenables, je ne vous les rappellerai pas ; mais en même temps ils nous disent de quelle façon don Juan a été amené à se convertir après une dizaine d'années de désordres. Un jour qu'il revenait d'une débauche ou d'une orgie, il aperçoit devant lui, le long du Guadalquivir, un convoi funèbre qui se dirigeait de son côté. Il s'approche et demande aux moines qui accompagnaient ce convoi qui est-ce qu'ils portent en terre. On répond : C'est un grand pécheur, c'est don Juan. Il dit, il y a erreur, don Juan c'est lui-même, qui n'a pas envie d'être enterré ; alors un moine soulève le couvercle de la bière et don Juan recule d'horreur en se reconnaissant dans le cadavre qui est couché. Cet avertissement du ciel ne produit pas d'effet. Quelques jours après, à la tombée de la nuit, don Juan se promenait au bord du Guadalquivir (c'est la Seine de Séville et tous les incidents se passent là) ; il se promenait sur le bord de la rivière, lorsqu'il s'aperçoit que son cigare, qu'il fume en bon Espagnol, vient de s'éteindre. Il cherche quelqu'un pour le rallumer, il ne voit personne, lorsque de l'autre côté de la rivière, une longue silhouette noire, qui se promène, allonge vers lui un bras formidable qui traverse le fleuve et lui présente un cigare allumé ; don Juan allume son cigare sans s'émouvoir. Il avait compris que c'était le diable en personne et que Dieu lui donnait un deuxième avertissement. Encore un avertissement donné par le ciel : don Juan suit dans les rues de Séville une dame voilée, cette dame refuse de l'entendre, et don Juan continue sa poursuite, elle entre dans la cathédrale ; c'est pour l'Espagnol la maison de Dieu lui-même. Il y pénètre, la dame se retourne, enlève son voile, et lui montre une tête de squelette, et don Juan se dit que du moment où une femme se change en squelette, ça devient sérieux, il est temps de se repentir, et il entre dans de salutaires

réflexions. Il va trouver un prêtre, celui-ci lui conseille de faire pénitence, et comme article premier l'engage à se marier : don Juan accepte, et la femme qu'il épouse est riche, agréable et belle. Il la perd au bout d'une année de mariage, il reconnaît là le châtiment du ciel, il avait trouvé le bonheur et Dieu lui enlève sa compagne. Il était de plus en plus entré dans la voie du repentir ; il fait transporter le corps de sa femme dans un monastère situé dans un pays sauvage, il fait là une retraite pendant un an ; à la fin de cette année il revient à Séville, et se décide à abandonner le monde et à employer sa grande fortune au soulagement des malades.

Les Espagnols sont très charitables. Vous savez combien d'institutions de bienfaisance ont été créées chez eux. Autrefois les pauvres vivaient et mouraient sans soins. La douceur du climat, la facilité de l'existence faisaient et font encore que beaucoup d'Espagnols ne songent pas au lendemain, de telle sorte que quand la maladie arrivait ils étaient abandonnés, sans assistance, sans remède d'aucune sorte. En outre, il n'était pas rare de voir un cadavre jeté tout simplement à la porte de la maison et souvent il pourrissait là, à peine recouvert d'un peu de terre ; immédiatement les chiens se chargeaient d'achever sa disparition. Don Juan s'indignait que des chrétiens qui étaient baptisés, des membres de Jésus-Christ fussent l'objet d'un pareil abandon, et il proposa à un certain nombre de nobles de Séville de fonder une confrérie qui irait secourir à domicile les malades pauvres. Don Juan se distinguait par sa charité, et il choisissait les malades les plus répugnants, les plus difficiles à soigner; il s'inquiétait aussi de donner la sépulture aux suppliciés qui inspirent une horreur particulière. Les membres de la congrégation qu'il fonda firent serment de ne jamais laisser le corps d'un supplicié sans sépulture, si horrible que fût son crime. C'est un spectacle auquel j'ai assisté un jour: un assassin avait été garrotté (on lui avait brisé la gorge avec un carcan à vis); lorsque la foule se fut écartée, on vit arriver une file d'hommes portant une croix et un cercueil ; ils étaient vêtus de longues robes bleues ; c'étaient les frères de la Charité de don Juan qui venaient ensevelir le cadavre.

Avec sa grande fortune, don Juan construisit cet édifice de la Caridad au bord du Guadalquivir. Il lui donna des règlements qui sont encore un modèle de prévoyance. Il l'administra avec infiniment d'habileté et de soin, en organisateur merveilleux, en homme d'action qui ne recule devant aucune difficulté. Nous assistons ici, Mesdames et Messieurs, à un phénomène qui ne se trouve pas seulement dans la nature physique, c'est ce qu'on peut appeler la trans-

formation de l'énergie. La force, l'activité d'esprit, la souplesse que don Juan appliquait au vice, une fois converti, il les applique au bien. Il est un modèle de directeur d'hôpital, et aujourd'hui cette congrégation de la Charité est très florissante. Cet hôpital merveilleux porte partout la trace de don Juan qui en est le fondateur.

Lorsqu'on y pénètre, on est reçu par des bonnes sœurs, qui de l'histoire de leur fondateur, n'ont retenu que la partie édifiante. Elles vous font passer à travers des salles, à travers de longs couloirs peints de bleu, couleur favorite de don Juan, couleur de la Vierge sainte entre toutes, et à chaque instant vous entendez ces saintes filles qui, de leurs voix douces comme un chant d'oiseau, disent : « C'est ce qu'a voulu notre fondateur » ; c'est toujours le même cantique, le même refrain. Elles vous introduisent dans une salle où se trouvent les portraits de tous les administrateurs de l'ordre de la Charité, et vous êtes immédiatement saisi par une merveilleuse toile d'un élève de Murillo qui se trouve à l'extrémité, c'est la figure de don Juan. Il est admirablement beau, c'est le type espagnol dont don Quichotte est la caricature. A côté de don Juan est un Christ, au-dessous du Christ une Bible. Puis, sur un coussin de velours est placée l'épée qu'il a portée toute sa vie en sa qualité de commandeur de Calatrava ; car, chose curieuse, il a eu la qualité de la victime du don Juan de la légende. Cette épée, les bonnes sœurs la sortent de son écrin, elles vous la font toucher, vous proposent même de la baiser, sans se rendre compte de l'usage auquel elle servait autrefois, car elle en a vu de toutes les couleurs. Elles vous montrent, dans la chapelle, le tombeau du fondateur qui est à l'entrée de sorte que vous ne pouvez pénétrer dans l'église sans passer sur le corps de don Juan, et l'inscription que porte cette tombe, une dalle très simple, est celle-ci : « *Ici reposent les cendres du pire homme qui fût jamais au monde.* »

C'est don Juan qui a composé cette épitaphe ; il a aussi composé un testament des plus curieux, et une méditation sur la mort qui est une merveille. Voici un extrait de ce testament :

« Moi, don Miguel Mañara, cendre et poussière, pécheur misérable, « car la plupart de mes jours malheureux, je les ai passés à offenser « la très haute majesté de Dieu mon père, dont je me confesse la « créature et le vil esclave. J'ai servi Babylone et le démon, son « prince, avec toutes sortes d'abominations, orgueil, adultères, blas- « phèmes, scandales et brigandages ; et mes péchés, mes infamies « sont sans nombre, et la seule intelligence de Dieu peut les compter, « comme son infinie patience les souffrir, et son infinie miséricorde

« les pardonner. Ah ! je devrais tomber mort, avant que d'achever « ces lignes, et puisqu'elles sont baignées de mes larmes, que n'em- « portent-elles aussi le dernier soupir de ma vie ! Mais puisque Dieu « ne le veut pas, que sa volonté soit faite ! (1) »

Voici ce qu'il décidait pour son service funèbre :

« J'ordonne que, dès que je serai mort, mon corps soit étendu sur « une croix de cendres, comme le veulent nos statuts, les pieds nus « et enveloppé dans mon manteau pour suaire, un crucifix à mon « chevet avec deux cierges, et la tête découverte. C'est ainsi que mon « corps devra être porté sur le brancard des pauvres, avec douze « prêtres, et pas un de plus, sans pompe ni musique, à l'église de la « Sainte Charité, et mis en terre dans le cimetière de ladite église, à « savoir, dans le portail, à l'entrée de l'église, en dehors de la porte, « afin que chacun marche sur moi, et me foule aux pieds et qu'ainsi « soit enseveli mon corps immonde, indigne de reposer dans le « temple de Dieu. Et c'est ma volonté qu'on mette sur ma sépulture « une pierre carrée d'un pied et demi, avec cette inscription : *Ci-* « *gisent les os et les cendres du plus méchant homme qu'il y ait* « *eu dans le monde : priez pour lui* (2). »

Le sermon sur la mort est bien dans les traditions espagnoles. Dans le choix de ce sujet et dans la manière dont l'a traité don Miguel, il n'y a pas seulement, au point de vue religieux, quelque chose de terrible, mais encore un tableau peu plaisant pour l'imagination. Pour nous tous, Mesdames et Messieurs, c'est un moment fort désagréable à passer, mais enfin on l'envisage avec plus ou moins de philosophie, il y a même des peuples pour lesquels il se présente d'une manière riante ; les anciens songeaient si peu à se faire un épouvantail de la mort, qu'ils buvaient dans des vases décorés de cercueils, comme ceux du trésor d'argenterie de Fosco-Reale ; à chaque instant ils se servaient de la pensée de la mort, comme une exhortation à la vie. Il n'en est pas de même en Espagne, lorsqu'un Espagnol songe à la mort, il est aussi brave que personne, il le fait sérieusement, il songe au changement qui suit, et dont sa foi lui montre le terme inévitable. Aussi, la plupart des grandes conversions espagnoles ont été obtenues par cette crainte de la mort. Vous vous souvenez que Charles-Quint voulut au monastère de Saint-Just régler son compte avec Dieu. D'autre part, l'Espagnol, toutes les fois qu'il

(1) *Don Miguel de Mañara : sa vie, son discours sur la vérité : son testament, sa profession de foi*, par Antoine de Latour, Paris, M. Lévy, 1857, p. 122-123.

(2) *Loco cit.*, p. 124.

représente la mort, le fait sous des aspects terribles. Dans l'église de la Caridad vous verrez ainsi de merveilleuses toiles de Murillo qui représentent la destinée du pécheur.

Dans sa cellule, don Miguel vivait avec la pensée constante de la mort, et voici ce que, dans son sermon sur la mort, qu'il a légué à ses religieuses et qui est lu chaque année pendant la semaine sainte, dans la chapelle du couvent, voici comment il représente la vue d'un tombeau ; lisez les méditations que ce tombeau inspire à un chrétien ; vous allez trouver, Messieurs, une des plus belles pages qui existent dans la littérature universelle ; c'est beau comme du Bossuet, c'est beau comme du Bourdaloue :

« Si nous avions devant les yeux la vérité, c'est-à-dire, il n'y en a « pas de plus grande, si le linceul de la mort que nous devons revêtir « était sans cesse envisagé par nous, du moins avec respect et ter- « reur ; si tu te souvenais que tu dois être couvert de terre et foulé « aux pieds par le premier venu, aisément tu oublierais les hon- « neurs et les vains états du siècle. Et si tu considérais les vers im- « mondes qui devront dévorer ce corps, et combien il sera laid et « abominable dans la sépulture, et comment les yeux qui lisent « maintenant cette page devront être dévorés par la terre, et com- « ment tes mains seront aussi dévorées et se dessècheront, et com- « ment cette soie et tout ce luxe qui te pare aujourd'hui seront « changés en un suaire pourri, l'ambre, en puanteur, ta beauté, ta « grâce, en vers de terre, ta famille et ta noblesse en la plus grande « solitude qui se puisse imaginer... entre dans un caveau funéraire, « entre avec respect, et mets-toi à regarder ton père, ta mère ou « ta femme (si tu l'as perdue),les amis que tu as connus : quel silence ! « Rien ne s'entend que le sourd ronger des vers! Et ce bruit,ce mou- « vement des pages et des laquais, où est-il ? Tout vient finir ici ! « Cherche les joyaux du palais des morts, que trouves-tu ? quelques « toiles d'araignées. Et la mitre, et la couronne ? C'est encore là « qu'ils l'ont laissée ! Remarque, ô mon frère, qu'il te faut aussi en « passer par là, et que toute ta machine doit se décomposer en osse- « ments arides, horribles, effrayants ; à ce point que celui ou celle « dont tu te crois à présent le mieux aimé, fût-ce ta femme, ton fils « ou ton mari, à l'instant même où tu cesseras d'être, éprouvera de « l'horreur à te voir, et que, pour l'être même qui vivait à ton côté, « tu seras un objet d'épouvante (1). »

Voilà en quels termes parle don Juan et voilà le testament qu'il a

(1) *Loc. cit.*, p. 83-84.

laissé comme morale de son existence aux bonnes sœurs de la Charité. Eh bien, ne croyez pas que tout dans cette histoire ait ce caractère lugubre : l'homme qui a tant aimé, qui était épris d'élégance, de belles formes, de parfums, de doux sourires, a conservé quelque chose de lui-même jusqu'au tombeau. Il y a, au chevet de l'église, un petit cloître qui est une merveille d'architecture religieuse. Il y a là des arceaux imités de l'Alhambra avec ses filigranes de pierres. C'est là que don Juan avait fait élever, par un grand sculpteur du temps, Alonzo Caño, une statue de la Vierge, pour laquelle il avait une vénération particulière. C'est là, dans ce petit cloître, que don Juan se plaisait à venir réfléchir ; au milieu se trouve une vasque de marbre, et tout autour des roses merveilleuses, superbes, qu'il a plantées lui-même. Au moment où vous sortez du monastère, les bonnes sœurs vous offrent une rose de don Juan : elles font remarquer qu'elles embaument et que quelque chose de cet homme a passé là.

Un détail bien espagnol est venu accroître l'impression de la dernière visite que je fis à l'hospice de la Charité : La veille, à Triana, faubourg de Séville, j'avais rencontré un enterrement d'enfant ; le petit être s'en allait au milieu des roses, porté sur les épaules de ses parents. A la tête du convoi se trouvaient un joueur de mandoline et un joueur de guitare. C'était une mélodie svelte et dansante qui précédait le petit mort ; il semblait que, d'après la croyance de ses parents, l'enfant était devenu un ange; il n'y avait pas à le pleurer, il s'en était allé au ciel. Eh bien, au moment où j'allais sortir de ce cloître, un joueur de mandoline et un joueur de guitare, deux par deux, rien de plus fréquent, se présentent à la porte, et l'un d'eux dit à la sœur qu'il voudrait bien donner une sérénade aux malades. Je crois bien que la sévérité administrative d'un hospice français ne permettrait pas cela, mais immédiatement la sœur fit entrer le mandoliniste et le guitariste ; elle frappa avec un signal de bois : les fenêtres du cloître se sont garnies de figures de convalescents, et le mandoliniste et le guitariste commencèrent une petite sérénade. Ces malades, ces roses, ce mandoliniste et ce guitariste à deux pas du tombeau de don Juan, c'était toute l'Espagne qui se concentrait.

Nous sommes bien loin, Mesdames et Messieurs, de notre point de départ, qui est en même temps un point d'arrivée, c'est-à-dire de ce qu'est devenue la légende de don Juan.

La signification actuelle de ce nom de « don Juan », c'est le séducteur ; ressemble-t-elle au modèle espagnol ? Il semble, de

prime abord, que les contrastes sont beaucoup plus grands que les analogies. Mais don Juan est un type universel, comme don Quichotte, un type créé en Espagne par Tirso de Molina ; c'est le sentiment de l'idéal, c'est l'instinct de la possession allant jusqu'au bout, c'est l'amour, la passion. Chaque peuple a pris ce type, l'a modelé à son image ; il est devenu le don Juan français créé par Molière, il est devenu le grand seigneur, un duc de Lauzun ; il est devenu un roué de la Régence, le galant de la Restauration, mais toujours don Juan, malgré la diversité de ses costumes, garde quelque chose de son origine.

Cette origine, j'ai essayé, pour ma part, de vous la faire apprécier, j'ai voulu la reprendre aussi près que possible de son berceau ; j'ai tenté comme une étude de littérature internationale. Plus nous allons, plus les peuples s'apprécient, mieux ils se pénètrent. Il m'a semblé que cette étude avait son intérêt. Si j'ai éprouvé un doute en commençant, l'accueil que vous avez bien voulu faire à don Juan et à son commentateur me rassure ; je vous remercie pour la littérature espagnole et pour moi

---

LA STATION DE BIOLOGIE MARITIME DE TAMARIS

L'Université de Lyon possède maintenant une *Station de biologie maritime* qui est située à Tamaris, dans la rade de Toulon. Nous la devons à l'initiative et à la persévérance de M. Raphaël Dubois, professeur de physiologie générale et comparée à la Faculté des Sciences, à la chaire de qui elle est officiellement rattachée ; mais c'est en réalité une institution universitaire également ouverte et également utile à tous les biologistes lyonnais et même étrangers. Elle figure depuis plusieurs années déjà sur l'*Annuaire* où sont énumérées toutes les ressources scientifiques mises à la disposition des étudiants, mais c'est seulement aujourd'hui que la construction va en être achevée. A l'automne prochain, l'entrepreneur doit livrer les parties qui restaient à édifier. On n'a d'ailleurs pas attendu ce moment pour l'utiliser. Le laboratoire de Tamaris a déjà une histoire qui ne comprend pas seulement le récit des heureuses circonstances qui décidèrent de sa création, et des entraves qui retardèrent son achèvement. Cette histoire, il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de la conter aux *Amis de l'Université*, afin de leur faire connaître une annexe des bâtiments du quai Claude-Bernard située bien au delà de l'enceinte fortifiée et qui risquait ainsi de passer inaperçue à beaucoup. Je sais bien que nombreux sont les Lyonnais qui fréquentent la côte ensoleillée de Provence. Ceux-là auront peut-être davantage la curiosité de connaître la station de Tamaris et s'y intéresseront s'ils en savent la destination et l'utilité.

*
* *

En fondant la station biologique de Tamaris, M. R. Dubois comblait une lacune de notre Université, il la dotait d'un instrument de travail que beaucoup d'autres ont déjà ; ce fait seul indique qu'elle correspond à un besoin réel. Depuis cinquante ans en effet il s'en est construit au bord de tous les océans, même à nos antipodes. La France si merveilleusement baignée par deux mers en possède plusieurs et parmi elles l'une des plus anciennes. Coste, professeur au collège de France et l'un des fondateurs de l'embryogénie, a créé

la première en 1857 à Concarneau (Finistère). C'était, dans sa pensée, un établissement destiné aux recherches scientifiques pures mais aussi et même surtout à l'étude raisonnée des questions de pisciculture. Coste était un précurseur et un novateur dans cette voie. Son idée, française d'origine, a, comme beaucoup d'autres, fructifié surtout à l'étranger. La question du repeuplement des eaux marines en espèces de poissons comestibles, à l'aide d'alevins éclos en captivité, est aujourd'hui en pleine voie de résolution pratique, dans les stations biologiques établies en Norvège, en Écosse et à Terre-Neuve. Je n'ai pas le loisir de m'étendre sur ce point. Je voulais seulement rappeler qu'un savant français avait fait la première tentative dans ce sens, et aussi que les stations biologiques peuvent rendre des services qui leur concilieraient la faveur des esprits les plus décidément utilitaires.

Pour nos Universités l'intérêt de ces stations est surtout du côté de la science pure. La mer est un vaste champ d'études où la vie pullule sous ses formes les plus variées. L'étude des êtres marins ne peut être poussée un peu avant (et c'est ce qu'il faut faire aujourd'hui) que dans des laboratoires permanents et bien outillés, situés sur le littoral ; le laboratoire maritime est donc l'accessoire obligatoire de toute organisation scientifique des recherches biologiques.

Ce sont des naturalistes français embarqués sur les vaisseaux qui achevaient au commencement du siècle l'exploration du Pacifique, Quoy et Gaimard, Péron, Lesueur, etc., qui ont fait connaître bon nombre d'animaux marins. Quelques années plus tard Audouin, Milne-Edwards, de Quatrefages, se fixaient tour à tour sur divers points des côtes de France et y installaient de petits laboratoires temporaires. M. de Lacaze-Duthiers, après avoir continué lui-même cette tradition, résolut de transporter sur la côte une bonne partie, la meilleure peut-on dire, de l'enseignement zoologique. Or à cela ne pouvaient suffire de petites chambres d'auberge, dans des bourgades perdues. C'est pour cette raison qu'il fut amené à fonder en 1871 à Roscoff (Finistère) notre premier laboratoire maritime d'enseignement et de recherches. Au lieu d'être réduits à contempler à travers le verre d'un bocal des cadavres déformés par l'alcool, les élèves de la Sorbonne purent recueillir eux-mêmes les animaux vivants en explorant à mer basse le dédale de rochers couverts d'algues, ou les prairies de zostères asséchées, ou bien encore en voyant remonter sur le pont d'un bateau les êtres que le chalut et la drague venaient d'arracher au fond. Au retour de la pêche le laboratoire leur offrait tous les moyens d'observation et d'étude. Avec une infatigable activité, M. de Lacaze-Duthiers agrandit peu à peu la modeste

installation du début. En 1880, grâce cette fois à l'appui de souscriptions particulières, il fonda, sans le concours de l'État, une seconde station à Banyuls (Pyrénées-Orientales), afin que la Sorbonne eût son laboratoire méditerranéen accessible en toutes saisons. La collection des *Archives de zoologie expérimentale et générale*, forte aujourd'hui d'environ trente gros volumes, est en grande partie composée de travaux faits à Roscoff et à Banyuls. De plus ces deux stations ont servi à l'éducation scientifique de nombreuses générations d'étudiants ; enfin ils ont donné fréquemment l'hospitalité de la France et de la Sorbonne à des savants étrangers.

L'exemple fut rapidement imité ; dès 1873, M. Giard, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, créait, de ses propres ressources à Wimereux (Pas-de-Calais) une petite station, qui malgré son mince budget a, depuis vingt-cinq ans, donné une production scientifique considérable, et constitué un foyer de travail international.

La place me manquerait pour rappeler la genèse de nos divers laboratoires maritimes. Je me contenterai d'en donner la liste :

Sur l'Océan :

Wimereux (Pas-de-Calais), rattaché aujourd'hui à l'École des Hautes-Études (Sorbonne).

Le Portel (Pas-de-Calais), rattaché à l'Université de Lille.

Boulogne (Pas-de-Calais), station aquicole pour l'étude des questions de pisciculture, rattachée au ministère de l'agriculture.

Luc-sur-Mer (Calvados), rattaché à l'Université de Caen.

Saint-Vaast la Hougue (Manche), rattaché au Muséum de Paris.

Roscoff (Finistère), rattaché à la Sorbonne.

Concarneau (Finistère), rattaché au collège de France.

Arcachon (Gironde), fondation et propriété d'une société scientifique locale.

Dans la Méditerranée :

Banyuls (Pyrénées-Orientales), rattaché à la Sorbonne.

Cette (Hérault), rattaché à l'Université de Montpellier.

Marseille ; la Faculté des Sciences a un laboratoire de zoologie marine à Endoume.

Tamaris (Var).

Villefranche (Alpes-Maritimes), appartenant au gouvernement russe et rattaché à l'Université de Kiew.

Je suis obligé pour l'étranger de me contenter d'une allusion rapide ; j'aurais à énumérer une quarantaine d'instituts dispersés sur tous les points du globe et dont plusieurs sont de vastes installations auprès desquelles les nôtres sont bien modestes. Je ne m'étendrai

que sur l'une de ces stations, la plus prospère, le plus riche en titres scientifiques à l'heure actuelle, celle de Naples. Son histoire et son organisation expliquent en partie son succès et comportent par suite des enseignements utiles.

La station zoologique de Naples est pour une grande part une institution privée. Elle est l'œuvre de M. Anton Dohrn. Jeune docteur allemand, élève de Hæckel, et passionné pour les études de biologie marine, il résolut en 1870 de fonder, pour les favoriser, un laboratoire dans cette baie merveilleuse et déjà illustrée par les recherches de plusieurs zoologistes. Il obtint de la ville la concession d'un terrain dans les jardins de la Villa nationale ; on lui demandait comme condition de construire un bâtiment d'aspect esthétique. M. Dohrn engagea dans l'entreprise une partie de sa fortune personnelle, pas moins de 300,000 francs. C'est dire qu'il avait l'amour de son idée et la foi en elle. Pour faire passer cet enthousiasme chez autrui il eut plus de peine. Il rencontra au début de sérieuses difficultés, mais il en triompha et reçut de fortes subventions du gouvernement allemand, de l'Académie des sciences de Berlin et de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences.

Aujourd'hui la station de Naples a un budget annuel de 170,000 francs. En voici les principaux éléments. L'Allemagne donne 50,000 francs pris sur le budget des affaires étrangères. La station recueille et prépare par des méthodes qu'elle a en grande partie créées des animaux pour collections; elle les vend aux Musées ou aux particuliers et réalise ainsi annuellement 20,000 francs. On lui a annexé un aquarium où le public est admis moyennant un droit d'entrée de 2 francs par personne, et cela produit 24,000 francs par an. Enfin les travailleurs ne sont pas admis gratuitement ; chaque place ou *table* est louée, et le total de ce dernier chapitre monte à 75,000 francs. Il vaut la peine qu'on s'y arrête et qu'on l'explique. M. Dohrn a proposé aux divers gouvernements et aux grandes institutions scientifiques de lui verser annuellement une somme de 2,500 francs moyennant quoi chaque partie souscrivante aurait droit à une *table*, c'est-à-dire à désigner d'une façon permanente un travailleur à qui sont fournies toutes les ressources de la station. Fondée par un Allemand, subventionnée par l'Allemagne, la station de Naples est devenue par cette dernière combinaison largement cosmopolite. La Prusse, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, le pays de Bade, la Hesse, la ville de Hambourg pour l'Allemagne, l'Italie l'Autriche, la Russie, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Roumanie, la Bulgarie, des Universités (Strasbourg, Oxford, Cambridge, Colum-

bia-University de New-York), des sociétés scientifiques (Association anglaise pour l'avancement des sciences) ont souscrit à une ou plusieurs tables.

Ce que je viens de dire suffit à indiquer combien l'entreprise a réussi. La valeur des hommes qui la dirigeaient y est pour beaucoup; mais un des gros éléments de succès a été que la conception était pratique, elle renfermait la part de réalisme nécessaire à toute œuvre même de pur idéal si on veut lui assurer l'existence matérielle. La science tout comme la guerre ne se fait pas sans argent; le dogme de la gratuité de la science, qui a régné d'une façon trop absolue en France, a étiolé, stérilisé même plus d'un effort. Une entreprise scientifique n'a pas pour but, comme une affaire industrielle, la distribution d'un dividende aux actionnaires, la production même est sa fin tout entière; seulement cette production exige des matières premières, intellectuelles et matérielles; l'argent est une de ces dernières et non la moins nécessaire. Grâce à son budget la station de Naples met à la disposition de l'investigation scientifique un excellent outillage, des embarcations à voile et à la vapeur pour la recherche des animaux, une distribution d'eau de mer dans toutes les salles, une bibliothèque merveilleuse. Elle publie trois gros recueils périodiques qui sont dans toutes les grandes bibliotheques. Aussi l'an dernier quand a été célébré le 25e anniversaire de sa fondation, de tous les points du monde savant sont arrivées les félicitations pour le passé et les vœux pour l'avenir.

Il n'y a pas à regarder avec envie cette réussite dans un domaine où les conquêtes de chacun deviennent le patrimoine de l'humanité tout entière; mais il faut s'inspirer de l'expérience ainsi acquise. Et d'ailleurs, si nous n'avons pas en France de station zoologique aussi grande que celle de Naples, il y a bien des circonstances où nos laboratoires, plus modestes mais plus nombreux, sont préférables. On serait tenté de regretter que tous les efforts n'aient pas été concentrés sur un même point, il y aurait là une satisfaction pour notre hérédité centralisatrice; les laboratoires maritimes sont un des domaines où elle n'a pas sévi. Notre littoral se prête à cette dispersion, il la commande presque parce qu'il offre des ressources et des sujets d'études distincts suivant les points. D'autre part, les conditions mêmes de la recherche exigent l'indépendance des moyens matériels entre les diverses écoles pour que chacune puisse être libre dans son expansion. Ne regrettons donc pas la multiplicité de nos laboratoires maritimes et constatons seulement que l'Université de Lyon se devait d'en avoir un.

***

Tamaris réunit bien des conditions favorables et ne peut manquer de prospérer. On peut presque dire qu'il est à la distance minimum de Lyon pour une station maritime; et en tout cas dans le même rayon autour de Marseille aucun endroit n'offrait les mêmes ressources. Les avantages essentiels pour les biologistes ne sont pas achetés là au prix de ceux qui, moins utiles, rendent un séjour agréable et par suite désirable. Ce n'a pas été un élément infime dans le succès de M. Dohrn que le charme exercé par Naples sur toutes les imaginations. Par contre, que de laboratoires établis dans des bourgades perdues, rébarbatives et moroses, qui n'écartent pas l'homme de science, mais exercent une action répulsive sur son entourage et le détournent ainsi lui-même indirectement. Cela n'est pas le cas de Tamaris et la villégiature n'y peut être que séduisante sous le soleil de Provence, dans le cadre grandiose que forme la rade de Toulon avec, au fond, les hauteurs âpres du Faron, la ceinture de collines aux bois sombres qui viennent plonger dans la mer et à l'abri d'elles la végétation méridionale des jardins. Toulon lui-même, si près, si accessible par les services de bateaux, assure les approvisionnements de toute nature, même ceux très spéciaux qu'exige un laboratoire et en outre est là pour retremper à temps le citadin et prévenir chez lui la presque inévitable nostalgie de la ville.

Pour n'être pas négligeable, ce n'en est pas moins là qu'une considération accessoire, mais les avantages essentiels ne font pas défaut non plus. En réalité la Méditerranée présente bien moins d'emplacements favorables que l'Océan, pour l'installation d'une station biologique. On n'a plus les grèves offrant à marée basse leurs vastes étendues de rochers tout grouillants d'animaux et d'algues que l'on peut aller récolter sans difficulté. Il faut toujours une embarcation. Et en général la côte est abrupte; à une très faible distance du rivage les profondeurs tombent à une quarantaine de mètres. On ne peut plus y récolter de matériaux que par la pêche proprement dite, pénible d'ailleurs pour beaucoup, et exigeant en tout cas un bateau assez fort, un outillage très complet ; les récoltes se font au hasard des rencontres de la drague ou du chalut, sous le coup des caprices du vent; on ne peut être assuré d'un fonctionnement régulier que si on dispose d'un bateau à vapeur. La station de Naples en a un, le *Johannes Müller*, celle de Banyuls en possède un également, le *Roland*, offert à M. de Lacaze-Duthiers par le prince Roland Bonaparte.

C'est là une nécessité bien moins impérieuse à Tamaris et cela pour

deux raisons. D'abord la rade est sur beaucoup de points peu profonde. Il y a de vastes espaces où le fond est à quelques mètres et à travers l'eau transparente on distingue les animaux en place, on peut les saisir et les capturer avec un de ces petits râteaux qu'emploient les pêcheurs. A l'abri des collines la mer reste calme et une très légère embarcation suffit au travail. Un peu plus bas on peut racler le fond avec de petites dragues légères d'un maniement facile. Pour les recherches courantes il suffit donc d'un outillage des plus simples et cela grâce à la conformation de la côte.

Mais on ne doit pas renoncer pour cela à l'exploration des profondeurs plus considérables que l'on rencontre sans aller bien loin. Le petit port des Sablettes, près de Tamaris et sur la haute mer, a quelques bateaux à voile armés pour la pêche ordinaire et que l'on peut à l'occasion utiliser facilement. Mais surtout on peut espérer beaucoup des ressources exceptionnelles qu'offre Toulon. La marine avec ses divers services, les constructions navales, les ponts et chaussées, des entreprises particulières même (1) témoigneront, nous n'en doutons pas, aux efforts accomplis pour la science une bienveillance qu'on a vue souvent ailleurs et pour laquelle toute reconnaissance leur est assurée. On peut donc, en raison de la position même de Tamaris, espérer faire à intervalles des dragages en haute mer à une grande profondeur et disposer pour cela d'un bateau à vapeur sans avoir la lourde charge de l'acheter et surtout de l'entretenir. M. de Lacaze-Duthiers a conté dans ses *Archives de zoologie expérimentale* par quelles tribulations le *Roland* lui fait sentir le prix des services qu'il rend.

Enfin la situation même de Tamaris présente des avantages d'ordre plus spécial, mais de première importance; la rade est extrêmement riche en animaux de toute sorte. Les baies abritées deviennent facilement de vastes aquariums où la vie pullule plus que partout ailleurs. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de la faune; d'ailleurs l'exploration méthodique des divers points est encore à faire en grande partie; mais outre l'expérience déjà acquise un fait suffit à prouver ce que j'avance; c'est un des points de la Méditerranée où l'on récolte le plus de coquillages comestibles. Et en outre les vents du large y poussent souvent les merveilleux êtres pélagiques transparents, une des parties les plus attirantes de la faune océanique, dont le vrai domaine est la surface des eaux du large où ils planent par troupes immenses.

(1) Nous avons déjà trouvé l'accueil le plus gracieux de la part de M. Morice, directeur de la Compagnie des câbles sous-marins à la Seyne.

La rade de Lazaret où est placé le laboratoire est un des coins les plus favorisés au point de vue de la faune. Elle formait il y a peu d'années encore une prairie sous-marine continue de zostères où fourmillaient les animaux les plus variés. Malheureusement la pêche s'y pratique à l'excès avec des râteaux aux dents longues et aiguës qui raclent le fond arrachent toute végétation et supprimant ainsi les abris et la nourriture qu'offre celle-ci font peu à peu le désert. L'installation du laboratoire va apporter un remède à cette situation. Les pêcheurs sont maintenant convaincus des dégâts commis; ils viennent de faire une pétition eux-mêmes pour que la région de la rade située en face de la station biologique soit interdite à ces pêches de fond et forme une réserve sous la protection même du laboratoire. Elle ne tardera pas dans ces conditions à réacquérir sa riche population animale d'autrefois.

***

Ce sont tous ces avantages qui ont fixé le choix de M. R. Dubois, quand il se proposait de créer une station de biologie marine. Les ressources naturelles sont toutes prêtes, leur mise en œuvre est toujours longue et pénible; cela se vérifia une fois de plus à Tamaris.

Un homme s'intéressa dès l'abord à la tentative et lui prêta le concours le plus efficace et le plus généreux, c'est M. Michel-pacha, administrateur des phares de l'empire ottoman, qui à ce moment se préoccupait de faire de Tamaris une station d'hiver. Il offrit à M. Dubois un terrain dont il lui laissait le choix et les pierres nécessaires à la construction des bâtiments. C'était un cadeau de plus de 40,000 francs fait à l'Université de Lyon; mais cet empressement d'un particulier ne pouvait supprimer les lenteurs administratives et de longs mois s'écoulèrent avant que ce don pût être officiellement accepté. En attendant la construction du laboratoire, M. Michel-pacha mettait en outre à la disposition de M. Dubois pour une installation provisoire la villa Val-Mer.

D'autres subventions et d'autres concours vinrent se joindre à cette première donation. La *Société des Amis de l'Université* a déjà consacré à Tamaris 2,600 francs, la commune de la Seyne-sur-Mer dont dépend Tamaris a voté 4,000 francs, le Conseil général du Var 8,000 francs, l'*Association française pour l'avancement des sciences* 1,200 francs (1), l'État pour l'achat d'instruments a donné 8,000 fr.;

(1) Elle vient d'ajouter à ces libéralités une subvention de 500 francs pour l'achat d'un microscope.

des particuliers ont contribué pour 1,200 francs. M. Verdin, constructeur à Paris, a fait présent d'une jolie collection d'instruments de physiologie qui avaient figuré à l'Exposition de Lyon. M. Hirsch, architecte de la ville de Lyon, et M. Page, architecte à Toulon, ont au début gracieusement offert leur concours. Avec ces ressources fut construit et aménagé un premier pavillon destiné aux recherches de physiologie. Si les stations *zoologiques* sont nombreuses il en est peu qui soient outillées pour la *physiologie* et pourtant quel vaste domaine cette science n'a-t-elle pas dans les animaux marins ! domaine presque vierge et d'ailleurs exploitable seulement si l'on dispose d'installations au bord de la mer.

La loi créant des Universités et leur donnant la libre disposition de leurs ressources permit de faire en avant un pas décisif. L'Université de Lyon ne pouvait pas ne pas tenir à honneur de s'associer immédiatement elle-même à l'œuvre. C'était le meilleur remerciement qu'elle pût adresser aux divers donateurs, la meilleure preuve à donner que leur initiative était approuvée, acceptée avec gratitude et fécondée. Dans l'emprunt décidé l'an dernier, une somme de 42,000 francs a été consacrée à la construction de la station de Tamaris. Les travaux ont été immédiatement poussés et aux vacances prochaines ils doivent être terminés. Il y aura alors un second pavillon semblable au premier déjà existant et un corps de bâtiment en retrait les réunissant l'un à l'autre. La façade blanche au style mauresque se détachera éclatante sous la lumière de Provence au fond de la rade du Lazaret.

Ainsi à l'automne la station sera entièrement construite et pourra entrer dans la période d'activité véritable. Ce n'est pas à dire que jusqu'ici, elle n'ait pas, même sous sa forme un peu rudimentaire, rendu de très notables services. Sans compter les recherches originales qui y ont été faites, elle a déjà été très précieuse pour l'enseignement. Depuis deux ans les étudiants de la Faculté des Sciences y ont été conduits à Pâques et y ont exécuté des pêches et des dragages grâce auxquels ils ont pu oberver et étudier, vivants et frais, les animaux qu'à Lyon ils ne connaissaient que déformés par la conservation. Antérieurement on ne pouvait leur donner ce complément d'enseignement si indispensable qu'en demandant l'hospitalité d'une autre Université. M. Kœhler a conté ici même une excursion qu'il organisa ainsi à la station de Cette il y a quelques années. Enfin depuis deux ans aussi, Tamaris approvisionne d'animaux marins nos

laboratoires de Lyon, ce que nous devions demander antérieurement à d'autres.

Tamaris aura cet avantage et en l'état actuel on peut dire cette originalité d'être disposé à la fois pour les recherches physiologiques et zoologiques (et au besoin aussi botaniques). Dans la première de ces directions, si féconde comme je le disais plus haut, elle aura dans la personne de M. Dubois un directeur qui a fait ses preuves. Ses travaux sur les animaux lumineux ont été faits en partie avec des types marins, et en particulier un mollusque, la *Pholade*, l'a conduit aux résultats les plus intéressants et les plus complets. M. Dubois a donné lui-même la preuve des ressources que la mer fournit au physiologiste.

Mais pour que le laboratoire de Tamaris devienne véritablement productif, c'est-à-dire soit le lieu d'éclosion de travaux scientifiques il faut qu'il offre aux savants des ressources qui exigent encore certains compléments d'installation. Je demande la permission d'examiner les principaux.

Le plus immédiat serait l'achèvement de l'installation intérieure, l'aménagement pour lequel des crédits n'ont pas encore été alloués. Le premier étage est divisé en petits laboratoires séparés où chaque travailleur sera indépendant. S'inspirant de l'exemple et de l'expérience de beaucoup d'autres stations biologiques M. Dubois a jugé qu'il serait utile d'assurer un logement dans la station même pour quelques-uns au moins de ceux qui y viendraient. Aux salles de travail correspondent des chambres à coucher qui réclament un mobilier, très sommaire d'ailleurs.

Le bâtiment n'est séparé de la mer que par la route. Il faudrait en face de lui délimiter par un mur un abri qui servirait de réservoir où l'on mettrait les animaux pêchés en attendant de les envoyer à Lyon pour le service des laboratoires. Ils doivent en effet arriver à heure fixe et on ne peut pas toujours à cause du temps se les procurer immédiatement.

Il est aussi une partie de l'outillage qu'il serait désirable de compléter dès qu'on le pourra, c'est l'adduction de l'eau de mer dans les diverses salles de travail. Pour faire vivre pendant quelque temps les animaux en observation et réaliser sur eux des expériences un peu prolongées, pour les suivre dans leur développement embryogénique il est nécessaire de les placer dans une eau incessamment aérée et renouvelée. Ce sera là actuellement la plus grosse lacune de Tamaris. On peut songer à la combler de plusieurs façons. On pourrait d'abord faire une installation spéciale dans le laboratoire lui-même et absolument réservée au travail scientifique. Peut-être aussi pourrait-on

s'inspirer de l'exemple de la station de Naples et construire un aquarium public, qui, sur cette côte si fréquentée par les touristes, ne manquerait pas d'une clientèle assez nombreuse. On utiliserait en même temps l'installation pour assurer l'eau dans le laboratoire. Ce projet avait d'ailleurs été sur le point d'être réalisé il y a quelques années, et les plans en ont été faits jusque dans le détail. Une société devait se constituer qui aurait construit l'aquarium sur une portion de terrain restant disponible ; elle en aurait eu la jouissance pendant vingt-cinq ans ; elle aurait payé une redevance annuelle de 400 francs et aurait laissé au laboratoire la disposition de quelques bacs, d'un pêcheur et d'une embarcation. Des circonstances diverses et surtout les retards apportés à la construction de la station elle-même firent avorter ce projet. Peut-être sera-t-il un jour repris et fournira-t-il une solution assez aisée et bien complète du problème.

Moins considérable et par suite plus facile à réaliser, mais tout aussi nécessaire est un autre desideratum, celui d'une embarcation. J'ai dit plus haut que l'exceptionnelle situation de Tamaris permettait tout au moins de remettre à plus tard et de subordonner aux circonstances l'achat d'un bateau à vapeur : actuellement la station ne possède qu'une très légère embarcation, la *Pholade*, trop petite d'ailleurs. Mais pour la pêche courante il faudrait un fort canot à rames avec quelques dispositifs spéciaux en vue du service qu'on lui demanderait. Ce sont là les choses les plus urgentes. Il en est beaucoup d'autres encore auxquelles il sera pourvu peu à peu et qui appellent moins nécessairement des ressources extraordinaires.

J'espère avoir montré pourquoi il était nécessaire à l'Université de Lyon d'avoir une station de biologie marine et combien celle de Tamaris était heureusement placée pour se développer et rendre les services qu'on doit lui demander. L'entreprise a déjà rencontré des obstacles qu'elle a surmontés grâce à la persévérance et au désintéressement de son fondateur, mais elle a éveillé aussi de vives sympathies qui se sont traduites plus d'une fois par un concours matériel efficace. L'Université a témoigné officiellement de l'intérêt qu'elle lui portait en lui consacrant déjà une somme considérable. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'elle trouvera maintenant les ressources nécessaires à son achèvement. L'exemple de ce qui a été fait dans d'autres pays ou dans d'autres Universités de France, même provinciales, est là pour stimuler le zèle de notre centre lyonnais. Grâce au concours des

corps locaux et à celui de particuliers, l'Université de Montpellier possède à Cette un splendide laboratoire maritime auquel il a déjà été consacré plusieurs centaines de mille francs.

Et d'ailleurs si l'on trouvait parfois les sacrifices faits ou à faire un peu lourds, qu'on se souvienne qu'il y a là une entreprise d'intérêt général. Le mot *biologie* par lui-même, avec son contenu si vaste, indique déjà suffisamment combien d'enseignements du grand corps universitaire pourront y trouver des éléments d'études et de découvertes. Mais il ne faut pas oublier en outre qu'une pareille institution est un des plus efficaces moyens d'expansion et de renommée pour une Université. Déjà, loin de Lyon, elle représente comme on l'a dit si justement notre façade sur la Méditerranée, elle élargit notre horizon ; elle est une colonie qui se peuplera certainement. Et en particulier, à côté de savants ou d'étudiants lyonnais, il y viendra des travailleurs d'autres centres et des étrangers (il en est déjà et de considérables qui en ont annoncé l'intention). Or c'est là une des choses qu'une Université, aspirant à une existence longue et brillante, doit avant tout rechercher. Au lieu de s'enfermer dans l'enceinte de ses bâtiments classiques elle doit rayonner, propager chez d'autres les notions qu'elle a élaborées chez elle et aussi avoir avec d'autres des contacts qui lui transmettent aussitôt éclos les germes féconds nés ailleurs. Une station de biologie marine est un de ces carrefours où les hommes venus de divers côtés se rencontrent, et où leurs idées se pénètrent et se fusionnent.

Je m'arrête, j'espère avoir fait connaître la *station de biologie marine de Tamaris* aux lecteurs de ce *Bulletin*, c'est-à-dire aux *Amis de l'Université*. Il en est, je pense, qui, la connaissant, la désireront visiter dans leurs excursions en Provence. Et peut-être en est-il qui songeront aussi à l'utiliser pour eux-mêmes. Les sciences biologiques sont, pour qui les cultive, une occupation passionnante, une des plus sûres pour remplir l'existence et la rendre aimable. Elles sont aussi de celles qui sont les moins inabordables, les moins réservées à un petit cercle d'initiés enfermés dans la classique tour d'ivoire. Elles peuvent donc avoir dans ce que l'on appelle le *monde* des adeptes fervents. Et parmi eux peut-être s'en trouvera-t-il qui comprenant l'utilité de Tamaris et en jouissant eux-mêmes l'aideront à avoir ce qui lui manque encore. Au seuil de l'histoire de Tamaris, il y a un effort et un don de l'initiative privée ; il n'est déjà plus isolé. La station existe maintenant, elle ne peut manquer d'éveiller encore des sympathies.

M. Caullery.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 1^er avril 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de M. Mabire.

M. le Recteur annonce la mort de M. Ferraz, professeur honoraire à la Faculté des Lettres ; il rappelle les mérites et les services de ce maître regretté.

A propos du procès-verbal de la séance précédente, M. le Recteur fait savoir au Conseil que deux légères modifications ont dû être apportées au projet d'emprunt : d'une part, la somme à demander au Crédit Foncier a été réduite de 600,000 francs à 598,000 francs, le devis présenté par M. Morat étant de 9,000 francs et non de 11,000 francs ; d'autre part, le prêt de 28,500 francs par la Caisse d'Épargne est consenti aux conditions suivantes : remboursement en trente ans, au lieu de trente et un ; taux de l'annuité, 5 fr. 10 au lieu de 5 francs. Par suite de ces modifications, les annuités à payer, évaluées d'abord à 34,295 fr. 30, seront de 34 214 fr. 30, soit une diminution de 81 francs.

M. le Recteur fait au Conseil diverses communications :

Par un arrêté en date du 3 mars, MM. Pic et Paviot ont été nommés agrégés à la Faculté de médecine (section de pathologie interne et de médecine légale) pour une période de neuf ans, à partir du 1^er novembre 1898.

M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences, a été nommé vice-président de la Section de Géologie au Congrès des Sociétés savantes, qui se réunira à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques.

La Chambre de Commerce de Lyon a offert à l'Université les collections de médicaments rapportés de Chine par la Mission lyonnaise. M. le Recteur a remercié la Chambre de Commerce au nom du Conseil de l'Université et charge M. Florence, professeur de matière médicale à la Faculté de Médecine, de prendre possession de ces produits.

Le Conseil désigne MM. Lortet et Caullery pour représenter l'Université au Congrès de Zoologie de Cambridge.

Il vote une somme de 75 francs pour solder les frais de transport des volumes de la collection des *Annales* restés en dépôt chez l'éditeur M. Masson et dont l'achat a été précédemment décidé au prix de 1,572 francs.

Il est entendu que les frais de reliure de ces volumes seront imputés sur le budget spécial des *Annales*.

Le Conseil autorise l'impression, au compte du même budget, d'un mémoire de M. Regnaud : *Études védiques et post-védiques*, traduction commentée de l'hymne du Rig-Véda, I, 164. Dépense prévue : 678 fr. 25.

Conformément aux propositions des deux Facultés des Sciences et des Lettres, le Conseil modifie comme il suit l'article 2 du règlement scolaire :

« Les étudiants inscrits à la Faculté de Médecine pourront aller suivre pendant un an les cours et exercices d'une Université de l'étranger sans que ce temps soit perdu pour leurs études.

« Ce délai est réduit à *six mois* pour les étudiants inscrits soit à la Faculté de Droit, soit à la Faculté des Sciences, *à trois mois* pour les étudiants inscrits à la Faculté des Lettres.

« Les uns et les autres devront, à leur départ, prévenir par écrit le doyen ou le secrétaire de la Faculté à laquelle ils appartiennent, et justifier, à leur retour, des études qu'ils auront faites par des attestations des professeurs dont ils auront suivi les cours.

« Sur le vu de ces justifications, la durée de leurs études à l'étranger entrera jusqu'à concurrence *d'un an, de six mois, ou de trois mois suivant la Faculté où ils sont inscrits*, dans le compte de leur scolarité réglementaire. Ils seront dispensés des droits d'études, d'inscriptions de travaux pratiques et de bibliothèque correspondant à cette partie de leur scolarité. »

Le congé de Pâques est fixé du 4 au 17 avril inclusivement.

M. le Recteur fait connaître quelles ont été les libéralités recueillies récemment par la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy.

Plusieurs membres expriment l'avis que le Comité de l'Institut

chimique devrait s'inspirer de cet exemple. Sur leur proposition, le Conseil invite le Comité à faire appel lui aussi à la générosité publique et à solliciter notamment le concours des industriels lyonnais que la nouvelle fondation intéresse plus particulièrement.

M. le Recteur fait savoir que M. le ministre a approuvé le budget de l'Université pour l'exercice 1898 et toutes les créations d'enseignements et d'emplois votées par le Conseil.

L'Assemblée adopte les propositions des Facultés pour le choix des titulaires des nouveaux enseignements et présente à la nomination de M. le Recteur les fonctionnaires dont les noms suivent :

FACULTÉ DE DROIT

Pour le Doctorat « Sciences juridiques »

Droit civil approfondi : M. Mabire, professeur.
Droit civil comparé : M. Bartin, professeur.
Droit administratif (juridiction et contentieux) : M. Jean Appleton, agrégé.

Pour le Doctorat « Sciences politiques et économiques »

Législation et économie rurales : M. Souchon, professeur.

Préparation à l'Agrégation

Droit maritime, M. Cohendy, professeur.
Épigraphie juridique (cours semestriel) : MM. Appleton et Audibert, professeurs.
Médecine légale : M. Lacassagne, professeur à la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Maladies du larynx, des oreilles et du nez : M. Lannois, agrégé libre.

FACULTÉ DES SCIENCES

Mathématiques spéciales : MM. Flamme et Vessiot, professeurs.
Physiologie : M. Couvreur, docteur ès sciences.
Physique industrielle : M. Rigollot, docteur ès sciences.
Géologie : M. Riche, docteur ès sciences.

FACULTÉ DES LETTRES

Paléographie latine et française : M. Clédat, professeur.
Psychologie : M. Bertrand, professeur.
Logique : M. Hannequin, professeur.
Anglais : M. Legouis, professeur.
Diplomatique (conférence semestrielle) : M. Coville, professeur.
Philologie indo-européenne (conférence semestrielle) : M. Regnaud, professeur.
Herméneutique (conférence semestrielle) . M. Durand, maître de conférences.
Bibliographie latine (conférence semestrielle) : M. Fabia, professeur.
Histoire ancienne : M. Holleaux, chargé de cours.
Histoire de l'Art : M. Lechat, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier.

Le Conseil décide que les cours institués à la Faculté de Droit pour la préparation au notariat seront ouverts à la rentrée de novembre : les titulaires en seront désignés en temps utile.

M. le Recteur soumet au Conseil la liste des crédits extraordinaires demandés par les diverses Facultés sur les disponibilités de l'exercice en cours. Il expose qu'à l'excédent de recettes de 57,550 fr. 50 prévu au budget s'ajoutera un reliquat d'environ 13,500 francs sur les traitements et indemnités affectés aux nouvelles créations, mais qu'il faut en retrancher les 6,400 francs déjà votés par le Conseil pour le règlement des comptes arriérés. Les disponibilités probables peuvent donc être évaluées à 64,600 francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote les crédits extraordinaires suivants, imputables sur cette somme, savoir :

Faculté de Droit.	— Bibliothèque d'étude	3,000	francs
Faculté de Médecine.	— Matériel d'enseignement . .	27,000	»
Faculté des Sciences.	— Service des laboratoires. . .	14,300	»
Faculté des Lettres.	— Acquisit. et travaux divers.	3,700	»
	Total.	48,000	»

Sur les instances de M. André et avec l'assentiment de M. le doyen Depéret, le Conseil autorise l'inscription, à la suite des demandes présentées par la Faculté des Sciences, d'un crédit de 1,900 francs réclamé par ce professeur pour achat d'appareils.

Après un échange d'observations entre MM. Lortet, Depéret, André et Lacassagne, le Conseil décide en principe, sur la proposition de

M. le Recteur, que chaque Faculté recevra en fin d'exercice les sommes restées sans emploi au budget ordinaire de l'Université sur les traitements ou indemnités qui intéressent son personnel. Les 13,500 francs que produisent ces reliquats d'après les prévisions, se répartissent ainsi : Faculté de Droit : 2,700 francs ; Faculté de Médecine : 5,850 francs ; Faculté des Sciences : 3,450 francs ; Faculté des Lettres : 1,500 francs.

Le Président du Conseil de l'Université,
G. COMPAYRÉ.

SÉANCE DU 5 MAI 1898

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de MM. Lortet et André.

M. le Recteur fait au Conseil les communications suivantes :

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, faisant connaître que l'État ne peut s'engager à fournir une nouvelle subvention de 100,000 francs pour l'achèvement de l'Institut Chimique ;

Décret en date du 23 avril, autorisant l'emprunt de 626,500 francs voté par le Conseil dans sa séance du 3 mars ;

Lettre de M. le Directeur de la Caisse d'épargne informant M. le Recteur que le prêt de 28,500 francs consenti par cet établissement devra être encaissé intégralement en une fois.

Le Conseil autorise M. le Recteur à traiter avec la Caisse d'épargne aux conditions indiquées par son Directeur.

M. le Recteur énumère les mémoires, au nombre de douze, présentés par les candidats au prix « Étienne Falcouz » et traitant d'une des questions mises au concours sur la proposition des Facultés, savoir :

Droit. — Un mémoire manuscrit avec la devise : *Pro Gallia et justitia.*

Médecine. — Un mémoire manuscrit de MM. Paul Courmont et Nicolas.

Sciences. — Trois mémoires, — un imprimé, deux manuscrits, — ayant pour titres : 1° *Recherches stratigraphiques et paléontologiques sur le Bas-Languedoc*, par M. F. Roman ; 2° *Le Vivarais*, par M. Louis Bourdin ; 3° *Description de la Corse* (devise : *Pé far la vendetta, sta sigur, vasta anche ella*).

Lettres. — Sept mémoires manuscrits, dont trois études sur Victor Hugo, portant les devises : *Et sur les bataillons d'alexandrins carrés.....* — *Non multis offendar maculis ;* — *Ne t'attends qu'à toi seul;* Deux études sur Casimir Delavigne, avec les devises : *Virilité;* — *Mon verre n'est pas grand...;* — Une sur Ponsard (devise : *Patrios poetas servare*) ; — Une sur Jean Richepin (devise : *Je ne crois qu'au bonheur...*).

Il est décidé que les rapports des jurys sur ces travaux seront déposés le 15 juillet et que les noms des lauréats seront proclamés dans la séance solennelle de rentrée.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le doyen Lortet réclame contre l'installation à la conciergerie de la Faculté de médecine d'une armoire destinée à recevoir les livres apportés par les professeurs dans l'intervalle des séances de la bibliothèque.

Le Conseil décide que la question sera remise à l'étude.

Approbation est donnée aux propositions des Facultés pour l'emploi des crédits extraordinaires votés dans la précédente séance :

Le Conseil inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance la question du doctorat de l'Université sur laquelle chaque Faculté est appelée à présenter un rapport.

M. le doyen Depéret expose une combinaison qui permettrait d'économiser 2,100 francs sur les frais des travaux d'installation du laboratoire de Tamaris : il suffirait de solder les frais en une seule fois comme le permet le traité passé avec l'entrepreneur, au lieu de les répartir sur quatre exercices. M. Depéret demande que le bénéfice de 2,100 francs qui serait ainsi obtenu soit employé à la construction d'un mur de clôture autour du laboratoire.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Recteur, MM. Flurer, Depéret, Lacassagne, Clédat et Hugounenq, le Conseil adopte la proposition qui lui est faite pour le règlement du compte de l'entrepreneur et réserve sa décision quant à l'emploi de l'économie qui sera réalisée.

M. Lacassagne appelle l'attention du Conseil sur la nécessité d'améliorer la situation des garçons de laboratoire; il propose d'établir pour eux plusieurs classes avec une échelle de traitements allant de 1,000 francs à 1,600 francs.

M. le Recteur rappelle la proposition faite l'année dernière par le Conseil de l'Université au sujet du traitement des garçons.

Le Conseil remet à la prochaine séance l'examen des propositions de M. Lacassagne.

Le Président du Conseil de l'Université,
G. Compayré.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

(*suite*) (1)

Publications des professeurs, chargés de cours et maîtres de conférences de la Faculté des sciences de Lyon, pendant l'année 1896-1897.

MATHÉMATIQUES

M. VESSIOT, professeur

Compte rendu analytique de la *Geometrie der Berührungstransformationen* de MM. Lie et Scheffers (*Bulletin des Sciences mathématiques*).

M. CARTAN, maître de conférences

Notes sur les systèmes de nombres complexes (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* mai 1897).

M. AUTONNE, maître de conférences

1. *Sur l'équation différentielle du 1er ordre et sur les singularités de ses intégrales algébriques* (*Journal de l'École Polytechnique ;* 2me série, cahiers 2 et 3, 192 pages).
2. *Sur les pôles des fonctions uniformes à plusieurs variables indépendantes* (*Acta mathematica,* tom. XXI, 14 pages).
3. Notes insérées aux *Comptes rendus de l'Académie des Sciences : Sur les pôles des fonctions uniformes à plusieurs variables indépendantes* (18 janvier 1897).

(1) V. pages 183 et 221.

PHYSIQUE

M. GOUY, professeur

1. *Sur la réflexion de la lumière par des surfaces longues et étroites* (*Comptes rendus*, 1897).
2. *Sur une étuve à température constante* (*Journal de physique*, 1897).

M. HOULLEVIGUE, maître de conférences

1. *Sur le résidu électrique des condensateurs* (*Annales de l'Université de Lyon*, 1897).
2. *Sur les théories du résidu électrique* (*Journal de Physique*, mars 1897).
3. *Sur l'échauffement électrique des condensateurs* (*Eod. loc.*, mars 1897).
4. *Étude expérimentale du fer électrolytique* (*Eod. loc.*, mai 1897).
5. *Analyses de travaux étrangers* (*Eod. loc.*, passim).

M. RIGOLLOT, chef des travaux

1. *Recherches expérimentales sur quelques actinomètres électrochimiques* (*Annales de l'Université de Lyon*, mai 1897).
2. *Recherches expérimentales sur les actinomètres électrochimiques* (*Journal de Physique*, octobre 1897).

CHIMIE GÉNÉRALE

M. BARBIER, professeur

1. *Sur un menthoglycol* (C.R., t. CXXIV, p. 1808).
2. *Sur l'acétylméthylhepténone* (*Bull. de la Soc. Chim.*, t. XVII, p. 748).
3. *Sur le licarhodol droit* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 590).

M. BOUVEAULT, maître de conférences

1. *Action des chlorures d'éthyloxalyle sur le méritylène et le pseudocumène* (*C. R.*, t. CXXIV, p. 156).
2. *Sur un procédé de synthèse d'aldéhydes et d'acides aromatiques au moyen du chlorure d'aluminium* (*Bull. Soc. Chim.* (3), t. XV, p. 104).
3. *Sur les acides glyoxyliques de la série aromatique* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 363).

4. *Condensation du chlorure d'éthyloxalyle avec les hydrocarbures aromatiques* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 366).
5. *Ueber die Constitution des Camphors und seiner wichtigsten Derivate* (*Chemiker Zeitung*, t. XXI, p. 761).
6. *Action du chlorure d'éthyloxalyle sur les hydrocarbures aromatiques* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 940).
7. *Acides glyoxyliques et aldéhydes dérivés des éthers de phénols* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 943).
8. *Acides glyoxyliques-phénols* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 947).
9. *Sur quelques dérivés de gaïacol* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 949).
10. *Sur la constitution de l'acide camphorique* (*Bull.* (3), t. XVII, p. 990).

M. ROUSSET, chef des travaux

1. *Thèse de doctorat ès sciences physiques* (*Annales de l'Université de Lyon, 1897*).
2. *Action du chlorure d'éthyloxalyle sur le naphtalène et les éthers oxydes des naphtols en présence du chlorure d'aluminium* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 300).
3. *Sur les acétones dérivées du naphtalène* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 313).
4. *Sur l'essence de bois de cèdre* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 485).
5. *Action du chlorure d'éthyloxalyle sur le diphényle en présence du chlorure d'aluminium* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 809).
6. *Action du chlorure d'éthyloxalyle sur l'éthyl α naphtol en présence du chlorure d'aluminium* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 811).
7. *Sur la réaction de Perkin appliquée aux aldéhydes de la série du naphtalène* (*Bull. de la Soc. Ch.*, t. XVII, p. 812).

CHIMIE APPLIQUÉE

M. VIGNON, professeur

1. *Programme de l'École de chimie industrielle annexée à la Faculté des sciences* (1 fascicule in-12).
2. *Programme des travaux de la Station agronomique de Lyon* (1 fascicule in-12).
3. *Sur une cause d'oxydation des filés or faux* (*Bull. Société Chimique de Paris*, 20 avril 1897).
4. *Appareil pour l'analyse industrielle du gaz* (*C. R. de l'Académie des Sciences*, 31 mai 1897).

5. *Sur un point de la théorie de la teinture* (*C. R. de l'Académie des Sciences*, 9 août 1897).
6. *Sur l'oxycellulose* (*C. R. de l'Académie des Sciences*, 20 septembre 1897).
7. *Cours de manipulations de l'École de chimie, 3e année* (En collaboration avec M. Seyewetz, 3 fasc. in-4).
8. *Cours de manipulations de l'École de chimie, 2e année* (En collaboration avec M. Meunier, 3 fasc. in-4).
9. *Cartes agronomiques des communes de Brignais, Châtillon-d'Azergues, Givors, Larajasse, Lentilly, La Mure-sur-Azergues* (En collaboration avec M. Deville, 6 fascicules, in-4).

M. MEUNIER, chef des travaux

Cours de manipulations de l'École de chimie (2e année); 1 fascicule : *Préparation des composés organiques ;* 2 fascicules : *Analyse minérale appliquée ;* 1 fascicule : *Analyses des matières alimentaires*.

M. SEYEWETZ

chef des travaux, chargé de la sous-direction à l'École de chimie industrielle

1. *Sur l'emploi des aldéhydes et des acétones en présence du sulfite de soude dans le développement de l'image latente photographique ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie*).
2. *Sur l'emploi de la formaldéhyde dans les développateurs alcalins pour le tannage de la gélatine des couches sensibles ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie*).
3. *Chimie des matières colorantes artificielles* (4e et 5e fascicules, pages 473 à 820; Masson, éditeur).
4. *Emploi de la diamidorésorcine comme révélateur photographique ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie. Les actualités chimiques*).
5. *Sur les propriétés réductrices du triamidophénol* (1. 2. 4. 6.) *et de la diamidorésorcine ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie. Les actualités chimiques*).
6. *Influence du groupe cétonique sur le pouvoir développateur des polyphénols ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie. Les Actualités chimiques*).
7. *Sur l'utilisation pratique de l'acétone comme succédané des alcools dans les développateurs alcalins ;* en collaboration avec M. Lumière (*Bulletin de la Société Française de photographie. Actualités chimiques*).
8. *Cours de manipulations de l'École de chimie* (3e année, 1er et 2e fascicules de préparations organiques, 1er fascicule d'analyse organique).

ZOOLOGIE

M. KŒHLER, professeur

1. *Résultats scientifiques de la campagne du* Caudan *dans le golfe de Gascogne* (Fascicules 2 et 3 ; *Annales de l'Université*).
2. *Note sur les formes profondes d'Ophiures recueillies par l'*Investigator *dans l'Océan Indien* (*Zoologischer Anzeiger,* 1887).
3. *Sperosoma Grimaldii,* Kœhler, nouveau genre d'Échinothurides (Id. 1897).
4. *Sur l'absence de l'organe de Cuvier chez l'Holothuria Polii* (Id. 1897).
5. *Revue annuelle de Zoologie* (*Revue générale des Sciences,* 1897).
6. *Échinodermes recueillis par l'*Investigator *dans l'Océan Indien* (1 mémoire; *Annales des Sciences naturelles; Zoologie,* 8e série, t. IV, 1897).

M. CAULLERY, maître de conférences

1. *Sur les Spirorbes, asymétrie de ces annélides et phylogénie des espèces du genre* (Avec M. Mesnil ; *Comptes rendus Ac. Sciences,* t. CXXIV, p. 48-50).
2. *Sur un Épicaride nouveau du groupe des Dajidæ* (*Zool. Anzeiger,* t. XX, p. 88-92).
3. *Recherches sur la morphologie et la phylogénie des Spirorbes* Avec M. Mesnil ; *Bull. Scient. France et Belgique,* t. XXX, p. 185-234, pl. VII-X).
4. *Sur la morphologie de la larve composée d'une Synascidie* (*Comptes rendus Ac. Sciences,* t. CXXV, p. 54-57).
5. *Sur la position systématique du genre Ctenodrilus, ses affinités avec les Cirratuliens* (avec M. Mesnil). (*Comptes-rendus Ac. Sciences,* t. CXXV, p. 542-544).
6. *Sur un cas de ramification chez une Annélide* (avec M. Mesnil) (*Zool. Anzeiger,* t. XX, p. 438-440).
7. *Sur un type nouveau d'organismes, parasites des Grégarines* (avec M. Mesnil). (*C. R. Soc. Biol.,* t. IV, p. 960-967, et *Comptes rendus Ac. Sciences,* t. CXXV, p. 787-798).
8. *Sur trois Sporozoaires parasites de la Capitella capitata* (avec M. Mesnil). (*C. R. Soc. Biol.,* t. IV, p. 1005 à 1008).
9. *Bibliographie de la géographie zoologique* pour 1896 (*Annales de géographie,* 6e année, n° 27).

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

M. R. DUBOIS, professeur

1. *Feux follets physiologiques* (*Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de Saint-Étienne*).

2. *Sur la théorie du neurone et l'autonarcose carbonique* (Id.).
3. *Sur certaines causes du dépeuplement des cours d'eau et sur leur repeuplement* (Id.).
4. *A propos d'une communication de M. Perroncito sur l'action de certaines substances sur les œufs d'insectes* (Id.).
5. *Sur la production des radiations chimiques par les êtres vivants* (Id.).

M. COUVREUR, chef des travaux

1. *Diaphragme des Batraciens, anatomie et physiologie* (*Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de Saint-Étienne*).
2. *Note sur les Euglènes* (*Annales de la Société Linnéenne de Lyon*).
3. *Les gaz du sang chez les animaux à pneumogastriques coupés* (Id).
4. *Sur le mécanisme respiratoire des Cyclostomes* (Id.).

BOTANIQUE

M. GÉRARD, professeur

1. *Compte rendu des travaux exécutés dans le jardin et les collections botaniques de la ville;* Rapport adressé à M. le Maire de Lyon (Documents préparatoires du budget pour 1898).

Dans le *Journal de la Société d'horticulture pratique du Rhône*, M. Gérard a publié notamment :

2. *Maladie de la casse des vins* (janvier).
3. *Gilia Californica* (février).
4. *Sur la pollinisation chez les composées, campanulacées et lobéliacées* (mars).
5. *Cypripedium amandinæ* (hybride nouveau) (mars).
6. *Rhododendron ciliiclayx, Franchet* (avril).
7. *Maladies des tulipes causées par le Botrytis parasitica* (mai).
8. *Les jardins de Kew* (septembre).
9. *A propos de la dénomination des hybrides* (octobre).
10. *De la fécondation des chrysanthemes cultivés* (novembre).
11. De nombreuses analyses de mémoires et d'ouvrages intéressant la botanique ou l'horticulture, insérées dans divers numéros de ce journal.

M. CHIFFLOT, chef des travaux

Maladies parasitaires des chrysanthèmes (Présenté en novembre 1897 au congrès d'Orléans).

M. SAUVAGEAU, professeur adjoint

1. *Catalogue des algues d'eau douce de Tunisie* (Extrait de l'Exploration scientifique de la Tunisie publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique).

2. *Observations relatives à la sexualité des Phéosporées* (*Journal de botanique*, t. X, 1896, et t. XI, 1897).
3. *Sur les anthéridies du Taonias atomaria* (*Journal de botanique*, t. XI, 1897).
4. *Sur le Nostoc punctiforme* (*Annales des Sciences naturelles*; Botanique, 8e série, t. III, 1897).
5. *La copulation isogamique de l'Ectocarpus siliculosus est-elle apparente ou réelle ?* (*Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XXX, 1897).
6. *Note préliminaire sur les algues du golfe de Gascogne* (*Journal de botanique*, t. XI. 1897).

M. J. BEAUVERIE, préparateur

Étude des modifications morphologiques et anatomiques de thalles de Marchantia et de Lunularia obtenues expérimentalement (*Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, t. XLIV, 1897).

GÉOLOGIE

M. DEPÉRET, professeur

1. *Sur l'existence de l'horizon de Ronzon à Ancodus Aymardi dans la province de Barcelone* (C. R. somm. Soc. géol. France, 1897, p. 75).
2. *Réflexions au sujet des formations tertiaires d'Algérie* (*Bull. Soc. géol. France*, 3e série, t. XXIV, p. 1115).
3. *Découverte du Mastodon angustidens dans l'étage cartennien de Kabylie* (*Bull. Soc. géol. France*, 3e série, t. XXV, p. 518).
4. *Note sur le Pliocène et sur les éruptions basaltiques des vallées de l'Orb et de l'Hérault* (*Bull. Soc. géol. France*, 3e série, t. XXV, p. 641).
5. *Les animaux pliocènes du Roussillon* (Mém. Paléont. Soc. géol. de France, 1897, 195 pages, 19 planches).
6. *Sur quelques gisements nouveaux de mammifères quaternaires de l'île de Corse* (C. R. Acad. scien. Paris, 1897).
7. *Compte-rendu des explorations sur la feuille de Bédarieux* (*Bull. Service Carte géol. France*, n° 59, p. 68).

M. RICHE, chef des travaux

1. *Sur la présence de la zone à Lioceras concavum dans le Mont-d'Or lyonnais* (*Bull. Soc. géol. de France*, 3e série, t. XXIV, p. 766).
2. *Compte rendu des explorations de la feuille de Nantua* (*Bull. Service Carte Géol. de France*, n° 59, p. 150).

M. ROMAN, préparateur

1. *Compte rendu des explorations de la feuille de Montpellier* (*Bull. Serv. Carte Géol.*, n° 59, p. 95).

2. *Note sur le bassin Miocène de Sommières (Gard)* (*Bull. Soc. Géol. de France*, 3e série, t. XXIV, 1896).
3. *Observations sur l'Éocène et l'Oligocène de la région de Montpellier* (*Bull. Soc. Géol.*, 3e série, t XXV, 1897).
4. *Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc ;* Thèse de doctorat (*Annales de l'Université de Lyon*, juillet 1897).
5. En collaboration avec M. Paquier, préparateur à l'Université de Grenoble :
   Sur les dicératinés du tithonique coralligène des Cévennes et du Dauphiné (Comptes rendus Acad. Sciences, 14 juin 1897).

Publications des professeurs de la Faculté des Lettres pendant l'année scolaire 1896-1897.

M. Allègre

Note sur le Plutus d'Aristophane (Revue des Études grecques, 1897).

M. Bertrand

Les théories de Descartes sur l'éducation (Revue pédagogique, novembre et décembre 1897). — *L'Enseignement intégral* (Mémoire lu à l'Institut, Académie des sciences morales et poliques, octobre 1897).

M. Chabot

Nature et Moralité, 1 vol. in-8, Paris, Alcan. — *Quid Rollinus de interiore collegiorum disciplina nobis imitandum tradiderit*, 1 vol. in-8. Lyon, Rey.

M. Clédat

Revue de philologie française, tome XI.

M. Fabia

Les théâtres de Rome au temps de Plaute et de Térence (Revue de philologie classique, janvier 1897). — *Le gentilice de Tigellin;* Note contre une conjecture de *Juste Lipse* (ibid., juillet 1897). — *Comment Poppée devint impératrice* (Ibid., octobre 1897). — Collaboration au Bulletin bibliographique de la même revue.

M. Hannequin

Descartes, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, tome IV, chapitre VIII, en collaboration avec M. Thamin.

M. Holleaux

Questions épigraphiques (Revue des Études grecques, janvier 1897). — *Note sur un décret d'Érétrie* (Ibid., avril 1897). — *Remarques sur deux inscriptions de Kleitor* (Ibid., juillet 1897). — *L'expédition d'Attale Ier en 218* (Revue des Universités du Midi, octobre 1897). — *Deux inscriptions de la Confédération des Magnètes* (Revue de Philologie classique, juillet 1897).

M. Mariéjol

Lectures historiques (classe de seconde), 2e édition revue et augmentée, Hachette, 1897.

M. Moret

L'appel au roi en Égypte au temps des Pharaons et des Ptolémées (Extrait des actes du Xe Congrès des Orientalistes). — *La condition des féaux en Égypte, dans la famille, dans la société et dans la vie d'outre-tombe* (Extrait du Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes, tome XIX).

M. Regnaud

Précis de logique évolutionniste, 1 vol. in-12, Alcan. — *Comment naissent les mythes*, 1 vol. in-12, Alcan. — Divers articles dans la Revue de Linguistique.

M. Schirmer

La pénétration commerciale au Soudan central (Bulletin de la Société de géographie commerciale, octobre 1897). — *L'exploration du Sahara* (Annales de Géographie, novembre 1897). — Chapitres V et VI de *La Face de la Terre*, par Ed. Suess, traduit et annoté sous la direction de E. Margerie (Paris, 1897). — *Bibliographie du Sahara, Soudan, Égypte et Afrique équatoriale* (Annales de Géographie, septembre 1897).

M. Texte

L'influence allemande dans le romantisme français (Revue des Deux Mondes, 1er décembre 1897). — *L'enseignement de la langue et de la littérature françaises en France* (Educational Review, février 1897). — *La jeunesse d'Edgar Quinet et son enseignement à Lyon* (Bulletin de l'Université de Lyon, mars 1897.) — Collaboration à la Revue d'Histoire littéraire de la France, à la Revue de philologie française, etc.

M. Waddington

La République des Provinces unies, la France et les Pays-Bas espagnols, 2e vol. (Paris, Masson). — *L'insurrection belge : la Belgique de 1814 à 1858* (dans le tome X de l'*Histoire générale*, publiée par MM. Lavisse et Rambaud).

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté de Droit. — Concours ouvert, pour l'année scolaire 1898-1899, entre les docteurs et les aspirants au doctorat :

Aux docteurs ou aspirants au doctorat avec la mention « Sciences juridiques », la Faculté propose le sujet suivant : *Des innovations apportées au régime des eaux par la loi du 8 avril 1898.*

Aux docteurs ou aspirants au doctorat avec la mention « Sciences politiques et économiques » la Faculté propose le sujet suivant : *Des assurances agricoles.*

Les docteurs et les aspirants au doctorat sont admis à prendre part à tout concours ouvert pendant les cinq années qui suivent leur admission au grade de licencié. Toutefois les aspirants au doctorat ne sont admis qu'à la condition d'avoir subi le premier examen, lors de la clôture du concours.

Chaque concurrent écrira, en tête de sa dissertation, deux devises, l'une en latin, l'autre en français ; il les reproduira sur l'enveloppe cachetée d'un billet contenant ses nom, prénoms et adresse.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de la Faculté avant le 1er juin 1899.

Deux médailles d'or pourront être décernées.

Les lauréats qui, dans la même année, auront obtenu dans les diverses Facultés de France une première médaille d'or, concourront entre eux pour une médaille d'honneur décernée par l'Académie de législation de Toulouse.

Faculté de Médecine. — Ont été nommés pour l'année scolaire 1897-1898 :

Chef des travaux de matière médicale : M. Bretin, pharmacien de 1re classe ;

Préparateur de pharmacie : M. Michel, pharmacien de 1re classe ;

Préparateur de physiologie : M. Colin, licencié ès sciences physiques ;

Chef des travaux de clinique obstétricale : M. Fabre, docteur en médecine ;

Chef des travaux de physiologie ; M. Chanoz, licencié ès sciences physiques ;

Chef des travaux adjoint de clinique chirurgicale : M. Briau, docteur en médecine ;

Préparateur de pathologie externe : M. Lhoste, externe des hôpitaux ;

Préparateur de physiologie : M. Dubief, licencié ès sciences naturelles ;

Préparateur de minéralogie : M. Turin, étudiant en pharmacie ;

Aide de clinique des maladies de l'oreille, etc. : M. Pautet, étudiant en médecine ;

Moniteurs des travaux pratiques d'histologie : MM. Cade, interne des hôpitaux, et Sénot, étudiant en médecine.

Faculté des Sciences. — M. Le Cadet, préparateur d'Astronomie, a soutenu devant la Faculté des Sciences de Lyon, pour obtenir le grade de docteur ès sciences, une thèse sur l'*Étude du champ électrique de l'atmosphère*. Il a été admis avec mention très honorable.

Station de biologie maritime de Tamaris. — L'article que renferme ce numéro était déjà tiré quand nous est arrivée une nouvelle qui confirme heureusement une de nos prévisions. M. Cottalorda, ingénieur des ponts et chaussées à Toulon, met à la disposition de la station le bateau à vapeur des ponts et chaussées le *Fresnel* avec son outillage. Nous exprimons à M. Cottalorda toute notre gratitude pour sa bienveillance que nous avions raison d'espérer.

M. C.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société de Chirurgie de Lyon, n° 2.

O Instituto (Coïmbra), vol. XLV, fasc. II, février 1898.

Annuaire de l'Université de Coïmbra, pour 1898.

Bleton, *Un précurseur lyonnais du système métrique* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*).

Cartault, professeur à la Sorbonne, *La flexion dans Lucrèce* (Bibl. de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, fasc. V.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET C^{ie}, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 1898

TENUE CHEZ M. CAMBEFORT, 13, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Sous la présidence de M. Mangini, président

Le procès-verbal de la précédente Assemblée est lu et adopté.

Il est donné lecture du rapport du secrétaire général et des comptes du trésorier qui sont adoptés à l'unanimité.

On procède ensuite au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité.

Sont réélus : MM. Arloing, Aynard, Chevillard, Coignet, Fontaine, Gérard, Hirsch, Isaac, Kelsch, Lépine, E. Morel, Ollier, Rebatel, Sabran, Texte.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

Le nouveau secrétaire général ne saurait mieux inaugurer ses fonctions qu'en rappelant à la Société le dévouement éclairé et toujours actif que son prédécesseur, M. Clédat, avait mis au service des Amis de l'Université. Il avait été pour notre œuvre un des artisans de la prospérité où nous la voyons aujourd'hui.

C'est le 23 juillet dernier que M. Clédat a résilié ses fonctions. Dans sa séance du même jour, notre Comité a renouvelé son bureau. Vous ne serez nullement surpris qu'il n'ait pas voulu soumettre notre vénéré président aux formalités d'une réélection; c'est par une acclamation unanime que M. Mangini a été maintenu à la tête de notre Société. Messieurs Oberkampff, Caillemer et Cambefort ont été nommés vice-présidents ; M. Ennemond Morel, trésorier ; M. Hugounenq, secrétaire général; M. Garin, secrétaire ; M. Texte, secrétaire adjoint.

M. Texte, appelé à Paris pour remplir une mission que nous espérons n'être que provisoire, nous a demandé un congé. Notre bureau a fait appel au dévouement de M. le docteur Doyon, professeur agrégé à la Faculté de médecine, pour remplir les fonctions de M. Texte pendant l'absence de ce dernier.

Aucun événement saillant n'a marqué l'année sociale qui vient de s'écouler. Le nombre de nos adhérents a suivi, comme précédemment, une progression des plus heureuses. Il n'a cessé de s'accroître.

Et cet accroissement s'est traduit par une situation meilleure du budget. M. le trésorier ne m'en voudra pas si, empiétant sur un domaine qui est le sien, j'expose brièvement devant vous les traits principaux de notre budget prévisionnel pour l'exercice 1898, tel que l'a voté le bureau dans sa séance du 21 décembre :

Recettes

Cotisations	8,500	»
Intérêts et dividendes	3,000	»
Subvention de la Chambre de commerce	1,200	»
Subvention du Conseil général, y compris le rappel d'un arriéré	700	»
Excédent de 1897	3,883	10
Total des recettes	17,283	10

Dépenses

1° *Dépenses ordinaires*

Subvention à la publication des Annales y compris le non payé de 1897	3,523	»
Bulletin de l'Université	2,000	»
Conférences	1,500	»
Frais d'encaissement et rétribution de l'encaisseur	500	»
Imprimés et divers	1,000	»
Location et mobilier (provision préventive)	1,000	»
A reporter	9,523	»

2° *Subventions*

Report	9,523	»
Cours d'ethnologie.	500	»
Cours d'introduction à l'étude du droit.	500	»
Revue de philologie française.	300	»
Conférences d'agrégation à la Faculté de Droit	750	»
Conférences de sciences accessoires de la philologie à la Faculté des Lettres.	750	»
Conférences de physique industrielle à la Faculté des Sciences	300	»
Collection paléontologique	500	»
Subvention pour le laboratoire de Tamaris (annuité 1898)	475	»
Abandon de la créance de l'Association des étudiants . .	3,000	»
Imprévu	685	10
Total général des dépenses	17,283	10

Cette dernière liste est la justification de cet exposé financier qui ne saurait invoquer l'excuse d'aucune compétence. Si j'ai fait passer sous vos yeux nos principales ressources, c'était pour vous montrer à quel emploi notre Société les destinait, et il me semble que l'énoncé de ces divers services rendus à l'enseignement supérieur justifie mieux que de longs discours les dépenses de notre Société.

Permettez-moi d'y ajouter votre contribution à la publication d'un recueil dont le succès scientifique s'affirme tous les jours davantage : les *Annales de l'Université de Lyon*.

Depuis quelque temps, notre bureau s'était préoccupé, d'accord avec le comité du *Bulletin*, de modifier, dans quelques-uns de ses traits, cette publication, à laquelle nous attachons une grande importance. C'est le résumé de notre travail collectif : nos adhérents y trouvent la sténographie des conférences, le compte rendu de nos réunions, l'exposé de notre situation budgétaire, enfin, les nouvelles qui intéressent, et ils sont nombreux tous ceux que les hommes et les choses de l'enseignement supérieur ne laissent pas indifférents.

Le *Bulletin* paraîtra tous les mois en huit fascicules à partir du mois de décembre jusqu'au mois de juillet inclus.

Désormais, il sera rattaché plus étroitement à notre Société : il en deviendra l'organe et ce caractère nouveau se traduira par un changement de titre. Notre publication deviendra le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Lyon*. Est-il besoin d'ajouter que cette modification n'entraîne aucun changement de personne : le

comité de publication a été le promoteur de la réforme, c'est d'accord avec lui que ces diverses mesures ont été arrêtées.

La série de nos conférences d'hiver s'est poursuivie avec un succès dont vous avez été les témoins. MM. Gaston Deschamps, Larroumet, Hériot, Chailley-Bert, Hannequin, Pierret et Offret ont attiré une foule de plus en plus nombreuse. L'affluence est devenue telle que nous avons dû prendre des mesures pour assurer à nos adhérents la place à laquelle ils ont droit et que des étrangers à notre Société auraient trop souvent occupée.

Cet empressement n'est-il pas un indice et un indice excellent du succès. A vrai dire, c'est en grande partie à ces conférences que nous devons de voir s'accroître d'année en année le nombre de nos sociétaires. Non seulement ces conférences groupent autour de nous les ouvriers de la première heure, ceux qui sont venus pour faire le bien sans arrière-pensée d'intérêt personnel si légitime soit-il, elles attirent encore parmi nous les curieux des choses de l'esprit, tous ceux qu'appelle et retient l'attrait de la littérature et l'éclat du talent.

Quelle propagande est meilleure que celle qui peut se couvrir du patronage de nos conférenciers. Elle a permis à notre Société d'atteindre la situation enviable, nous devrions dire tout à fait exceptionnelle qu'elle occupe parmi les œuvres similaires. Cette heureuse fortune ne doit pas faire naître, ainsi qu'il arrive trop souvent, la redoutable indifférence qui provient d'un excès de quiétude. La prospérité d'une Société se mesure au dévouement de chacun de ses membres. On n'en est nulle part plus convaincu que dans notre milieu lyonnais où l'initiative privée est une vertu traditionnelle qui s'exerce dans tous les domaines, mais nulle part d'une façon plus originale que dans cette *Société des Amis de l'Université* où, par une heureuse interversion des rôles, l'initiative privée vient en aide aux efforts de l'État.

HUGOUNENQ.

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'EXERCICE 1897

Le rapport d'un trésorier est toujours ennuyeux : je ne me sens pas capable, à mon regret, d'échapper à cette tradition, mais je peux être bref et je n'abuserai pas longtemps de votre attention.

Voici le résumé de nos recettes et de nos dépenses dans ce que j'appellerai notre budget ordinaire :

RECETTES

Cotisations.	8.794 55
Intérêts et dividendes.	3.053 95
Subventions.	1.200 »
Bal universitaire.	1.392 »
Provision pour versement à faire en 1897 pour la subvention Tamaris. . . .	475 »
Total.	14.915 50

DÉPENSES

Annales	477 fr.
Subventions	5.020 »
Bulletin.	2.324 40
Conférences	1.538 »
Impressions et divers.	653 15
Frais d'encaissement	476 90
Payé par cet exercice, sa part de la subvention Tamaris.	475 »
Excédent des recettes.	3.951 05
Total.	14.915 50

Vous remarquerez que notre chapitre principal est celui des subventions : en voici le détail :

Subvention à la chaire de littératures comparées.	1.000 fr.
Subvention à la chaire de littérature anglaise	1.000 »
Subvention au laboratoire de médecine légale	600 »
Subvention au cours d'ethnologie	500 »
Subvention à la *Revue de philologie française*	300 »
Subvention au cours d'introduction à l'étude du droit	500 »
Subvention à l'Association des étudiants	1.000 »
Subvention à M. Becq (prix à un répétiteur du lycée).	100 »
Subvention à la Société pour le Sauvetage de l'enfance	20 »
Total.	5.020 fr.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE 1898

RECETTES

Cotisations.	8.500	
Intérêts et dividendes	3.000	
Subvention de la Chambre de commerce. . .	1.200	
Subvention du Conseil général (y compris le non touché de 1897, 200 francs)	700	
Excédent de 1897.	3.883	10
Total.	17.283	10

DÉPENSES

Dépenses ordinaires

Part de la Société dans les frais de publication des *Annales de l'Université de Lyon*, y compris le non-payé en 1897.	3 523
Bulletin.	2.000
Conférences	1.500
Frais d'encaissement et rétribution de l'agent	500
Imprimés et divers	1.000
Location et mobilier (provision préventive). .	1.000
Total.	9.523

Subventions

Cours d'ethnologie.	500		
Cours d'introduction à l'étude du droit. .	500		
Revue de philologie française.	300		
Conférences d'agrégation à la Faculté de Droit	750		
Conférences sur les sciences accessoires de la philologie (Faculté des Lettres). .	750		
Conférences à la Faculté des Sciences (physique industrielle)	300		
Collection paléontologique.	500		
Subvention Tamaris (Annuité 1898) . . .	475	4.075	
Abandon de la créance Association des étudiants.		3.000	
Imprévu		685	10
Total		17.283	10

Le trésorier,
Ennemond Morel.

Lyon, 5 mai 1898.

J'ai maintenant le devoir très agréable d'appeler votre attention sur ce que j'appellerai notre budget extraordinaire. En effet, l'année 1897 a été marquée, pour notre Société, par des libéralités vraiment exceptionnelles. Nous avons reçu de :

M. Mangini	30.000 fr.
M. Joseph Gillet	3.000 »
M. Francisque Aynard.	500 »

Vous vous associerez tous, certainement, à la profonde gratitude que ressent votre trésorier pour d'aussi généreux donateurs. Ces subventions considérables qui nous arrivent, sans ostentation, silencieusement pour ainsi dire, ne sont-elles pas une manifestation caractéristique de l'esprit lyonnais qui a créé et qui anime la Société des Amis de l'Université ?

Il me reste à vous signaler l'emploi de notre petit capital que vous trouverez dans le bilan suivant :

102 actions des logements économiques. .	51.277 40
60 — — — (don Mangini)	30.000 »
10 actions des logements économiques 225 fr. versés par action	2.250 »
Dû par l'Association des étudiants.	3.000 »
Dû par la Collection paléontologique. . .	500 »
Dû par l'exercice 1898 (sa part subvention Tamaris)	475 »
Dû par l'exercice 1899 (sa part subvention Tamaris	475 »
Dû par la Faculté des Lettres.	2.556 30
Dû par Chabrières, Morel et C^ie^, solde au 31 décembre 1897.	4.749 40
TOTAL.	95.823 10
Fonds capital au 31 décembre 1896. . . .	57.900 fr.
Fonds capital, dons faits en 1897	33.500 »
TOTAL.	91.400 fr.
Profits et pertes (excédent).	3.883 10
TOTAL	95.283 10

Le trésorier de la Société des Amis de l'Université.
Ennemond MOREL.

TROIS MOIS EN RUSSIE

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

le 27 mars 1898

PAR M. ALBERT OFFRET

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous me permettrez tout d'abord d'excuser l'Université de Lyon de vous recevoir dans cette salle (1) peu confortable. J'ai désiré vous présenter, sous forme de projections, un certain nombre de photographies de voyage; or, il se trouve que, dans cette grande Université, cette salle est la seule où il soit possible de vous donner ce genre de spectacle.

Je vous dois aussi quelques explications sur ma présence ici. Comment se fait-il que ce soit un professeur de Minéralogie de la Faculté des Sciences qui vienne vous parler de la Russie? Nous avons l'habitude entre géologues et minéralogistes du monde entier de nous réunir tous les trois ans en des points différents du

(1) Amphithéâtre de chimie de la Faculté de Médecine. — Le regret exprimé ici par M. Offret est plus qu'une précaution oratoire de début. Beaucoup de membres de la Société venus pour écouter la conférence n'ont pu entrer faute de place; il en a été de même pour celle de M. Pierret et le fait se renouvelle chaque fois qu'une conférence comporte des projections. On ne saurait donc trop désirer l'aménagement de l'éclairage électrique dans le grand amphithéâtre des Facultés de Droit et des Lettres, sinon dans celui de la Faculté de Médecine.

(*N. D. L. R.*)

monde. Nous tenons des Congrès. Le 7e Congrès géologique international s'est tenu en 1897 en Russie. Son programme était le suivant :

Congrès proprement dit à Saint-Pétersbourg à la fin d'août et au commencement de septembre.

Avant le Congrès, voyage d'un mois environ avec départ de Moscou vers l'Oural et les confins de la Sibérie occidentale.

Après le Congrès, un autre voyage également d'un mois environ devait nous permettre de visiter la Russie centrale, la Russie méridionale, le Caucase, la Transcaucasie, la mer Caspienne, la mer Noire, la Crimée.

Ce programme était vaste, il nécessitait un séjour de près de trois mois en Russie et un parcours de près de 20.000 kilomètres, l'équivalent de la moitié du tour du monde. J'ai eu la chance de l'exécuter d'un bout à l'autre, d'en rapporter beaucoup de souvenirs, d'importantes collections scientifiques, plus d'un millier de photographies et voilà pourquoi je viens vous parler de la Russie.

Mais dans quelles conditions vais-je vous parler de la Russie?

Je l'ai demandé moi-même aux personnes trop bienveillantes qui sont venues me prier de faire cette conférence.

Leur réponse a été d'une extrême simplicité : Puisque vous avez été dans toute la Russie, parlez-nous de toute la Russie. — Très bien, ai-je répondu, et faudra-t-il aussi vous parler de tout en Russie ? — Pourquoi pas!

Comme je crains que cette idée ne soit peut-être aussi un peu la vôtre, vous me permettrez de vous répéter ma réponse.

— Songez, ai-je dit, que je suis allé en Russie pour en étudier soit la géologie, soit et surtout la minéralogie et son application, l'industrie minière. De plus naturellement j'ai recueilli par surcroît quelques impressions de touriste, des souvenirs forcément superficiels. J'ai donc à choisir entre trois sujets, d'une part la géologie et la minéralogie de la Russie, d'autre part l'industrie minière en Russie, enfin mes souvenirs de touriste.

Éliminons tout d'abord l'idée de traiter de la géologie et la minéralogie de la Russie ; ce serait évidemment un sujet par trop scientifique.

Je pourrais peut-être vous proposer une conférence sur l'industrie minière en Russie : c'est une industrie bien importante en ce pays, le plus riche de toute l'Europe en mines de toutes sortes. Vous connaissez ces réflexions publiées en 1884 par M. Melchior de Vogué dans la *Revue des Deux Mondes :* « Il n'est bruit chez nous que du

danger américain ; nos intérêts s'épouvantent de la concurrence qui les menace à l'Orient ; que sera-ce le jour où l'Amérique d'Orient, la Russie, placée dans les mêmes conditions géographiques et économiques, nous mettra entre l'enclume et le marteau? Cette invasion cosaque, fantôme de nos pères, nous ne l'échapperons pas ; seulement elle se produira sous la forme moderne, l'oppression agricole et industrielle. Ils m'apparaissent bien plus redoutables ces cosaques du Don, depuis qu'ils ont changé leurs lances contre des pics de mineurs. »

Cette inquiétante prophétie est en train de se réaliser. Déjà la Russie se couvre d'usines. Elle a commencé par nous emprunter des outils et des ouvriers, bientôt elle nous en fournira.

J'ai visité l'Oural, ce vieux centre minier et métallurgique de la Russie. Je l'ai trouvé, non seulement toujours vivant, mais rajeuni ! J'ai navigué sur la Kama et la Volga, ces grandes artères commerciales et industrielles de la Russie, et j'ai vu sur leurs rives le développement des industries chimiques et métallurgiques, ces dérivés de l'industrie minière. J'ai parcouru le Donetz, cet immense district minier devenu, grâce à l'or étranger, un district industriel de premier ordre. J'ai visité le Caucase et la Transcaucasie, riches en mines de toutes sortes et j'ai vu ces régions naître à leur tour à la vie industrielle. J'ai vu fonctionner à Bakou la puissante industrie du pétrole et j'ai senti dans toute la Russie l'effet du développement de cette industrie.

Oui, ce serait un beau sujet que celui de l'industrie minière en Russie. Mais ce serait peut-être aussi un sujet trop technique. Vous me reprocheriez d'avoir uniquement parlé pour des ingénieurs.

Abandonnons aussi ce sujet et choisissons les souvenirs du touriste, fussent-ils superficiels. Laissez-moi essayer de vous donner une vision de toute la Russie ou plutôt de presque toute la Russie, car je vous abandonnerai à Bakou ; ce serait vraiment trop long de vous faire visiter pour finir la Transcaucasie et la Crimée.

Seulement vous ne m'en voudrez pas, en raison de l'ampleur du sujet, de la ténuité des détails.

Est-ce entendu ? C'est convenu !

Puissiez-vous, Mesdames et Messieurs, ne pas trop désapprouver ce contrat.

* * *

Commençons et pour débuter examinons la carte de Russie ou plutôt la carte des hauteurs de la Russie (*projection, voir planche*).

Nous y constatons de suite le caractère dominant de ce pays, à savoir l'horizontalité. Car, ne vous y trompez pas, la tache sombre qui occupe la partie ouest de la Russie n'est rien moins qu'une montagne. Vous seriez victime d'un artifice de coloris employé par l'auteur de cette carte pour mettre en relief les plus faibles variations de niveau. En réalité ce massif correspond à des hauteurs comprises entre 200 et 300 mètres. Telle est en particulier l'altitude des monts Valdaï qui occupent le nord de cette tache. Ce sont les plus hauts sommets de la Russie. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on passe dessus en chemin de fer, entre Moscou et Saint-Pétersbourg, sans s'en apercevoir. Aux limites de la Russie d'Europe seulement nous trouvons des montagnes :

L'Oural s'élève entre 1,600 et 1,700 mètres au maximum.

Quant au Caucase il s'élève, lui, jusqu'à 5,600 mètres.

Nous voilà fixés sur l'*orographie* de la Russie. Quand j'aurai ajouté que la Russie est sillonnée par des fleuves immenses, de plusieurs milliers de kilomètres, ayant presque tous leurs sources dans les marécages des monts Valdaï, quand j'aurai dit que ces fleuves si longs en sont réduits à racheter leurs pentes insuffisantes par des largeurs démesurées que j'aurai du reste l'occasion de vous faire constater, j'en aurai suffisamment dit sur l'hydrographie générale de la Russie.

*
* *

Si maintenant je cherchais la cause de cette horizontalité de la Russie, je la trouverais dans sa constitution géologique et dans la nature de la plate-forme archéenne de la Russie. La carte géologique de Russie que voici nous permettrait de pousser cette étude, mais sur le côté géologique j'ai promis d'être bref et je tiens ma promesse. Seulement vous me permettrez de remercier les auteurs de cette reproduction en couleurs de la carte géologique en couleurs de la Russie. Vous devinez quels sont ces auteurs ; ce sont MM. Lumière. On les trouve chaque fois qu'il y a un service à rendre. Et je dois leur être d'autant plus reconnaissant que cette reproduction d'une chromolithographie ne ressemble en aucune façon aux merveilleuses photographies de choses réelles que vous savez.

Enfin vous me permettrez une dernière remarque à propos de la carte des hauteurs (*voir planche*). Dans cette immense plate-forme, grande comme vingt fois la France, il n'y a lieu de reconnaître que trois régions *naturelles* :

Contre la mer glaciale, la bande des Toundras ou marécages glacés.

Puis, au sud, l'immense étendue que recouvre le terrain erratique ancien. C'est la *région des grandes forêts* à peu près limitée par la ligne qui suit la rive gauche de la Volga et la rive droite de la Kama.

Enfin, au sud, jusqu'à la mer Noire et à la mer Caspienne, on entre dans le domaine *des steppes* ou des *prairies herbeuses*. Mais cette région des steppes se divise en *deux zones* nettement distinctes. *Au nord et à l'ouest* est la zone du *Tchernoziom* ou terre noire d'une richesse très grande en humus et par suite d'une fertilité extraordinaire. *Au sud*, vers la mer Caspienne, on entre dans la zone *des steppes salées*, au sol de plus en plus salin à mesure qu'on s'approche de la mer Caspienne. Cette région correspond au fond d'une ancienne mer dont la Caspienne (avec son niveau de 26 mètres en dessous de celui de la mer Noire) n'est plus qu'un résidu. Le dépôt du sel a produit l'infertilité du sol.

Vous voilà fixés sur l'aspect général de la Russie et vous en conclurez vraisemblablement à la monotonie lamentable d'un voyage en Russie. Et en fait vous avez presque raison ; les steppes sont immenses comme l'Océan, mais elles en ont le charme !

*
* *

Ces généralités rappelées, occupons-nous maintenant de l'Oural par lequel nous commencerons notre tour en Russie.

Qu'est-ce que l'Oural ? (*proj. de la carte géologique de l'Oural*).

Une longue chaîne de montagnes de près *de 3000 kilomètres* placée au milieu des immenses plaines de la Russie d'Europe et de la Sibérie.

L'Oural n'est point une frontière, c'est plutôt la colonne vertébrale de la Russie. On le divise, comme vous savez, *en trois parties :* l'Oural septentrional dont les eaux européennes vont à l'Océan glacial par la Petchora, puis l'Oural central et l'Oural méridional dont les eaux européennes vont à la Kama et à la Volga.

L'*Oural septentrional*, large tout au plus d'une soixantaine de kilomètres, s'élève à peine à un millier de mètres en quelques points. Il commence à la Nouvelle-Zemble et se termine aux sources de la Petchora. Il est encore très peu connu, même des Russes, je ne l'ai point visité, n'en parlons pas.

L'*Oural central* qui lui succède est d'abord très élevé, il possède

même le sommet le plus élevé de tout l'Oural, le Dencjkin Kamen (alt. 1,633 mètres). Mais il s'abaisse bientôt et n'est plus qu'une série de croupes s'élevant en moyenne de 200 à 300 mètres au-dessus des régions voisines. Inutile de vous dire qu'on peut le traverser presque sans s'en apercevoir. Aussi est-ce par-dessus ces croupes qu'a toujours passé l'ancienne route de terre de Sibérie et c'est encore par là que passe le chemin de fer de Perm à Tioumen.

L'*Oural méridional* qui lui succède ne lui ressemble aucunement. Il s'élargit et se relève tout à la fois. Il se compose en réalité de trois chaînes qui vont en divergeant de plus en plus vers le sud ; il atteint à sa base près de 300 kilomètres de largeur. En voici une carte schématique (*proj.*) *A l'ouest* c'est la chaîne *de l'Ouranga* séparée par une cluse du *massif des Taganaï*. Dans cette chaîne se trouve le sommet le plus élevé de l'Oural méridional, l'Iremel (1,536 mètres). *Au centre* c'est la longue chaîne de l'*Oural Taon*, véritable frontière naturelle entre l'Europe et l'Asie car elle constitue la ligne de partage des eaux. Enfin plus à l'est s'étend la chaîne des monts Ilmen.

Il est à peine besoin de vous faire remarquer qu'entre ces trois chaînes s'étendent d'immenses vallées longitudinales.

C'est dans l'Oural méridional que passe le Transsibérien. Vous l'apercevez sur cette carte. Il s'est faufilé dans les longues vallées, les traversant dans des cluses et sous un tunnel il arrive en Sibérie, à Miass et à Tcheliabinsk, après être passé dans l'Oural même à proximité de quelques localités industrielles comme Miniar, Oust-Kataw et surtout Zlataoust.

Vous savez que la ligne est déjà très avancée ; en 1900 elle aura rejoint l'Océan Pacifique fournissant aux trains russes une ligne ininterrompue de 10,000 kilomètres.

· Enfin j'ajouterai quelques détails qui caractérisent l'Oural.

D'abord celui-ci, très caractéristique : l'Oural d'un bout à l'autre n'est qu'une immense forêt.

Je pourrais presque ajouter que tout l'Oural n'est qu'une usine.

L'Oural regorge de mines de tous genres, mines de pierres précieuses, mines d'or, mines de platine, mines de manganèse, mines de fer chromé et surtout mines de fer. Il ne lui manque que de la houille, tout au moins de la bonne houille. Mais il s'ingénie à s'en passer et pour commencer il dévore ses forêts, d'une manière assez raisonnable toutefois. C'est pour ce motif que l'on trouve des hauts fourneaux dans tout l'Oural ; ils sont établis au milieu de concessions forestières.

Le fondateur de l'industrie métallurgique dans l'Oural, c'est Pierre-le-Grand dont on est toujours sûr de trouver la main dans toutes les grandes œuvres accomplies en Russie.

Son premier agent d'exécution fut un forgeron de Toula, Nikita Demidoff, devenu plus tard le prince Demidoff. Beaucoup de grands seigneurs russes établirent plus tard des usines dans l'Oural au milieu d'immenses domaines, l'État enfin est encore lui-même le plus grand industriel et le plus riche propriétaire de l'Oural. Ce vieux centre métallurgique, toujours le plus important de Russie, a encore gardé actuellement son caractère semi-féodal.

Comment va-t'on dans l'Oural ? (*Proj., voir planche.*)

Il y a deux routes, l'ancienne et la nouvelle.

L'ancienne, c'est la route par Nijni-Novgorod, Kazan, Perm, Nijni-Taguils, Ekaterinenbourg. De Nijni-Novgorod à Perm, on descend la Volga,puis on remonte la Kama. A Perm on trouve le chemin de fer de l'Oural central que je signalais tout à l'heure.

La nouvelle route, c'est le Transsibérien, qui passe par Samara et Oufa et traverse l'Oural méridional comme je l'ai indiqué.

De plus, il existe, depuis 1896, une ligne de raccord entre Tcheliabinsk sur le Transsibérien et Ekaterinenbourg sur l'autre route.

Nous avons suivi le Transsibérien à l'aller, puis la ligne de raccord et enfin l'ancienne route au retour. Ce fut un voyage circulaire de plus de 6,000 kilomètres. Nous allons le faire ensemble.

Je passe rapidement sur mon entrée en Russie et les difficultés plus chimériques que réelles occasionnées par la douane russe. J'étais du reste bien pourvu de recommandations officielles russes et muni d'une carte gratuite de circulation sur tous les chemins de fer européens et asiatiques de l'empire russe. J'envoie au passage un sourire à Varsovie. La charmante ville est restée ce qu'elle était déjà sous Napoléon Ier, la ville des jolies femmes. De Varsovie a Moscou, des forêts, puis des steppes. Je passe aussi sur mon premier séjour à Moscou ; nous y reviendrons tout à l'heure.

Et je m'embarque de suite pour l'Oural.

Ce n'est pas une entreprise des plus faciles que de transporter, loger, nourrir et conduire aux points intéressants cent cinquante personnes, même quand ces personnes sont des géologues et des minéralogistes, c'est-à-dire des gens habitués à vivre parfois à la diable. Nos organisateurs avaient eu recours à un vénérable et bien simple procédé, celui de la roulotte. Mais quelle roulotte ! Le gouvernement russe avait mis à notre disposition, pour un mois environ, deux trains spéciaux, l'un chargé de nous transporter, de nous loger et de nous

arrêter dans tous les points intéressants, fussent-ils en pleine voie ; l'autre renfermant nos cuisines, restaurants, pour cent cinquante personnes, boulangerie, pâtisserie, boucherie, blanchisserie, wagons de vin, de bière, de kwass, de glace, wagons pour nos domestiques, et ils étaient nombreux : les domestiques sont toujours nombreux en Russie.

Vous devinez qu'avec une pareille organisation nous ne devions pas être malheureux , en réalité nous avons été admirablement bien et je ne puis que regretter profondément qu'un si petit nombre de Français aient su profiter d'une pareille organisation. Nous étions neuf Français dont un seul de Lyon, votre conférencier. Une vingtaine d'autres nationalités étaient représentées.

Partons vite, d'abord... Des steppes succèdent à des steppes.

Nous arrivons à la Volga, nous la traversons sur un magnifique pont de 1,500 mètres de long. Mais laissons la Volga pour le moment, ici nous ne faisons que la traverser, nous naviguerons sur elle tout à l'heure.

Sur l'autre rive, c'est Samara. Arrêtons-nous-y un moment, le temps de regarder une ou deux photographies et de dire deux ou trois mots de cette ville. Samara est la ville du blé de la Russie. Nous sommes en effet ici dans la région la plus fertile de toute la Russie. Le tchernoziom y est d'une richesse extraordinaire en humus, et toute la région produit une quantité de blé absolument inouïe.

Tout le monde connaît de réputation l'énorme production en blé de la région d'Odessa et l'importance de ce port au point de vue du transport du blé. Samara, création de Catherine II, comme Odessa, a la même importance que celle-ci au double point de vue de la production et du transport du blé. La Volga devant Samara (*proj.*) fourmille d'innombrables bateaux emportant des milliers d'hommes et des millions de pouds de blé, auxquels viennent s'ajouter d'autres millions de pouds de laine, de poisson et de lard. On se croirait dans un grand port de mer. Et tout cela s'en va par la Volga alimenter toute la Russie du Nord jusqu'à Saint-Pétersbourg.

Samara, comme toutes les villes de la Volga, est tirée au cordeau (*projection d'une rue de Samara*). Les voies larges et interminables se croisent à angle droit. C'est le type des villes opulentes de la Volga inférieure.

Voici une église de Samara (*proj.*), la cathédrale Saint-Alexandre, puis le mur de l'iconostase (*proj.*, *phot.* 5).

La plupart des maisons y sont en bois. La poussière dans les rues, non pavées, qu'habitent les rois du blé peut soutenir la comparaison avec celle des déserts africains.

Quant au climat, il n'a rien non plus de bien séduisant. C'est le type du climat à écarts énormes de température : + 40 degrés en été, — 30 en hiver. Et pourtant les *poitrinaires*, tentés par la sécheresse du climat, viennent séjourner au printemps dans les environs et y boire du *koumis*.

*
* *

Repartons, voici notre train (*proj.*), nous sommes toujours dans la steppe, mais elle commence à se raviner.

Quant aux habitations (*proj.*) elles sont de plus en plus en bois et vous voyez précisément sur cette projection une de ces maisons de poitrinaires situées dans la steppe.

Voici également une église en bois (*proj. et phot. n° 6*).

Repartons à nouveau et d'une traite arrivons à l'Oural.

Les premières vallées ressemblent à celles des Vosges. Voici la vallée du Sim, entre Berdiaouch et Soulera (*proj.*). Les vallées suivantes deviennent plus abruptes ; exemple : cette vallée près de Miniar (*proj.*).

Enfin on arrive au *cœur* de l'Oural méridional, à l'*Ourenga*, et voici Zlataoust (*proj.*), installée dans une *cluse*. C'est une ville importante pourvue d'un arsenal et d'usines métallurgiques.

Arrivons maintenant au Taganaï.

Voici d'abord le mont Sredny (*proj.*), puis le Taganaï (*proj.*).

Nous franchissons la première chaîne, la plus haute.

Quant à la première chaîne de l'Oural Taon, on la traverse encore plus facilement, et la petite montagne que je vous présente (*proj.*) et qui en fait partie n'offre qu'un intérêt, c'est qu'elle fait partie de la frontière naturelle entre l'Europe et l'Asie et qu'elle a été gravie (!) par l'empereur Alexandre. Elle porte le nom commémoratif d'Alexandrowa Sopka.

Nous voici en *Asie*.

Il nous reste la chaîne des monts Ilmen (*proj.*) ; c'est bien peu de chose, la voici à côté du lac de Mias. Je ne vous la montre qu'à cause de l'intérêt qu'elle présente en raison de ses mines de pierres précieuses. (Les mines d'or du Kotchkar sont à soixante verstes d'ici au sud.)

Enfin nous arrivons à Tcheliabinsk et nous sommes ici dans la grande plaine sibérienne. Je ne vous signalerai notre passage à Tcheliabinsk qu'en vous montrant l'usine d'une mine d'or des environs (*proj.*), la mine Wonliarliarsky ; elle est bien rudimentaire comme vous voyez.

12

13

MER NOIRE

-SPIENNE

14

18

19

23

20

21

22

1 Péterhof. — 2 Kieff. — 3 Saint-Pétersbourg. — 4 Moscou. — 5 Samara. — 6 Tchafranova. — 7 Kieff. — 8 Moscou. — 9 Nijni-Novgorod. — 10 Sur la Kama. — 11 Steppe du Donetz. — 12 Zlataoust. — 13 Oural (M. Offret). — 14 Bakou. — 15 Crimée. — 16 Caucase. — 17 Bords de la Volga. — 18 Bakhtchi-Saraï. — 19 Caucase. — 20 Chanteurs petits-russiens. — 21 Caucase. — 22 Tiflis. — 23 Goursouf.

TROIS MOIS EN RUSSIE (M. OFFRET)

C'est ici que s'embranche, sur le Transsibérien, la ligne parallèle à l'Oural, située sur le versant asiatique, que nous allons suivre désormais.

Nous sommes ici par 60° longitude est. Depuis Paris, nous avons fait le sixième du tour du monde.

*
* *

La ligne de raccord de Tcheliabinsk à Ekaterinenbourg est monotone, elle nous a permis de visiter quelques localités industrielles dont je ne parlerai pas. Je me contenterai de vous signaler le caractère dominant de la grande plaine sibérienne, l'abondance extraordinaire des lacs. Il faut aller en Finlande, le pays des mille lacs, pour en trouver une pareille quantité sur un aussi petit espace. On peut en juger en grimpant sur l'un des sommets de la chaîne des monts Ilmen qui longe la voie. En particulier du haut du Songomack, à côté de Kychtym, on a une vue très étendue et très suggestive à cet égard. Voici cette vue (*proj.*).

Nous arrivons à Ekaterinenbourg, une ville de 43,000 habitants, le chef-lieu de toute cette région. Fondée en 1723 et dédiée à Catherine Ire, elle est, depuis cette époque, le siège de la direction générale des mines et des usines de l'Oural.

C'est ici aussi que se trouve la taillerie impériale de pierres précieuses, célèbre en particulier par ses grands vases en jaspe, en rhodonite, en malachite, présents des tsars à tous les souverains de l'Europe.

C'est du reste une ville tout à fait européenne, pourvue du téléphone et de la lumière électrique, possédant des cercles, des clubs, des sociétés scientifiques. Un accident survenu aux photographies que j'ai eu l'occasion d'y faire pendant mon séjour m'empêche malheureusement de vous la faire connaître *de visu*. L'avenir commercial d'Ekaterinenbourg est actuellement fort compromis par la construction du Transsibérien, qui a reporté plus au sud la route de Sibérie qui, depuis 1763, passait par cette ville, route de terre d'abord, devenue plus tard route de fer, lors de la construction de la ligne de Perm à Tioumène.

*
* *

Continuons notre voyage. Nous arrivons dans les grands districts miniers de Nijni-Taguil (propriété des Demidoff) et du Blagodat

(propriété de l'État). Je vous en ai signalé tout à l'heure toute l'importance et je me contente de vous montrer une photographie d'une mine de fer (*proj.*) et une photographie de Nijni-Taguil (*proj.*). Par la fumée de ses cheminées, cette ville offre tous les agréments d'un Firminy ou d'un Rive-de-Gier.

La ligne continue à grimper tout doucement sur l'Oural qui, en ce point, ne dépasse guère trois cents mètres, et l'on passerait d'Asie en Europe sans s'en apercevoir, si une administration prévoyante ne vous avertissait du passage par une petite *construction en fer* que voici (*proj.*).

Un peu plus loin on retrouve des vallées et des rivières fort analogues à celles que nous avons trouvées tout à l'heure en pénétrant dans l'Oural ; la vallée est seulement beaucoup plus large et la rivière toujours navigable, c'est la *Tchennovaïa* (*proj.*). Encore quelques heures de chemin de fer et nous serons à Perm, sur la Kama. Mais avant de dire adieu à l'Oural, il nous faut encore y rester un moment et jeter un petit coup d'œil sur ses habitants.

Grands, barbus et chevelus (*proj.*), la tête couverte de la casquette russe, ils sont analogues aux types, plus élégants, que nous connaissons bien.

Voici maintenant un pauvre diable, ancien ouvrier, auquel l'usine donne un secours de cinq roubles par mois ; c'est une maigre retraite.

Quant aux femmes (*proj.*), petites, laides, amies des couleurs criardes, elles ignorent l'art de la fusion des nuances. Leur plumage ressemble à celui d'un perroquet.

Enfin, je ne peux pas être allé en Sibérie et ne pas vous montrer un déporté (*proj.*). En voici un, employé aux travaux publics à Tcheliabinsk. Le pauvre diable est accompagné de son factionnaire, fusil chargé sur l'épaule et baïonnette au canon. S'il essaie de fuir, ou de résister il sait ce qui l'attend.

*
* *

Mais voici maintenant des types d'une autre race, des Bachkirs, des hommes de type mongol (*proj.*). Ce sont les autochtones, les indigènes véritables, nous sommes ici chez eux.

Vous connaissez ce mot de M. Anatole Leroy-Beaulieu : La Russie est une colonie, et à vrai dire, toute l'histoire de la Russie est l'histoire de sa colonisation. Grâce à leur tolérance, grâce à leur puis-

sance d'expansion, les Russes ont réussi à s'implanter solidement au milieu des innombrables populations de races diverses qui composent leur immense empire. Ils vivent côte à côte en bonne intelligence et voici un groupe de Bachkirs entourant leurs prêtres habillés en blanc. Tous prient pour le tsar. Quelques-uns ont des situations aisées, exemple : cette famille de Bachkirs qu'il m'est possible de vous montrer dans son intérieur, groupée autour du samovar (*proj.*).

*
* *

Passons aux habitations.

Voici l'*isba* d'abord (*proj.*), maison, construite avec des arbres tout entiers, la seule maison possible dans ces régions où le froid est si rigoureux l'hiver (*voir planche, phot. 12*). Ce n'est point un ménage qui y habite comme chez nous et comme du reste dans la Petite-Russie, c'est une famille entière administrée par l'un de ses membres, choisi comme le plus capable.

En raison des dangers d'incendie que causent ces habitations en bois, les rues (*proj.*) ont une largeur absolument démesurée suivant nos idées. Aussi les villages russes occupent-ils une superficie considérable.

Et ne croyez pas que ce genre d'habitations soit spécial aux Moujiks. En aucune façon, les gens les plus riches ont des habitations en bois ; le climat l'exige ! Voici celles du directeur des *Usines de Simsk* (*proj.*), celle de M. Rouginnine (*proj.*), un riche boyard sibérien de Kychtym, chez qui nous avons eu l'occasion de voir des serres énormes, où poussent en pleine terre des pêchers, des abricotiers, des poiriers, des vignes, des palmiers et des plantes tropicales, toute la flore des pays chauds sous le climat de la Sibérie aidé légèrement par de bons calorifères.

Mais ces maisons de bois sont celles des Russes ; le *Kalmouck*, le *Bachkir* ont gardé leur *tente* de nomades en peaux de bête, leur *kibitka* (*proj.*).

*
* *

Enfin je voudrais pour finir vous dire deux mots des moyens de locomotion employés dans l'Oural. Ces moyens sont tout ce qu'il y a de plus primitif.

La voiture courante c'est la *tarantass*, c'est aussi l'appareil le plus incommode que l'on puisse imaginer. Me voici du reste en taran-

tass (*proj.; voir planche, phot. 13*) et vous pouvez juger de l'appareil. Un arrière-train et un avant-train sont réunis par cinq ou six jeunes bouleaux. Sur ce lit de bouleaux qui servent de ressorts est placé un panier en bois tressé, c'est la caisse de la voiture. Le voyageur ou les voyageurs, on en met deux généralement, ont la faculté de s'asseoir ou de se coucher sur le foin, dans le panier, en compagnie de leurs bagages. Le cocher, l'*isvotchik*, s'assied sur le rebord du panier généralement muni d'une petite planche. Entre les brancards munis de l'archet (*donga*) est attaché solidement un cheval, un autre presque complètement libre, ou deux autres suivant que la voiture est attelée en pârra ou en troika (*proj. et phot. 11*), trotte ou galope à côté de lui, à sa fantaisie.

Avec une tarantass on passe partout. L'isvotchik ne connaît pas d'obstacles; peu lui importe la route, je devrais plutôt dire, la piste, car la route suivant nos idées est un objet de luxe dans toute la Russie et dans l'Oural c'est un article pour ainsi dire inconnu.

Si la piste est en terrain déboisé, l'isvotchik l'élargit indéfiniment pour éviter les ornières. S'il est dans un endroit boisé ou dans un chemin creux, peu importe, l'isvotchik se contente de taper sur ses chevaux, le cheval du centre s'engage dans les fondrières, grimpe sur des rochers, pendant que son ou ses compagnons grimpent sur les talus à leur fantaisie. Quand un ravin se présente peu importe, au moment d'y descendre l'isvotchik prend encore et seulement la précaution de taper sur ses chevaux, tant qu'il peut. On descend le talus comme un ouragan et la vitesse acquise nous fait remonter l'autre talus presque complètement. C'est le jeu des montagnes russes. La tarantass s'y prête généralement, mais quelquefois aussi elle se brise en deux et alors le voyageur et son panier restent en place, pendant que les chevaux s'emportent traînant sur le ventre le malheureux isvotchik. C'est un accident qui m'est arrivé quelquefois, je n'en ai point été autrement surpris car j'avais lu et j'avais vu jouer Michel Strogoff. Quand la tarantass est par trop en marmelade, on en change.

Dans nos expéditions, où, en raison de notre grand nombre, nous formions des monômes de 80 tarantass environ (*proj.*), nous emmenions toujours avec nous une dizaine de voitures, pour la casse; c'était le tant pour cent de casse pour les voitures. Quant aux voyageurs, chose extraordinaire, on n'en a cassé aucun. On se contentait de les débarquer moulus, brisés et couverts de boue ou de poussière suivan la pluie ou le beau temps. Voyez ce nuage de poussière enveloppant cette tarantass (*proj.*). Et le premier mot de nos hôtes après nous

avoir souhaité la bienvenue était : Voulez-vous vous laver ? Et noirs comme des nègres, nous nous rendions dans de grandes salles entourées de lavabos. Notre saleté était prévue.

Il y a dans l'Oural quelques voitures tout à fait confortables comme on en trouve dans le reste de la Russie.

Drochki avec son cocher volumineux et rembourré, d'autant plus gros ou d'autant plus rembourré que la voiture est plus élégante.

Troïka (*proj.*) attelée d'un magnifique trio de chevaux noirs ou pommelés, mais ce sont de véritables raretés appartenant à de riches propriétaires.

La véritable voiture de l'Oural, c'est la tarantass, elle constitue la principale originalité de cette région, aussi me pardonnerez-vous de vous en avoir parlé aussi longuement.

*
* *

Il ne me reste plus avant de quitter l'Oural qu'à vous dire deux mots de la façon dont nous y avons été reçus.

L'hospitalité russe s'exerce avec une largesse et une cordialité incomparables. Les directeurs de mines ou usines, les villes elles-mêmes ont rivalisé d'amabilité à notre égard. Ce n'était partout qu'arcs de triomphe, lunchs, banquets, etc. (*proj.*).

Je ne puis résister à la tentation de vous parler au moins d'un de ces dîners, je choisirai celui d'Ekaterinenbourg. Ce sera ma visite de digestion. Nous avons été invités à dîner par la *Société Ouralienne des Sciences Naturelles*.

Le lieu du dîner était le Club, un fort bel établissement, et la salle à manger où se trouvaient préparés au moins trois cents couverts était une fort belle salle, tout éclairée par des lustres à la lumière électrique. Le dîner nous fut servi avec la correction la plus absolue par des domestiques en habit et en gants de fil blanc.

J'en ai rapporté le menu, le voici : il est de belle taille ! Mais ce que ne dit pas ce menu, c'est la profusion des accessoires, c'est le luxe des vins, des liqueurs, des *zakouski*.

Un dîner russe, c'est comme un grand opéra. Cela commence du reste comme lui, par une ouverture. Pour s'ouvrir l'appétit on se réunit avant le dîner dans une première salle. On se range debout autour d'une ou de plusieurs tables couvertes d'une mosaïque de hors-d'œuvre, ce sont les *zakouski*. Caviar, radis, beurre, anchois, saucissons, saumon fumé, harengs, éperlans marinés, ierchis,

esturgeon frais, fumé, salé, sterlet, etc., tous les poissons de la Volga en boîtes, écrevisses farcies, croûtes chaudes d'oie fumée, croûtes de champignons, olives farcies, olives glacées, pâtés divers, salades diverses, tranches d'ananas, etc., etc. Et tout cela servi à profusion par trois ou quatre séries. La nappe en est couverte. Muni d'une petite assiette, d'un petit couteau et d'une petite fourchette spéciale, on voltige de plats en plats, grignotant à chacun d'eux.

Des bouteilles d'eau-de-vie font la haie autour de la table où ne sont admis ni le vin ordinaire, ni surtout l'eau pure. Toutes ces bouteilles cherchent à attirer l'attention et à exciter la soif par les couleurs multicolores de leurs étiquettes. Vous n'avez que l'embarras du choix, il y a là de l'eau-de-vie de froment, de sorbier, de cassis, de groseilles rouges, de chêne, de l'eau-de-vie de Pouschkine, de Nordenskiold, de Pierre-le-Grand. On compte plus de cent espèces d'eaux-de-vie. Et il est de très mauvais goût de ne pas vider son verre d'un seul trait en trinquant avec un ami.

Après ce petit repas préparatoire on passe à la salle à manger. Et comme le fond de la cuisine russe est l'abondance et la variété on vous offre plusieurs potages. Les Russes ont inventé le potage de sterlet aux foies de lotte qui est un régal des dieux, le potage aux choux farcis, aux *kliotski*, aux canetons, aux champignons, aux biscottes varsoviennes, le potage purée de jambon, purée de lièvre à la petite-russienne, le consommé au gruau de sarrasin, le potage au cochon de lait, le potage de nouilles à la russe, le potage esclavon, le *borsch* petit-russien, que sais-je encore ?

Et les petits pâtés, les fameux *piroghi* russes, quelle variété aussi. Petits pâtés polonais, petits pâtés de Visiga, petits pâtés caucasiens, livoniens, moscovites, moldaves, petits pâtés aux choux aigres, à l'oignon, au riz.

Un détail qui a sa valeur pour l'observateur c'est la grande quantité de verres se déployant en tirailleurs autour de chaque assiette. Il y en a de gros, de moyens, de longs, de carrés, de ronds, de biscornus. Et dans ces verres se succèdent tous les vins d'Europe et d'Asie.

Et comme les devises dont ces verres sont ornés sont bien faites pour entretenir le feu sacré de la soif chez les convives ! Jugez-en plutôt. En voici quelques-unes : « L'eau-de-vie est la tante du vin. » « Ne pas boire, c'est ne pas vivre. » « Eau-de-vie, ma mignonne, eau-de-vie mon petit soleil rouge, coule dans mon gosier. » « A l'homme libre la liberté, à l'ivrogne le paradis. »

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, ce n'est point un crime mon-

dain, en Russie, que de céder à l'influence d'un bon dîner. J'arrête ici ma description d'un dîner russe, qui fut peut-être notre dîner d'Ekaterinenbourg et vous ne me ferez pas un crime de vous en avoir fait le récit.

*
* *

Et maintenant, retournons à Perm, où je vous ai conduits tout à l'heure en sortant de l'Oural et où nous dirons adieu à notre train, la ligne ne va pas plus loin. Nous sommes en face de la Kama, nous avons maintenant à la descendre jusqu'à sa jonction avec la Volga au point où celle-ci tourne brusquement au sud ; puis ensuite à remonter la Volga jusqu'à Nijni-Novgorod. Notre trajet en bateau est de 1500 kilomètres, c'est une fois et demie la traversée de la France. Pas plus que je ne l'ai fait pour l'Oural, je ne peux songer à vous donner une description détaillée de ce voyage.

Voyons-en seulement les grandes lignes.

*
* *

La Volga, ce fleuve majestueux de 3,200 kilomètres de longueur, est l'artère de la Russie. Les Russes ne l'appellent jamais Volga tout court, ils disent *Volga Matouchka*, notre petite mère la Volga. Le moujik lui porte un peu de cette tendresse filiale que l'homme conserve toute sa vie à celle qui l'a nourri et sa gratitude s'épanche en plus de mille proverbes, chants ou poésies populaires qui tous célèbrent les mérites incomparables de la Volga.

C'est qu'en effet partout où elle passe, la Volga apporte la fertilité et l'abondance, et je ne saurais, du reste, séparer de la Volga la Kama son affluent qui, aussi large que la Volga supérieure, joue vers l'est de l'Empire le rôle que joue vers l'ouest la Volga supérieure.

Par la Kama descendent les bois de construction, les fontes et les fers de l'Oural, les produits chimiques, les thés de caravane, etc., par la Volga inférieure remontent, en immense quantité, le thé de Samara, les millions de poissons provenant des pêcheries d'Astrakan, les fruits, les raisins, les pastèques de Tsaritzin, les charbons du Donetz et les pétroles de Bakou, les peaux, les laines des steppes occupées par les Kirghiz et les Kalmouks, et les produits de Boukharie, les produits du Caucase et ceux du Turkestan.

Par la Volga supérieure et les canaux qui la prolongent, Saint-Pétersbourg et Moscou se trouvent ainsi reliés à ces grandes centres commerciaux qui sont Rybinsk, Nijni-Novgorod, Samara, Tsaritzin, Astrakan.

Ainsi le rôle commercial de la Volga est immense. Son rôle historique n'est pas moindre. Déjà tout à l'heure j'avais l'occasion de vous rappeler que toute la Russie a été formée par colonisation. Or si, dans toute la partie occidentale du vaste empire, l'élément aborigène a été totalement absorbé par l'élément russe, il n'en est pas de même dans les gouvernements qu'arrose la Volga de Nijni-Novgorod à Astrakan; là les éléments autochtones subsistent encore dans leur intégrité ; ils abondent dans le gouvernement de Kazan. Les Tatars en particulier sont plus d'un million dans ce dernier gouvernement où les *Tchouvaches* et les *Tcheremisses* rivalisent de zèle pour la culture du blé. Enfin, la région caspienne a toujours été le refuge des hordes. Encore actuellement, les *Kalmouks* errent sur la rive droite de la Volga, abandonnant la rive gauche aux *Kirghiz*. Ces deux peuples essentiellement pastoraux fournissent une quantité énorme de laine, de feutre, de cuir, de peaux de moutons et de fourrures dites d'Astrakan.

*
* *

Il m'est impossible naturellement de songer à vous montrer l'extraordinaire animation de la Volga et je n'en finirais pas de vous faire projeter les innombrables types de bateaux, auxquels se mêlaient les gigantesques trains de bois, que j'ai eu l'occasion de rencontrer en naviguant entre Perm et Nijni-Novgorod.

Je me contenterai de vous donner l'impression d'immensité que produisent la Kama et la Volga en vous montrant cette vue (*proj.*) représentant un des bateaux faisant le service entre Perm et Nijni-Novgorod, bateau du reste extrêmement confortable et absolument identique à celui que nos organisateurs avaient retenu tout entier pour notre caravane. (*Voir phot. n° 10.*) Vous voyez à quelle distance est la rive.

La Volga supérieure et la Kama ont chacune près d'un kilomètre de large avant leur jonction. Après la jonction la Volga s'élargit considérablement. Vous savez déjà qu'elle a 1,500 mètres à Samara. A Astrakan elle s'étale sur un delta de près de 40 kilomètres de largeur.

*
* *

Ses deux rives sont très différentes, la rive nord (*proj.*) est en général extrêmement plate et basse, tandis que la rive sud au contraire est à pic (*proj.*). Au printemps, la Volga déborde sur sa rive plate et s'étale sur une largeur démesurée. Aussi les maisons situées au bord de la Volga sont-elles obligées de s'installer sur pilotis afin de n'être point inondées au moment des crues (*proj. de vues de maisons à Borogdskoie*).

L'escarpement d'une des rives de la Volga a joué un très grand rôle dans la constitution des villes qui se sont fondées, sur ses bords, il y a plusieurs siècles. C'est sur le sommet de ces escarpements que se sont fondés ces *kremlins*, véritables forteresses que l'on retrouve du reste dans toutes les vieilles villes russes, et dont le type le plus parfait est celui de Moscou dont nous parlerons tout à l'heure. Il m'est malheureusement impossible de vous donner une impression d'ensemble du kremlin de Kazan, dont j'ai pourtant une bonne photographie. Mais le stéréoscope seul réussit à donner le relief nécessaire. Kazan, jadis au bord de la Volga, en est maintenant à près de 6 kilomètres par suite d'un déplacement du fleuve. Mais j'aurai l'occasion tout à l'heure de vous montrer celui de Nijni-Novgorod, son rival et son voisin... à 400 kilomètres de distance, mais en Russie où tout est démesuré, 400 kilomètres, c'est le voisinage. J'ai dit aussi son rival. C'est qu'en effet ces deux villes représentent les limites, l'une de la Russie proprement dite, et l'autre celles de la Russie conquise. Plus d'une fois les Moscovites de Novgorod et les Tatars de Kazan ont fait le siège de la ville rivale et ce n'est que depuis le XVI^e siècle que le kremlin de Kazan, devenu à son tour kremlin moscovite, servit de point d'appui à l'expansion russe.

Je soulignerai ce double caractère à la fois russe et tatare de Kazan en vous montrant dans son kremlin *la cathédrale de l'Annonciation* (*proj.*), bâtie en 1552 par Ivan IV après la prise de la ville et à côté d'elle la tour *Sioumbèka* (*proj.*), reste, dit-on, d'architecture tatare.

Vous me laisserez aussi vous montrer dans le quartier tatar une *mosquée* (*proj.*) car les Tatars sont mahométans et, à la porte de cette mosquée, un certain nombre de Tatars fort agités par notre présence (*proj.*) et nous forçant à nous déchausser avant de pénétrer dans la

mosquée ; désir très légitime du reste et auquel nous ne demandions pas mieux que de nous soumettre.

Voici encore quelques types soit de Kazan comme ces trois beaux Tatars de Kazan (*proj.*), soit de régions plus éloignées comme ces Brawars tatars de Perm (*proj.*) en train de déjeuner, tout en devisant, pendant qu'une mendiante me regarde, son tronc sur la poitrine; puis cette jeune fille *tchouvache* (*proj.*) rencontrée à Élabonga sur la Kama ou cette femme *tcheremisse* (*proj.*) rencontrée à Kozmodémiemsk sur la Volga. Ne vous y trompez pas, cette ample chemise est bien son vêtement de dessus. Tout dépend des usages du pays.

Et ce serait de l'ingratitude de ma part de quitter Kazan sans vous signaler l'existence dans cette ville d'une Université très florissante. Elle eut l'amabilité de nous faire, ainsi que la municipalité, une réception des plus cordiales, au cours de laquelle j'eus l'occasion d'entendre le cri plus ou moins écorché de *vive la France* poussé vigoureusement par la population massée sous les fenêtres du club où la municipalité nous offrait un magnifique banquet.

Ces braves gens était incapables de voir dans ce banquet autre chose qu'une manifestation franco-russe ; le président de la République arrivait ce jour-là à Péterhof.

Et maintenant à Nijni-Novgorod.

*
* *

Cette ville occupe une magnifique situation sur la rive sud de la Volga au point où un de ses affluents venant du sud, l'Oka, vient tomber dans la Volga perpendiculairement à sa rive.

Mais les deux rives de l'Oka à son embouchure dans la Volga sont très différentes. Celle de droite est escarpée, c'est la rive sud ordinaire de la Volga. Au contraire la rive gauche de l'Oka, qui est aussi naturellement encore la rive gauche de la Volga, n'est pas escarpée ; il y a en ce point une très grande plaine d'alluvions. C'est dans cette grande plaine, sur cette rive gauche de l'Oka, qu'est installée la foire, ou pour parler plus exactement la ville de la foire.

C'est au contraire sur la rive droite de l'Oka, sur la rive escarpée à la fois de l'Oka et de la Volga qu'est installée la ville de Nijni-Novgorod, la ville de 70,000 habitants dominée par son Kremlin, la ville qui vit toute l'année tandis que dans la ville de la foire, où affluent pendant l'été plus de 500,000 personnes, la mort remplace la vie au commencement de septembre. On démolit alors le

grand pont de bois qui relie les deux rives de l'Oka (*proj.*) et dans les rues où grouillait la foule, le fleuve s'étale au printemps lors du débordement de la Volga.

Il y a donc deux villes distinctes et pourtant indissolubles. L'ensemble possède un cachet incomparable de grandeur, que mes photographies seraient incapables de vous faire sentir. Il faut la magie du stéréoscope pour rendre l'impression du relief que donne par exemple cette vue prise du haut du Kremlin vers la Volga, c'est-à-dire vers le Nord (*proj.*). Le mur d'enceinte descend en serpentant vers la Volga, au milieu de laquelle stationnent des centaines de bateaux attendant leur tour pour aller s'amarrer devant la plage de la foire. Je ne dis pas les quais, car aucun effort n'a été fait pour faciliter le débarquement des marchandises et c'est encore à dos d'homme que se fait ce débarquement. Voici un portefaix des docks, le *krioutchnick* (*proj.*).

Voici encore une autre vue prise également du haut du Kremlin (*proj. et phot.* n° 9). Cette fois c'est l'Oka et la ville de la foire dominée par la grande cathédrale Saint-Alexandre. Au bord des deux fleuves, les bateaux sont serrés les uns contre les autres, tellement serrés qu'on pourrait traverser l'Oka en passant d'un bateau à l'autre (*proj.*).

Quant à la foire si nous y pénétrons nous éprouvons tout d'abord une sensation toute particulière de désenchantement. Ce n'est pas la foire que nous avons rêvée, la foire-campement où se presseraient les tentes des Turcomans à côté de celles des Kalmouks. Derrière une façade monumentale, le Gostinni-Dvor (*proj.*), s'étale une ville correcte, aux rues larges (*proj.*), aux maisons basses, une ville en damier un peu analogue, comme superficie, à notre quartier des Brotteaux, mais une ville où tout n'est que boutiques, et où toutes les boutiques analogues sont classées par rues et par quartier. Il y a le quartier des tapis (*proj.*), le quartier des peaux, le quartier du thé, le quartier des fourrures, le quartier du fer (*proj.*), etc.

Toutes ces rues où l'on rencontre les types les plus divers ne sont guère animées ; et l'on en vient à se demander où sont les acheteurs, où sont les marchands de cette foire où se traitent par an pour plus de 200 millions de roubles d'affaires.

Une visite dans le quartier des docks (*proj.*) étalés au bord de la Volga et où circulent sans cesse d'interminables files de chariots nous révèle pourtant un arrivage incessant de marchandises, et là-bas dans le *Riad* du fer en particulier, sur un banc de sable au milieu de l'Oka, sur plus d'un kilomètre de long, s'entassent des montagnes de

fer de tout genre ; il y a là toute la production de l'Oural. C'est ici que les deux comtes Schouvaloff, les princes Demidoff San Donato, les comtes Strogonoff, etc., font vendre les produits de leurs usines à côté de ceux des marchands du cru aux noms plus roturiers.

Les acheteurs, les marchands sont dans les *traktirs*, les cabarets russes, où ils traitent leurs affaires en sirotant d'innombrables tasses de thé, ou en mangeant le balik ou dos d'esturgeon arrosé d'eau-de-vie.

Le soir s'illuminent les innombrables théâtres, cafés-concerts, cirques et autres lieux de plaisir du quartier de la foire où se rue toute cette population cosmopolite et nomade affamée de plaisir.

J'ai passé la dernière soirée de ce voyage d'un mois dans l'Oural dans un restaurant très élégant, le restaurant Oriental, construit sur la rive droite de l'Oka en haut de la petite colline qui domine le pont de la Foire (*proj*). Un chemin de fer funiculaire spécial conduit l'étranger jusqu'à la porte du jardin où est installé le restaurant. Sur une estrade, dans la grande salle, où étaient dressées nos tables, un orchestre de dames viennoises, en toilette blanche, jouait à notre intention les valses de Strauss les plus entraînantes. Dans les salles voisines, sur la terrasse du restaurant, se pressait une foule élégante et vivante. A nos pieds,au milieu de lampes électriques, s'étalait la ville de la Foire d'où montaient vers nous des rumeurs de fête. Et je me prenais à rêver d'une de nos expositions internationales de Paris, vue de la terrasse du Trocadéro. C'étaient les mêmes rumeurs, presque la même foule cosmopolite. Autour de nous, à nos pieds s'étalait la puissance de l'homme civilisé, c'était l'Europe, l'Europe qui allait nous reprendre.

Et au même instant, à notre droite, de l'autre côté de la Volga, dans les immenses forêts qui s'étendent jusqu'aux Toundras glacés de l'Océan glacial, s'élevaient de rouges lueurs d'incendie. D'énormes colonnes de fumée montaient vers le ciel. C'étaient d'immenses forêts que dévoraient des incendies allumés par les chaleurs de l'été. Et l'homme fuyait impuissant devant le torrent dévastateur.

Toute la Russie était là dans ce tableau : pays de contraste et de rêve.

*
* *

Mesdames et Messieurs, je crains d'abuser de vos instants et pourtant, il me semble que vous attendez encore autre chose de moi que ce récit sommaire d'un voyage vers l'Oural.

Vous voulez au moins visiter les principales villes de Russie. Nous choisirons, si vous le voulez bien, Saint-Pétersbourg, auquel j'associerai Odessa, puis Moscou et Kieff.

Visiter ces quatre villes, c'est remonter le cours de l'histoire de Russie.

*
* *

Pétersbourg, la ville de Pierre-le-Grand, la ville administrative, la ville moderne, qui n'a pas encore célébré son deuxième centenaire, c'est, suivant la pittoresque expression de Pouchkine, une fenêtre ouverte sur l'Europe.

A l'autre bout de la Russie, *Odessa*, qui vient seulement de célébrer son premier centenaire, est une autre fenêtre ouverte sur l'Europe. C'est le grand port par lequel le commerce de la Russie méridionale prend contact avec celui des autres nations.

Moscou, emblème vivant de la nationalité russe, est restée une ville historique. Au point de vue commercial, au point de vue intellectuel, Moscou reste et restera vraisemblablement le cœur de la Russie.

Quant à *Kieff*, la mère des villes russes, la Jérusalem moscovite, son titre de berceau du christianisme en Russie lui donne un cachet tout spécial. Ville sainte, elle est le but sacré vers lequel se portent de tous les points de l'empire de pieux pélerins.

*
* *

Je n'ai pas grand bien à vous dire de Saint-Pétersbourg.

Vous connaissez la situation de cette ville située à l'embouchure de la Néva. Certes, la Néva (*proj.*) est sans contredit le plus beau des fleuves qui arrosent les grandes cités européennes; elle est limpide, claire, vive, bouillonnante, mais c'est la seule beauté exceptionnelle de la ville. La perspective *Newski* (*proj.*) est une grande et large rue, mais c'est tout ce qu'on peut en dire et quand je vous aurai montré au milieu de la perspective la cathédrale de Kazan (*proj.*) qui a la prétention exorbitante de rappeler Saint-Pierre de Rome, puis la *cathédrale Saint-Isaac* (*proj.*), qui ressemble vaguement à notre Panthéon, et là-bas, au milieu de la Néva, la forteresse Saint-Pierre-et-Saint-Paul (*proj.*) à côté de laquelle se trouve la maisonnette de Pierre-le-Grand, j'aurai oublié peu de chose.

Ah ! pardon, j'aurai oublié l'Ermitage (*proj.*), un des plus magnifiques musées de l'Europe et où se trouve en particulier la plus admirable collection de Rembrandt qui soit au monde.

Certes, il y a bien d'autres monuments, bien autre chose à voir dans cette ville de près d'un million d'âmes et sur laquelle plane le souvenir de son fondateur (*proj.; phot. n° 3*). Mais il me paraît inutile d'insister, car tout cela est monotone et ses rues et ses places trop vastes donnent une impression de solitude relative.

Après la Néva, il n'y a vraiment d'agréable à Pétersbourg que ses environs. Ce sont ce que l'on appelle les Iles (*proj.*), c'est-à-dire une dizaines d'îles de la Néva, situées au nord de la ville. En été, tout Pétersbourg, riches et pauvres, vit dans les Iles.

Enfin, à quelque distance de Pétersbourg, se trouvent à l'ouest et au sud un certain nombre de petites villes de plaisance presque toutes le siège d'une résidence impériale entourée d'un beau parc.

Je me contenterai de vous citer Gatchina, Tsarskoë-Selo, Pavlowsk. enfin Péterhof, au bord du golfe de Finlande et où fut reçu notre Président. Son fondateur s'est comme vous le voyez inspiré des souvenirs de Versailles (*proj.*); je pourrais vous en donner des preuves à la douzaine. Mais comme j'ai hâte de vous parler de choses vraiment russes, abandonnons Saint-Pétersbourg et courons à Moscou.

***

C'est que Moscou est une ville unique, une ville dont l'originalité frappe non seulement les étrangers, mais même les Russes qui y viennent pour la première fois.

Chaque rue, chaque édifice parle d'un passé lointain qui survit encore.

Hélas ! je n'ai point le temps de vous faire visiter complètement cette ville où je pourrais facilement vous promener pendant une demi-heure. Je ne puis que vous faire traverser promptement les différentes zones excentriques qui, comme à Paris, sont venues successivement s'ajouter autour de la ville et vous amener à l'enceinte centrale, la troisième. Derrière elle et jusqu'à la Moskowa, c'est le cœur de la ville. Mais ce cœur est double, il se compose d'un cœur droit et d'un cœur gauche, que cette comparaison ne soit permise dans cette enceinte médicale.

Le cœur gauche ou plutôt le cœur ouest, c'est le Kremlin, le centre à la fois politique et religieux de la Russie. Le cœur droit ou plutôt

le cœur est, c'est Kitaï-Gorod, la ville commerçante venue s'installer à l'ombre ou sous la protection de son puissant voisin. Enfin la paroi qui sépare le cœur droit et le cœur gauche, c'est la célèbre place Rouge.

Traversons-la dans toute sa longueur. Nous arrivons à la Moskowa. Sur l'autre rive s'étendent des quartiers paisibles où je ne vous emmènerai pas. Restons dans le cœur de Moscou, c'est-à-dire dans Kitaï-Gorod, la place Rouge et le Kremlin. Aussi bien est-ce de beaucoup la partie la plus intéressante de Moscou.

Commençons par Kitaï-Gorod.

Voici d'abord *l'enceinte (proj.)* qui la sépare de la ville blanche.

Franchissons-la, et nous sommes dans la Nickolskaia (*proj.*). Tout de suite apparaissent des églises, des chapelles (*proj.*) devant lesquelles les passants s'arrêtent en multipliant les signes de croix. Toutes ces maisons sont des maisons de commerçants ; tout le commerce de la Russie passe entre les mains des marchands de Kitaï-Gorod.

Ce quartier se termine maintenant du côté de la place Rouge par une immense construction. Ce sont les *boutiques* (*proj.*).

Sortons des boutiques, nous sommes sur la Place Rouge (*proj.*).

En face, c'est la longue muraille crénelée du Kremlin (*proj.*).

Aux deux extrémités, c'est, du côté de la Moskowa, là-bas, au fond, au milieu, l'église Saint-Basile, si nous nous retournons, à l'autre extrémité, c'est le musée historique et à côté la porte Ibérienne (*proj.*).

La Place Rouge! comme cette place est bien nommée. Elle est rouge vraiment, rouge de sang. C'est là que la colère des tsars et des peuples s'est donnée libre carrière. C'est cette place qu'Ivan le Terrible arrosa si souvent du sang de ses victimes ; c'est là que Pierre-le-Grand fit exécuter les Strelitz; mille cadavres furent accrochés aux créneaux du Kremlin.

C'est également sur cette place que se trouve la plus vieille église de Moscou, l'église Wassili-Blajenni (*proj.*). Elle date du règne d'Ivan le Terrible (1554). On raconte qu'après l'achèvement de l'édifice, Ivan fit crever les yeux à l'architecte afin qu'il lui fût impossible de refaire un pareil chef-d'œuvre. En réalité il est impossible de rien imaginer de plus baroque. A l'intérieur c'est une succession et un enchevêtrement absurde de couloirs, de galeries, de chapelles. Jamais on ne se douterait qu'on est en présence d'une église chrétienne.

Quant à l'extérieur, grâce à l'obligeance, toujours si exquise, de MM. Lumière, il m'est possible de vous en montrer non pas malheureusement une photographie en couleurs (*proj.*), mais une reproduction en couleurs d'une mauvaise chromolithographie achetée

à Moscou, représentant assez bien pourtant l'église Vassili. Vous pouvez en juger, c'est le plus étrange amalgame de dômes taillés en pointes d'ananas, coloriés des couleurs les plus criardes, de clochers en forme d'artichauts. Et sa tour ressemble à une asperge supportant un potiron. Napoléon en quittant Moscou donna l'ordre de la faire sauter en l'appelant une mosquée. Cet ordre heureusement ne fut pas exécuté.

Passons au Kremlin ! (*proj.*). Vous savez déjà que c'est une forteresse, c'est le réduit central comme diraient nos modernes artilleurs. Toutes les anciennes villes de Russie ont leur kremlin. Celui de Moscou est de beaucoup le plus remarquable, c'est un immense assemblage d'églises, de palais, de couvents,de monuments nationaux, entouré d'un mur crénelé de deux kilomètres de circuit, avec un grand nombre de hautes tours et cinq portes (*proj.*).

L'union si caractéristique pour toute la Russie du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel n'est nulle part mieux caractérisée qu ici où de nombreuses églises entourent le palais impérial.

Il m'est impossible de songer à vous montrer toutes ces églises, tous ces couvents ; il me faudrait, pour vous faire visiter tout cela, un temps que vous ne pouvez m'accorder. Vous me laisserez seulement vous introduire un instant dans une salle du Térem (*proj.*), ou ancien palais des Tsars, tout rempli de curieux souvenirs, puis dans une autre salle du Granovitaia-palata (*proj.*), c'est celle où le tsar fait son premier repas après son couronnement.

Rendons-nous maintenant au milieu du Kremlin, à la tour d'Ivan Véliky (*proj.*), située à côté de la place des Cathédrales (*proj.*) où a lieu le sacre de l'empereur et pénétrons-y. Grimpons au milieu de ces cloches qui donnent le signal de tous les événements civils et religieux de la vie moscovite. Le coup d'œil que l'on a du haut de cette tour est féerique. Je n'essaierai pas de décrire moi-même ce panorama absolument unique d'où émergent par centaines, presque par milliers, des clochers argentés. Et je me contenterai de vous en lire une description :

« En considérant la ville de ce point élevé par un beau soleil, on ne pense guère qu'on se trouve sous le même degré de latitude que celui où les rennes paissent en Sibérie. Moscou produit, à tous les égards, l'impression d'une ville du Sud, mais on se dit en même temps qu'on a sous les yeux un spectacle inconnu jusqu'alors. On se croit transporté à Ispahan, Bagdad, ou en tout autre lieu semblable où les récits de la sultane Shéhérézade se réalisent, dans une de ces villes que l'imagination sait se représenter, mais qu'en réalité on ne voit jamais. »

Cette description est signée de Moltke. On ne s'attendait pas à trouver des phrases aussi enflammées sous la plume du taciturne maréchal.

J'arrête ici ma visite à Moscou, car il faut me borner.

Moscou, malgré son air byzantin, se fait gloire d'être avant tout la ville de l'intellectualité et du sentiment russe. Moscou possède une des premières Universités de la Russie, c'est sa coquetterie et elle a le droit d'en être fière, car cette Université est un véritable foyer de lumière.

Moscou est la patrie d'une pléiade de poètes et de littérateurs célèbres, Pouchkine, Lermontov, Ostrovsky, Dostoievsky, Katkov. Elle a Tolstoï dans ses murs, pendant une partie de l'année. Sa galerie Tretiatov où se trouvent en particulier plus de 200 tableaux de cet admirable peintre qui s'appelle Veraschaguine témoigne de ses goûts artistiques. Mais je m'attarde, il nous faut quitter cette ville hospitalière et attirante, allons à Kieff.

***

Kieff est incontestablement la plus pittoresque des villes russes. Lorsque en arrivant de Moscou par la rive gauche toute plate du Dnieper on découvre sur la rive droite la ville coquettement étagée sur des collines verdoyantes comme l'est notre Lyon sur la colline de Fourvière, le coup d'œil est vraiment incomparable. Les Petits-Russiens qui ne marchandent pas leur admiration déclarent que Kieff vaut Naples et Constantinople. Bien que je trouve Kieff une très jolie ville et que je respecte l'enthousiasme patriotique, je ne puis me ranger sans réserve à cette opinion.

Ce qui est vraiment très beau c'est le pont *Nicolas* (*proj.*) sur le Dnieper, qui a près d'un kilomètre de longueur, et la vue qu'on a du haut de ses collines, soit du Petchersk qui domine le fleuve et le pont, soit de la colline du vieux Kieff qui domine également le fleuve et le quartier commerçant de Podol (*proj.*).

Ses rues centrales sont très agréables et la principale, le *Krestchatik*, est peut-être la rue la plus vivante de toute la Russie. Kieff est aussi une ville commerçante et industrielle importante; elle est le centre d'une des principales industries de la Russie, l'industrie sucrière.

Mais ce qui donne à Kieff son cachet, son originalité, ce sont ses couvents, ce sont ses églises, c'est d'être le berceau du christianisme en Russie vers lequel se dirigent sans cesse des milliers de

pélerins. C'est à ce point de vue tout spécial que je me placerai pour vous faire visiter Kieff.

Kieff, la mère de toutes les villes russes, est une très ancienne ville : c'était déjà, dit-on, au XIe siècle la ville la plus peuplée de l'est de l'Europe après Constantinople. Vous savez comment, de païenne qu'elle était, elle devint chrétienne et le berceau du christianisme en Russie. Ce fut son prince Vladimir qui en 988 résolut d'adopter une religion nouvelle et la fit adopter à son peuple.

Vladimir mourut en odeur de sainteté. Une statue (*proj.*) puis une cathédrale (*proj.*) furent élevées en son honneur. Les successeurs de saint Vladimir continuèrent son œuvre et sous le règne d'Iaroslav, le Charlemagne du Nord, Kieff fut aussi florissante que l'était Byzance.

Mais la ville fut détruite par les Tatars qui la saccagèrent et l'incendièrent et des quatre cents églises qui élevaient leurs clochers derrière les hauts remparts crénelés il ne reste plus que Saint-Michel, Saint-Basile, Saint-André, Sainte-Sophie copiée, dit-on, sur Sainte-Sophie de Constantinople et le couvent, le fameux couvent de la *Lavra*.

Les couvents russes ont joué un très grand rôle dans le développement du pays. Vastes, considérablement peuplés, entourés de murs crénelés, ils ont fréquemment servi de citadelle pendant les incursions de bandes armées. Certains de ces couvents ont subi des sièges célèbres. Tel le fameux couvent de Troitsa à 66 kilomètres de Moscou, que ses moines défendirent héroïquement pendant seize mois contre 30,000 Polonais. Je n'ai point malheureusement de photographie de ce couvent Troitsa, mais voici celle du couvent Novo-Devitchy à Moscou; elle nous donne bien l'idée de ces couvents, véritables forteresses.

Aussi, encore maintenant, les principaux de ces couvents, en raison du rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire et des glorieux souvenirs qu'ils rappellent, ces couvents, dis-je, reçoivent-ils encore une foule de pélerins attirés autant par le patriotisme que par la dévotion, deux choses qui se confondent presque toujours chez le Russe.

De tous les couvents de Kieff je choisirai comme type celui de la Lavra, merveilleusement situé sur le sommet de la colline de Petchersk au milieu de jardins, de bosquets, de hameaux semés sur les pentes de la colline et qu'enferme une enceinte fortifiée que dépassent des coupoles byzantines et dans le ciel un clocher gigantesque (*proj.*).

Nous arrivons à la *porte Sainte* de la Lavra (*proj.*) toute peinturlurée de couleurs voyantes représentant des fresques.

Admirez ce beau *moine* (*proj.*). Rien d'émacié, d'ascétique. Large d'épaules, souple de taille, comme il ferait un beau sapeur s'il n'était pas un si beau moine.

Au bout d'une avenue d'arbres apparaît radieuse l'église métropolitaine de l'Assomption (*proj. et phot. n° 2*).

On pénètre dans l'église. Sous les voûtes sombres une obscurité de crépuscule flotte et au fond de la nef l'iconostase se dresse comme une muraille d'argent incrustée de pierreries. Des groupes d'hommes et de femmes s'avancent en se signant, en s'inclinant. Le pauvre moujik qui n'a jamais vu que les murs de bois de son *isba* doit avoir ici comme une vision du paradis. Et quand l'église de l'Assomption est visitée, on passe à une autre. Il y a seize églises dans le couvent de la Lavra. Entre deux églises on se repose, on s'installe par groupes, par village (*proj.*), on dort, on mange un morceau ou l'on va boire à la fontaine sacrée (*proj.*).

Enfin, pour finir la visite de la Lavra, le pélerin se dirige vers les catacombes. Suivons ces femmes (*proj.*). Les catacombes sont des galeries de la largeur d'un homme creusées dans la colline par des cénobites. Soixante-treize cénobites dont la piété populaire a fait des saints sont enterrés dans ces galeries. Leurs corps recouverts de draps sacerdotaux de toutes couleurs sont exposés dans des cercueils ouverts.

Les pélerins embrassent tous ces draps mortuaires, tous les icones suspendus dans les chapelles souterraines et ce sont presque des bousculades pour arriver le premier. Je suis sorti de ces catacombes et j'ai revu la lumière du jour avec une bien vive satisfaction.

Trente mille pélerins au moins viennent ainsi chaque année devant ces tombeaux et ces images. Et que deviennent-ils à Kieff ? Ils logent au couvent, ils mangent au couvent. A côté de la Lavra se trouvent de vastes auberges conventuelles avec pavillons, hangars, écuries et un réfectoire toujours bondé de pélerins.

Comme vous le voyez la Lavra est un monde et je n'ai pas fini.

Le couvent renferme une boulangerie, une imprimerie. Il y a des moines peintres, d'autres fabricants d'ornements d'église, de coutellerie, de cordonnerie, de vêtements. Il y en a qui filent, d'autres qui polissent les pierres, tannent des peaux, tricotent des bas, tressent des paniers. Il y en a qui sont forgerons, ferblantiers, serruriers, charpentiers, ils élèvent des bestiaux, battent le beurre, font le fromage.

Un monastère russe, c'est une arche de Noé. Et dès deux heures du matin, dès que sonnent les matines, tout cela grouille, s'anime, les églises, les grottes sont encombrées de pélerins. Le soir, quand le soleil baisse à l'horizon, tout ce monde, hommes et femmes, descend de la colline sainte au bord du Dnieper. Les vêtements sont enlevés un à un et lavés avec soin dans le fleuve puis étalés au fur et à

mesure sur la berge. Quand le dernier est enlevé, lavé et exposé au soleil couchant, on se plonge dans le Dnieper en attendant que la garde-robe soit à peu près sèche.

Et à la même heure, tout au moins le samedi soir, les moines, dans leur bain de vapeur, viennent suer, se laver, se nettoyer pour se présenter le dimanche devant le Seigneur. Quel pittoresque tableau doivent présenter ces étuves, quand tous ces religieux barbus et chevelus s'y agitent comme des ombres en se flagellant mutuellement avec de petits bâtons de bouleau, au milieu de la buée bleuâtre de la vapeur, dans le primitif costume d'Adam.

Je ne vous emmène pas visiter les autres couvents de Kieff. Ce serait partout le même tableau ou à peu près et celui-ci suffit. Mais avant de quitter cette ville, je tiens à appeler votre attention sur les costumes du pays que vous n'avez peut-être pas remarqués dans les projections précédentes. Ces costumes sont très curieux et vraiment jolis et vous pouvez en juger par le groupe que voici. C'est un chœur de chanteurs et de chanteuses *petits-russiens (proj. phot. 20)* que j'ai eu l'occasion de voir et d'entendre à Sébastopol. On les rencontre du reste dans toute la Russie.

***

Et maintenant, sans nous arrêter dans le bassin du Donetz, dont le développement industriel m'a considérablement intéressé, courons au Caucase. Mais j'ai tellement abusé de vos instants que j'ai un peu honte de vous inviter à faire encore un pareil voyage. Et puis j'ai aussi une autre raison pour hésiter à vous en faire le récit, car je ne saurais oublier que nous avons à Lyon un maître ès sciences caucasiques, mon éminent et cher collègue de la Faculté des Lettres, M. Chantre.

Pour ces différentes raisons nous irons vite, très vite, nous arrêtant à peine jusqu'à Bakou où je désire encore vous conduire et vous abandonner.

Vous connaissez tous plus ou moins de vue ce rempart aux mille créneaux qui s'élève entre l'Asie et l'Europe et les sépare sur une longueur de plus de 1,200 kilomètres.

En voici la carte géologique (*proj.*)

Il présente au voyageur qui vient de parcourir les mornes steppes de la Russie méridionale un aspect saisissant de grandeur et de majesté. La partie centrale du Caucase surtout est vraiment grandiose.

Cette partie qui s'étend de l'Elbrouz au Kasbek ne compte pas moins de 66 sommets d'une altitude supérieure à 4,000 mètres dont 15 plus élevés que le mont Blanc. Il m'est possible de vous montrer les deux extrémités de cette portion de la chaîne, le Kasbek (5,043 mètres) (*proj.*) qui la borne vers l'est, puis à l'ouest l'Elbrouz (5,646 mètres) (*proj.*) près de 1.000 mètres de plus que le mont Blanc, tel que j'ai pu le contempler au lever du soleil, du haut du mont Bermamyt à quelques distance de Kislovodsk, une des principales stations minérales du Caucase septentrional.

Il présente ce caractère curieux d'être un ancien volcan, un volcan juché sur une chaîne de montagnes analogue à celle des Alpes, le Vésuve sur la chaîne des Alpes.

Une seule route, bien entretenue du reste, la route militaire de Géorgie, traverse le Caucase entre Vladikavkaz au nord et Tiflis au sud. Elle a plus de 200 kilomètres de long. On la suit en voiture, sous la protection des cosaques. Des relais et des auberges assez bien organisés attendent le voyageur. Cette route est comparable aux routes les plus célèbres des Alpes.

Elle suit d'abord la vallée de la Terek (*proj.*) en perçant la chaîne sur une distance d'une douzaine de kilomètres par le célèbre défilé du Darial (*proj. et phot. 19*), passe au pied du Kasbek que je vous montrais, il n'y a qu'un instant, puis on arrive au col de la Croix et on descend par la vallée de l'Aragwa (*proj.*).

A Mtskhet (*proj.*) la vallée de l'Aragwa rejoint celle de la Koura dont elle est un affluent et la route suit maintenant la Koura jusqu'à Tiflis.

Inutile de vous dire qu'on rencontre sur la route les types les plus réjouissants (*trois proj. et phot. 16* et *21*). C'est là le siège de la tour de Babel.

Tiflis, au bord de la Koura (*proj.*) où nous arrivons maintenant a pour l'Européen tout le charme qu'offre au civilisé la vie orientale.

Certes, elle a des quartiers européens, très bien tracés, très bien fréquentés, mais un véritable aimant attire sans cesse l'étranger dans les quartiers persan (*proj. et phot. 22*), géorgien, arménien, où son œil est sans cesse frappé par mille riens qui l'amusent.

Voici une *mosquée persane* (*proj.*)

Un *marchand d'étoffes* (*proj.*), je devrais dire un marchand universel, car cet homme vend de tout ;

Des ânes chargés de charbon de bois (*proj.*) ;

Une charrette géorgienne (*proj.*) ;

Un portefaix (*proj.*) ;

Des outres remplies de vin (*proj.*);

Enfin un Géorgien et une Géorgienne (*proj.*).

Vous savez que nous sommes ici dans un pays réputé pour la beauté de ses femmes; mais on dit aussi que ces jolies femmes ne sont que de froides statues. On dit! je n'en sais rien. Je n'étais pas allé en Russie pour étudier cette question.

*
*

Et maintenant à Bakou.

Un train spécial nous attend du reste pour nous faire parcourir toute la ligne de Bakou à Batoum.

Bakou est situé, comme vous savez, sur la mer Caspienne, à l'extrémité de la presqu'île d'Apchéron.

Il n'y a qu'un mot pour qualifier Bakou et la presqu'île d'Apchéron, c'est affreux. Pas un brin d'herbe ne pousse dans ces horribles steppes. Quant au climat il est difficile d'en trouver un plus atroce. Une chaleur lourde vous écrase, vous annihile et vous empêche même de goûter la nuit un sommeil réparateur. C'est à peine si parfois une maigre pluie vient rafraîchir cette atmosphère embrasée. On ne boit que de l'eau distillée à Bakou, et l'on arrose à l'eau distillée le malheureux et rabougri petit jardin public de Bakou.

C'est dans cet enfer qu'est venue se développer une industrie puissante, intense, celle du pétrole. Depuis 1895 la production russe a dépassé celle des États-Unis et tandis que les sources de Pensylvanie s'épuisent, celles de la presqu'île d'Apchéron conservent un débit abondant et les recherches qui se poursuivent amènent la découverte de nouvelles sources soit sur les bords de la Caspienne, soit dans d'autres régions du Caucase.

L'industrie du naphte en Russie doit les progrès immenses qu'elle a réalisés en moins de vingt-cinq ans à des causes économiques diverses et surtout à la Société Nobel qui l'a délivrée des errements et de la routine qui la stérilisaient. La Compagnie Nobel eut le courage d'innover. Elle établit des pipelines entre les puits et l'usine et les défendit à main armée contre les Tatars ameutés. Elle fit construire des bateaux-citernes, des wagons-citernes, installa des réservoirs à Tsaritzine sur la Volga et en différentes autres villes. Elle répandit l'emploi des résidus de pétrole comme combustible et actuellement tous les bateaux à vapeur de la Volga, de la mer Noire marchent au pétrole et beaucoup de locomotives russes en font autant.

Le but que la Société Nobel se proposait au début de ses opérations lorsqu'elle voulait éliminer du marché russe le pétrole américain a été non seulement atteint mais même dépassé. Le pétrole russe est à présent le maître chez lui et il lutte même à l'étranger contre le pétrole américain. D'autres Compagnies sont venues s'installer à côté de la Compagnie Nobel ; beaucoup font de brillantes affaires, je citerai en particulier la Compagnie Rothschild, extrêmement puissante elle aussi. Enfin un très grand nombre de puits appartiennent encore à des Tatars.

Une visite aux exploitations pétrolifères est très curieuse.

Voici un puits de pétrole et à côté ce petit étang (*proj.* et *phot. 14*) Il est rempli par le pétrole venant du puits. De longs tuyaux viendront l'y puiser et des pompes le renverront dans des réservoirs (*proj.*).

Voyez à l'horizon cette forêt, ce sont des puits (*proj.*) Il y en a près de 2,000, situés à quelques mètres l'un de l'autre, car rien n'est capricieux comme un puits à pétrole. Quand il est bien calme, bien tranquille, il dure deux ans au maximum, mais parfois il s'emporte et au début jaillit avec une force inouïe, parfois à plus de 100 mètres de hauteur (*proj.*). Ces derniers puits ont la vie courte, parfois au bout d'un mois, ils s'obstruent et se bouchent.

Certains de ces puits sont restés fameux. En quelques jours, ils ont rapporté une fortune à leurs propriétaires. Et les fortunes là-bas sont parfois énormes. J'ai eu l'avantage de dîner à Bakou avec un riche Tatar dont je tairai le nom par discrétion. Sa fortune était estimée à 28 millions de roubles. Il venait de vendre une partie de ses puits 7 millions de roubles. Il venait aussi d'acheter sa soixante-troisième femme, qu'il avait payée, disait-on, 500,000 roubles. On dit parfois que l'argent ne fait pas le bonheur, voilà au moins un homme qui s'en servait autant qu'il pouvait pour le trouver.

Nous sommes ici comme vous voyez en plein pays musulman et cette vue prise sur le quai de Bakou (*proj.*) suffira à vous édifier.

Vous voyez au regard de ce grand diable de Tatar qu'un voile, quel qu'il soit, fût-il épais, surtout s'il est épais, excite toujours la curiosité.

Mais je ne veux pas vous laisser sur cette impression un peu superficielle et je terminerai en vous montrant cette photographie, représentant le palais des anciens kans de Bakou (*proj.*) Elle me fournira la conclusion de cette conférence où j'ai vraiment abusé de votre temps et de votre bienveillance.

Cette conclusion sera triple.

Ce palais pittoresque et curieux vous rappellera ce fait qui se

dégage suffisamment, je l'espère, de cette séance de lanterne magique, c'est qu'un voyage en Russie réserve au touriste plus d'une satisfaction de curiosité.

Ce palais musulman en territoire russe vous rappellera aussi la prodigieuse expansion de la Russie.

Et le souvenir de la ville où il se trouve, de cette ville, vivant d'une vie intense, au milieu d'une véritable fièvre de spéculation, vous rappellera aussi le souvenir du prodigieux développement économique de la Russie, auquel nous assistons et auquel nous aurions tant d'intérêt à prendre part un peu plus que nous ne le faisons.

Pour la première fois dans cette conférence, le professeur de la Faculté des Sciences qui a l'honneur de vous parler se souviendra qu'il a quelques attaches avec la minéralogie, que l'industrie minière en particulier est au premier rang de ses préoccupations.

Il se rappellera les nombreuses affaires minières qu'il a eu la satisfaction de visiter dans cet immense empire, mines de pierres précieuses, mines d'or, mines de platine, mines de mercure, mines de cuivre, mines de manganèse, mines de fer, mines de sel gemme, mines de houille, gisements de pétrole. Je vous le rappelais déjà tout à l'heure, la Russie est le pays d'Europe le plus riche en mines de toutes sortes. Et je me souviendrai aussi du rôle que les capitaux étrangers ont eu dans le développement de ces affaires. Certes, je connais l'existence en Russie, et parfois de visu, de beaucoup d'affaires françaises et ce n'est pas à Lyon qu'il faut rappeler les noms des Sociétés françaises de la Kama, de Briansk, Krivoi rog, du Donetz, du Katchkar, de l'Oural Volga, des Houillères et Sels gemmes de la Russie méridionale, etc., etc.

Mais qu'est-ce que ces millions, qui ne regrettent pas, que je sache, d'être là-bas, à côté des 300 millions par an qu'ont les Belges dans le bassin du Donetz? Pendant que j'étais à Vladikavkas j'y ai rencontré M. Mourlon, directeur du service géologique belge, accompagné de quelques ingénieurs belges. Sous la protection d'une escorte de cosaques, ces messieurs venaient de visiter une partie du Caucase oriental où, avant eux, n'avait jamais pénétré aucun Européen. Ils revenaient, enchantés de leur expédition, dont, bien entendu, ils ne m'ont pas communiqué les résultats. De l'argent belge, de l'argent belge encore, comme au Donetz, va s'en aller là-bas. Espérons que de l'argent français saura lui aussi aller là-bas et y faire preuve d'initiative. Mais ce n'est pas non plus à Lyon qu'il faut rappeler que l'*avenir est à ceux qui osent*.

Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, cette digression. On est toujours un peu l'esclave de sa profession et je n'avais vraiment pas le droit d'oublier à ce point la mienne. Vous me laisserez aussi vous soumettre les craintes du professeur de Minéralogie de la Faculté des Sciences. Il y avait quelque témérité de sa part à oser sortir du cadre ordinaire de ses études et à venir vous entretenir d'un sujet qui n'était pas le sien. Des amis trop bienveillants m'ont affirmé que je vous devais un récit de ce voyage. Je n'ai pas nié la dette, je l'ai même acceptée avec plaisir, mais je crains de n'avoir pas su l'acquitter à votre gré.

Heureusement nous sommes actuellement remplis de bienveillance, voire même parfois d'un peu d'indulgence, pour tout ce qui nous vient de Russie ; j'ose espérer que vous voudrez bien reporter sur celui qui est venu vous parler d'elle un peu de cette bienveillante indulgence.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 26 mai 1898

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. Lortet, Lacassagne, Hugounenq, André et Hannequin.

M. le Recteur donne lecture du traité qui règle les conditions du prêt consenti par le Crédit Foncier.

Il communique une lettre de M. Storck relative au deuxième volume promis par la Société des Amis de l'Université aux membres du Congrès de l'enseignement supérieur tenu à Lyon en 1894. La Société Storck et Cie offre d'imprimer le volume dans des conditions exceptionnelles.

Le Conseil, sur la proposition du Comité des *Annales de l'Université de Lyon*, autorise l'addition de deux feuilles à l'ouvrage de M. Regnaud, *Études védiques*, qui s'imprime en ce moment au compte du budget des *Annales*, d'où une dépense supplémentaire de 150 francs.

Le Conseil approuve les comptes administratifs présentés par M. le Recteur et MM. les Doyens pour l'exercice 1897, ainsi que les budgets additionnels de l'Université et des Facultés pour l'exercice 1898.

M. le Recteur invite l'Assemblée à se prononcer sur la question de l'emploi à faire du bénéfice de 2,000 francs que donnera le paiement anticipé des travaux de Tamaris, voté dans la séance précédente. M. Dubois insiste pour que ces 2,000 francs soient affectés à la construction d'un mur qui enclora le laboratoire.

M. Flurer et M. Depéret sont d'avis de donner satisfaction à M. Dubois, qui s'est engagé à ne plus rien demander pour Tamaris. Adopté.

Sur la proposition de M. Depéret, le Conseil vote des remerciements : à M. Cottalorda, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Toulon, qui a mis à la disposition du laboratoire de Tamaris le bateau à vapeur

le *Fresnel ;* à M. Morisse, directeur de la Compagnie du Câble Transméditerranéen, et à MM. les officiers du navire *La Charente,* qui ont fait don au même établissement de nombreux et intéressants échantillons de la faune sous-marine.

Le Conseil décide, conformément à l'avis de M. le Recteur, que l'*Annuaire de l'Université* sera publié cette année vers le milieu d'octobre.

M. le Recteur annonce que M. Perreau, professeur d'histoire militaire à Saint-Cyr, qui va cesser ses fonctions à l'École, sollicite l'autorisation d'ouvrir un cours libre d'histoire militaire à la Faculté des Lettres.

La demande de M. Perreau est renvoyée à cette Faculté.

L'ordre du jour appelle la question du doctorat de l'Université.

MM. les doyens Depéret et Clédat font connaître les propositions des Facultés des Sciences et des Lettres.

L'examen de leurs projets est renvoyé à une séance ultérieure.

M. Clédat propose de mettre à l'étude la création d'une section d'études coloniales.

M. Depéret demande l'institution, à la Faculté des Sciences, d'un diplôme de psycho-physiologie expérimentale.

Ces deux questions sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sur la demande de M. Clédat, le Conseil renouvelle le vœu que les abords des Facultés soient pavés en bois.

M. le Recteur dit qu'il fera auprès de l'administration compétente les démarches nécessaires.

M. Barbier demande que les séances du Conseil aient lieu comme autrefois à 5 heures. — Adopté.

Le Président du Conseil de l'Université,

GABRIEL COMPAYRÉ.

SÉANCE DU 2 JUIN 1898

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. Barbier, Hugounenq, Hannequin.

M. le Recteur annonce que M. Hélier, maître de conférences de Chimie à la Faculté des Sciences, a été autorisé, pour raisons de santé, à s'absenter jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil, sur la proposition du Comité des *Annales de l'Université*, autorise l'impression, au compte des Annales, d'un mémoire sur le Vivarais, dont l'auteur est M. Bourdin, étudiant à la Faculté des Lettres, pourvu du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Dépense prévue: 1,100 fr., déduction faite des frais d'illustration que M. Bourdin prend à sa charge.

Il est entendu que le mémoire en question sera retiré du concours pour le prix Falcouz.

Le Conseil reprend la discussion du projet de création d'un doctorat de l'Université et vote les dispositions suivantes :

I. — Dispositions générales

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un doctorat de l'Université de Lyon.

ART. 2. — Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Faculté dont ils veulent suivre les études.

ART. 3. — Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

ART. 4. — Le diplôme est signé par les membres du jury et par le Doyen de la Faculté devant laquelle auront eu lieu les épreuves.

Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Lyon par le président du Conseil de l'Université.

II. — Dispositions particulières

ART. 5. — A la *Faculté des Lettres*, les aspirants français ou étrangers devront présenter, en vue de leur inscription, le diplôme de licencié ès lettres, ou à défaut, des attestations d'études ou titres scientifiques dont la Faculté appréciera la valeur.

La durée de la scolarité est de quatre semestres au moins. Elle peut être accomplie pour moitié dans une autre Université française, après autorisation de la Faculté. La durée peut être abrégée par décision de la Faculté.

Les épreuves comprennent: 1° la soutenance d'une thèse, écrite en français ou en latin; 2° des interrogations sur des questions choisies par le candidat et agréées par la Faculté. La thèse devra être imprimée pour la soutenance.

Art. 6. — A la *Faculté des Sciences*, le diplôme mentionnera l'ordre d'études auquel l'examen correspond et aura pour titre : Diplôme de docteur en..... de l'Université de Lyon. La série des dénominations sera la même que celle des certificats d'études supérieures délivrés par la Faculté.

Les aspirants doivent produire en vue de leur inscription :

Soit un ou plusieurs certificats d'études supérieures obtenus devant une Faculté des Sciences;

Soit des diplômes ou certificats scientifiques de toute nature obtenus en France ou à l'étranger ;

Soit des titres ou travaux scientifiques.

La Faculté se réserve de statuer dans chaque cas sur la valeur des titres produits par les candidats.

La durée de la scolarité est d'un an; la Faculté se réserve d'accorder des dispenses dans des cas particuliers.

Les épreuves comprennent: 1° la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles; 2° des épreuves pratiques et orales, proposées d'avance par la Faculté, sur la science qui fait l'objet de la dite thèse de doctorat.

Le jury se compose d'au moins trois membres.

Art. 7. — A la *Faculté de Médecine*, le diplôme de docteur en médecine de l'Université de Lyon est délivré dans les formes prévues par le décret du 21 juillet 1897, art. 15, aux étudiants étrangers qui ont obtenu de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Lyon, avec dispense du grade de bachelier.

En ce qui concerne la pharmacie, la question est ajournée à la prochaine séance.

M. le professeur Depéret soumet au Conseil un projet de création d'un enseignement de psycho-physiologie expérimentale et comparée donné à la Faculté des Sciences par M. le professeur Dubois, sous la forme de conférences et de travaux pratiques. A cet enseignement correspondrait un diplôme spécial qui serait conféré par l'Université.

Le Conseil adopte le principe de cette création, et remet à une séance ultérieure l'examen des conditions dans lesquelles elle sera réalisée.

M. Lacassagne donne lecture d'un rapport concluant à l'adoption de diverses mesures pour l'amélioration de la situation des gens de service de l'Université : répartition en classes, gratuité des soins médicaux, réduction des prix sur les produits pharmaceutiques, etc.

Le Conseil s'associe à la pensée généreuse de M. Lacassagne et renouvelle les propositions qu'il a adressées l'an dernier à M. le Mi-

nistre de l'Instruction publique pour la création de quatre classes, aux traitements respectifs de 1,200, 1,300, 1,400 et 1,500 fr.

Sur la proposition de M. Clédat, le Conseil décide qu'une commission de quinze membres sera constituée pour étudier l'organisation d'une section d'études coloniales.

Sont élus membres de cette commission : MM. Rougier, Cohendy, Pic, Souchon, de la Faculté de Droit; Lortet, Lépine, Florence, Beauvisage, de la Faculté de Médecine ; Barbier, Gérard, Kœhler, Offret, de la Faculté des Sciences ; Mariéjol, Schirmer, Waddington, de la Faculté des Lettres.

Le Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

Séance du 16 juin 1898

Présidence de M. le Recteur

Absents : MM. André, Hannequin, Hugounenq et Lacassagne.

M. le Recteur annonce la nomination de MM. Nové-Josserand et Bérard aux fonctions d'agrégés de chirurgie.

Il fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique a mis à la disposition de l'Université une somme de 1,000 francs destinée à augmenter de 100 francs le traitement de dix garçons.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question du doctorat de l'Université, en ce qui concerne la Pharmacie.

M. le Recteur donne lecture des dispositions adoptées par le Conseil de l'Université de Paris : elles permettent aux pharmaciens de 1re classe de postuler le diplôme de docteur de l'Université après une quatrième année d'études et la soutenance d'une thèse.

M. le doyen Lortet expose que, dans la pensée de la Faculté de Médecine, la collation d'un grade de docteur aux pharmaciens aura l'inconvénient de faciliter l'exercice illégal de la médecine, auquel tant de pharmaciens se livrent aujourd'hui. La Faculté accepte cependant l'institution d'un doctorat pour eux, sous la réserve qu'on le rendra accessible à une élite seule, en exigeant des candidats la justification du diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Recteur, MM. Barbier et Lortet, le Conseil, se rangeant à l'avis de la Faculté de Médecine, vote les dispositions suivantes :

« Dans l'ordre de la pharmacie, les aspirants au doctorat de l'Université devront justifier du diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, avoir accompli une quatrième année d'études à la Faculté de Lyon, soit avant, soit après l'obtention de ce diplôme, et soutenir une thèse contenant des recherches personnelles. »

La thèse présentée pour le diplôme supérieur ne sera pas admise pour le doctorat.

Le Conseil adopte ensuite les propositions de M. le doyen Depéret pour l'institution d'un diplôme d'études de psycho-physiologie à la Faculté des Sciences.

L'enseignement psycho-physiologique sera donné par M. le professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, qui y consacrera chaque année une vingtaine de leçons, complétées par des exercices pratiques. Les élèves acquitteront les droits d'immatriculation, de bibliothèque et de travaux pratiques (100 francs par an), plus un droit de diplôme (30 francs). Le professeur ne demande aucune rétribution.

M. Lortet exprime le vœu qu'à ses études sur les narcotiques, qui figurent sur le programme des cours, le professeur veuille bien joindre l'étude de l'alcoolisme. L'Université de Lyon s'associerait ainsi, comme l'a déjà fait celle de Toulouse, à la lutte que l'on a entreprise contre un fléau de plus en plus menaçant.

La question des préséances, qui figurait à l'ordre du jour, est renvoyée, après un rapport de M. Caillemer et une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, à une séance ultérieure.

M. Clédat demande que des négociations soient engagées avec la Compagnie du gaz pour obtenir qu'elle pose des câbles à proximité de l'Université, afin de pouvoir lui fournir la lumière électrique. Adopté.

M. le Recteur demande que des négociations analogues soient entamées avec la Société des Forces motrices du Rhône. Adopté.

M. Caillemer attire l'attention du Conseil sur la nécessité de protéger par des grillages les vitres des sous-sols des Facultés de Droit et des Lettres.

M. Clédat ajoute qu'il serait urgent de s'occuper de l'éclairage du grand amphithéâtre de ces deux Facultés.

M. le Recteur promet de s'occuper de ces deux questions.

Le Président du Conseil de l'Université,

G. Compayré.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Donations aux Universités. — M. le comte de Chambrun vient de donner à la Faculté de Droit de l'Université de Paris une rente annuelle de 5,000 francs pendant trente ans, pour créer sous le nom de *Fondation Comtesse de Chambrun* un cours d'*Économie sociale comparée.*

— Un donateur anonyme vient de faire don d'une somme de 75,000 francs qui sera divisée en cinq bourses de voyage autour du monde de 15,000 francs chacune. Ces bourses seront attribuées par le Conseil de l'Université de Paris, à des agrégés des Lettres ou des Sciences reçus à l'un des concours postérieurs à 1887. Les titulaires devront faire un voyage de douze à dix-huit mois et le consacrer à l'étude de questions sociales et économiques. Ils devront savoir la langue anglaise.

Deux des bourses seront attribuées à d'anciens élèves de l'École normale supérieure, deux à d'anciens élèves de l'Université de Paris, une à un ancien élève des Universités de province.

Ce don magnifique et d'une forme si heureuse sera peut-être renouvelé les années suivantes.

L'Université de Lyon et l'Histoire locale. — On lit dans le *Salut Public* du 9 juin 1898 :

« Une lacune. — Il y a dans notre Université lyonnaise, pourtant si florissante et dont le développement a été si rapide, une lacune tout à fait regrettable.

« Alors que des Universités de province comptent chacune une ou plusieurs chaires consacrées à l'histoire locale, à la langue et à la littérature du pays, Lyon est absolument dépourvu de tout enseignement de ce genre, et sur ce point nous sommes au dernier rang.

« La moindre recherche ne peut nous laisser à ce sujet aucun

doute : il existe à Aix trois chaires, à Bordeaux trois chaires et un cours, à Dijon trois cours complémentaires, à Grenoble un cours, à Lyon... il n'existe rien.

« Ou du moins si peu de chose : un cours municipal institué depuis quelques mois, et dont nous ne voulons pas, certes, nier l'utilité, mais tout à fait incapable, à lui seul, de lutter contre ceux que nous venons d'énumérer, et de donner à Lyon la place qu'il doit occuper en province.

« C'est à l'initiative privée que nous demandons de combler cette lacune. Nous savons qu'il existe à Lyon plus que dans toute autre ville un public lettré, très fier de notre origine, de notre histoire, et très désireux de voir se continuer par un enseignement l'amour du passé et le culte du souvenir. Qu'il fasse ce que d'autres ont fait ailleurs.

« Allons, Lyonnais, mes amis, un bon mouvement.

« *Signé :* HENRI ROJEAS. »

Faculté de Droit. — *Concours d'agrégation des Facultés de Droit (Droit privé).* — Le concours d'agrégation de Droit privé, ouvert à Paris le 14 avril, vient de se terminer le 20 juin. Le premier des six agrégés, nommés à la suite de ce long concours, auquel ont pris part trente-huit candidats, est M. LOUIS JOSSERAND, qui a été pendant un an, comme on sait, chargé de cours à la Faculté de Droit de Lyon, et dont nous annoncions au commencement de cette année la nomination comme chargé de cours à l'École de Droit d'Alger.

Nous faisions tous des vœux pour le succès de notre ancien élève et ancien collègue, et M. le doyen Caillemer, dans son rapport lu au Conseil de l'Université le 18 novembre dernier, les exprimait en ces termes : « Au nom de la Faculté tout entière, j'envoie à M. Josserand un témoignage de gratitude pour les services qu'il nous a rendus, soit dans ses leçons, soit dans ses conférences pour le doctorat juridique. J'y joins des vœux pour qu'il réussisse dans le concours qui s'ouvrira au mois d'avril prochain et pour qu'il vienne à brève échéance siéger de nouveau parmi ses anciens maîtres. » Le premier de ces souhaits est maintenant réalisé de la façon la plus brillante, et nous espérons que le second pourra l'être aussi bientôt.

Qu'on nous permette de faire remarquer que, sur les six agrégés nommés dans le concours où M. Josserand vient de se placer au pre-

mier rang, cinq appartiennent à des Facultés de province (1). Ce résultat n'est pas de nature à décourager ceux qui croient à l'utilité d'organiser dans les Universités de province une préparation spéciale et directe aux concours d'agrégation des Facultés de Droit. On sait que cette année même, le Conseil de l'Université de Lyon a décidé, précisément en vue de cette préparation, la création de tout un ensemble de conférences.

Faculté de Médecine. — A la suite des concours qui viennent de se terminer, ont été nommés à la Faculté de Médecine de Lyon :

Agrégés de Chirurgie : MM. Nové-Josserand, chirurgien des hôpitaux; et L. Bérard, chef de clinique chirurgicale à la Faculté;

Agrégé de Physique : M. Bordier, chargé des fonctions d'agrégé;

Agrégé de Chimie : M. Sambuc.

(1) Voici la liste ; MM. Josserand (Lyon), Percerou (Dijon), Ferron (Bordeaux) Gheusi (Toulouse), Margat (Paris), Perreau (Bordeaux).

BIBLIOGRAPHIE

Ch. V. Langlois et Ch. Seignobos. — *Introduction aux Études historiques.* Paris, Hachette, 1898, in-12.

MM. Langlois et Seignobos ont déjà reçu pour leur remarquable essai des éloges bien mérités. On ne saurait dire trop de bien de leur petit volume, ni en exagérer l'utilité. Des maîtres en érudition peuvent y trouver de la banalité. Mais c'est précisément cette banalité apparente qui est excellente pour le public auquel ils se sont adressés. Aujourd'hui il ne suffit pas d'avoir une bonne teinture de littérature classique pour être historien. Les choses ont bien changé. Il y a une façon arriérée et, au contraire, une façon moderne de comprendre l'histoire. Les esprits arriérés à cet égard sont encore les plus nombreux. Par tradition, par éducation, les jeunes gens qu'attirent les études historiques sont comme fatalement retenus par le « vieux jeu ». Trop de mauvais livres d'histoire ont passé dans leurs mains ; leurs esprits n'ont presque jamais été orientés vers les scrupules de l'érudition moderne.

Or, l'*Introduction aux Études historiques* est destinée à ouvrir les yeux des plus novices et des plus aveugles. Il est impossible, après l'avoir lue, de rester attaché aux anciens procédés. Les esprits légers pourront être rebutés par les austères exigences de la vraie méthode. Les esprits sérieux seront conquis. Ils seront conquis par ce qu'il y a de précis, de vrai, de ferme dans cette méthode, conquis aussi par la passion très sincère, très simple, très moderne de l'histoire, qui a inspiré les auteurs. Trois grandes divisions se sont imposées à leur esprit : *Connaissances préalables ; opérations analytiques ; opérations synthétiques.* Ce sont là, en effet, trois étapes nécessaires de tout esprit appliqué au travail historique. Connaissances préalables et opérations analytiques ont été exposées avec une sobriété, une netteté et une force parfaites. Il n'y a pas de lecture qui puisse, d'une açon plus lumineuse et plus persuasive, sous une forme aussi réduite, enseigner à l'apprenti historien ses devoirs d'érudition ; c'est un catéchisme idéal.

La seconde partie prétend apprendre à utiliser, à mettre à leur place les documents dûment vérifiés. M. Seignobos y a déployé beaucoup de finesse, d'ingéniosité, un esprit d'analyse très pénétrant, trop pénétrant même à

certains égards. J'ai bien un peu peur qu'il ait trop subtilisé et analysé pour la plupart de ses lecteurs. Cette dissection de la construction historique est si longue, si raffinée qu'elle pourrait bien décourager plus d'une bonne volonté. Il règne parfois dans l'ouvrage, mais surtout dans cette seconde partie, un ton d'exigence et d'intransigeance qui ravit les spécialistes, mais qui est trop accentué pour les débutants naïfs. Et puisque j'en suis à faire quelques faibles réserves, j'exprimerai encore le regret d'une certaine terminologie médiocrement utile ; sans être encombrante, elle n'ajoute aucune valeur particulière au livre. Elle paraît y être une coquetterie d'érudits très épris de leurs études, préoccupés de leur donner une allure scientifique et de paraître en connaître les dernières modes. On doit regretter encore que les exemples ne soient pas plus nombreux. Ceux que l'on trouve dans la première partie sont excellents et vivifiants. On voudrait en trouver de pareils à chaque page. Mais ce qu'il faut approuver sans réserve, c'est cette conclusion si solide et si simple sur l'organisation du travail historique et sur l'utilité de l'histoire. Organiser le travail historique qui se fait de toutes parts, surtout en province, sans préparation, sans ordre, sans but, est une nécessité impérieuse, si l'on ne veut pas laisser ces belles études se perdre dans l'inutilité. Bien comprendre enfin la véritable utilité de l'histoire, c'est là une sagesse indispensable. Il ne faut pas y voir une école de morale ou de politique ; la traiter ainsi, c'est la fausser. Il ne faut pas en faire un prolongement malheureux de la biologie : « Mais le principal mérite de l'histoire est d'être un instrument de culture intellectuelle. » On peut ajouter que c'est probablement le meilleur.

A. Coville.

Raphël Dubois. — *Leçons de physiologie générale et comparée* ; 1 vol. Paris. — Carré et Naud, 1898.

Le livre que M. Dubois vient de publier est la reproduction de son enseignement à Lyon. Notre Faculté des Sciences est une des seules en France à posséder une chaire de physiologie générale et comparée ; aussi cette science a-t-elle, dans les dernières années, donné lieu, moins que d'autres, à des ouvrages d'ensemble. Toute synthèse dans son domaine doit donc être accueillie avec reconnaissance. Et cela est particulièrement vrai pour les notions fondamentales. Là surtout l'étudiant a besoin d'un guide, là aussi l'intérêt du livre porte plus loin que les auditeurs habituels du cours. Les phénomènes généraux de la vie, les rapports de la substance vivante et du milieu ne peuvent laisser indifférent aucun homme cultivé. Il y a donc un grand public pour accueillir l'exposition dans leurs grandes lignes de nos connaissances actuelles sur ces problèmes. Ce public demandera surtout à l'auteur une exposition nette, suffisamment allégée de détails techniques. Ces qualités, il les trouvera dans le livre de M. Dubois ; il le lira avec d'autant

plus de facilité et de plaisir que le style est brillant, semé d'images qui viennent à chaque instant éclairer le raisonnement.

Je n'ai pas l'intention d'examiner ici le détail des leçons que M. Dubois a réunies. Je voudrais simplement mettre en relief l'esprit général de l'ouvrage. Au seuil de la physiologie se place l'étude des phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux. Ce sont les plus constants à travers la variété des organismes, ceux, par conséquent, qui sont les manifestations des propriétés les plus essentielles de la matière vivante. Nous attendrons sans doute indéfiniment une définition complète de la vie parce que c'est là une notion dont nous ne connaîtrons jamais le contenu tout entier. Nous ne pouvons en saisir que des parcelles, les relations de la matière vivante avec le milieu. A ce point de vue, la matière vivante, le *bioprotéon*, comme l'appelle M. Dubois, peut être considéré comme le substratum d'une certaine quantité d'énergie incessamment empruntée au dehors et restituée sous des formes variées. Chacune de celles-ci est précisément l'expression pour nous d'une des propriétés particulières de ce *bioprotéon.* L'être vivant restitue l'énergie sous forme de lumière, d'électricité, de chaleur, de mouvement, etc., et à ces diverses catégories correspondent autant de *fonctions* que nous appellerons *biophotogénèse*, *bioélectrogénèse*, *biothermogénèse*, etc.

La deuxième partie du volume est consacrée à la première d'entre elles, à la *biophotogénèse* ou production de la lumière par les êtres vivants. Tout le monde connaît un animal lumineux, le ver luisant, mais on pense généralement que c'est là un être doué d'une propriété exceptionnelle. Au contraire, beaucoup d'animaux et de végétaux, aux divers degrés de complexité organique, émettent des radiations lumineuses. La luminosité est donc une fonction très répandue et M. Dubois a, par ses recherches originales, contribué largement à en faire connaître le mécanisme. Il a ramené la production de la lumière à ces actions si caractéristiques de la chimie de la matière vivante, à l'action d'une *diastase* ou *zymase* (la *luciférase*) sur une substance oxydable (la *luciférine*). Dans les leçons qu'il publie aujourd'hui sont réunis et condensés les résultats de ses travaux personnels, jusqu'ici disséminés dans des mémoires.

Ces leçons ont donc bien la marque de l'enseignement supérieur. Elles sont originales non seulement par l'arrangement des matières mais une bonne part des faits exposés est due à l'auteur lui-même et entre pour la première fois dans un ouvrage didactique. Ce que j'ai dit du plan suffit à indiquer qu'après cette première fonction générale, la biophotogénèse, il en est beaucoup d'autres qui feront le sujet de prochains volumes. Le premier les fait désirer et nul doute qu'ils ne soient comme lui favorablement accueillis.

M. C.

Rivista bimestrale di antichità greche e romane, diretta dal prof. F.-P. Garofalo. Napoli, 1897. Fasc. 1, 2, 3.

L'activité philologique de M. Garofalo est bien connue. Il a déjà publié de nombreux et utiles travaux. Voici maintenant qu'il fonde une revue et que, du moins dans ces trois premiers fascicules, il l'alimente presque à lui tout seul. Car, sans compter les notices bibliographiques, qui sont toutes de lui, sur neuf articles qu'ils contiennent six lui appartiennent en propre et des trois autres il a été le traducteur, MM. Busolt et Soltau, ses collaborateurs, les ayant rédigés en allemand. Ainsi que l'indique nettement le titre de la revue, toutes les questions traitées sont du vaste domaine de l'histoire ancienne. Elles sont bien choisies et traitées avec une grande compétence. A signaler spécialement les deux articles de M. Soltau sur le développement de l'annalistique romaine et sur les rapports de Tite-Live et de Dion Cassius.

ORTHOGRAPHE DU BULLETIN

Le Comité de publication du *Bulletin* a décidé, au début de la présente année, de ne pas persister plus longtemps dans le système orthographique qu'il avait emprunté à la *Revue de philologie française*. En revenant à l'orthographe académique, il a donné satisfaction à un vœu qui a été exprimé, à plusieurs reprises, par un grand nombre de membres de la Société. Il est certain d'ailleurs que sa décision ne causera aucune inquiétude aux partisans de l'orthographe rationnelle ; l'application de quelques réformes par notre *Bulletin* n'a plus qu'une importance très restreinte, depuis la constitution au ministère d'une commission officielle de réforme.

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

COMPTE RENDU DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

BIBLIOGRAPHIE

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK ET Cie, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE